



**Commune
de
Jongny**

2025

RAPPORT DE GESTION





Crédit Céline Murisier

Préavis municipal n° 06/2026 relatif au rapport de gestion et des comptes 2025 de la Commune de Jongny

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule : la forme masculine est utilisée sans aucune discrimination, uniquement dans le but d'alléger le texte.

Conformément aux dispositions

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c, al. 2),
- de l'arrêté du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 34),
- du règlement du Conseil communal de Jongny du 12 mai 2015 (art. 17),

La Municipalité a l'honneur de soumettre, à votre approbation, le présent rapport de gestion 2025 ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2025.



Table des matières

1. Administration générale - 4

Conseil communal	5
Votations et élections	8
Municipalité	9
Généralités	10
Conférence des Syndics (CSD).....	11
Rencontres intermunicipales	11
Visite annuelle préfectorale	12
Activités du Greffe municipal	12
Naturalisation	12
Personnel communal	13
Santé au travail	14
Sortie du personnel	15
Formation continue du personnel communal	15
Jongny Flash – Bulletin d’information communal /iRiviera	15
Mérites de Jongny 2025 & Accueil des nouveaux citoyens	16
Sociétés locales	17
Promotion économique régionale	18
Transports publics VMCV.....	18
Informatique	19

2. Finances - 20

Environnement économique	21
Activités de la Bourse communale	21
Analyse des comptes 2025	21

3. Domaines et bâtiments communaux - 29

Forêts	30
Vignes	31
Bâtiments	32

4. Environnement et urbanisme - 33

Bureau technique intercommunal	34
Développement durable	48
Agglomération Rivelac	48
CORAT Riviera	49
Plan d’action en faveur des hirondelles, martinets et chauve-souris	52
Voirie	52
Bornes de recharges	53
Gestion des déchets et ordures ménagères	54
TEXAID	55
Déchèterie intercommunale	56

5. École - Formation Accueil petite enfance - 59

Association intercommunale Enfance et Jeunesse du Cercle de Corsier (ASICC).....	60
Pédibus	60
Bibliothèque intercommunale de Chardonne-Jongny	61
Passport vacances	62
Églises et animation pour les Aînés	62

6. Sécurité publique - 64

Association Sécurité Riviera (ASR).....	65
Office de la population - Statistique et recensement de la population	65

7. Affaires sociales - 68

Association Régionale d’Action Sociale Riviera	69
Sortie des Aînés	70
Jubilaires	71
ASANTE SANA	71
Entraide familiale Chardonne – Jongny – Le Mont-Pèlerin	72

8. Services Industriels - 73

SIGE (Service intercommunal de gestion)....	74
Énergie solaire - photovoltaïque	74
Fonds communal pour la durabilité	75

Conclusions - 76

Annexes -78



1

Administration générale



1 – ADMINISTRATION GENERALE

10.01 Conseil communal

En 2025, la Composition du bureau du Conseil (BUC) a été la suivante :

Présidence :	M. MISCHLER Grégory
Vice-présidence :	M. LEAL Rodrigo
Deuxième vice-présidence :	Mme GUBLER Marie-Odile
Secrétaire du Conseil :	Mme FELIX REINHART Sandrine
Scrutatrices :	Mme MURISIER Victoria Mme YEZID Denise
Huissière :	Mme YEZID Pauline

Composition du Conseil communal au 31 décembre 2025

ANSERMOT Raphaël	LEAL Rodrigo
ANSERMOZ Corinne	LOUP Clément
BERNER Karin	MISCHLER Gregory
BONJOUR BUSCHINI Emmanuel	MOTAMED Ali
BRIQUE Olivier	MURISIER Michel
BRUN Xavier	MURISIER Victoria
CORNAZ Xavier	OEHEN Cédric
DESCHENAUX-ROCHAT Delphine	PAQUIER Micaël
DETTWILER Philippe	PETIGNAT Véronique
DUNPHY Anne	PIETROLUNGO Estelle
DURIAUX Guillaume	PIGNOLET Olivier
DURUSSEL Dominique	PILLIARD Julien
FARINE Jérôme	REY Jacques Alain
FELIX REINHART Sandrine	REYMOND Danny
FERRARI Olivier	ROTH Harry
FERRARI Sylvie	SALGADO BENT Chris Angie
FORESTIER Yves	SIGNORI Jean
GATFIELD David	STADELMANN Pierre
GUBLER Marie-Odile	TAVERNEY Jean-Emile
JAQUET Alain	TODT Thomas
JOYE André	WULLIAMOZ Pierrick
KELLER Elisabeth	YEZID Denise
KLAIBER Annette	



Le Conseil communal a tenu cinq séances durant l'année civile 2025 : les 26 février, 18 juin, 8 octobre, 19 novembre et le 4 décembre 2025. Les préavis suivants ont été déposés et examinés :

26 février 2025

- **Préavis municipal n°01/2025 relatif à la création d'un fonds de renouvellement des logiciels informatiques**
Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.
- **Préavis municipal n° 02/2025 relatif à une demande de crédit pour les travaux de rénovation consécutifs aux dégâts d'eau dans le bâtiment de l'administration communale**
Le préavis municipal est accepté à l'unanimité moins une abstention.

18 juin 2025

- **Préavis municipal n° 03/2025 sur la gestion et les comptes 2024 de la Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**
Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.
- **Préavis municipal n° 04/2025 relatif aux comptes 2024 du Fonds Culturel Riviera (FCR)**
Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.
- **Préavis municipal n° 05/2025 relatif au comptes 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve**
Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.
- **Préavis municipal n° 06/2024 relatif au rapport de gestion et des comptes 2024 de la Commune de Jongny**
Le préavis municipal est accepté à l'unanimité moins une abstention.
- **Préavis municipal n° 08/2025, relatif à une demande de crédit d'étude visant à la création d'un réseau de chaleur géothermique destiné à mutualiser l'alimentation des bâtiments communaux**
Le préavis municipal est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.

8 octobre 2025

- **Préavis municipal n° 07/2025 sur l'Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones Rivelac (SRGZA)**
Le préavis municipal est accepté à l'unanimité moins une abstention.
- **Préavis municipal n° 11/2025 relatif à l'adoption du Règlement communal sur le patrimoine arboré**
Le préavis municipal amendé est accepté à l'unanimité.
- **Préavis municipal n° 14/2025 relatif à l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2026**
Le préavis municipal est refusé (13 oui, 14 non et 2 abstentions).



19 novembre 2025

- **Préavis municipal n° 12/2025 relatif à une demande de crédit pour participation financière à la rénovation de la flèche et la répartition des dégâts d'eau du Temple de Chardonne**

Le préavis municipal est accepté (18 oui, 8 non et 14 abstentions).

- **Préavis municipal n° 19/2025 relatif à une demande d'augmentation du plafond en matière d'endettement net au cours de législature à la hauteur de CHF 18'000'000.**

Le préavis municipal est accepté (31 oui, 8 non et 1 abstention).

- **Préavis municipal n° 13/2025 relatif à une demande de crédit pour la construction d'un bâtiment pré et parascolaire.**

Le préavis municipal est accepté (28 oui, 11 non et 3 abstentions).

La demande de référendum spontané est acceptée (35 oui, 3 non et 3 abstentions)

10 décembre 2025

- **Préavis municipal n° 15/2025 relatif au budget 2026 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve**

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité moins une abstention.

- **Préavis municipal n° 16/2025 relatif au budget 2026 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

- **Préavis municipal n° 17/2025 relatif au budget 2026 du Fonds Culturel Riviera**

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

- **Préavis municipal n° 18/2025 relatif au budget communal pour l'année 2026**

Le préavis municipal amendé est accepté à l'unanimité moins une abstention.



10.02 Votations et élections



Votation fédérale du 9 février 2025

- Initiative populaire du 21 février 2023 « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) »



Votation fédérale du 28 septembre 2025

- Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires
- Loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (loi sur l'e-ID)



Votation cantonale Du 25 septembre 2025

- Initiative populaire Pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources dite «Initiative Sauvons le Mormont» et son contre-projet
- Modification de l'article 93 al.4 de la Constitution du canton de Vaud visant à préciser le champ d'application du quorum dans le cadre des élections communales et cantonales
- Modification de l'article 142 de la Constitution du canton de Vaud visant à faciliter l'accès aux droits politiques communaux pour les étrangères et étrangers



Votation fédérale du 30 novembre 2025

- Initiative populaire « Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen) »
- Initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) »



Votation cantonale du 30 novembre 2025

- Modification des articles 74 et 75 de la Constitution du Canton de Vaud pour que tous-tes les Vaudois-es, y compris les Vaudois-es de l'étranger, puissent élire les Conseillers aux Etats
- Modification des articles 74 et 142 de la Constitution du Canton de Vaud ainsi que l'ajout de l'article 179d visant à mettre un terme aux discriminations en matière de droits politiques contre les personnes atteintes de troubles psychiques
- Initiative populaire «Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici»

10.03 Municipalité

Composition au 31 décembre 2025

Mme Nicole Pointet, Syndique
Suppléante : Mme Céline Murisier

Ressources humaines
Greffe municipal
Office de la Population
Informatique
Finances communales
Taxations fiscales
Forêts
Protection des arbres
Vignes
Mobilité
Transports publics

Mme Céline Murisier, Municipale
Suppléante : Mme Caroline Genovese

Association Intercommunale Enfance et Jeunesse du
Cercle de Corsier (ASICC)
Accueil parascolaire
Accueil petite enfance
Prévention jeunesse
Bibliothèque intercommunale
Passeport vacances
Pédibus
Conservatoire de Musique
Fonds sportif

Mme Dominique Pittet, Municipale
Suppléante : Mme Nicole Pointet

Services sociaux
Aînés
Temples et cultes
Montreux Vevey Tourisme
Taxe de séjour
Fonds d'équipement touristique
Fonds culturel Riviera
Association Sécurité Riviera (ASR)
Police du commerce

M. Jean-Luc Sansonnens, Municipal
Suppléante : Mme Dominique Pittet

Urbanisme
Aménagement du territoire
Plan directeur et plans d'affectation
Inspection des chantiers
Constructions nouvelles
Travaux
Routes
Services industriels
Epuración, égouts

Mme Caroline Genovese, Municipale
Suppléant : M. Jean-Luc Sansonnens

Entretien et transformation des bâtiments communaux
Conciergerie
Voirie
Espaces verts et cimetière
Gestion des déchets
Protection de l'environnement
Planification énergétique
Sociétés locales





De gauche à droite : Mme Céline Murisier, M. Jean-Luc Sansonnens, Mme Dominique Pittet, Mme Nicole Pointet, Mme Caroline Genovese. Crédit photo : Luca Carmagnola.

Généralités

La Municipalité a tenu 46 séances hebdomadaires ordinaires en 2025 pour lesquelles des procès-verbaux ont été établis et archivés. Durant ces séances d'une durée totale de 101 heures et 40 minutes, les 1'769 points portés à l'ordre du jour se répartissaient de la manière suivante :

- 934 éléments pour information ;
- 181 invitations ;
- 654 décisions.

10.05 Conférence des Syndics (CSD)

La Conférence des Syndics de la Riviera (CSD), qui réunit régulièrement les syndics et syndicats des neuf communes, permet des échanges informels concernant des thématiques d'importance majeure ainsi que des réflexions d'ordre stratégique pour le développement au niveau régional. La présidence est assurée à tour de rôle par les communes de la Riviera, de sorte que depuis le 1^{er} juillet 2025 et jusqu'à la fin de la législature, c'est Jongny qui l'assume. Les séances se tiennent en présence de M. Roland Berdoz, Préfet du district représentant et assurant le lien avec le Conseil d'Etat. Sont aussi invités les syndics du Pays d'Enhaut pour des échanges d'informations entre les deux régions.

En 2025, la CSD a siégé à 8 reprises, traitant parmi d'autres les sujets suivants :

- Approbation du projet d'agglomération Rivelac PA5/PDI par les municipalités
- ASR, implantation de la Maison de la sécurité publique
- Lutte contre le frelon asiatique (Soutien financier et logistique des Communes à la Société d'apiculture qui prend en charge bénévolement la destruction de nids, création d'une task force coordonnée par l'ASR)
- Infrastructures et équipements d'importance régionale
- Avant-projet de révision de la loi sur les communes, présentation par la DGAIC
- Présentation de la nouvelle direction d'ASANTE SANA
- Hébergements d'urgence
- CRTPR, clé de répartition des charges liées aux lignes de transport urbain des VMCV
- Représentation des communes actionnaires au sein du CA de MVR SA
- Projet de STEP régionale
- Diverses demandes de soutien financier, coordination des contributions (« Le Simplon », subvention 2026 – 2030 du Blonay-Chamby)

La Conférence des Syndics a par ailleurs collaboré avec la Commune de Vevey pour repourvoir le poste de Chef.fe du Service des Affaires intercommunales de la Riviera, Mme Colette Rossier prenant sa retraite courant 2026.

Une rencontre avec les députées et députés du district a eu lieu le 9 septembre 2025. La CSD a rapporté à l'assemblée certaines difficultés rencontrées par les communes au niveau des relations avec les services cantonaux, ainsi que ses inquiétudes en matière de report de charges du canton sur les communes.

10.05 Rencontres intermunicipales

Deux rencontres dans le cadre du Forum des Municipalités de la Riviera ont eu lieu en 2025. Le 5 mars, à Veytaux, il a été question de la lutte contre le frelon asiatique, sujet transmis par la suite à la CSD, ainsi que de la répartition des compétences entre municipalités et conseils communaux, dans le cadre d'une présentation par une juriste spécialisée de la DGAIC.

Le 6 novembre, un Forum était consacré à la présentation du dispositif régional de sécurité publique. Les Municipalités du Cercle se sont par ailleurs rencontrées le 1^{er} septembre pour échanger sur une participation communale à la réfection de la piscine de Vevey-Corseaux-Plage et l'organisation des journées de ski aux Pléiades par l'EPS.



10.06 Visite annuelle préfectorale

La visite annuelle de la commune a eu lieu le 11 novembre 2025. Monsieur le Préfet a effectué les contrôles traditionnels tels ceux des registres des procès-verbaux de la Municipalité, du Conseil communal, des votations et des élections, des comptes tenus par la Bourse communale, des subsides reçus, de l'Office de la Population, du Bureau des étrangers, ainsi que des diverses réglementations communales. Il s'est plu à relever le sérieux du travail de l'Administration communale lorsqu'il s'est entretenu avec la Syndique.

11 Activités du Greffe municipal

En 2025, tant les activités usuelles que les projets en cours ont été assumés avec détermination et succès.

Comme les années passées le travail régulier a consisté en :

- La rédaction des courriers découlant des décisions municipales ;
- La rédaction des procès-verbaux des séances de Municipalité ;
- La rédaction des procès-verbaux des séances spéciales, des préavis municipaux, de divers rapports et circulaires ;
- L'organisation des votations avec la tenue du registre civique ;
- Le traitement des demandes de naturalisation et les décisions d'octroi de bourgeoisie ;
- La visite des jubilaires (nonagénaires, centenaires, noces d'or, noces de diamant, et plus...) ;
- Les relations avec le Conseil communal, la Préfecture et les divers services de l'Etat ;
- La mise sur pied des réceptions et manifestations placées sous l'égide de la Municipalité ;
- La gestion du personnel communal ;
- La location des salles communales ;
- La gestion des publications communales ;
- L'établissement du rapport de gestion ;
- Le classement et la tenue des archives communales ;
- La gestion administrative liée à la police des constructions ;
- La gestion du parc informatique ;
- La participation aux séances du comité de pilotage des nouvelles constructions pré et parascolaire ;
- La vente de cartes journalières dégriffées Commune au guichet de l'Administration communale ;
- Traitement des demandes de subventions du fonds communal sur la durabilité.

Les activités de la Bourse communale et de l'Office de la population sont relatées dans leurs chapitres respectifs.

11.05 Naturalisation

En 2025, la Municipalité a préavisé favorablement à l'octroi de la bourgeoisie pour 12 personnes (34 l'année précédente).

Toutes les informations relatives à la procédure sont disponibles sur le site Internet www.vd.ch/naturalisation.



13 Personnel communal

L'année 2025 s'est traduite par les changements de personnel suivants au sein de l'administration communale :

Arrivée :

01.07.2025 : M. Arafat AHMED, agent d'exploitation

18.08.2025 : Mme Ivana PROLE, apprentie employée de commerce (2^{ème} année)

01.11.2025 : Mme Ramona MINCIUNA, agente de propreté

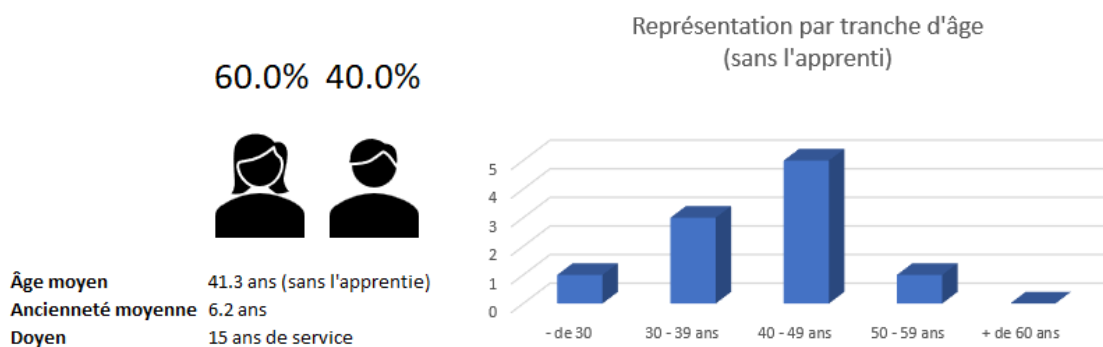
Départs :

31.07.2025 : M. Amine ABID, apprenti employé de commerce (2^{ème} année)

22.08.2025 : M. Arafat AHMED, agent d'exploitation

Au 31 décembre 2025, l'état nominatif du personnel communal est le suivant :

Greffes municipal	M. Bijan KAVEH	Secrétaire municipal	90%
	Mme Martine DUC	Secrétaire	50%
	Mme Alexandra DESPRES	Secrétaire	60%
	Mme Ivana PROLE	Apprentie employée de commerce (2 ^{ème} année)	
Bourse communale	M. Yan GICZI	Boursier	80%
Office de la Population	Mme Carine DEVALLONNE	Préposée et Secrétaire municipale adjointe	100%
Service de Voirie	M. Laurent MOREILLON	Responsable	100%
	M. Simon DUPRAZ	Employé	100%
	Mme Jessica AUDETAT	Employée	80%
Conciergerie	Mme Carina DUARTE	Agente de propreté	100%
	Mme Ramona MINCIUNA	Agente de propreté	50%
Vignes communales	M. Marc TAVERNEY	Vigneron-tâcheron	





Sur les escaliers de haut en bas : Mme Carina Duarte, Mme Jessica Audetat, M. Laurent Moreillon, Mme Carine Devallonné. De gauche à droite : M. Simon Dupraz, M. Yan Giczi, Mme Martine Duc, Mme Alexandra Després. M. Bijan Kaveh. Crédit photo : Luca Carmagnola.

13.02 Santé au travail

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Commune de Jongny met un service externe de personne de confiance à disposition du personnel communal. Cette démarche a pour but d'offrir un soutien externe neutre et bienveillant en cas de souffrance ou de difficulté sur la place de travail. Le mandat a été attribué à la Clinique du Travail SA, un organisme externe garantissant la plus stricte confidentialité.

Selon le rapport annuel communiqué par cette dernière, **un cas** a été signalé ou ouvert lors de l'exercice 2025.

13.09 Sortie du personnel

La sortie annuelle du personnel communal s'est tenue le vendredi 20 juin 2025. La matinée a été consacrée à la visite du centre de recyclage Datarec SA à Ecublens. Cette découverte a permis d'échanger autour des différents services proposés par l'entreprise et d'explorer les locaux, notamment les zones réservées à la destruction sécurisée de documents confidentiels. La visite s'est conclue par un apéritif convivial offert par Datarec SA. Le repas de midi s'est déroulé à l'Auberge La Fleur-de-Lys à Prilly, dans une atmosphère chaleureuse.



L'après-midi, le groupe a pris part à une activité ludique et dynamique à la Quiz Room du Mont-sur-Lausanne, permettant de renforcer la cohésion et de partager un moment détendu en équipe.

13.10 Formation continue du personnel communal

La Municipalité veille à la formation de son personnel. Celui-ci suit régulièrement des cours de formation continue dans les domaines d'action respectifs et conformément aux objectifs fixés lors des entretiens annuels.

Durant l'année 2025, des formations ont été suivies ou débutées par les employés suivants :

- M. Bijan Kaveh
 - Journée de formation continue (AVSM)
 - Formation « Pionnier digital » (UCV)
- Mme Carine Devallonné
 - Diplôme de cadre en administration communale (Avenir Formation)
 - Module « Initiation à la gestion de crise » (EMCC)
 - Formation initiale (AVSM)
- Mme Martine Duc
 - Formation « Word : rédiger des documents longs » (CEP)
 - Formation « Module 1 – Cours CDH et Droit migratoire de base » (CEP)
- M. Laurent Moreillon
 - Certificat Management (ASFC)
 - Permis transpalette et gerbeur (Swissécurité & Formation)
- M. Simon Dupraz
 - Permis transpalette et gerbeur (Swissécurité & Formation)

14.01 Jongny Flash Bulletin d'information de la commune / iRiviera

Le Jongny-Flash a été distribué à quatre reprises dans les ménages jongnysois, soit :

N° 76 en mars 2025

N° 77 en juillet 2025

N° 78 en septembre 2025

N° 79 en décembre 2025

Flashletter n°3 – 05.02.2025

Flashletter n°4 – 20.05.2025

Nouvelle application iRiviera disponible depuis le 15.09.2025 (remplacement Flashletter)





Toute l'info communale de Jongny dans votre poche !

Avec iRiviera, plus besoin de rechercher
l'information, laissez-la venir à vous.

- Une manifestation dans la commune ?
- Une fermeture de route ?
- La déchetterie est-elle fermée ?

Recevez toutes les dernières
informations officielles
grâce à iRiviera !



Téléchargez dès
maintenant iRiviera !

App Store



Google Play



cobalt.



14.01 Mérites de Jongny 2025 et accueil des nouveaux citoyens

Le 4 septembre 2025, la traditionnelle cérémonie biennale a réuni la population dans la salle polyvalente pour honorer de jeunes talents et accueillir les nouveaux citoyens. Plusieurs lauréats, dont Léonie Pointet (athlétisme), Noémie Murisier (pole sport), Maé Santisi (gymnastique artistique), ainsi que Joanne Meystre et Amélie Oehen (accordéon), ont été distingués pour leurs performances remarquables. La soirée, marquée par la convivialité et un repas partagé autour du traditionnel rôti servi par les bénévoles de la Société de développement de Jongny et de Jongny Solidaire, a une nouvelle fois illustré la vitalité et l'esprit communautaire de Jongny.



14.03 Sociétés locales

Sociétés	Président(e) Secrétaires	Email
Ski Club Chardonne-Jongny	Xavier Fonjallaz	chardonneskiclub@gmail.com
FSG Chardonne-Jongny	Guillaume Duriaux	gduriaux@hotmail.com
Fanfare Chardonne-Jongny	Mathieu Rosset	fanfarechardonnejongny@bluewin.ch
Chorale « Le Pèlerin »	Robert Le Dortz	chorale.le.pelerin@gmail.com
Amicale petit calibre Chardonne-Jongny	Damien Ducret	damien.ducret@unifr.ch
Société de Développement Jongny (SDJ)	Claudia Coendoz	president.sdj@bluewin.ch
Badminton Club Mont-Pèlerin	Noémie Cuénod	bcmontpelerin@gmail.com
Volleyball Jongny	Yvette Taverney	y.taverney@hotmail.fr
Société de pétanque	Jean-Philippe Neyroud	jphneyroud@gmail.com
UniHockey Riviera Jongny-Vevey Fusion de l'UHC Jongny/Raptors Vevey 01.05.24	Marc Chappuis François Chappuis (Co-présidence)	presidence@unihockey-riviera.ch admin@unihockey-riviera.ch
Gym équilibre	Kerler Annick	annick.jazz@gmail.com
Société de Jeunesse « Jeunesse du Pressoir »	Loïc Saudan	info@jeunessedupressoir.ch



Gym pour aînés	Thérèse Volet	theresevolet@bluewin.ch
Rencontres du jeudi (Club des aînés)	Rose-Marie Ansermot	rm.ans@hotmail.com
Jongny Solidaire	Anna Tagliaferri	anna.tag@windowlive.com
Les Abbayes du Cercle de Corsier	Philippe Mercier	abbepresident@abbayesdecorsier.ch
Jongny'vents	Maxime Volpe	jongnyvents@gmail.com

14.05 Promotion économique régionale



Promove est l'organisme officiel dédié au développement économique de la Riviera et de Lavaux. En tant qu'association intercommunale en partenariat privé-public, Promove est soutenue par les 13 communes de la région ainsi que par plus de 300 entreprises membres. Ses missions visent à contribuer à la qualité de vie des citoyens en veillant au dynamisme économique de la région. L'association renseigne et conseille les porteurs de projet d'implantation, de création et de développement d'entreprises. Elle joue également un rôle de centre de compétence économique régional. À ce titre, Promove accompagne les autorités locales sur les dossiers stratégiques touchant aux conditions-cadres afin d'assurer la pérennité de l'activité économique au sein de la région, garante de l'offre en emplois de proximité.

De plus amples renseignements sont disponibles sur le site www.promove.ch

14.05 VMCV

La Commune de Jongny possède 1,99% des actions de la société de transports publics VMCV SA, dont les 9 communes de la Riviera sont propriétaires. Elle siège au sein du Conseil d'administration, où elle représente les communes du Cercle de Corsier, et fait partie de la commission stratégique.



Le Conseil d'administration a siégé à 8 reprises en 2025, traitant les affaires courantes en étroite collaboration avec le comité de direction. Avec l'entrée en vigueur du nouvel horaire le 14 décembre 2025, l'offre en transports publics sur la Riviera a été renforcée de manière significative. Le réseau a en effet été optimisé pour offrir de meilleures connexions avec des cadences plus élevées. Avec 11'172'022 voyageurs, la fréquentation continue sa progression.

La commission stratégique a accompagné la mise en œuvre de l'extension de l'offre, ainsi que la validation de la stratégie de décarbonisation de la flotte des bus en dehors de la L201 déjà assurée par des trolleybus électriques.



Les rapports de gestion recensant les détails de fonctionnement sont publiés chaque année sur le site internet (<https://www.vmcv.ch/fr/page/rapports-de-gestion>).

19.01 Informatique



En l'absence de ressources internes formées dans le domaine, le Secrétaire municipal fait le lien avec les prestataires externes pour les domaines suivants :

- Maintenance et suivi des réseaux informatiques de l'administration ;
- L'infrastructure (serveurs, poste de travail, copieur multifonctions, périphériques, etc) ;
- Maintenance des logiciels métiers (comptabilité, registre des habitants, gestion des séances de Municipalité) ;
- La téléphonie IP ;
- Analyse des nouveaux projets informatiques (GED).

pour le compte d'une quinzaine d'utilisateurs de l'administration communale, de la Municipalité et du Conseil communal.

Les sauvegardes journalières des différents serveurs sont dupliquées avec un prestataire externe localisé en Suisse de manière hebdomadaire. Cette procédure est dédoublée d'une sauvegarde bi-hebdomadaire sur des disques physiques conservés hors des locaux de l'administration.

Les mesures ci-dessus, couplées notamment à une sensibilisation de l'ensemble des utilisateurs à la sécurité informatique ainsi qu'à une politique de mots de passe resserrés ont permis à l'administration d'obtenir le label de cybersécurité Cybersafe en 2022 (label en cours de renouvellement).

Au terme d'une procédure d'audit réalisée en 2025, la Commune de Jongny a obtenu la prolongation de sa labellisation Cybersafe.

Logiciels métiers

- Meeting : séances de Municipalité
- Abacus : comptabilité, salaires (mise à jour bisannuelle effectuée courant 2023)
- Nest : facturation, registre des habitants, registre des entreprises (idem ci-dessus)



2 Finances



2 - FINANCES

20.01 Environnement économique (source SECO)

En 2025, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 1,4%, contre 1,2% l'année précédente. La croissance reste ainsi comme prévu inférieure à la moyenne à long terme. Le commerce extérieur a freiné la croissance du PIB. En cause, une hausse inférieure à la moyenne du côté des exportations, assortie d'une progression notable des importations.

Le contexte économique a été particulièrement marqué par la politique douanière des Etats-Unis et l'incertitude qui en a découlé. La demande intérieure a soutenu la croissance, encouragée par les faibles taux d'inflation (à 0,2% en 2025 contre 1,1% en 2024) et une stabilisation de la situation sur le marché du travail en fin d'année, bien que le chômage ait augmenté en 2025. La valeur extérieure du franc suisse évolue à des niveaux élevés en comparaison historique. L'incertitude a également pesé lourdement sur les activités d'investissement.

20.02 Activités de la Bourse communale

La Bourse communale a été fortement sollicitée en 2025, année marquant officiellement la mise en œuvre du plan comptable MCH2 pour notre Commune. Le budget 2026 est ainsi déjà le deuxième à être présenté selon le nouveau modèle, alors que 2025 est le premier exercice comptable réalisé conformément aux normes imposées par le MCH2.

Outre les activités régulières relatives à la facturation, la gestion des débiteurs, des salaires et la tenue de la comptabilité, les projets d'investissements futurs de la Commune ont nécessité une attention particulière au niveau de l'analyse et de la planification financière. La trésorerie, les placements et les emprunts ainsi que les variations des taux d'intérêt ont fait l'objet d'un suivi attentif. L'évolution des recettes fiscales a quant à elle été analysée en profondeur.

Une augmentation du plafond d'endettement en cours de législature s'est avérée nécessaire pour permettre les investissements à venir, réalisée sous forme de passage à la méthode nette.

20.03 Analyse des comptes 2025

Principaux écarts

Les comptes 2025 qui vous sont présentés bouclent avec un bénéfice de CHF 398'024 après amortissements et attributions aux fonds. Le budget annonçait un exercice déficitaire de CHF 236'900.

L'excédent de revenus constaté s'explique principalement par la nature 36 « Charges de transfert », qui présente des participations aux associations intercommunales nettement inférieures aux budgets reçus, générant un boni de CHF 337'311, dont CHF 283'834 en lien avec l'ASICC.

Par ailleurs, la nature 31 « Biens, services et marchandises » contribue également favorablement au résultat, en raison de charges d'entretien des routes inférieures au budget (boni de CHF 66'500), ainsi que de la dissolution partielle de la provision pour pertes sur débiteurs fiscaux (boni de CHF 127'100).



Enfin, bien que les revenus fiscaux (nature 40) soient inférieurs au budget (malus de CHF 276'366), la Commune de Jongny a bénéficié, d'une part, de la redistribution des impôts conjoncturels (notamment les donations et successions), pour un montant de CHF 244'790 versé par le canton, et, d'autre part, d'un ajustement favorable relatif au décompte final 2024 du Réseau LAC (boni de CHF 91'334), relevant de la nature 46 « Revenus de transfert ».

Le solde correspond à différent postes budgétaires dont les charges effectives cumulées sont inférieures (soit un boni d'environ CHF 80'000).

Les autres principales différences sont détaillées par nature aux pages 22 à 25 du présent rapport.

Charges de fonctionnement par nature

Les commentaires du bilan, compte de résultat par fonction et les indicateurs financiers figurent dans la brochure des comptes communaux 2025 jointe en annexe du présent document. Nous ne les commenterons donc pas plus en détail dans ce préavis.

Les charges effectives de CHF 11,827 millions sont inférieures de CHF 722'133 (- 5,7%) par rapport au budget 2025. Les principales différences des comptes par nature n° 30 à 39 sont détaillées ci-dessous.

N°	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
	CHARGES	11 827 566.69	12 549 700.00	10 804 576.22
30	CHARGES DE PERSONNEL	1 423 333.02	1 403 100.00	1 347 723.72
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 209 545.29	1 432 200.00	1 582 249.75
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	220 455.25	205 400.00	219 929.38
34	CHARGES FINANCIERE S	154 690.68	155 600.00	146 222.58
35	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	173 469.33	164 800.00	88 650.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	6 776 274.08	7 120 500.00	7 295 800.79
39	IMPUTATIONS INTERNES	1 869 799.04	2 068 100.00	124 000.00

Nature 30 « Charges de personnel » :

La hausse des charges de CHF 20'233 (+1,4%) par rapport au budget est expliquée essentiellement par l'engagement d'un employé de voirie pour remplacer un arrêt maladie.

Nature 31 « Charges de biens et services et autres charges d'exploitation » :

Les charges présentent un écart favorable de CHF 222'655 (-15,5 %) par rapport au budget. Cette variation s'explique principalement par des dépenses d'entretien des routes inférieures aux prévisions (CHF 66'502), certains travaux ayant été reportés ou annulés.

Par ailleurs, les budgets relatifs au matériel d'exploitation et aux achats de fournitures se sont avérés surestimés (CHF 16'233), de même que les prestations de services de tiers (CHF 11'079).

Enfin, la réévaluation des créances, initialement budgétée comme une charge, a finalement généré un produit à la suite de la dissolution partielle de la provision pour pertes sur débiteurs, entraînant un écart favorable de CHF 127'100.

Nature 33 « Amortissements du patrimoine administratif » :

Les charges d'amortissement sont déterminées sur la base du plan des investissements et des préavis validés. Elles se composent des amortissements relatifs aux immobilisations corporelles (CHF 186'778) et aux immobilisations incorporelles (CHF 33'676).



Un dépassement budgétaire de CHF 15'055 (+7,3 %) est constaté. Celui-ci s'explique principalement par la comptabilisation de l'amortissement annuel lié au préavis n° 18/2016 relatif au Plan général d'affectation, dont les investissements réalisés en 2025 (CHF 80'726) n'avaient pas été intégrés au plan des investissements 2025–2029.

Nature 34 « Charges financières » :

La charge globale est conforme au budget. Cette nature comprend, d'une part, les intérêts calculés sur les emprunts contractés pour le financement des investissements réalisés par le passé ainsi que ceux engagés en 2025 (CHF 81'630) et, d'autre part, les charges d'entretien des bâtiments relevant du patrimoine financier (CHF 73'060).

Nature 35 « Attributions aux fonds et financements spéciaux » :

En application des nouvelles recommandations du MCH2, l'ensemble des attributions et des prélèvements aux fonds devront découler de règlements communaux validés par le Conseil communal d'ici à fin 2027.

Les comptes 2025 sont composés des attributions au fonds affecté pour le raccordement des eaux usées (CHF 43'572), au fonds pour la durabilité (CHF 40'221), au fonds pour le renouvellement informatique (CHF 12'500), au fonds pour le développement touristique (CHF 8'476) et au fonds de rénovation des bâtiments financiers (CHF 68'700).

Nature 36 « Charges de transferts » :

Il s'agit de la rubrique de charge la plus importante, car elle regroupe les participations à des charges cantonales, intercommunales et communales. Ces dernières représentent 68.0 % des charges totales (hors imputations internes) et échappent au contrôle de la Municipalité.

Les participations aux communes et associations intercommunales représentent 48,5 % des dépenses de cette nature, dont font partie entre autres : l'ASICC, l'ASR, l'ARAS, le SIGE, le BTI et la déchèterie de Praz-Libon (CHF 3'280'161). La participation cantonale, dont font partie la NPIV et les transports publics régionaux correspond à 49,6% des charges (CHF 3'359'249). Le solde correspond à la participation communale, dont font partie les subventions à la population de Jongny et divers soutiens financiers à des organisations privées à but non lucratif (CHF 129'364).

La baisse des charges de CHF 344'226 (-4,8 %) par rapport au budget s'explique principalement par des participations aux associations intercommunales sensiblement inférieures aux montants budgétés, en particulier pour l'ASICC (CHF 283'834), l'ASR (CHF 36'673) et le BTI (CHF 11'393).

Pour rappel, La NPIV est un dispositif qui a pour but de répartir les ressources financières entre les communes, afin de réduire les inégalités financières entre elles. Le canton de Vaud, comme d'autres cantons suisses, est confronté à des disparités économiques entre ses communes. Certaines sont beaucoup plus riches que d'autres en raison de la répartition de la population, de la richesse fiscale et d'autres facteurs économiques. La NPIV vise donc à assurer une solidarité financière entre les communes plus riches et celles qui ont moins de ressources.

Nature 39 « Imputations internes » :

En application des nouvelles recommandations MCH2, il s'agit d'une opération purement comptable, sans impact sur le résultat et qui ne s'accompagne d'aucun mouvement de trésorerie. Les imputations internes ne peuvent être utilisées que pour ventiler des charges et des revenus relatifs à des activités opérationnelles. Elles permettent de faire ressortir plus précisément le coût de chaque fonction. Cela est particulièrement important pour les domaines autofinancés (déchets, eau et épuration) dans lesquels il faut pouvoir s'assurer de la couverture des charges par les revenus.



Pour les comptes 2025 de la Commune de Jongny, les imputations internes des frais généraux d'administration regroupent principalement les charges salariales, les frais de locaux, les coûts informatiques et les véhicules pour la partie voirie.

Revenus de fonctionnement par nature

Les revenus de CHF 12,225 millions présentent une baisse de CHF 87'209 (-0,7%) par rapport au budget 2025. Les principales différences des comptes par nature n° 40 à 49 sont détaillées ci-dessous.

N° Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
REVENUS	12 225 590.80	12 312 800.00	10 835 874.67
40 REVENUS FISCAUX	7 731 133.84	8 007 500.00	7 885 896.32
41 PATENTES ET CONCESSIONS	3 194.50	2 100.00	10 682.15
42 TAXES ET REDEVANCES	715 126.84	599 900.00	675 001.96
44 REVENUS FINANCIERS	563 631.57	1 159 200.00	506 279.95
45 PRELEVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	112 839.25	151 400.00	160 135.85
46 REVENUS DE TRANSFERTS	1 229 865.76	324 600.00	1 473 878.44
49 IMPUTATIONS INTERNES	1 869 799.04	2 068 100.00	124 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-398 024.11	236 900.00	-31 298.45

Nature 40 « Revenus fiscaux » :

Globalement, les impôts sont en recul de CHF 276'366 (-3.5%) par rapport au budget. Les recettes de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques restent stables, et celles des successions et donations progressent de CHF 34'968. Cette hausse est toutefois largement compensée par la baisse des impôts à la source et sur la dépense (CHF 216'522), liée aux ajustements 2023 défavorables résultant du passage de certains contribuables de l'imposition à la source ou à la dépense à l'imposition ordinaire. Par ailleurs, les droits de mutation chutent de CHF 94'953 en raison d'un moindre volume de transactions immobilières.

Pour rappel, les personnes assujetties à l'impôt à la source peuvent déposer une demande de taxation ordinaire lorsque le revenu annuel excède CHF 120'000.

Nature 41 « Patentes et concessions » :

Les revenus se composent des concessions pour les tombes du cimetière de Jongny (CHF 3'000) ainsi que de la perception des taxes d'exploitation 2024 et 2025 relatives aux débits de boissons alcooliques à l'emporter.

Nature 42 « Taxes et redevances » :

Cette nature se compose des émoluments pour actes administratifs (CHF 75'960), des taxes d'utilisation pour l'eau, les égouts et les déchets (CHF 327'195), des ventes de bois, de vin, de raisin et d'électricité (CHF 51'898) ainsi que des jetons de présences, des rétrocessions sur le tri des déchets et des indemnités d'assurances (CHF 260'073).

L'écart favorable de CHF 115'227 (+19,2 %) par rapport au budget 2025 s'explique principalement par des indemnités d'assurance versées dans le cadre d'accident et de maladie du personnel ainsi que de vandalisme (CHF 56'647), des jetons de présence supérieurs aux prévisions (CHF 9'474), des taxes uniques de raccordement des eaux usées en hausse (CHF 21'572) ainsi que par une progression des émoluments liés aux permis de construire (CHF 16'724).



Nature 44 « Revenus financiers » :

Les revenus financiers regroupent les intérêts de retard sur acomptes et décomptes d'impôts (CHF 86'573), les dividendes des participations (CHF 21'956), les revenus locatifs des bâtiments du patrimoine financier (CHF 389'525) et des salles du patrimoine administratif (CHF 65'578).

En application de la mise à jour du manuel MCH2, les locations facturées aux associations intercommunales (ASICC et ASR) sont désormais imputées dans le même groupe de comptes (natures 36 vs 46) que les participations communales. L'objectif est de ne pas péjorer le résultat d'exploitation [REX] au profit du résultat financier [RFI] dans la présentation du nouveau compte d'exploitation à plusieurs niveaux. Ce reclassement explique principalement l'écart budgétaire de CHF 595'568 (-51.4%).

Nature 45 « Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux » :

Les comptes 2025 sont composés des prélèvements aux fonds pour le raccordement et le traitement des eaux usées (CHF 55'801), au fonds pour les déchets urbains (CHF 267), au fonds pour la durabilité (CHF 36'070), au fonds pour le développement touristique (CHF 8'541), au fonds pour les œuvres sociales (CHF 7'900) et à la dissolution du fonds pour les abris de protection civile (CHF 4'260).

Nature 46 « Revenus de transferts » :

Cette nature regroupe des revenus reçus du canton, dont notamment : les impôts sur les gains immobiliers (CHF 181'952), les impôts sur les frontaliers et la RFFA (CHF 16'626), la péréquation des besoins structurels (CHF 22'959), les prélèvements conjoncturels à la péréquation des ressources (CHF 244'790), diverses subventions (CHF 19'379) ainsi que des revenus reçus des associations intercommunales, dont notamment : la locations des salles de classes à l'ASICC (CHF 632'385), le local des pompier à l'ASR (CHF 20'440) et le décompte final 2024 du Réseau LAC en faveur de la Commune (CHF 91'334).

En complément du reclassement des locations intercommunales (CHF 652'825), l'écart favorable de CHF 905'266 (+278.9%) s'explique principalement par la redistribution des impôts conjoncturels par le canton (CHF 244'790) et un ajustement positif du décompte final 2024 du Réseau LAC (CHF 91'334). Ces revenus supplémentaires sont toutefois réduits par une diminution des impôts sur les gains immobiliers liée à des transactions immobilières inférieures aux prévisions (CHF 101'622).

Nature 49 « Imputations internes » :

Se référer aux commentaires de la nature 39 « Imputations internes ».

Compte des investissements

Le compte des investissements enregistre les dépenses et recettes liées à la création ou à l'amélioration de biens du patrimoine administratif à utilité pluriannuelle, à l'exclusion des opérations relevant du patrimoine financier, comptabilisées directement au bilan.

En 2025, les dépenses d'investissement brutes s'élèvent à CHF 1'139'053, contre un budget de CHF 5'803'000. Cet écart s'explique principalement par le report de projets d'infrastructures (réfection du Chemin de la Tuilière et mise en conformité LHand des arrêts de bus) ainsi que par la suspension du projet d'accueil de jour pré et parascolaire, dans l'attente de la votation populaire du 14 juin 2026.

Des subventions cantonales de CHF 189'327, dont CHF 183'827 liées à la sécurisation du ruisseau de la Bergère (préavis n° 06/2023), ramènent les investissements nets à CHF 949'726, intégralement financés par l'emprunt.



Tableau des flux de trésorerie et compte d'exploitation à plusieurs niveaux

Le MCH2 prévoit la présentation d'un tableau des flux de trésorerie ainsi que d'un compte d'exploitation structuré sur plusieurs niveaux. Ces deux éléments font l'objet de commentaires détaillés dans la brochure des comptes 2025, aux pages 17 à 18.

Marge d'autofinancement

Comme indiqué dans l'introduction, l'objectif prioritaire de la Municipalité est de présenter des comptes dévoilant une marge nette d'autofinancement positive permettant ainsi d'envisager de ne plus avoir systématiquement recours à l'emprunt lors des futurs investissements.

Cet objectif est atteint avec les comptes 2025. La marge d'autofinancement s'élève à CHF 586'509, dont CHF 316'055 générés par les immeubles du patrimoine financier.

À noter que le recours à l'emprunt sera obligatoire pour financer les investissements prévus ces prochaines années. Il en découlera une augmentation de la dette communale.

N°	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
REVENUS ET CHARGES MONETAIRES				
4	REVENUS MONETAIRES	10 242 952.51	10 093 300.00	10 551 738.82
40	REVENUS FISCAUX	7 731 133.84	8 007 500.00	7 885 896.32
41	PATENTES ET CONCESSIONS	3 194.50	2 100.00	10 682.15
42	TAXES ET REDEVANCES	715 126.84	599 900.00	675 001.96
44	REVENUS FINANCIERS	563 631.57	1 159 200.00	506 279.95
46	REVENUS DE TRANSFERTS	1 229 865.76	324 600.00	1 473 878.44
3	CHARGES MONETAIRES	-9 656 443.07	-10 076 100.00	-10 224 320.79
30	CHARGES DE PERSONNEL	-1 423 333.02	-1 403 100.00	-1 347 723.72
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-1 309 645.29	-1 405 200.00	-1 444 149.75
34	CHARGES FINANCIERES	-154 690.68	-155 600.00	-145 622.58
36	CHARGES DE TRANSFERT	-6 768 774.08	-7 112 200.00	-7 286 824.74
RESULTAT MONETAIRE = MARGES D'AUTOFINANCEMENT [MA]		586 509.44	17 200.00	327 418.03

Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers sont mentionnés en détail aux pages 112 à 121 de l'Annexe 8 de la brochure des comptes 2025.

L'analyse de ces derniers met en évidence une situation globalement solide de la Commune à la fin de l'exercice 2025, tout en faisant apparaître certains points de vigilance pour les années à venir.

Sur le plan de l'endettement, la Commune présente une situation particulièrement favorable. Le taux d'endettement net demeure négatif, traduisant l'existence d'une fortune nette, le patrimoine financier excédant les capitaux de tiers. Cette configuration confère à la Commune une marge de manœuvre importante et une capacité élevée à faire face à ses engagements. Cette appréciation est corroborée par un niveau d'endettement brut par rapport aux revenus jugé acceptable, ainsi que par un endettement net par habitant négatif. Il convient toutefois de relever une légère dégradation de ces indicateurs au cours des dernières années, qui traduit une réduction progressive de cette marge de sécurité.



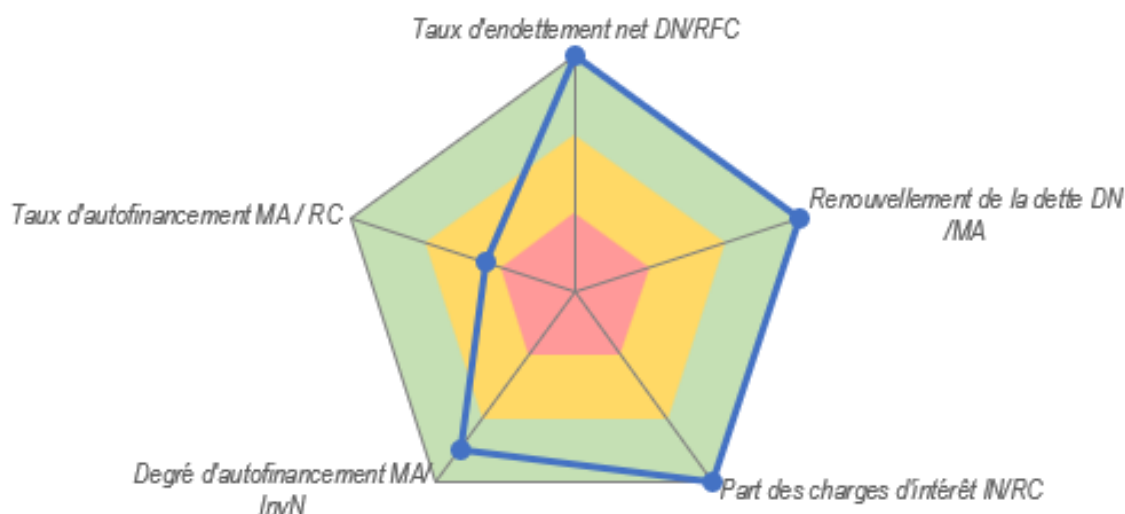
L'équilibre du compte de résultats est, quant à lui, assuré. Le degré de couverture des charges est supérieur à 100 %, ce qui signifie que les revenus courants permettent de couvrir l'ensemble des charges, y compris les amortissements. Cette situation garantit, à moyen terme, le financement des investissements sans détérioration de la situation financière. Il convient néanmoins de souligner que cet équilibre repose en partie sur les revenus du patrimoine financier, notamment les loyers. En l'absence de ces recettes, la couverture des charges apparaîtrait plus tendue.

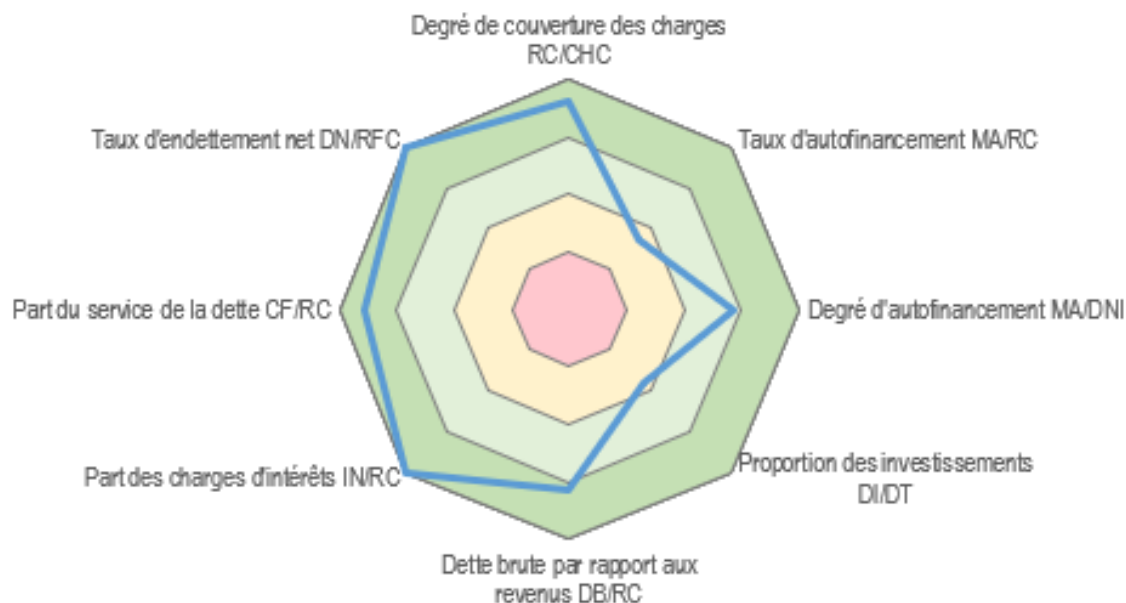
S'agissant de la capacité d'autofinancement, les indicateurs mettent en évidence une situation plus contrastée. Le taux d'autofinancement demeure inférieur au seuil considéré comme suffisant, tandis que le degré d'autofinancement, bien qu'en amélioration en 2025, reste en deçà de l'objectif de couverture complète des investissements. Sur la période récente, une dégradation de ces indicateurs est observée, traduisant une capacité limitée à financer les investissements par les ressources propres de la Commune. Cette situation implique, en cas de maintien d'un niveau d'investissement soutenu, un recours accru à l'endettement.

Par ailleurs, la proportion des investissements est en hausse depuis 2023, traduisant une reprise de l'activité d'investissement. Si ce niveau reste globalement modéré en moyenne pluriannuelle, il doit être apprécié en lien avec la capacité d'autofinancement. En l'état, la combinaison d'un volume d'investissement en progression et d'une capacité d'autofinancement insuffisante constitue un élément de vigilance pour l'évolution future de l'endettement.

En revanche, la charge liée à la dette demeure très faible. La part des charges d'intérêts est proche de zéro, voire négative, les revenus des placements excédant les intérêts passifs. De même, le service de la dette représente une part très limitée des revenus courants. Cette situation confère à la Commune une capacité importante à absorber une éventuelle hausse des taux d'intérêt ou une augmentation modérée de son endettement.

En synthèse, la Commune bénéficie d'une situation financière saine, caractérisée par une fortune nette et une faible contrainte liée à la dette. Le principal enjeu réside désormais dans le renforcement de la capacité d'autofinancement, afin de garantir la soutenabilité de la politique d'investissement à moyen et long terme, tout en limitant le recours à l'endettement.

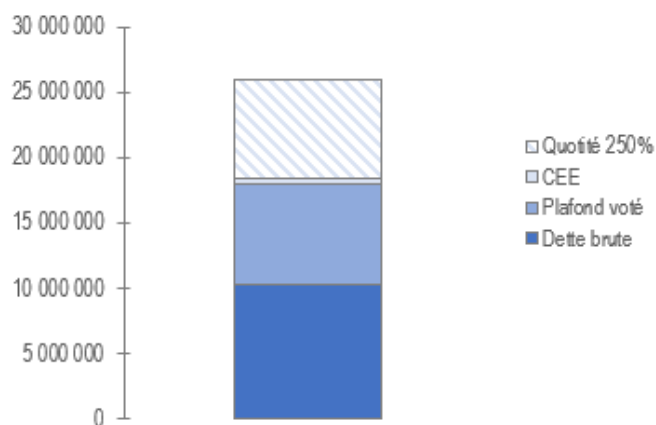




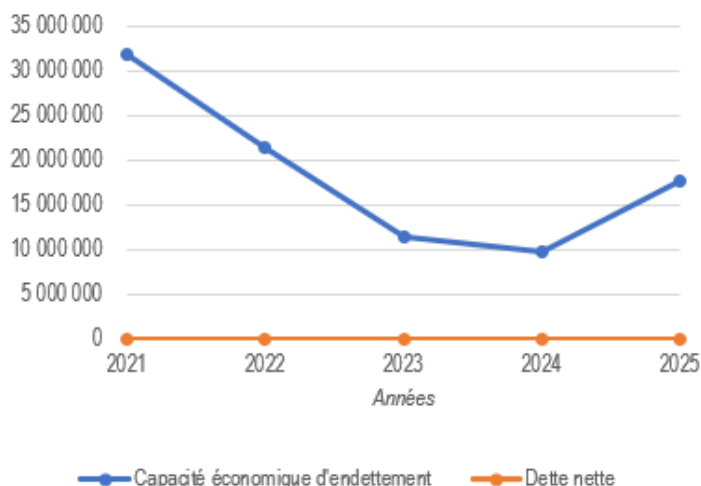
Investissement net et marge d'autofinancement



Plafond d'endettement - Capacité économique d'endettement (CEE)



Capacité économique d'endettement et dette nette



3

Domaines et bâtiments communaux



3 - DOMAINES ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

32.01 Forêts

En chiffres

- Surface forestière communale : 15 hectares
- Possibilité de coupe annuelle : 300 sylvés
- Plan de gestion en vigueur : 2021-2035

Environnement – Conditions météorologiques

L'année 2025 a été l'une des plus chaudes jamais enregistrées en Suisse, avec des températures moyennes largement supérieures aux normales climatologiques récentes (période de référence 1991-2020). Les mois de février, mars et avril ont été très secs, avec seulement 128 mm de précipitations, alors que la norme se situe à 244 mm. Cette sécheresse printanière a conduit à une situation particulièrement tendue, en augmentant fortement le risque de feux de forêt. On se souviendra notamment d'un départ de feu aux Monts-de-Corsier le 12 avril 2025. Le mois de juin, quant à lui, a bénéficié de 309 heures d'ensoleillement, contre 230 heures selon la norme.

Entretien du patrimoine forestier

- Martelée en 2024, une coupe de bois a été réalisée début mars sur la parcelle 310 au lieu-dit « Creux de Terre ». Cette récolte de gros bois avait pour objectifs sylvicoles la mise en lumière du sol pour favoriser le rajeunissement et la récolte de la valeur des épicéas. Au total ce sont 166.19 m³ qui ont été récoltés, majoritairement des résineux. Les recettes de bois s'élèvent pour ce chantier à CHF 11'560.80 et les dépenses à CHF 11'677.86. Le déficit de l'opération est de CHF 117.06.-
- Au début de l'automne un petit foyer d'épicéas bostrychés à l'amont du refuge de « Reule » a dû être traité. 29 m³ ont été coupés et débardés dans le but de préserver le reste du peuplement. Ce chantier s'est soldé sur un bénéfice de CHF 249.-.
- La parcelle n° 118 proche du skate park a dû faire l'objet d'une coupe sécuritaire avant la fin de l'année 2025. Quelques arbres menaçaient le parking, le trottoir, la route et la rampe.
- Proche de la route des Barussels sur la parcelle n° 2949, un fauchage autour des plants mis en terre en 2023 a été réalisé dans le courant de l'été 2025. La facture était de CHF 870.21. Une subvention a été versée par la DGE-Forêt pour un montant de CHF 280.-.

Mise de bois

Au mois de novembre une petite éclaircie dans les bois de « Reule » a permis la fabrication de 20 stères de bois de feu en boule d'un mètre en prévision de la mise de bois de feu de l'automne 2026.

Groupement forestier de la Veveyse

Le Groupement forestier de la Veveyse, dont la Commune de Jongny est membre et assure la présidence du comité, a poursuivi son développement conformément à ses objectifs et dans l'intérêt général de ses membres. L'année 2025 a été marquée par la validation et la signature des nouveaux statuts de la corporation par les membres et le Conseil d'État vaudois. Cet accord définit un nouveau départ pour l'association, qui entend rester attractive et être une force de solutions, de propositions, de coordination et d'amélioration, dans l'ensemble des domaines couverts par les fonctions forestières.



Sur le plan financier, les comptes de l'année 2024, approuvés par l'Assemblée générale du 21 mai 2025, se sont soldés par un bénéfice net de CHF 220'051.61.

La multiplication des projets associés au renouvellement des statuts et aux bons résultats financiers sont autant d'arguments qui ont milité en faveur de la création d'un poste d'adjoint au garde forestier. Ce poste a été validé par l'Assemblée générale d'automne 2025.

Le Fonds de soutien aux projets forestiers a, une nouvelle fois, pu être alimenté à hauteur de CHF 50'000.–. Deux projets ont bénéficié de ces financements : l'un sur la commune de La Tour-de-Peilz et le second sur la commune de Blonay–Saint-Légier.



Nid de frelons détruit dans la région

33.01 Vignes

Après un hiver plutôt doux, la vigne a bénéficié d'un printemps relativement sec et tempéré, favorisant un débourrement assez précoce ainsi qu'une bonne floraison. Le développement de la vigne a été quelque peu ralenti au mois de juin par une période pluvieuse, heureusement de courte durée. Les vendanges, légèrement précoces, ont permis de récolter des raisins de très bonne qualité. Le pinot noir a été vendangé le 17 septembre avec un sondage de 100° Oe. Le garanoir (85° Oe) a été récolté le 24 septembre, le gamaret le 1er octobre (94° Oe), en même temps que le chasselas (75° Oe). Les conditions de la saison ont permis d'atteindre les quotas pour l'ensemble des cépages des vignes communales.

Le marché viti-vinicole poursuit malheureusement sa dégradation. La baisse constante de la consommation, la concurrence des vins étrangers ainsi que les coûts de production élevés des vins suisses mettent la filière sous pression. Notre acheteur de longue date, la maison Obrist, annonce par ailleurs une diminution de ses achats de raisins pour les années à venir. Malgré ce contexte difficile, les vignes communales permettent de maintenir la production de quelques bouteilles estampillées « Réserve de la Commune de Jongny ».

35.03 Bâtiments

Dans le cadre de la gestion des bâtiments communaux, les travaux d'entretien prévus au budget 2025 ont été réalisés, poursuivant les efforts de la Commune pour l'entretien et la valorisation de son patrimoine bâti.

Vieux Collège

- Suivi du renouvellement des volets.
- Pose d'une résine extérieure à l'entrée afin de sécuriser les accès et d'optimiser la durabilité du revêtement.

Salle polyvalente

- Rénovation de la porte d'entrée sud, améliorant la sécurité et le confort d'utilisation.

Salle de la Bergère et local dédié aux aînés

- Suite aux événements de septembre 2024, qui avaient interrompu les travaux à cause d'infiltrations d'eau provenant d'un regard Swisscom sur la route cantonale, la rénovation de l'espace Bergère, situé dans les locaux de l'ancienne poste, a pu reprendre.
- Dès le début de l'année 2025, les travaux ont été entrepris pour finaliser la rénovation. Les clés du local destiné à l'association Jongny solidaire ont été remises à fin mai, tandis que l'espace Bergère a retrouvé son usage dès le mois de juin.



4

Environnement et urbanisme



41.04 Bureau technique intercommunal

Nous vous livrons ci-après le rapport tel qu'il a été rédigé par le Bureau Technique Intercommunal.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Bureau Technique Intercommunal : Un service public

Le Bureau Technique Intercommunal est un service public chargé de contrôler le respect de l'application des dispositions légales concernant la police des constructions, le génie civil ainsi que l'aménagement du territoire. Il est appelé non seulement à renseigner le citoyen (architectes, propriétaires ou autres) sur de nombreux éléments techniques, mais également à résoudre certaines problématiques liées à ses domaines d'activité.

Le Bureau Technique Intercommunal est notamment chargé d'effectuer les tâches suivantes :

- Informer sur les projets et travaux à l'étude ou en cours ;
- Informer sur l'équipement et la situation cadastrale des terrains ;
- Renseigner sur les cartes de dangers naturels ;
- Informer sur la protection civile en collaboration avec les instances cantonales ;
- Informer sur les travaux de génie civil et d'épuration ainsi que sur tous les problèmes techniques de sa compétence ;
- Analyser, accompagner et suivre les dossiers d'aménagement du territoire (plans d'affectation) ;
- Assister les propriétaires en cas de pollution ou d'obstruction de canalisations ;
- Collaborer à des études diverses, proposer un programme d'entretien des routes et d'assainissement et contrôles caméras ;
- Collaborer à des études diverses, programmes d'assainissement, etc. ;
- Collaborer avec les bureaux privés, chargés par la Municipalité de faire des études diverses, notamment d'assainissement, et de procéder ensuite au suivi du chantier avec les bureaux ;
- Acquérir, mettre à jour et diffuser les données communales au travers du SIT ;
- Dans certaines limites, orienter les propriétaires afin de les aider à résoudre les problèmes de droit privé relatifs aux constructions, aménagements divers, plantations, etc. ;
- Préparer les dossiers de mise à l'enquête publique pour la police des constructions, l'aménagement du territoire et les abattages d'arbres ainsi que renseigner la population pendant la période de consultation ;
- Gérer les dossiers d'archive de police des constructions ;
- Participer aux séances dans le cadre de procédures judiciaires ;
- Rédiger diverses correspondances BTI et préparer des projets de courriers municipaux.

2. ORGANISATION DU BUREAU TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

2.1. Comité de direction

Le comité directeur du BTI est composé de quatre membres de l'exécutif, soit un pour chacune des quatre communes, ainsi que du responsable du BTI.

Pour la législature 2021-2026, le comité de direction est composé des membres suivants au 31 décembre 2025 :

- M. Jean-Luc Sansonnens, président, municipal, Jongny
- Mme Arianne Rouge, syndique, Corsier-sur-Vevey
- M. Christian Minacci, syndic, Corseaux
- Mme Elise Neyroud, municipale, Chardonne
- M. David Ferrari, chef de service du BTI

La coordination des tâches administratives, notamment la rédaction du procès-verbal des séances de comité de direction, est assurée par la responsable administrative, Mme Sabrina Paolini.

2.2. Responsable du Bureau Technique Intercommunal et organisation interne

Le chef de service et responsable du secteur de l'urbanisme, M. David Ferrari, est notamment chargé de participer à différentes séances afin d'assurer la gestion et le suivi des dossiers relatifs à l'aménagement du territoire, soit en 2025 :

- 11 séances du comité de direction du BTI ;
- Suivi des dossiers d'aménagement du territoire et révision des PACom ;
- Établissement du budget annuel, contrôle des factures et comptes ;
- Gestion du bureau et des ressources humaines.

Il participe également à des séances d'information et d'études d'aménagement du territoire, de police des constructions et autres domaines tels que CORAT, projet d'agglomération (Agglorivelac), SRGZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités), ECA, AEAI (protection incendie), SSDA (système de gestion des zones d'activité), et diverses études régionales de transports et urbanisme.

Enfin, il est chargé d'assister, ou de représenter, la Municipalité lors de :

- Études et séances relatives aux projets de bâtiments scolaires, parascolaire et préscolaire ;
- Études ou séances relatives à l'application des lois et des règlements en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions ;
- Procédures devant les tribunaux ;
- Contacts avec les services de l'État ;
- Contacts avec les mandataires ou les propriétaires ;

2.3. Police des constructions



Le responsable de la police des constructions et adjoint au chef de service, M. Hervé Martinez, supplée et seconde le chef de service pour toutes les tâches relatives à l'aménagement du territoire et supervise et coordonne le travail des techniciens. Il se charge également des :

- Séances de la commission consultative d'urbanisme : 1 séance a eu lieu en 2025 ;
- Séances hebdomadaires de transmission des dossiers avec le municipal délégué et le secrétaire municipal ;
- Séances au Tribunal cantonal (CDAP), à la préfecture (dénonciations) ou au Tribunal de Police (contestation des amendes délivrées par la Préfecture);
- Gestion et conduite pour la mise en place des nouvelles procédures découlant des modifications législatives.

Les techniciens de la police des constructions sont chargés de contrôler tout projet de construction selon les différents règlements communaux, la loi et le règlement d'application sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC) et autres règlements et normes en vigueur (énergie, AEAI, etc.).

Récapitulatif des dossiers traités en 2025

	Jongny	Intercommunal
Nouvelles demandes	64	291
Permis de construire délivrés :	30	123
- Procédure dispense d'enquête publique	13	59
- Procédure enquête publique	17	64
Taxe des permis de construire délivrés (permis d'habiter/utiliser et taxes réglementaires comprises)	CHF 93'389.90	CHF 283'414
Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle :	25	85
- Capteurs solaires (18a LAT, 32b OAT)	7	21
- Travaux de minime importance	13	52
- Pompes à chaleur (68c RLATC et 17 RLVene)	5	12
Dossiers soumis à l'enquête publique :	26	92
- Aménagement du territoire	1	8
- Police des constructions (CAMAC)	18	52
- Enquêtes cantonales et fédérales (routes, signalisation, mensuration, CFF, etc.)	1	4
- Autres (cadastration, servitudes, etc.)	1	4
- Abattage d'arbres protégés	5	24
Contrôles techniques	5	96
Permis d'habiter/utiliser	8	104
Arrêts de travaux	0	1
Dénonciations Préfecture	3	5



Les techniciens ont également effectué les tâches suivantes :

- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et des autres services communaux ou industriels ;
- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité ;
- Gestion des plaques d'immeubles, gestion des commandes et livraison lors du contrôle technique ;
- Contrôles et mise à jour des registres conformément à la LHR (loi sur l'harmonisation des registres) et au RCB (registre cantonal des bâtiments) ;
- Statistiques diverses (constructions, appartements, etc.) ;
- Développement d'applications sur le SIT intercommunal ;
- Suivi des séances et développement de l'application Cartoriviera.

Enfin, le Bureau Technique Intercommunal a procédé au suivi des dossiers pour lesquels un permis de construire avait été délivré durant les années précédentes, soit le suivi des chantiers et relance d'objets en attente ainsi que l'archivage des dossiers terminés.

2.4. Travaux, génie civil et SIT

M. Frédéric Schneiter est le responsable du secteur travaux et génie civil. Le responsable de ce secteur supervise et coordonne le travail du secteur travaux.

Les travaux suivants ont été réalisés en 2025 :

- Campagnes d'entretien par curage et contrôle caméra sur les collecteurs communaux en collaboration avec les autres communes du cercle ;
- Contrôles aux miroirs ou TV, curages, recherches et entretien de divers tronçons de collecteurs, coulisses, dépotoirs, sources, venues d'eaux et autres ouvrages ;
- Contrôles et recherches de pollutions diverses dans les canalisations d'eaux claires ou ruisseaux ;
- Contrôles de déversoirs ;
- Raccordements secondaires divers dans le cadre de la campagne d'assainissement comprenant les contacts avec les propriétaires, essais, devis, suivi des travaux et relevés des ouvrages des raccordements privés sur les collecteurs communaux, y compris reports sur le SIT ;
- Examens et préavis relatifs à l'assainissement de certains secteurs du territoire communal en système séparatif ;
- Entretien des routes et chemins communaux ;
- Constats de dégradations des chemins communaux et planification des travaux de réparation comprenant soumissions, plans, synthèses et suivi des travaux ;
- Délivrance de permis de fouille nécessitant l'organisation de restrictions de circulation, avis aux riverains, etc. ;
- Gestion et réfection définitive de fouilles sur le domaine public ;
- Contrôles et surveillance des fouilles et dépôts sur le domaine public pendant la phase de travaux ;
- Participation et suivi des chantiers communaux en cours ;
- Établissement de divers plans de signalisation et remplacement de la signalisation existante ;
- Étude et demandes de subvention pour l'entretien de ruisseaux publics ;
- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et d'autres services communaux ou industriels ;



- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité (travaux, assainissement, expropriation, contrôle d'ouvrages divers, etc.).

Chantiers communaux :

- Ruisseau de la Bergère : Sous la route de Baumaroché en limite avec la commune de Chardonne, étude sécurisation ;
- Arrêts bus VMCV : Finalisation des études pour la mise en conformité LHand des arrêts Village, Reposoir et Combette ;
- Chemin de la Tuilière : Finalisation des études et préavis pour la réfection totale du chemin entre les deux routes cantonales ;
- Chemin de l'Etoile du Matin : Réfection de la chaussée et diverses réparations sur les réseaux d'éclairage public et des eaux claires.

Permis de fouille/dépôt :

- Durant l'année 2025, le BTI a traité **21** demandes de permis.

SIT - Mises à jour annuelles :

- Mise à jour des informations dans les bases de données ;
- Mise à jour des plans de l'ensemble de la commune ;
- Mise à jour du cadastre souterrain : relevés au GPS et contrôles systématiques sur le terrain ;
- Saisie et mise à jour de diverses couches du SIT et du Cartoriviera ;
- Mise à jour du SIT arbres.

Enfin, le responsable du secteur travaux organise et participe à une séance annuelle d'information et de coordination des travaux communaux avec les services industriels. Durant l'année, il participe également à des séances de coordination avec les délégations municipales, les commissions ad hoc, les représentants de l'état, les mandataires ou propriétaires et les services industriels.

3. ETUDES ET PROJETS DIVERS

3.1 Cartoriviera

Cartoriviera est un Géoportail régional dont 14 communes et deux associations intercommunales sont partenaires. Utilisé depuis plus de 10 ans, il intègre chaque année de nouveaux développements pour répondre à l'évolution des demandes et pour mieux répondre aux besoins du public et des professionnels.

Les données pouvant être consultées sont regroupées par thèmes (cadastre, plan ville – tourisme, aménagement du territoire, infrastructures, etc.), dont certaines sont accessibles uniquement avec un compte professionnel sécurisé.

Le service Cartoriviera permet également à toute personne de s'inscrire gratuitement et d'obtenir automatiquement une alerte par e-mail pour les événements gérés par le système tels que : chantiers ferroviaires, enquêtes publiques CAMAC et hors CAMAC, permis de fouille et de dépôt sur le domaine public ainsi que les perturbations du trafic.



Cartoriviera offre encore d'autres services pour le public, notamment *Riviera Parkings* (disponibilité des parkings et tarifs) et *Signalements Riviera* (possibilité de signaler certains problèmes, tels que des luminaires défectueux ou des nids de chenilles processionnaires).

La liste complète des évolutions est disponible sur le site suivant : <https://www.linkedin.com/company/cartoriviera>.

3.2 Révision du plan d'affectation communal (PACom)

Le bureau d'urbanistes Plarel SA, de concert avec le Bureau Technique Intercommunal, a poursuivi la révision des plans d'affectation communaux des 4 communes du Cercle en 2025.

Le 21 juillet 2025, la DGTL a rendu un complément à son examen préalable délivré en mars 2024.

Le PACom a ensuite été soumis à l'enquête publique du 17 septembre au 16 octobre 2025, laquelle a suscité 8 oppositions. Les opposant·e·s ont été reçu·e·s dans le cadre de séances de conciliation organisées au mois de novembre 2025.

À l'issue d'un examen approfondi des arguments soulevés lors de ces séances, la Municipalité est entrée en matière sur certains points et a décidé de les soumettre à une enquête publique complémentaire, sous réserve d'un préavis favorable de la DGTL.

A ces fins, les modifications ont été transmises à la DGTL pour un examen préalable complémentaire à la fin de l'année 2025.

L'enquête publique complémentaire devrait se tenir au cours du premier trimestre 2026.

3.3 Plan d'affectation cantonal (PAC) Lavaux

Le projet de PAC Lavaux transcrit et précise les principes de protection prévus par la Loi sur le plan de protection de Lavaux de 2014 (LLavaux) pour les territoires hors des zones à bâtir des communes de Bourg-en-Lavaux, Chardonne, Chexbres, Corseaux, Corsier, Jongny, Lutry, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin.

L'enquête complémentaire s'est déroulée du 5 novembre au 4 décembre 2025, 6 ans après la première enquête.

Cette enquête publique complémentaire fait suite aux décisions du Grand Conseil qui a apporté des modifications au plan et au règlement du PAC Lavaux selon les recommandations de la commission parlementaire chargée de l'examen du dossier.

3.4 Commission Consultative de Lavaux (CCL)

En 2025, le BTI a soumis 3 projets à la CCL, aucune pour la commune de Jongny.

Les dossiers soumis à la CCL exigent une documentation plus importante et complète avant la mise à l'enquête publique.

Les dossiers importants sont soumis à la commission d'urbanisme préalablement à la CCL pour préavis.



La procédure d'enquête publique peut être rallongée par cet examen puisque la CCL se réunit une fois par mois.

3.5 Plans d'affectation communaux (PA)

Pas de PA en cours 2025.

3.6 Projet d'agglomération (PA 5) et Plan directeur intercommunal (PDI)

L'ensemble des communes de la Riviera, du Haut-lac et de la Veveyse fribourgeoise s'est regroupé pour établir un plan d'agglomération 5^{ème} génération (PA5). Le PA5 a été conçu afin que le volet stratégique puisse être entièrement repris dans le plan directeur intercommunal (PDI).

À la suite de la validation du Projet de PA5 par le COPIL Rivelac, le dossier a été officiellement remis à la Confédération le 27 mars 2025.

Le PA5 a depuis été jugé conforme aux exigences formelles, ce qui a permis son admission à l'examen complet par la Confédération. Le retour de l'ARE est attendu au cours de l'été 2026.

En 2025, le BTI a suivi de nombreuses séances techniques dans les volets de l'urbanisation, du paysage, des transports, de l'énergie et du tourisme en vue de la soumission du PDI à l'examen préalable à la DGTL.

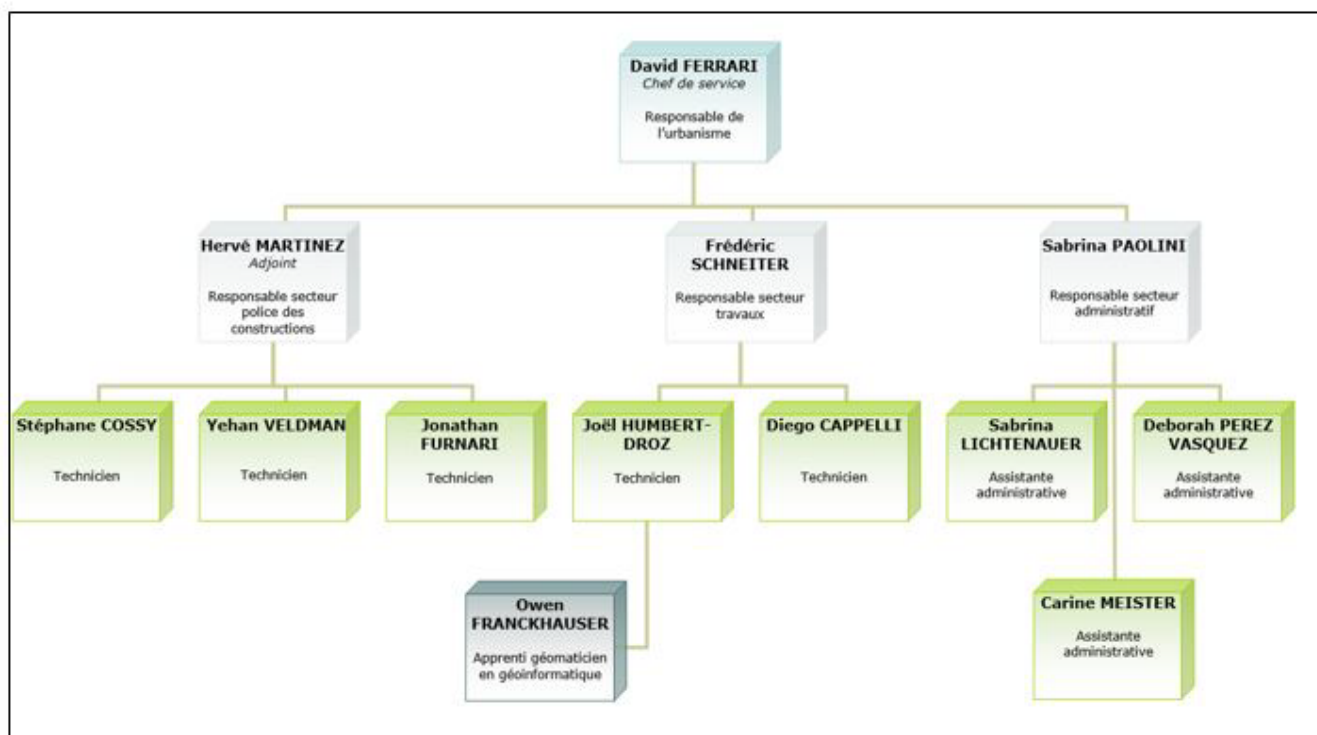
4. Personnel du BTI

Au 31 décembre 2025, le personnel du BTI se composait de 12 collaborateurs et d'un apprenti :

M. David Ferrari	Chef de service (100%)
M. Hervé Martinez	Adjoint et Responsable du secteur police des constructions (100%)
M. Frédéric Schneiter	Responsable du secteur travaux (100%)
M. Stéphane Cossy	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Jonathan Furnari	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Yehan Veldman	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Joël Humbert-Droz	Technicien, secteur travaux (100%)
M. Diego Cappelli	Technicien, secteur travaux (100%)
Mme Sabrina Paolini	Responsable administrative (80%)
Mme Sabrina Lichtenauer	Assistante administrative (60%)
Mme Deborah Perez Vasquez	Assistante administrative (60%)
Mme Carine Meister	Assistante administrative (20%)
M. Owen Franckhauser	Apprenti géomaticien en géoinformatique



Organigramme du BTI au 31 décembre 2025 :



4.1 Le personnel et l'évolution du travail du Bureau Technique

Le personnel

En 2025, Monsieur Diego Cappelli a remplacé M. Benoit Perrottet, collaborateur du secteur travaux, dès le 1^{er} septembre.

Le 1^{er} août, Madame Carine Meister a été engagée avec un contrat à durée déterminée, à un taux de 20%, jusqu'au 31 décembre 2025 afin de traiter les demandes d'abattage d'arbres protégés hors CAMAC. Les abattages liés à une demande de permis de construire sont toujours traités par les techniciens et le personnel administratif.

Le secteur de la police des constructions a, quant à lui, connu une année stable, sans changement de personnel.

5. Constats sur l'évolution des tâches effectuées par le personnel du Bureau technique

Police des constructions

Application communale de la loi sur le patrimoine naturel et paysager (LPPrNP) et son règlement d'application (RLPrNP) :

En 2025, à la suite de l'entrée en vigueur en mai 2024 du règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrNP), le règlement communal sur la protection des arbres a dû être révisé.



Un groupe de travail commun aux quatre communes du Cercle, composé de représentantes de l'exécutif, de professionnels des arbres et de collaborateur-riche-s du BTI, a été constitué afin d'élaborer le nouveau règlement. Celui-ci a été adopté par le législatif le 8 octobre 2025, avec deux amendements.

Ces amendements doivent préalablement être validés par la DGE (Division biodiversité et paysage). Le règlement sera ensuite soumis, une nouvelle fois, au législatif pour adoption. Le département pourra ensuite constater l'entrée en vigueur du règlement.

Dans l'intervalle, le règlement communal actuel, moins restrictif que le droit supérieur, ne s'applique pas en cas de demande d'abattage : ce sont les dispositions cantonales qui prévalent.

La protection du patrimoine arboré occupe également une place centrale dans les procédures liées aux projets de construction. Les abattages nécessaires à des projets suscitent systématiquement des oppositions, fondées sur la primauté de la préservation des arbres. Les éléments arborés concernés doivent ainsi être identifiés dès l'avant-projet afin de justifier leur suppression et les mesures de compensation lors de l'enquête publique. Malgré cela, les oppositions demeurent fréquentes et l'issue des procédures incertaine, en l'absence de jurisprudence. La pesée des intérêts entre maintien des arbres et développement bâti constitue aujourd'hui un enjeu majeur.

Enfin, l'application de la LPrPNP suscite régulièrement des incompréhensions, voire des contestations, de la part des professionnels en charge des projets (ou des propriétaires) , qui ne comprennent pas l'application de la loi.

Parallèlement, les communes travaillent à l'établissement d'un inventaire cantonal des arbres remarquables.

Evolution du bâti :

En ce qui concerne les projets de nouvelles constructions, la nouvelle tendance reste à la densification lorsque l'affectation du terrain le permet. En effet, le BTI traite de plus en plus de demandes relatives à la démolition de petit(s) bâtiment(s) existants(s) – parfois sur des parcelles de surface importante – au profit de la reconstruction de petits immeubles utilisant le maximum des capacités constructibles.

Les techniciens de la police des constructions sont également présents sur le terrain. Ce qui permet d'exercer une surveillance des chantiers en cours mais également d'identifier les travaux qui n'ont fait l'objet d'aucune autorisation. Les travaux non autorisés sont arrêtés immédiatement et la pratique communale veut que ces travaux non autorisés soient, selon les cas, dénoncés auprès de la Préfecture.

En 2025, comme en 2024, nous constatons une légère diminution des nouvelles demandes ainsi que du nombre de permis de construire délivrés (-12 %).

Parallèlement, les demandes relatives à des travaux d'entretien ou de minime importance sont restées stables, tandis que celles concernant l'installation de capteurs solaires ou de pompes à chaleur ont nettement reculé.

En 2025, les prix de rachat de l'électricité photovoltaïque ont en effet connu une baisse significative, en lien avec la stabilisation des marchés de l'énergie. Cette évolution peut expliquer la diminution des demandes d'installations solaires. Par ailleurs, beaucoup de toitures ou de parcelles sont désormais déjà équipées d'installations solaires.



L'année 2025, marquée par la mise à l'enquête publique du plan d'affectation communal (PACom), a par ailleurs complexifié l'analyse des projets déposés, ce qui a également freiné la délivrance des permis de construire. Chaque projet doit désormais être examiné à la lumière de l'ancienne et de la nouvelle réglementation, les dispositions les plus restrictives devant être appliquées, et ce pour chaque article des règlements concernés.

Enfin, le droit de recours demeure largement utilisé pour contester les décisions municipales relatives aux permis de construire.

Outils informatiques :

Une nouvelle base de données *QGIS* pour la police des constructions a été mise en place dès le mois de mars, remplaçant la base *ACCESS* devenue obsolète et inutilisable. M. Veldman, en charge des développements SIT a également développé une nouvelle interface permettant de faciliter le suivi des chantiers, et d'alléger le post-traitement administratif, souvent chronophage.

En 2025, l'interface de la statistique cantonale ainsi que du registre cantonal des bâtiments (RCB) a été complètement modifiée. Avant cette refonte, la police des constructions renseignait la statistique sur le nombre de logements dans le cadre d'une nouvelle construction ou d'un agrandissement uniquement au terme du chantier.

Avec ce changement, la statistique doit désormais être renseignée, et mise à jour, à chaque étape du processus de demande de permis de construire (enquête, délivrance du permis, modifications, etc.) entraînant systématiquement une charge de travail supplémentaire.

Aménagement du territoire

Les tâches relatives à l'aménagement du territoire consistent notamment à l'analyse, au suivi des processus, à la mise à l'enquête publique, à la préparation et au suivi des séances de conciliation avec les opposants ainsi qu'à la rédaction des projets de préavis à l'attention des conseils communaux.

Le processus de légalisation de nouveaux plans d'affectation communaux est long et échelonné de nombreuses étapes (examen préliminaire et examen préalable par la DGTL et les services cantonaux, finalisation et enquête publique, adoption par le conseil communal, approbation par le département en constat de la mise en vigueur).

À la fin de l'année 2024, la commune de Corseaux a soumis son PACom à l'enquête publique ; en 2025, les trois autres communes du Cercle lui ont emboîté le pas en soumettant également leur PACom à l'enquête publique : Chardonne au mois de mars, Corsier-sur-Vevay au mois de juin et Jongny au mois de septembre.

Parallèlement aux procédures d'aménagement du territoire, les communes du Cercle sont confrontées depuis quelques années à une pénurie de locaux pour l'accueil préscolaire, parascolaire et scolaire. Elles poursuivent leur collaboration avec l'Association scolaire Intercommunale Enfance et Jeunesse du Cercle de Corsier (ASICC), en collaboration avec le BTI afin de planifier, aménager ou construire des locaux aux endroits opportuns.

Dans ce cadre, le BTI est chargé d'organiser des séances de coordination entre le comité de direction, le comité de l'ASICC et la direction de l'établissement primaire et secondaire de Corsier et environs.



Jongny

Le projet de construction du nouveau collège a été soumis à l'enquête publique à l'automne 2025 et soulevé plusieurs oppositions.

Le traitement des oppositions et la suite de la procédure se déroulera pendant l'année 2026.

Corsier-sur-Vevey

En 2025, la Municipalité de Corsier-sur-Vevey a poursuivi la procédure du mandat d'étude parallèle (MEP) avec le bureau *Paterr architectes* pour l'extension du site scolaire (création d'un nouveau collège, d'une salle de sport double équipée de gradins, d'une crèche de 44 places et d'une UAPE de 100 places).

En 2025, un concours d'architecture a été organisé et le projet lauréat a été confié aux bureaux *Espositio+Javet architectes*, *Alberti Ingénieurs* et *Forster paysage*, tous trois de la région lausannoise.

Des séances régulières entre les différents acteurs se déroulent afin d'optimiser le projet et de préparer un crédit d'étude qui sera présenté en 2026 au législatif de la commune de Corsier-sur-Vevey.

Enfin, un projet de transformation du bâtiment sis à la rue du Château 2 devrait permettre d'aménager 3 salles de classes supplémentaires dans les anciens locaux de la banque Raiffeisen. Le projet sera soumis à l'enquête publique au début de l'année 2026.

Chardonne

En 2024, la Municipalité de Chardonne a mandaté le bureau *PLAREL SA* ainsi que des mandataires spécialisés pour réaliser une étude de faisabilité en vue de la construction d'un bâtiment scolaire sur les parcelles du PA « Les Championnes », situées à l'ouest du collège et du BUM existants.

Cette étude a permis de confirmer que ces parcelles étaient propices à la construction et qu'elles pourront être mises en valeur par une planification particulière ainsi qu'un concours d'architecture qui pourront être établis en parallèle. Le BTI a suivi ces études et participé aux séances avec les mandataires et la Municipale déléguée.

En 2025, la Municipalité a procédé aux démarches participatives avec des résultats qui montrent que l'appréciation générale du projet est très positive. Le projet se poursuit en 2026.

Par ailleurs, la nouvelle structure d'accueil de jour sur le site de l'EMS de la Maison du Pèlerin a ouvert ses portes en août 2025.

Corseaux

Enfin, pour la commune de Corseaux, le plan d'affectation *EMS Résidence du Léman* qui permettrait la construction d'une crèche en parallèle à l'EMS est entrée en vigueur en juin 2025, avec le rejet du recours par le Tribunal fédéral. Enfin, au mois de décembre, le Conseil communal a accepté les conclusions du préavis relatif à la constitution d'une promesse de droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de la Fondation Résidence du Léman – Etablissement médico-social sur la parcelle n°489.



Travaux d'assainissement

En 2025, le secteur travaux a débuté les études de plusieurs nouveaux projets sur l'ensemble des communes du cercle de Corsier mais a rencontré d'importantes contraintes et délais, en particulier liés aux démarches administratives avec les différents services cantonaux.

En conséquence, ces projets ont dû être mis de côté, voire retirés de la planification générale tant leur planification est actuellement impossible à définir.

Conclusions

Pour terminer le bilan de l'année 2025, celle-ci s'est achevée avec une équipe au complet composée de personnes efficaces et prêtes à fournir les efforts nécessaires pour assurer la bonne marche du service.



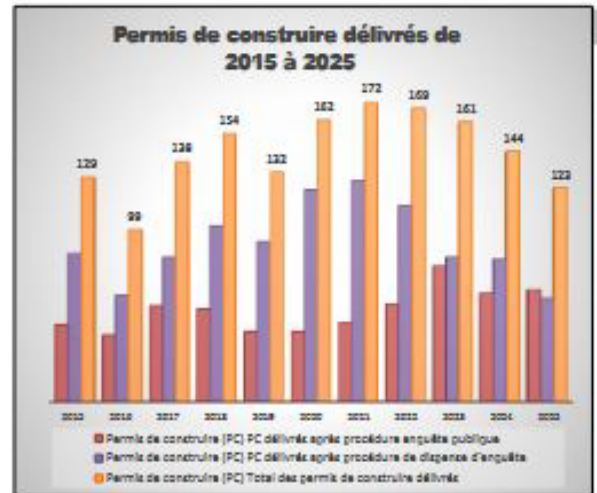


Autorisations de construire délivrées : Intercommunal

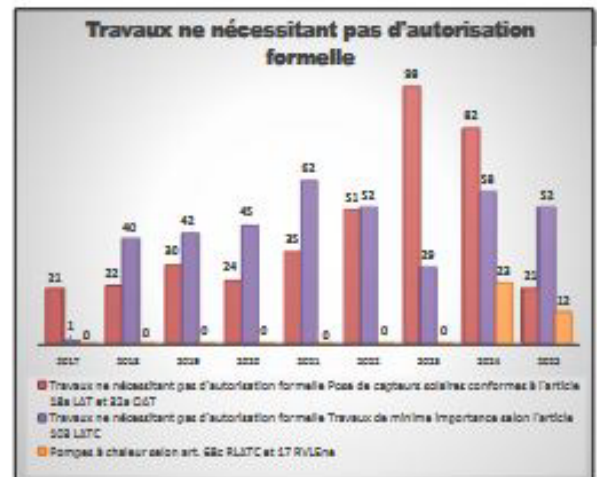
Nouvelles demandes	
2015	170
2016	173
2017	173
2018	263
2019	308
2020	331
2021	310
2022	380
2023	406
2024	350
2025	291
Total	3135



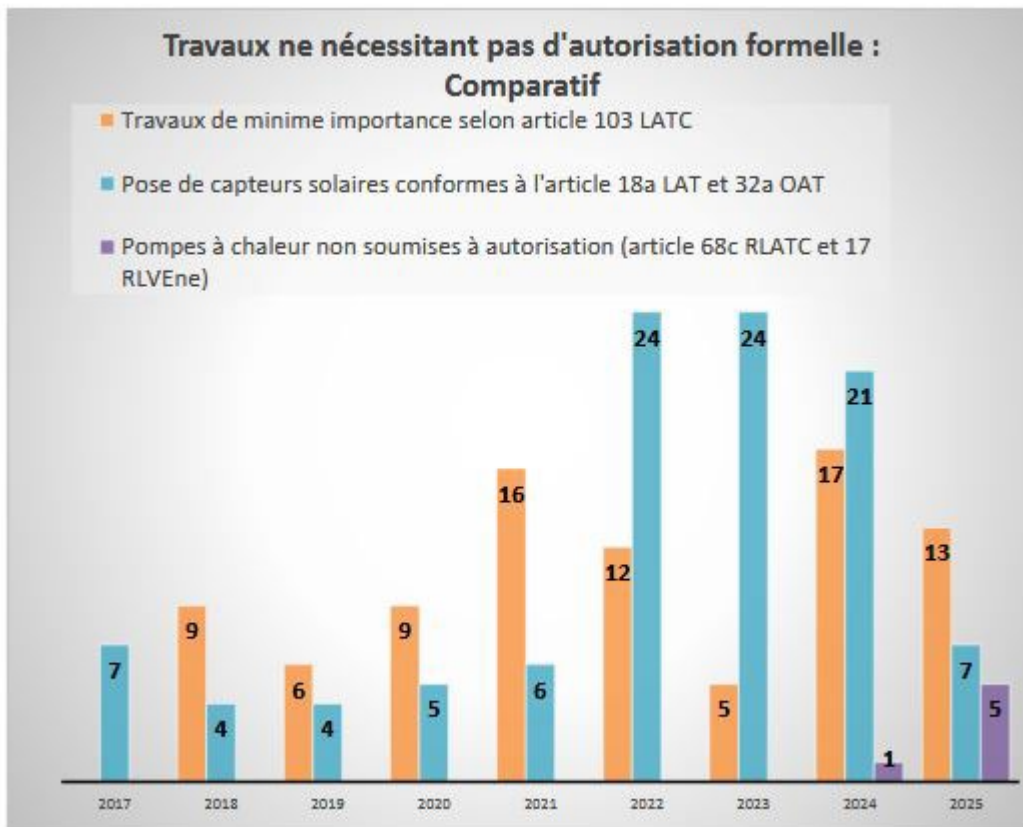
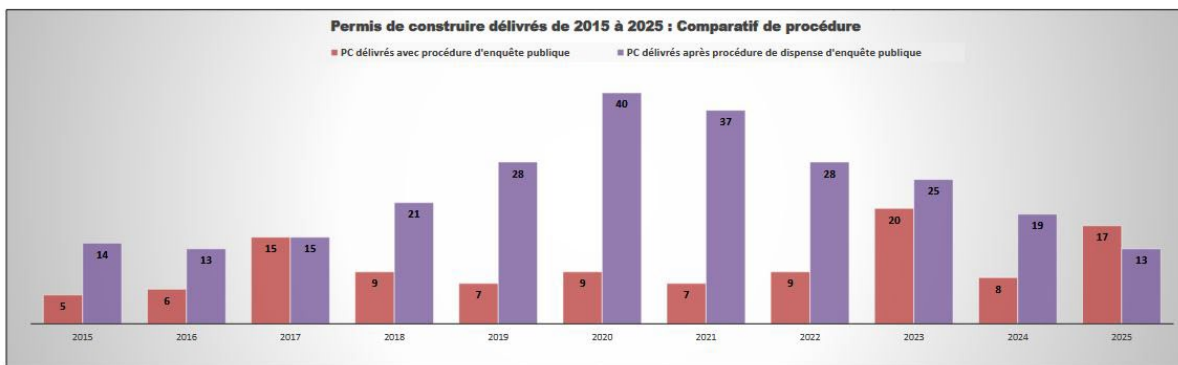
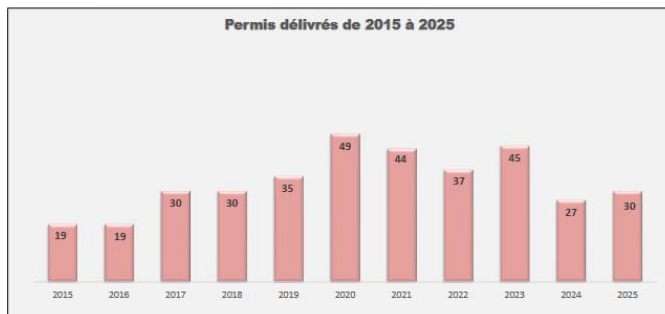
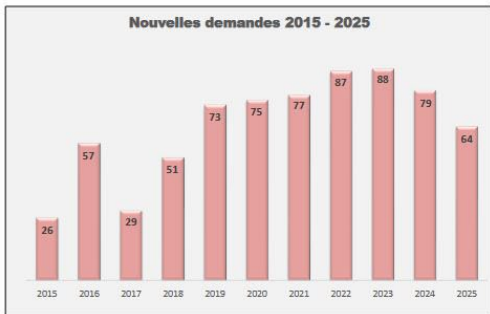
	Permis de construire (PC)		
	PC délivrés après procédure enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête	Total des permis de construire délivrés
2015	44	85	129
2016	38	81	99
2017	55	83	138
2018	53	101	154
2019	40	92	132
2020	40	122	162
2021	45	127	172
2022	56	113	169
2023	75	83	161
2024	82	82	144
2025	64	59	123
Total	575	1008	1583



	Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle			
	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 15a LAT et 22a CAT	Travaux de minime importance selon l'article 103 LATC	Pompes à chaleur selon art. 65c RLATC et 17 RVLEne	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle
2015	-	-	-	-
2016	-	-	-	-
2017	21	1	-	22
2018	22	40	-	62
2019	30	42	-	72
2020	24	45	-	69
2021	35	62	-	97
2022	51	52	-	103
2023	98	29	-	127
2024	82	58	23	163
2025	21	52	12	85
Total	384	381	35	798



COMMUNE DE JONGNY - STATISTIQUES DE 2015 A 2025



42 Développement durable

En application du règlement sur le développement durable qui doit être rédigé puis soumis au Conseil communal et conformément à la motion Ansermot et consorts du 26 avril 2023, un préavis pour la création d'un fonds communal pour la durabilité a été déposé et accepté par le Conseil communal. Ce Fonds est exclusivement destiné à soutenir des actions en faveur de l'efficacité énergétique, de la mobilité douce et du développement durable. Toutes les personnes physiques ou morales peuvent bénéficier des subventions pour des projets sur le territoire communal, sous réserve du respect des critères d'attribution fixés par la directive municipale.

42.02 Agglomération Rivelac



Synthèse de l'année 2025

En 2025, l'Agglomération Rivelac a déposé en mars son projet d'agglomération de 5e génération, actuellement en examen par les services de la Confédération (résultats attendus à l'été 2026), et a transmis le Plan directeur intercommunal en examen préalable cantonal. Les travaux préparatoires du PA6 ont également été lancés. L'Agglomération a par ailleurs coordonné l'adoption de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités, validée par les 13 communes fin octobre. Elle a piloté le renouvellement du réseau de vélos en libre-service avec un groupe de travail intercommunal (appel d'offres prévu au printemps 2026) et amorcé une réflexion sur sa forme juridique, le COPIL ayant retenu le principe d'une association de droit privé (statuts attendus en 2026).

Membres du COPIL Rivelac

- Mme Elise Kaiser, La Tour-de-Peilz — Co-présidente
- M. Pierre-Alain Karlen, Noville — Co-président en exercice jusqu'au 30 juin
- M. Roland Mesot, Châtel-Saint-Denis — Co-Président en exercice dès le 1er juillet
- Mme Christelle Luisier Brodard, Conseillère d'État, État de Vaud
- M. Didier Castella, Conseiller d'État, État de Fribourg
- M. Thierry Blanc, Roche
- M. André Blunski, Attalens
- M. Antoine Dormond, Vevey
- M. Stéphane Dorthe, Remaufens
- Mme Muriel Ferrara, Rennaz
- M. Thierry George, Blonay — Saint-Légier
- M. Pierre-Alain Maïkoff, Chardonne
- M. Savio Michellod, Granges
- M. Christian Minacci, Corseaux
- M. Marcos Pirès Mendes, Bossonnens
- Mme Arianne Rouge, Corsier-sur-Vevey
- M. Jean-Luc Sansonnens, Jongny
- M. Ludovic Sherif, Veytaux
- M. Léonard Studer, Villeneuve
- M. Caleb Walther, Montreux



Membres du Bureau du COPIL Rivelac

- Mme Elise Kaiser, Tour-de-Peilz — Co-présidente
- M. Pierre-Alain Karlen, Noville – Co-président en exercice jusqu’au 30 juin
- M. Roland Mesot, Châtel-Saint-Denis — Co-Président en exercice dès le 1er juillet
- Mme Sylvie Cornut, État de Vaud
- M. Antoine Dormond, Vevey
- M. Thierry George, Blonay – St-Légier
- M. Christian Minacci, Corseaux
- Mme Vittoria Sacco, État de Fribourg jusqu’au 30 septembre
- M. Michael Blanchard, Etat de Fribourg dès le 1er octobre
- M. Caleb Walther, Montreux

Personnel du Bureau technique d’agglomération

- M. Johan Grossmann – Coordinateur du bureau et chef de projet mobilité
- Mme Joy Guardado – Cheffe de projet urbanisme
- Mme Emmanuelle Courvoisier-Leite – Assistante de direction
- M. Guillaume Guex – Assistant de direction

42.02 CORAT Riviera

Commission consultative Régionale pour l’Aménagement du Territoire

Rapport d’activités 2025

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Instituée en 1987 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la Riviera ou une partie de celle-ci. Il s'agit d'un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT Riviera est composée d'un-e représentant-e de chaque municipalité des neuf communes de la Riviera, responsable de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. A l'origine, seul-e-s des services des trois villes y participaient également, mais depuis 2011, les responsables des bureaux techniques communaux ont été intégrés à la CORAT, en lien avec l'élaboration du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac de 2e génération (PA2). Le SAI se charge du secrétariat de la Commission.

La direction de Promove est également invitée à la CORAT plénière depuis 2017, ainsi que le Bureau technique de l'Agglomération Rivelac depuis 2020.

Pour la législature 2021-2026, la présidence de la CORAT a été assurée successivement par M. Dominique Martin, Conseiller municipal à Blonay, jusqu'en janvier 2022 (mise en place des nouvelles autorités de la Commune fusionnée Blonay – Saint-Légier), puis par Mme Elise Kaiser, Conseillère municipale à La Tour-de-Peilz. M. Ludovic Sherif, Conseiller municipal à Veytaux, en assure la vice-présidence.



Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un-e consultant-e extérieur-e. Les membres de la CORAT sont alors régulièrement informés sur les démarches entreprises par les groupes de travail et sur l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la Commission plénière.

ACTIVITÉS 2025 DE LA CORAT PLÉNIÈRE

La CORAT s'est réunie à cinq reprises en 2025, en février, avril, juin, septembre et novembre. Deux grands points ont été abordés de manière systématique lors de ses séances :

- l'Agglomération Rivelac et le suivi des procédures relatives au projet d'agglomération de 5e génération (PA5) et plan directeur intercommunal vaudois (PDi), ainsi que la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) ;
- les projets communaux à incidence régionale.

Parmi les nombreux sujets qui ont été amenés à la CORAT, certaines démarches en cours ont fait l'objet d'une présentation particulière, tels que « l'Interface gare de Vevey » et la « Développement touristique des hauts de la Riviera ».

Agglomération Rivelac

Pour rappel, la CORAT est l'un des trois organes régionaux de référence, qui assurent le suivi des planifications menées par l'Agglomération et qui peuvent être consultés lors des phases clés. Des points de situation ont été présentés à chaque séance de la CORAT par les délégué-e-s du Bureau technique de l'Agglomération et la co-présidente, également présidente de la CORAT, ou d'autres membres de l'assemblée.

L'année 2025 a été très chargée pour l'Agglomération, avec le dépôt du PA5 auprès de la Confédération en mars, la finalisation du PDi en vue de transmettre le dossier pour examen préalable au Canton de Vaud, et la procédure d'adoption par les conseils communaux de la SRGZA, dossier qui fait l'objet d'une collaboration entre l'Agglomération et Promove. Un certain nombre d'échanges ont eu lieu au sein de la CORAT sur ces dossiers.

Une délégation de la CORAT a été désignée pour participer aux réflexions portant sur la future structure juridique de l'Agglomération.

Au surplus, toutes les informations relatives à l'Agglomération Rivelac sont à consulter sur le site internet y relatif : www.agglorivelac.ch.

Projets communaux à incidence régionale – échange d'informations

La CORAT favorise l'information mutuelle des communes de la Riviera sur leurs projets d'importance qui peuvent impacter la région et/ou des communes voisines. Dans ce but, un « tour de table » est réalisé à chaque séance de la CORAT plénière.

Les procédures relatives aux plans d'affectation sont globalement au cœur des échanges, notamment sur les plans d'affectation communaux (PACom) qui sont en cours dans la majorité des communes de la Riviera.

Une collaboratrice du service d'urbanisme et de la mobilité de Vevey est venue présenter la démarche relative à l'interface gare de Vevey en février. S'agissant d'une des mesures phare du PA5, dite présentation a suscité un vif intérêt de la part des membres, ainsi qu'un certain nombre de



questions portant principalement sur les espaces réservés aux transports publics (urbains / régionaux), l'accessibilité des transports individuels motorisés et le stationnement.

Autre point qui a fait l'objet d'informations régulières au sein de la CORAT, celui des voies vertes intercommunales, qui soulèvent notamment quelques difficultés de coordination entre certains services de l'Etat. Pour rappel, la CORAT avait reçu une délégation de la DGMR fin 2024 pour présenter sa stratégie cantonale vélo.

Enfin, les membres de la CORAT ont relevé que la coordination des travaux routiers menés par les communes mériterait d'être améliorée, certains étant problématiques en termes d'accessibilité et de fluidité du trafic, notamment pour les transports publics. Il a été convenu d'alimenter la plateforme Cartoriviera plus systématiquement et de réunir les techniciens communaux deux fois par année pour améliorer la situation ; la coordination sera assurée par le BTI.

Développement touristique des hauts de la Riviera

En juin, la délégation de Promove a présenté la démarche qu'elle a lancée sur le développement touristique des hauts de la Riviera, qui a fait l'objet de deux ateliers en mai et en septembre, réunissant les représentant-e-s politiques / techniques des communes concernées (AT / tourisme), MVT, le Parc Naturel du Pays-d'Enhaut, le Bureau technique de l'Agglomération, ainsi que le mandataire du volet Tourisme du PDi.

En synthèse du travail réalisé, sur les 19 projet communaux répertoriés à la base (peu importe leur état d'avancement), 7 d'entre eux ont été reconnus comme étant stratégiques, régionaux, prioritaires et éligibles d'un point de vue LADE. L'Agglomération, ainsi que les mandataires du PA5, ont été informés des résultats des travaux menés sur les aspects territoriaux.

Etude intercantonale sur une ligne de transport public régionale Bulle-Vevey

Par ailleurs, la CORAT a été tenue informée par le Bureau technique de l'Agglomération de l'avancement d'une étude lancée par les Cantons de Vaud et de Fribourg, portant sur une offre de transport régional (TRV) pour le corridor « Bulle – Vevey », menée par un mandataire externe.

Après une phase de diagnostic, plusieurs variantes ont été établies, puis analysées sous plusieurs angles (utilité / finances / multicritères), éliminant celles qui étaient les moins pertinentes. Il a été relevé que dite étude rejoignait en partie l'hypothèse du PA5, avec le risque d'un décalage par rapport au développement prévu à La Veyre-Derrey ; les chiffres relatifs aux pendulaires n'étant pas actualisés depuis 2020. Deux variantes ont été retenues qui passent par l'autoroute, le point de l'origine étant variable (Bulle ou Châtel-St-Denis), alors que la destination reste constante (Vevey).

Lexique d'appui

AT	Aménagement du territoire
BTI	Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (Riviera)
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes (Vaud)
LADE	Loi sur l'appui au développement économique (Vaud)
MVT	Montreux Vevey tourisme
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération
PACom	Plan d'affectation communal (Vaud)
PDi	Plan directeur intercommunal (Vaud)
Promove	Promotion économique de la Riviera et de Lavaux
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (Vaud)
TRV	Transport régional de voyageurs



42.07 Plan d'action en faveur des hirondelles, martinets et chauve-souris

Depuis 2025, la Commune de Jongny participe à un inventaire des nicheurs en bâti afin d'établir un plan d'action pour favoriser leur protection et notre cohabitation, dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable. M. Matteo Saino Calabretta a été mandaté pour élaborer et mettre en œuvre ce plan d'action.

Ces espèces, emblématiques de nos villages, jouent un rôle écologique essentiel mais subissent une diminution de leurs sites de nidification et de gîte en raison de la rénovation des bâtiments et de l'évolution des pratiques constructives.

Les objectifs du plan étaient les suivants :

- Identifier les espèces présentes sur le territoire communal
- Recenser les sites de nidification et de gîte existants
- Proposer des mesures concrètes de conservation
- Sensibiliser la population et les propriétaires

Par des mesures concrètes et proportionnées, la commune se doit de contribuer activement à la sauvegarde d'espèces protégées tout en sensibilisant la population à l'importance de la biodiversité locale.

43 Voirie

Le service de la voirie est composé de trois collaborateurs, représentant 2,8 EPT, tandis que le service des bâtiments compte deux collaboratrices, soit 1,8 EPT avec la reprise du service d'intendance de la salle polyvalente ainsi que du bâtiment administratif, dès le 1er juillet.

Ses activités couvrent à la fois l'entretien du domaine public et des bâtiments communaux, et comprennent notamment :

- Entretien des routes, chemins et trottoirs communaux (balayage, petites réparations du revêtement). Les travaux plus importants sont confiés à des entreprises externes.
- Fauchage de toutes les surfaces vertes (bords de voies de circulation, espaces publics, terrains de sport et scolaires).
- Désherbage du cimetière et de toutes les surfaces où poussent des herbes sauvages, réalisé par un traitement à l'eau chaude.
- Déneigement et salage de l'ensemble des chemins et voies d'accès communaux.
- Entretien du cimetière et soutien logistique lors des cérémonies funéraires.
- Entretien des deux fontaines communales (Chemin de la Fontaine et Chemin Rouge).
- Décoration florale extérieure du village et des bâtiments communaux.
- Entretien des places de jeux ainsi que des parcs et jardins.
- Surveillance, entretien et remise en état des berges de la Bergère.
- Récupération et tri du PET.



- Entretien courant et intendance des bâtiments communaux.
- Contrôle des nettoyages mensuels de la salle polyvalente avec l'entreprise mandatée (jusqu'à fin juin).
- Coordination opérationnelle et technique des manifestations organisées dans les infrastructures communales.
- Gestion des clés et des accès aux infrastructures communales.
- Entretien autour de l'église catholique de Chardonne (la tonte étant assurée par la commune de Chardonne).

Une action Coup de balai a été organisée auprès de la population dans la cour de l'école le 29 mars, avec la participation de deux collaborateurs. Cette présence a permis de sensibiliser la population aux contraintes liées au littering et au tri des déchets.

Le service voirie et bâtiments assure également, sous la responsabilité de son chef, la gestion des divers chantiers et rénovations des bâtiments et autres propriétés publiques. Cette coordination est indispensable pour garantir le bon déroulement des interventions des entreprises externes et la conformité des mandats confiés.

43.05 Bornes de recharge

Depuis avril 2023, la commune est équipée de deux bornes de recharge publiques. Elles se situent sur le parking du bâtiment administratif communal.

La gestion était assurée dans un premier temps par Eaton (via evPass) qui a décidé de se concentrer uniquement sur la fourniture de bornes de recharges dès octobre 2025. La Commune de Jongny a ainsi fait appel à la société eCar Up qui est une plateforme suisse de gestion de bornes de recharge active et reconnue à l'échelle internationale et qui met en relation les propriétaires et les conducteurs de bornes. La migration a eu lieu le 1^{er} juillet 2025.

Le prix de la recharge facturée aux utilisateurs s'élève à CHF 0.50 kWh et eCar Up conserve 10% de ce montant à titre d'honoraires.

En 2025, la consommation électrique s'élève à 17'445 kWh (2024 : 12'479 kWh) pour un coût total de CHF 6'641.00, soit CHF 0.38 par kWh (2024 : CHF 4'305.00, soit CHF 0.35 par kWh). Le produit généré, y compris les pénalités, s'élève à CHF 12'750.00 (2024 : CHF 8'985.00).



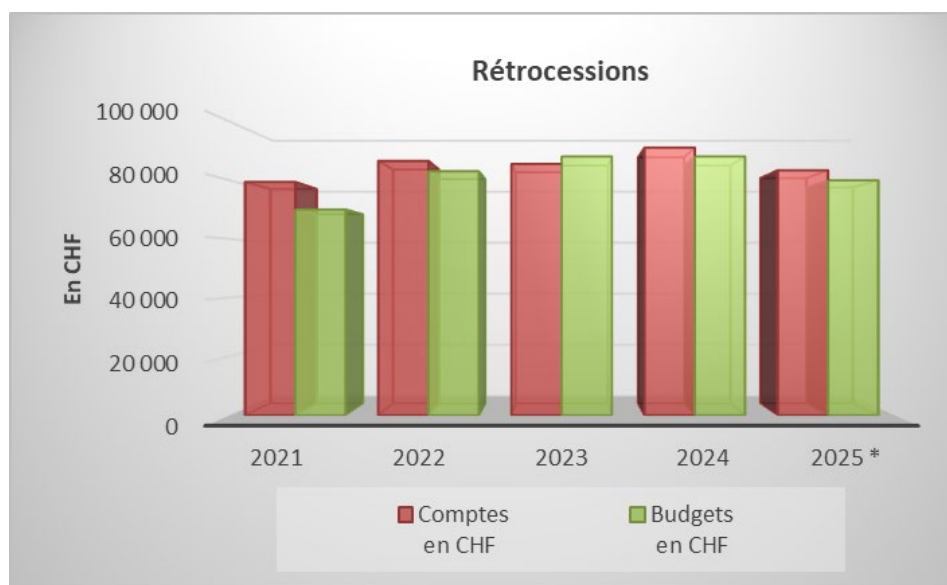


Source : Eaton-eMobility-Cockpit - Crédit Yan Giczi

45 Gestion des déchets et ordures ménagères

Pour rappel et afin d'appliquer le principe pollueur-payeur, les Communes de la Riviera se sont attelées, dès le 1er janvier 2014, à la mise en pratique de cette nouvelle loi en combinant une taxe forfaitaire et une taxe proportionnelle à la quantité de déchets produits.

L'adhésion de huit communes sur dix, comprises dans le périmètre GEDERIVIERA, au concept harmonisé régional sur le financement de la gestion de déchets associé aux périmètres GEDREL, VALORSA, SADEC et TRIDEL, a permis de bénéficier en 2025 d'une rétrocession hors TVA de CHF 83'339.00.



Les données mentionnées ci-dessous concernent les déchets urbains de la Commune de Jongny. Elles sont transmises chaque année à la Direction générale de l'environnement (DGE) qui les regroupe afin d'établir une comparaison entre communes du canton.

Exercices	2023		2024		2025		Variations 2024 /2025	
	1918		1921		1917		-4	
Nombre d'habitants	Total en kg	Kg / hab.	Total en kg	Kg / hab.	Total en kg	Kg / hab.	En Kg	En %
Total	605 202	315.54	627 176	326.48	559 644	291.94	-67 532	-11%
Incinérable	240 763	125.53	259 429	135.05	240 510	125.46	-18 919	-7%
Ordures ménagères	240 763	125.53	259 429	135.0489	240 510	125.46	-18 919	-7%
Recyclable	364 439	190.01	367 747	191.44	319 134	166.48	-48 613	-13%
Déchets verts	232 440	121.19	235 305	122.49	206 620	107.78	-28 685	-12%
Papier et carton	36 850	19.21	35 560	18.51	30 110	15.71	-5 450	-15%
Verre trié	77 925	40.63	81 120	42.23	76 400	39.85	-4 720	-6%
PET	5 152	2.69	4 416	2.30	4 544	2.37	128	3%
Textiles	10 692	5.57	9 996	5.20	-	-	-9 996	-100%
Capsules à café	1 380	0.72	1 350	0.70	1 460	0.76	110	8%
Taux de recyclage en %	60.2%		58.6%		57.0%			

Les déchets encombrants et une partie des recyclés déposés directement à la déchèterie intercommunale En Praz-Libon ne font pas partie de ce tableau. La récupération après incinération n'est également pas comprise.

Le conteneur à déchets compostables situé à l'éco point de l'administration communale a été retiré courant 2024 car ce dernier était constamment pollué par toutes sortes de plastiques (notamment des sacs non compostables) et donc, rendu impropre, selon les critères de l'usine Satom à Villeneuve.

La mise en place de GastroVert Private sur le territoire communal est à l'étude.

Le taux de recyclage enregistré dans la commune en 2025 est en ligne avec le taux cantonal qui se situe à **58.4 %**.

Durant l'année 2025, les dépôts illicites de déchets (hors des contenants prévus à cet effet ou sacs noirs) ont abouti à l'envoi de 50 courriers d'avertissement ainsi qu'à 16 dénonciations à la commission de police.

45.03 TEXAID

Texaid est une entreprise suisse fondée en 1978 en partenariat avec des organismes d'entraide suisses de renom avec pour mission de trier et valoriser de manière professionnelle les textiles usagés.

Aujourd'hui, Texaid est une des organisations leaders en Europe pour la collecte, le tri et la valorisation de ces textiles usagés. L'entreprise s'est fixée comme but d'optimiser en permanence les processus de travail et ses standards de qualité et de proposer des solutions durables pour les textiles usagés. Fin 2021, Texaid a été récompensée du Label or de Swiss Climate pour sa culture d'entreprise écologique. (www.texaid.ch)

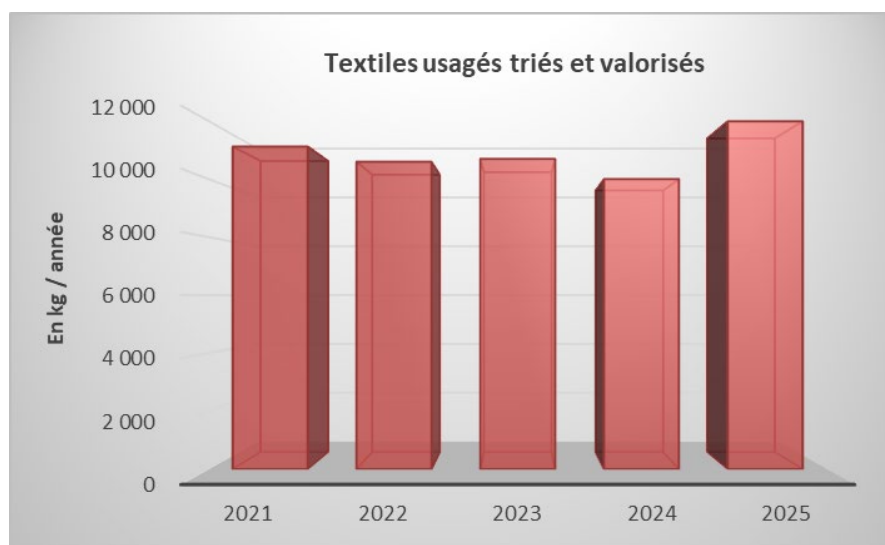
La Commune de Jongny dispose de 2 conteneurs :

- Ch. de la Tuilière



- Rte de Châtel-St-Denis

La collecte de vêtements usagés est annoncée en kg par année :



45.04 Déchèterie intercommunale

Déchèterie « En Praz-Libon » - Rapport d'activité 2025

Après avoir été confié durant quelques années à SATOM SA, la gestion de la déchèterie de Praz-Libon a été reprise par la commune de Corsier-sur-Vevey dès le 1er janvier 2021. Son bon fonctionnement et l'organisation du site ont alors été confiés à M. Francisco Zeferino. A partir du début de l'année 2025, Mme P. Dahmani et M. A. Chavez sont venu renforcer M. Zeferino à la déchèterie. Ceci afin d'avoir deux personnes en permanence sur le site.

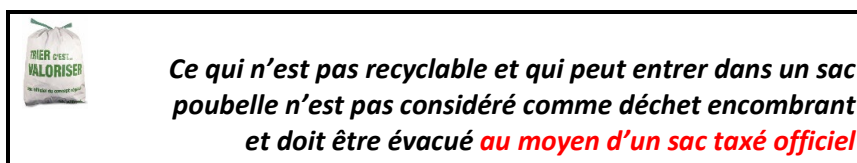
La structure mise en place a permis de réceptionner durant l'année 2025 les déchets suivants :

Type de matière	Tonnage 2025	Tonnage 2024	Tonnage 2023	Exutoire
Benne encombrants	115.44	128.68	150.05	SATOM Monthey
Benne papier	18.00	17.08	31.25	Retripa Crissier
Benne bois	206.16	200.48	216.40	SATOM Monthey
Benne inerte	173.20	174.20	181.06	Carrière d'Arvel
Benne verre trié	24.12	27.72	38.32	Vetropack St-Prex
Déchets verts/branches/gazon	427.77	431.18	436.96	SATOM Villeneuve
PET (bigbags)	8.77	9.97	1.38	Petrecycling Roche
Textiles	10.6	15.80		CRTO Monthey
Fer léger	107.89	80.83	100.39	Sogetri Roche SA
Fil isolé cuivre 30-35 %	0.00	0.00	0.50	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Aluminium, boîtes	4.76	0.00	0.36	Birchler Villeneuve
Carton	29.06	49.20	32.62	Birchler Villeneuve
Appareils Swico	11.56	12.16	14.56	Thévenaz-Leduc SA Ecublens



Petits appareils S.EN.S	21.04	13.80	12.93	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Frigos	8.72	6.32	8.20	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Lave-vaisselle, four	10.99	8.00	9.15	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Déchets spéciaux	10.67	9.74	10.08	Cridec SA Eclépens/SATOM/Tridel
Polystyrène (sagex)	1.29 (76 m3)	1.17 (69 m3)	1.22 (71.5 m3)	Swisspor Châtel-St-Denis
Huiles	1.75	1.16	2.636	SATOM Monthey
Divers (amiante, etc.)	0.02	16.25	3.77	Divers
Tonnage total	1'191.81	1'220.54	1'250.97	

En 2025, et par rapport à 2024, il a été récupéré 28.73 to de déchets en moins (-2.4%), ce qui représente un total moyen par habitant de 108.62 kg (111.68 kg en 2024), quantité relativement stable. Celle-ci s'explique d'une part par un bon contrôle des apports de déchets d'entreprises (vérification de la provenance/domiciliation des entreprises fréquentant la déchèterie et limitation des volumes admis) et d'autre part par le refus de dépôt de sacs noirs et d'objets dont le volume peut entrer dans des sacs taxés et dès lors interdits d'élimination via le compacteur à encombrants.



Par rapport à l'année précédente, le nombre d'entrées à la déchèterie a diminué (18'761 passages, soit une diminution d'environ 10.35 %) alors que le nombre d'habitants du Cercle augmentait de 0.4%.

Les informations et directives relatives à la déchèterie de Praz-Libon sont disponibles sur www.dechetscerclecorsier.ch.

Pour rappel, chaque ménage est au bénéfice d'une carte citoyenne « ménage ». Les entreprises locales doivent en revanche obtenir une carte citoyenne « entreprise » auprès de chaque administration concernée.

L'aménagement du site de la déchèterie et son organisation a pour but d'améliorer et rationaliser le travail sur place. Parallèlement un effort d'information visant à optimiser la qualité du tri des déchets a également été faite auprès des citoyens, essentiellement au niveau des matières devant être éliminées via les sacs taxés. Ces mesures et changements ont été globalement bien accueillis et acceptés par la plupart des usagers.

Des remarques et quelques avertissements ont néanmoins été nécessaires auprès de citoyens et entreprises n'adoptant pas d'emblée un comportement conforme aux règles mises en place pour assurer le bon fonctionnement de notre déchèterie. Un contrôle régulier et intensif des cartes citoyennes utilisées par les entreprises a notamment été instauré, ce qui a permis de réduire les abus potentiels.



Le poids moyen déposé par passage représente près de 63.5 kg. Ce poids relativement élevé provient d'une part du fait que la déchèterie de Praz-Libon se trouve à une certaine distance des zones d'habitation et que par conséquent les usagers ne se déplacent pas pour rien et d'autre part qu'elle est accessible aux entreprises qui peuvent venir y déposer leurs déchets, payants pour certains d'entre eux.

Les cours sur le marché des matières premières étant très volatiles, cela a bien entendu une incidence directe sur le prix de revente des matières recyclées. En effet, début 2024, nous touchions pour le papier/carton un montant situé aux alentours de CHF 170.00 par tonne alors qu'à la fin de l'année, le cours de ce même papier/carton est tombé en dessous de CHF 0.00 ! Nous avons même été facturés jusqu'à CHF 40.00/tonne pour son traitement. En fin d'année 2025, la rétrocession papier/carton était de CHF 40.00/tonne. Il en va de même pour plusieurs autres matières récoltées (ferraille, électronique, alu, ...).

Suite au marché public d'appel d'offre, l'entreprise Retripa a assuré dès le début 2025 le transport de déchets et bennes pour dépôt dans les différents exutoires.

Malgré une légère fluctuation, il est heureux de constater une stabilité certaine des coûts de l'exploitation de la déchèterie au cours des dernières années (CHF 35.78 par habitant pour 2025, CHF 31.78 par habitant en 2024, CHF 34.69 par habitant en 2023). Ceux-ci n'en restent pas moins non négligeables et incontournables, d'où la nécessité d'une attention permanente et sans relâche de la part du personnel en charge de cette gestion ainsi que des autorités, afin de maîtriser au mieux des coûts assumés d'une manière ou d'une autre par la population.

Nous profitons de remercier toutes celles et ceux qui, au quotidien et tout au long de l'année, ont pris conscience de l'importance du tri de leurs déchets et minimisent, par leur comportement responsable et constant, l'impact de ceux-ci. Merci à tous nos citoyennes et citoyens pour leurs efforts.



5
École
Formation
Accueil
petite enfance



52.03 Association Intercommunale Enfance et Jeunesse du Cercle de Corsier (ASICC)



Le Réseau d'accueil de jour de l'Association intercommunale Enfance et Jeunesse du Cercle de Corsier (ASICC) est entré en fonction au 1er janvier 2025, concrétisant la volonté des quatre Communes du Cercle de disposer d'une organisation intercommunale coordonnée pour la gestion des prestations destinées à l'enfance et à la jeunesse.

Cette mise en réseau permet désormais d'assurer une planification régionale cohérente, une gestion mutualisée des ressources ainsi qu'une harmonisation progressive des prestations offertes aux familles.

L'année 2025 a notamment été marquée par l'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil préscolaire (SAP) d'une capacité de 44 places implantée sur le site de l'EMS du Mont-Pèlerin, venant renforcer les capacités d'accueil du réseau et répondre à l'évolution des besoins en matière d'accueil de jour.

Dans ce contexte organisationnel, l'accueil préscolaire n'est désormais plus exploité dans le cadre du dispositif transitoire du réseau LAC. Les prestations concernées, ainsi que l'ensemble des charges et revenus y relatifs, sont dorénavant intégrés aux comptes de l'ASICC. Cette évolution implique la suppression de la ligne budgétaire communale précédemment dédiée à cette activité, celle-ci étant reprise au niveau intercommunal.

L'entier du rapport de gestion des comptes 2025 est accessible sur le lien : www.asicc.ch

53.02 Pédibus

Texte rédigé par Madame Barbara Bauer.

Trajets du Pédibus

En cette année scolaire 2025/2026, 13 conducteurs/-rices et 1 remplaçante assurent les trajets de 12 enfants au départ de la Costa (contre 10 enfants en 2024/2025).



Chaque matin de la semaine, 5 départs sont organisés, et tous les retours de midi sont également assurés, ce qui représente un total de 10 trajets par semaine (contre 11 trajets en 2024/2025).

En termes de participation, cela correspond à une augmentation de 20 % du nombre d'enfants par rapport à l'année scolaire 2024/2025.

Événements du Pédibus

- Fin mai 2025, nous avons pu organiser notre traditionnelle broche au bois de Reule. Tous les participants étaient présents lors de cette rencontre très appréciée, conviviale et chaleureuse, en grande partie généreusement offerte par la commune.
- Le 19 septembre 2025, la Journée internationale « À pied à l'école » a eu lieu. Les écoliers de Jongny ont participé à un cortège organisé depuis le départ de la Costa jusqu'au collège, escorté par un policier et ponctué de nombreux jeux en cours de route.

- À l'issue du cortège, un petit déjeuner offert par la commune a été servi sous la Rotonde pour les 183 élèves de Jongny. Chaque classe, accompagnée de son professeur, est venue chercher un petit pain, du fromage ainsi que des fruits et légumes.
- En amont de cette journée, une campagne de sensibilisation a été menée, comprenant :
 1. une information adressée aux futurs parents de 1P
 2. la distribution d'un bricolage et d'un crayon à l'ensemble des élèves accompagné d'une information par la maîtresse ou le maître de classe
 3. l'intervention de deux conducteurs/-rices dans chacune des classes 1/2P, 3P et 3/4P, afin de présenter le Pedibus.



Crédit photo : Barbara Bauer

56.04 Bibliothèque intercommunale de Chardonne-Jongny

En 2025, la Bibliothèque intercommunale de Chardonne-Jongny confirme son rôle central au sein des communes. Elle a accueilli 8'217 visites, soit en moyenne 685 personnes par mois. 53 nouveaux comptes ont été créés, représentant 124 lectrices et lecteurs (49 adultes et 75 enfants). Au 31 décembre, la bibliothèque comptait 1'332 comptes, dont 389 actifs. La majorité du public (75%) provient de Chardonne, Jongny et du Mont-Pèlerin.



Le fonds s'élève à 20'415 documents, dont 957 acquisitions en 2025 et 101 dons conservés. Un important travail de désherbage a conduit au retrait de 791 documents afin de maintenir une collection attractive et adaptée à l'espace disponible. Les prêts atteignent 28'582, principalement des livres (16'297) et des bandes dessinées (11'176). Les DVD (556 prêts) sont en baisse, tandis que les CD et CD-ROM sont appelés à disparaître. Le prêt numérique, proposé via la fondation Bibliomedia, poursuit sa progression avec 412 emprunts et 88 usagers inscrits.

L'année a été riche en animations : 32 activités tout public ont réuni 432 participantes et participants. Ateliers thématiques, concours de marque-pages (73 enfants), soirées jeux (13 soirées, 92 personnes) et « Né pour lire » (214 participants) rencontrent un vif succès. Les animations scolaires demeurent un pilier avec 101 séances et 1'863 élèves accueillis, complétées par des projets spécifiques (Prix

Chronos, rencontres d'autrice). Les collaborations avec garderies et fondations renforcent l'ancrage local.

L'équipe, composée de deux collaboratrices (75% au total), s'est renforcée en mars 2025. Soutenue par de précieux partenaires et bénévoles, la bibliothèque demeure un lieu vivant d'échanges, de découvertes et de convivialité.

57.05 Passeport vacances

La 45ème édition du Passeport Vacances de Vevey et Environs s'est déroulée du 30 juin au 11 juillet et du 4 au 15 août avec une participation stable. Au vu du succès de ces dernières années, le passeport s'est terminé avec un après-midi sur un même site. Un spectacle de marionnettes et une disco étaient proposés aux participants. La participation a été bien moindre que précédemment.



Suite à la première édition automnale, le comité a décidé de proposer à nouveau des activités sur une semaine lors des vacances d'octobre. Le bilan est quant à lui positif, 15 % d'enfants en plus y ont participé.

58 Eglises et animation pour les Aînés

Les communes de Jongny et de Chardonne participent au prorata du nombre d'habitants aux frais de culte, d'entretien du temple et des chapelles des paroisses réformées et catholiques.

Paroisse réformée de Chardonne - Jongny

La paroisse de Chardonne – Jongny est l'une des 8 paroisses de la Région Riviera -Pays d'Enhaut de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud (EERV). Le Conseil de Paroisse est présidé depuis 2019 par Monsieur Samuel Verdan. Actuellement c'est Mme Christine Girard, diacre qui officie dans nos 2 communes. Les lieux de culte sont le Temple de Chardonne avec son foyer paroissial, ainsi que les chapelles de Baumaroche et de Pully.



Toutes les informations se trouvent sur le site www.chardonnejongny.eerv.ch.

Communauté catholique de Chardonne – Jongny – Mont-Pèlerin



Les 10'000 catholiques de la paroisse St-Jean à Vevey sont établis dans les quartiers ouest de la ville ainsi que les communes avoisinantes dont Chardonne, Jongny, Le Mont Pèlerin. L'Abbé Cyrille de Mandach est le prêtre pour nos paroisses.

Plus d'informations sont à disposition sur le site : www.cath-vd.ch/paroisses/vevey-st-jean

Paroisse réformée de langue allemande de Vevey et environs

La paroisse réformée de langue allemande de Vevey et environs accueille, dans ses locaux situés à la rue du Panorama à Vevey, les fidèles de 13 communes de la Riviera et du Lavaux. Les frais de culte et d'entretien de l'église sont supportés par ces dernières au prorata du nombre d'habitants. Pour plus de renseignements consulter le site www.veveymontreuxaigle.com



6 Sécurité publique



6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

61.12 Association Sécurité Riviera (ASR)

L'entier du rapport de gestion 2025 est accessible sur Internet avec le lien ci-dessous :



www.securite-riviera.ch/home/rapport-annuel

62.03 Office de la population - Statistique et recensement de la population

L'Office de la population est en charge de la tenue du registre des habitants, suisses et étrangers, ainsi que de la mise à jour de l'ensemble des données y relatives en fonction des diverses dispositions légales en vigueur. Ses tâches principales sont :

- Enregistrement des départs, arrivées, adressages, naissances, décès, naturalisations, mariages, divorces (y compris contrôle de l'autorité parentale), séparations et autres changements d'état civil ;
- Corrections/mises à jour des données spécifiques propres au registre ;
- Demandes d'établissement des cartes d'identité ;
- Octroi/prolongation/modification des différents permis de séjour/établissement pour les ressortissants étrangers ;
- Production d'attestations diverses (établissement, renseignements, certificats de vie, visa pour permis de conduire, etc...) ;
- Tenue et mise à jour du registre civique, du registre des chiens ;
- Mise à jour des mesures de protection (tutelles, curatelles, etc.) ;
- Respect de la protection des données et les mesures de confidentialité ;
- Mise à jour/ du registre cantonal des bâtiments ;
- Enquêtes sur le terrain et dénonciations.

A fin 2025, selon les chiffres de Statistique Vaud, *la population résidente permanente*¹ de Jongny s'élève à **1'917 habitants**. A noter que ce chiffre, référencé dans la statistique fédérale de la population, est utilisé pour les répartitions financières basées sur le nombre des habitants.

Toutes catégories confondues, la population résidente à Jongny compte **1'952 habitants**.

¹ Population suisse établie et étrangère avec une durée de séjour d'au moins un an, y compris les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis au moins un an.

Evolution de la population de 2015 à 2025

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Suisses	1108	1118	1152	1179	1183	1254	1321	1341	1386	1403	1414
Etrangers	400	359	412	357	361	420	507	528	537	529	506
Séjour	24	24	25	29	28	20	19	23	31	28	32
Totaux	1532	1501	1589	1565	1572	1694	1847	1892	1954	1960	1952



Nombre d'habitants selon statut

Statut	Etat au 31.12.2025	Part [%]
Etablissement CH	1'283	65.73%
Etabli C	293	15.01%
Séjour B	190	9.73%
Bourgeois(e)	137	7.02%
Séjour hebdomadaire	24	1.23%
Personne à protéger	12	0.61%
Séjour annuel	8	0.41%
Non attribué	3	0.15%
Courte durée L	2	0.10%
Frontalier/frontalière suisse avec séjour	0	0.000%
Séjour de visite	0	0.000%
Total	1 952	100.00%

Nombre d'habitants selon sexe

Sexe	Etat au 31.12.2025	Part [%]
Féminin	1'008	51.64%
Masculin	944	48.36%
Total	1 952	100.00%

Habitants selon pays

Pays	Etat au 31.12.2025	Part [%]
Suisse	1 446	74.08%
France	161	8.25%
Autres nations	132	6.76%
Italie	55	2.82%
Portugal	48	2.46%
Allemagne	25	1.28%
Royaume-Uni	25	1.28%
Pays-Bas	17	0.87%
Belgique	15	0.77%
Espagne	14	0.72%
Ukraine	14	0.72%
Total	1 952	100.00%

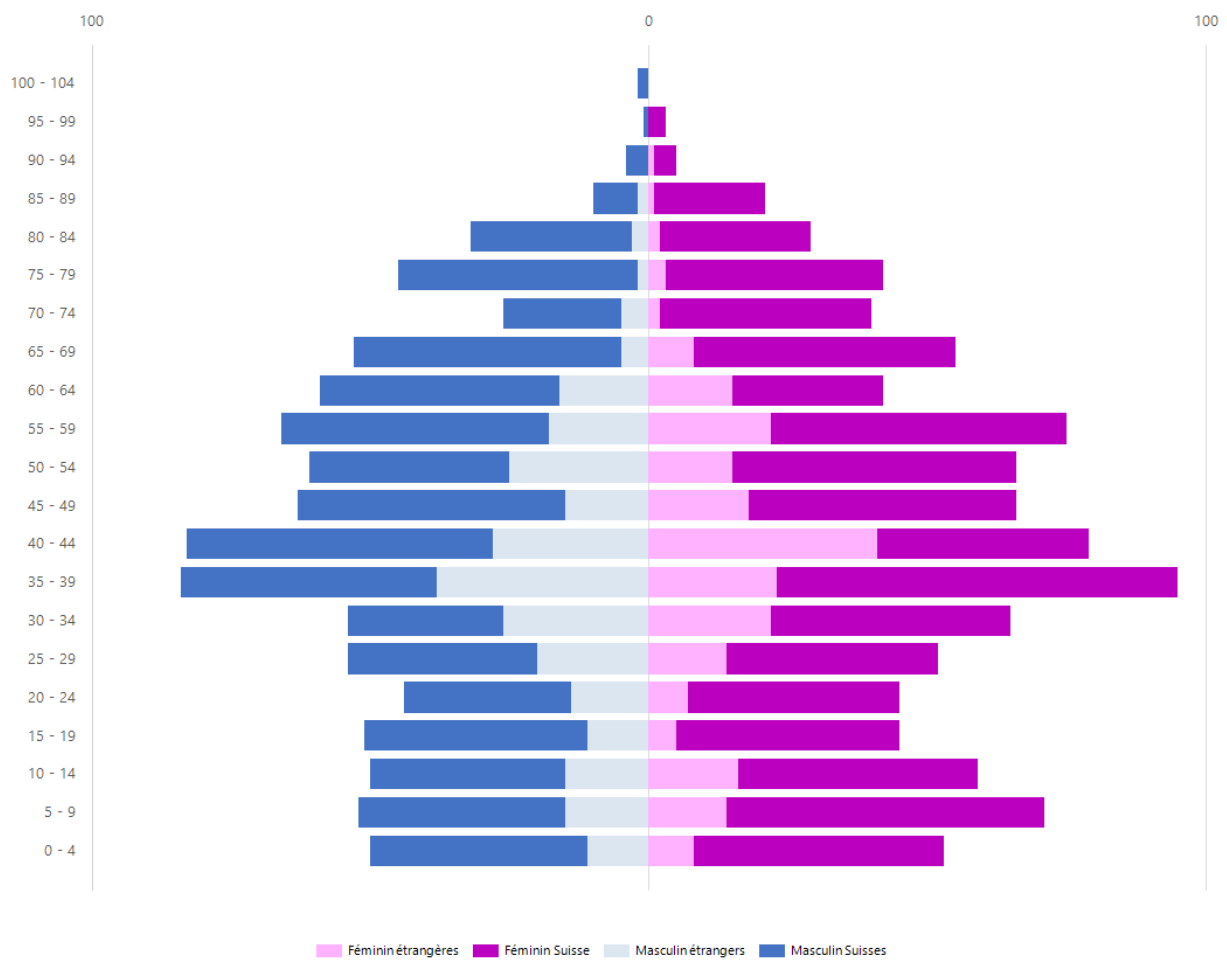
N.b. : La Commune dénombre au total 53 nationalités sur son territoire.



Evènements enregistrés durant l'année 2025

Evènement	Etat au 31.12.2025		
	Suisses	Etrangers	Total
Naissance	19	1	20
Arrivée	113	74	187
Départ	112	70	182
Décès	17	3	20
Total	261	148	409

Pyramide des âges



7

Affaires sociales



70.03 Association Régionale d'Action Sociale Riviera

À travers nos différents services, nous vous offrons prestations et conseils afin de répondre à vos besoins dans le domaine de l'insertion, des aspects financiers et des assurances sociales.

Les 9 communes de la Riviera ainsi que les 4 communes du Cercle de St-Saphorin sont membres de l'ARAS Riviera. Le rapport de gestion 2025 est disponible sur le site suivant : www.arasriviera.ch.

RIVIERA POUR VOUS, l'espace d'accueil, d'information, de conseil et d'appui social est à la disposition des habitants de la Riviera depuis plus d'une année. Il se situe au centre-ville de Vevey, Rue des Moulins 11, avec la visée de faciliter l'accès de la population à des conseils sociaux et à des prestations sociales.

Une permanence sans rendez-vous se tient quatre demi-journées par semaine dans ces locaux et une permanence téléphonique a lieu deux fois par semaine. En outre, un cyber espace est à disposition des usagers et des usagers pour faciliter si besoin leur accès aux moyens électroniques et leurs démarches en ligne, avec le soutien de personnes bénévoles.

En effet, cette nouvelle prestation (gratuite et confidentielle), soutenue par le Canton, n'entend en aucun cas se substituer aux services existants mais bien fournir un appui aux personnes qui en ont besoin, y compris pour accéder aux prestations spécifiques des services sociaux en place. Les prestataires du projet veillent pour cela à une bonne communication avec le réseau social de la région, afin de faciliter la coordination et la synergie pour soutenir au mieux la population qui en a besoin.

Toutes les informations sur le site : www.rivierapourvous.ch



RIVIERA POUR VOUS ESPACE D'INFO SOCIALE

Conseil
Information
Soutien administratif

Nouveau et juste pour VOUS

www.rivierapourvous.ch

73 Sortie des Aînés 2025

Le jeudi 9 octobre 2025, les aînés de Jongny se sont retrouvés pour leur traditionnelle sortie annuelle, placée sous le signe de la découverte et de la convivialité. La journée a débuté par une visite guidée du Musée olympique à Lausanne, où chacun a pu revivre les grands moments du sport et admirer de fascinants objets liés à l'histoire des Jeux.

À la buvette du Grand Conseil, le groupe a partagé un agréable repas dans une ambiance chaleureuse. L'après-midi s'est poursuivie par la visite du Parlement vaudois, récemment rénové, offrant à tous un aperçu intéressant du fonctionnement de nos institutions cantonales.

Cette belle journée, marquée par les échanges et la bonne humeur, restera un souvenir apprécié par l'ensemble des participants.



73 Jubilaires

En 2025, la Municipalité a eu le plaisir de fêter :

- Le 90^{ème} anniversaire de 7 habitants ;
- Les Noces d'or (50 ans de mariage) de 5 couples ;
- Les Noces de diamant (60 ans de mariage) de 2 couples ;
- Les Noces de palissandre (65 ans de mariage) de 2 couples.

73.04 ASANTE SANA

L'Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois (ASANTE SANA) a pour mission de fournir des prestations d'aide et de soins à domicile sur le lieu de résidence du client (assistance à domicile), lorsque son état de santé lui fait vivre une situation de dépendance durable ou qu'il a besoin d'un appui momentané.



Pour accomplir au mieux sa mission, l'Association se base sur :

1. les statuts de l'association
2. la charte des CMS
3. les orientations stratégiques émises par la Direction.

ASANTE SANA dessert les 15 communes du District d'Aigle et les 9 communes du District de Riviera-Pays-d'Enhaut.

L'Association est composée de 9 CMS, répartis à Vevey, la Tour-de-Peilz, Clarens, Montreux, Aigle, Le Sépey et Rennaz gérés par une équipe de direction.

D'autres informations se trouvent sur le site : www.asantesana.ch



73.04 Entraide familiale Chardonne – Jongny – Le Mont-Pèlerin

En 2025, l'Entraide familiale de Chardonne – Jongny, présidée par Madame Ruth Rinsoz, a géré l'ensemble des prestations liées aux transports et à la distribution des repas à domicile pour la population des villages de Chardonne et de Jongny.

Un partenariat s'est instauré avec les 4 Roues de secours et services bénévoles de Vevey et environs. Sur les Communes de Chardonne et Jongny, ce sont ainsi 39'648 km et 1'245 trajets qui ont été effectués par nos 27 chauffeurs bénévoles. A ceci s'ajoute des visites à des tiers avec 72 trajets et 1020 km.

Les chauffeurs ont également distribué 2'241 repas à Chardonne et Le Mont-Pèlerin et 1'479 à Jongny.

Un grand merci à toutes les personnes bénévoles pour leur engagement sans faille.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Ruth Rinsoz.

L'Entraide Familiale Chardonne-Jongny possède différents objets médicaux comme notamment : lit électrique, rollator, potence, rehausseur de toilettes, tintébin, chaise roulante. Ce matériel est mis gratuitement à disposition de tout un chacun.



Grâce aux dons de ses généreux donateurs, l'Entraide familiale Chardonne-Jongny a pu faire le bonheur de 16 enfants de nos deux communes pour la célébration de Noël 2025...

8

Services industriels



8 - SERVICES INDUSTRIELS

81.03 SIGE (Service intercommunal de gestion)

Le rapport de gestion du SIGE se trouve sur le site www.sige.ch



86.01 Energie solaire - photovoltaïque

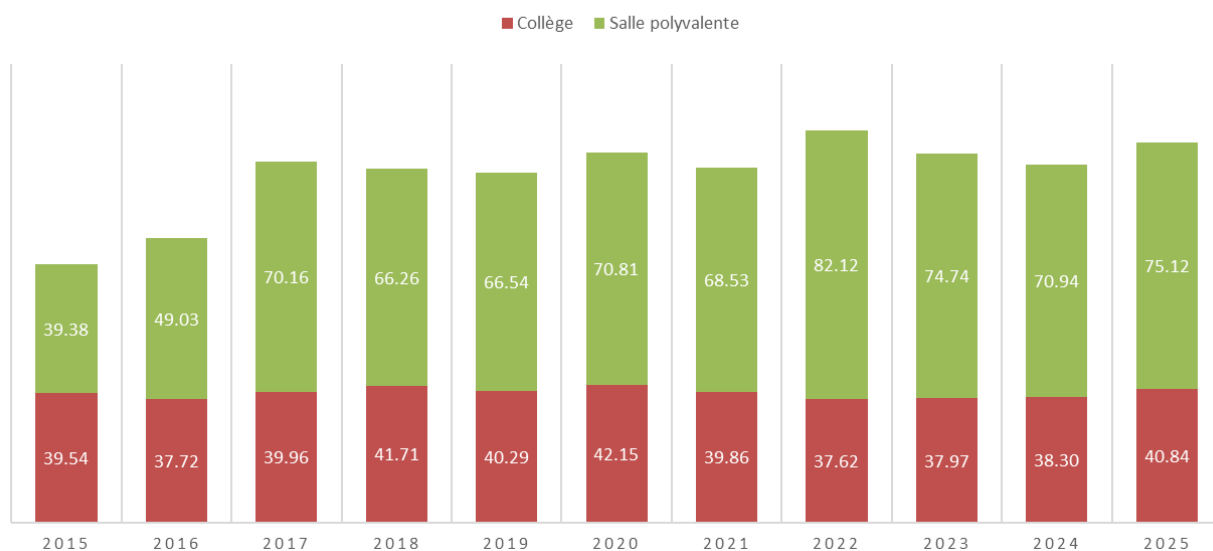
La Salle polyvalente et le Nouveau Collège sont dotés depuis 2014 de panneaux solaires photovoltaïques. Ils produisent tout au long de l'année du courant qui est utilisé à l'interne permettant une autoconsommation propre d'électricité.

Le surplus a été revendu par l'intermédiaire de Romande Energie à CHF 0.095 / kWh (2024 : CHF 0.176 / kWh).

L'autoconsommation, valorisée à CHF 0.3696 / kWh (2024 : CHF 0.3509 / kWh), a permis d'économiser CHF 7'175,78 sur nos factures d'électricité (2024 : CHF 6'880.80). Elle est répartie comme suit :

Salle polyvalente : 14'397 kWh, soit une économie de CHF 5'321.15 (2024 : 14'459 kWh)
Collège : 5'018 kWh, soit une économie de CHF 1'854.65 (2024 : 5'150 kWh)

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (MWh)



86.02 Fonds communal pour la durabilité

En date du 11 septembre 2024, le Conseil communal a validé le règlement du fonds durable sur la durabilité qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Pour rappel, ce fonds, d'un montant de CHF 50'000.00 au minimum par an, est destiné à financer des projets publics ou privés en faveur du développement durable sur le territoire communal.

Les dépenses du fonds doivent être affectés aux domaines suivants :

- 1) efficacité énergétique ;
- 2) mobilité douce, collective et partagée ;
- 3) développement durable.

Par directive municipale, les plafonds annuels de distribution sont les suivants :

- Transports publics : CHF 25'000.00
- Vélos (électriques ou mécaniques) : CHF 15'000.00
- Analyses énergétiques : CHF 10'000.00.

En 2025, 393 demandes ont été traitées. Elles ont abouti à l'octroi de CHF 35'949.80 d'aides financières réparties comme suit :

- 337 subventions pour un montant de CHF 25'000.00 dans la catégorie transports publics ;
- 30 subventions pour un montant de CHF 8'449.80 dans la catégorie vélos ;
- 5 subventions pour un montant de CHF 2'500.00 dans la catégorie analyses énergétiques.

A noter que, parmi les 22 refus, plus de la moitié est due à l'épuisement du fonds destiné à la catégorie transports publics.



CONCLUSIONS

En conclusion du présent rapport portant sur l'exercice 2025, la Municipalité souhaite adresser ses remerciements à votre Conseil ainsi qu'à tous ses partenaires et membres du personnel pour la confiance réitérée. Elle se plaît à relever les échanges et collaborations constructives facilitant grandement la bonne gestion des affaires communales.

ANNEXES

Glossaire

Comptes communaux annuels 2025



Conclusions

La Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- vu le présent préavis n° 04/2026 relatif au rapport de gestion et aux comptes pour l'année 2025 de la Commune de Jongny,
- vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier ces objets portés à l'ordre du jour,

Décide

- 1 **d'approuver** le présent rapport de gestion 2025,
- 2 **d'approuver** les comptes communaux de l'exercice 2025 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un excédent de revenus de CHF 398'024.11,

Charges d'exploitation	CHF	-9 803 076.97
Revenus d'exploitation	CHF	9 792 160.19
Résultat d'exploitation [REX] = Perte	CHF	-10 916.78
Charges financières	CHF	-154 690.68
Revenus financiers	CHF	563 631.57
Résultat financier [RFI] = Bénéfice	CHF	408 940.89
Résultat opérationnel [ROP = REX + RFI] = Bénéfice	CHF	398 024.11
Revenus extraordinaires	CHF	0.00
Charges extraordinaires	CHF	0.00
Résultat extraordinaire [REO]	CHF	0.00
Résultat total [RT = ROP + REO] = Bénéfice	CHF	398 024.11

- 3 **de donner** décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique

Nicole Pointet



La secrétaire

Carine Devallonné

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 avril 2026

Déléguée municipale : Nicole Pointet



Annexes



Glossaire

A

AAS	Agence d'assurances sociales
ACI	Administration Cantonale des Impôts
AEAI	Association des Établissements cantonaux d'Assurance Incendie
AVSM	Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux
AGGLO	Agglomération Rivelac
ARAS	Association régionale d'action sociale
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est-Vaudois
ASICC	Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier
ASR	Association Sécurité Riviera

B

BTI	Bureau Technique Intercommunal
BUC	Bureau du Conseil communal

C

CAMAC	Centrale des Autorisations en Matière de Construction
CAT	Centre d'Accueil Temporaire
CCL	Commission Consultative de Lavaux
CCU	Commission Consultative de l'Urbanisme
CDAP	Cour de Droit Administratif et Public
CEF	Commission d'Estimation Fiscale
CEP	Centre d'Éducation Permanente
CFFE	Cours de Formateur/Formatrice en Entreprise
CGN	Compagnie Générale de Navigation
CI	Conseil Intercommunal
CICG	Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA
CIEHL	Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman
CIL	Commission Intercommunale de Lavaux
CITS	Commission Intercommunale de la Taxe de Séjour
CMS	Centre médico-social
CORAT	Commission consultative Régionale pour l'Aménagement du Territoire
CRIDEC	Centre de ramassage et d'identification de déchets
CRPS	Conseil Régional de Prévention et de Sécurité
CRPM	Centre Romand de Promotion du Management
CRTPR	Conférence Régionale des Transports Publics Riviera
CSD	Conférence des Syndics du District

D

DAJE	Dispositif d'accompagnement pour l'Accueil du Jeune Enfant
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DGTL	Direction Générale du Territoire et du Logement
DIT	Département des Institutions et du Territoire

E

ECA	Établissement Cantonal d'Assurance
EERV	Eglise Evangélique Réformée du Canton de Vaud
EMS	Etablissement médico-social
EPT	Equivalent plein temps



F

FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
FCR	Fonds Culturel Riviera
FSG	Fédération Suisse de Gymnastique

G

GEDERIVIERA	Gestion des Déchets de la Riviera
GFV	Groupement forestier de la Veveyse

H

HW	Hardware
-----------	----------

I

(IP)	Intérêts passifs
-------------	------------------

K

Kwh	Kilowattheure (unité d'énergie)
------------	---------------------------------

L

LAC	Réseau La Tour-de-Peilz – Cercle
LATC	Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions
LHR	Loi sur l'Harmonisation des Registres
LIFT	Projet de prévention des risques de non insertion professionnelle des jeunes
LLAVAUX	Loi sur le plan de de protection de Lavaux
LPM	Lavaux Patrimoine Mondial
LPP	Loi sur la prévoyance professionnelle

M

MCH2	Manuel Comptable Harmonisé 2
MOB	Montreux Oberland Bernois
MVT	Montreux-Vevey-Tourisme

N

N	Année en cours
N-1	Année antérieure

O

OAT	Ordonnance sur l'Aménagement du Territoire
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFPOP	Office de la Population
OIBT	Ordonnance sur les installations électriques à basse tension
OM	Ordures Ménagères
OSP EST	Orientation Scolaire et Professionnelle de l'EST vaudois



P

PA	Patrimoine Administratif
PAC	Plan d'Affectation Cantonal
PACom	Plan d'Affectation Communal
PCI	Protection Civile suisse
PCV	Plan Climat Vaudois
PET	Polyéthylène Téréphtalate (matière plastique)
PF	Patrimoine Financier
PIB	Produit Intérieur Brut
PM	Personne Morale
POLYCOM	Réseau radio suisse de sécurité
PP	Personne Physique
PROMOVE	Organisme officiel dédié au développement économique de la région Riviera-Lavaux
PRU	Points de Rencontre d'Urgence

R

RC	Responsabilité Civile
RCB	Registre Cantonal des Bâtiments
REVE	Réseau Enfance Vevey et Environs
RFFA	Réforme Fiscale et Financement de l'AVS
RHT	Réduction de l'Horaire de Travail
RLATC	Règlement d'application de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions
RSHL	Réseau Santé Haut-Léman

S

SADEC	Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte
SAP	Structure d'Accueil Préscolaire
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
S.E.N.S	Fondation spécialisée dans la valorisation des appareils électriques/électroniques
SIGE	Service Intercommunal de Gestion
SIT	Système d'information du territoire
SRGZA	Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités
SW	Software

T

TRIDEL	Usine de valorisation thermique et électrique des déchets
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

U

UCV	Union de Communes Vaudoises
UHC	Uni Hockey Club

V

VALORSA	Centre de compétence technique de gestion des déchets
VHF	Very High Frequency (Unité de communication portable)
VMCV	Société anonyme de transports publics Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve
VPIC	Valeur du point d'impôt communal





COMMUNE DE JONGNY



Comptes 2025

REPARTITION DES DICASTERES ET DELEGATIONS MUNICIPALES	1	62 TRANSPORTS PUBLICS	59
STRUCTURE COMPTABLE	2	63 TRAFIC, AUTRES	59
RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION	3	7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
BILAN	6	71 APPROVISIONNEMENT EN EAU	61
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	17	72 TRAITEMENTS DES EAUX USEES	61
COMPTE DE RESULTAT A PLUSIEURS NIVEAUX	19	73 GESTION DES DECHETS	63
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	20	74 AMENAGEMENTS	65
COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION	22	75 PROTECTION DES ESPACES ET DU PAYSAGE	65
RECAPITULATION PAR FONCTION	22	76 LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET L'ENVIRONNEMENT	67
0 ADMINISTRATION GENERALE		77 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES	67
01 LEGISLATIF ET EXECUTIF	23	79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	69
02 SERVICES GENERAUX	25	8 ECONOMIE PUBLIQUE	
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE		82 SYLVICULTURE	71
11 SECURITE PUBLIQUE	33	84 TOURISME	71
15 SERVICE DU FEU	35	85 INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE	73
16 DEFENSE	35	9 FINANCES ET IMPOTS	
2 FORMATION		91 IMPOTS	75
21 SCOLARITE OBLIGATOIRE	37	93 PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES	77
29 AUTRES SYSTEMES EDUCATIFS	41	95 PARTS AUX RECETTES, AUTRES	77
3 CULTURE, SPORT, LOISIRS, EGLISE		96 ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	79
31 HERITAGE CULTUREL	43	COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE	85
32 CULTURE, AUTRES	43	COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR FONCTION	90
34 SPORTS ET LOISIRS	45	COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE	96
35 EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES	47	ANNEXE AUX COMPTES	
4 SANTE		- PRINCIPES REGISSANT L'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS	100
42 SOINS AMBULATOIRES ET SAUVETAGE	47	- ETAT DU CAPITAL PROPRE	103
43 PREVENTION	49	- ASSOCIATIONS DE COMMUNES	106
5 PREVOYANCE SOCIALE		- TITRES ET PARTICIPATIONS	107
53 VIEILLESSES ET SURVIVANTS	49	- PRETS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	108
54 FAMILLE ET JEUNESSE	49	- IMMOBILISATION DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	109
57 AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE	51	- IMMOBILISATION DU PATRIMOINE FINANCIER	111
59 PREVOYANCE SOCIALE, NON MENTIONNE AILLEURS	53	- INDICATEURS FINANCIERS	112
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS		- PLAFOND D'ENDETTEMENT NET	122
61 CIRCULATION ROUTIERE	53	- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	123
		BUREAU TECHNIQUE INTERCOMMUNAL (BTI)	124
		DECHETERIE DE PRAZ-LIBON	128
		GLOSSAIRE	132

REPARTITION DES DICASTERES ET DELEGATIONS MUNICIPALES

Législature 2021 - 2026 (Etat au 31.12.2025)

Nicole Pointet Syndique	Jean-Luc Sansonnens Vice-syndicature 2023-2024	Céline Murisier Vice-syndicature 2021 - 2022 Vice-syndicature 2025-2026	Dominique Pittet Vice-syndicature 2022-2023	Caroline Genovese Vice-syndicature 2024-2025
Suppléante : Céline Murisier	Suppléante : Dominique Pittet	Suppléante : Caroline Genovese	Suppléante : Nicole Pointet	Suppléant : Jean-Luc Sansonnens
Administration générale Domaines Finances Mobilité et transports	Police des constructions Travaux publics Urbanisme et aménagement du territoire	Jeunesse et formation	Affaires sociales et santé publique Economie et tourisme Sécurité	Bâtiments communaux Culture et sports Développement durable Voirie et espaces verts
Finances communales Forêts Gestion des bâtiments financiers Greffe municipal Informatique Mobilité Office de la Population Protection des arbres Ressources humaines Taxations fiscales Transports publics Vignes	Aménagement du territoire Constructions nouvelles Epuraton, égouts Inspection des chantiers Plan directeur et plans d'affectation Routes Services industriels Travaux Urbanisme	Réseau ASICC Bibliothèque intercommunale Conservatoire de Musique Fonds sportif Passeport vacances Pédibus Réseau d'accueil de jour des enfants	Aînés Association Sécurité Riviera Fonds culturel Riviera Fonds d'équipement touristique Montreux Vevey Tourisme Police du Commerce Services sociaux Taxe de séjour Temples et cultes	Conciergerie Espaces verts et cimetière Gestion des bâtiments administratifs Gestion des déchets Planification énergétique Protection de l'environnement Sociétés locales Voirie
Délégations CEF CIEHL Commission d'impôt CRTPR CSD Groupement forestier de la Veveyse Lutte contre la grêle Propriétaires de vignes Triage forestier VMCV, MOB, CGN	Délégations Agglo CCU CIL CI SIGE Commission de salubrité Codir BTI Coopérative des Pléiades CORAT	Délégations Codir ASICC Conseil d'établissement Comité Egzeko Comité Lift Réseau ASICC Conseil Régional de Prévention et de Sécurité Commission prévention Riviera Fonds de soutien sociétés sportives CI SIGE	Délégations ARAS ASANTE SANA, RSHL CITS, LPM, MVT Codir ASR Entraide familiale FCR Fonds d'équipement touristique Préparation à la Retraite Promove	Délégations CRIDEC GEDERIVIERA Satom SA Unités de sauvetage

4 Nicole Pointet	5 Jean-Luc Sansonnens	3 Céline Murisier	8 Dominique Pittet	10 Caroline Genovese
3 Suppléante : Céline Murisier	8 Suppléante : Dominique Pittet	10 Suppléante : Caroline Genovese	4 Suppléante : Nicole Pointet	5 Suppléant : Jean-Luc Sansonnens
0 Administration générale 0110 Législatif 0120 Administration des finances 0220 Administration générale 0221 Contrôle des habitants 6 Trafic et télécommunications 6150 Personnel d'exploitation 6290 Transports publics régionaux 6299 Transports publics, n-m-a 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire 7500 Protection des espèces et du paysage 8 Economie publique 8200 Sylviculture 8501 Vignes 9 Finances et impôts 9100 Impôts 9300 Participation à la péréquation financière 9301 Participation à la cohésion sociales (PCS) 9500 Parts aux recettes, autres 9610 Intérêts 9630 Immeubles du patrimoine financier 9633 Terrains 9690 Patrimoine financier, n-m-a 9710 redistribution liées à la taxe dur le CO2 <i>3290.00.3130.10 Réceptions et manifestations</i>	4 Santé 4340 Contrôle des denrées alimentaires 6 Trafic et télécommunications 6150 Entretien des routes et éclairage public 6190 Routes, n-m-a 6310 Navigation 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire 7200 Traitement des eaux usées 7301 Gestion des déchets non urbains 7410 Corrections de cours d'eau 7900 Aménagement du territoire 7907 Instances régionales <i>1500.00.3149.15 Entretien des bornes hydrantes</i> <i>5450.00.3132.54 Constats de décès</i> <i>8400.00.3632.83 Subventions à la CIL</i> <i>8500.00.3612.85 Inspectorat du travail</i>	2 Formation 2120 Degré primaire 2130 Degré secondaire I 2140 Ecoles de musique 2180 Accueil de jour 2199 Ecole obligatoire, n-m-a 2990 Formation, n-m-a 3 Culture, sport, loisir, église 3210 Bibliothèque et littérature 3429 Loisirs, n-m-a 5 Prévoyance sociale 5440 Mesure pour la jeunesse 5450 Prestations aux familles <i>2170.00.3xxx.xx Meubles et matériel pour les écoles</i> <i>3410.00.3612.34 Fonds de soutien aux sociétés sportives</i>	1 Ordre et sécurité publics, défense 1110 Police et sécurité publique 1500 Service du feu 1620 Défense civile 3 Culture, sport, loisir, église 3500 Eglises et affaires religieuses 4 Santé 4220 Services de sauvetage 5 Prévoyance sociale 5350 Prestations et contributions seniors 5710 Aides, n-m-a 5790 Administration des services sociaux 5920 Actions d'entraide dans le pays 6 Trafic et télécommunications 6150 Signalisation routière 8 Economie publique 8500 Industrie, artisanat et commerce 8400 Tourisme <i>3290.00.3632.33 Subventions accordées au FCR</i> <i>5450.00.3xxx.xx Entraide familiale</i>	0 Administration générale 0290 Immeubles administratifs, , n-m-a 2 Formation 2170 Bâtiments scolaires 3 Culture, sport, loisir, église 3110 Musées et arts plastiques 3220 Musique et théâtre 3290 Culture, n-m-a 3410 Sports 3420 Parcs et promenades 6 Trafic et télécommunications 6150 Voirie et véhicules 6210 Infrastructures des transports publics 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire 7101 Fontaine publiques 7300 Gestion des déchets urbains 7610 Protection de l'air et du climat 7710 Cimetières, crématoires <i>1620.00.3xxx.xx Abris de protection civile</i>

n-m-a = non mentionné ailleurs



Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle bât. Metio - Epalinges
Case postale 151
1001 Lausanne

Au Conseil communal de la
Commune de Jongny

Jongny

Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes communaux annuels 2025

(période du 1.1. au 31.12.2025)

7 avril 2026
17'060'679/2150'9843/E
GST/ACO/bfi

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES COMPTES COMMUNAUX ANNUELS 2025 Au Conseil communal de la Commune de Jongny

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes communaux annuels ci-joints de la Commune de Jongny, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes communaux ci-joints sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956, au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et aux dispositions du manuel MCH2 édité par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément à la directive de révision édictée par le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) et à la recommandation suisse d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de la Commune de Jongny, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilité de la Municipalité

La Municipalité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur indépendant relative à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales et aux directives cantonales, ainsi qu'à la recommandation suisse d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60) permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

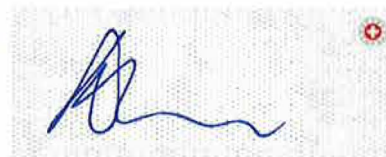
Nous communiquons à la Municipalité notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Lausanne, le 7 avril 2026

BDO SA



Gaëtan Storto
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



p.p. Alexandre Collet
Expert-réviseur agréé

Annexes :

- Bilan au 31 décembre 2025
- Comptes 2025 - Charges et revenus par nature
- Annexe 1 - Principes régissant les comptes annuels
- Annexe 2 - Tableau de l'état du capital propre
- Annexe 3 - Tableau des associations de communes
- Annexe 4 - Tableau des titres et participations
- Annexe 5 - Tableau des prêts et des engagements hors bilan
- Annexe 6 - Tableau des immobilisations du Patrimoine administratif
- Annexe 8 - Tableau des immobilisations du Patrimoine financier
- Annexe 9 - Tableau des indicateurs financiers
- Annexe 10 - Informations complémentaires
- Annexe 11 - Tableau des flux de trésorerie

**BILAN COMPARE AU 31.12.
RECAPITULATION**

N°	Libellés	2025	2024	Ecart	
				en CHF	en %
1	ACTIF	16 819 214.95	15 433 686.29	1 385 528.66	8.98
10	PATRIMOINE FINANCIER	13 288 065.38	12 624 307.39	663 757.99	5.26
100	Disponibilités et placements à court terme	1 329 954.97	1 229 113.68	100 841.29	8.20
101	Créances	2 459 968.11	2 044 380.51	415 587.60	20.33
104	Actifs de régularisation	597 007.45	450 803.30	146 204.15	32.43
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	3 121.85	1 996.90	1 124.95	56.33
107	Placements financiers	19 770.00	19 770.00		
108	Immobilisations corporelles et incorporelles	8 878 243.00	8 878 243.00		
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3 531 149.57	2 809 378.90	721 770.67	25.69
140	Immobilisations corporelles	1 873 312.25	1 899 360.30	-26 048.05	-1.37
142	Immobilisations incorporelles	1 448 336.32	693 017.60	755 318.72	108.99
145	Participations, capital social	1.00	1.00		
146	Subventions d'investissement	209 500.00	217 000.00	-7 500.00	-3.46
2	PASSIF	16 819 214.95	15 433 686.29	1 385 528.66	8.98
20	CAPITAUX DE TIERS	10 542 970.69	9 616 096.22	926 874.47	9.64
200	Engagements courants	430 228.83	403 727.84	26 500.99	6.56
201	Engagements financiers à court terme	1 050 000.00	1 550 000.00	-500 000.00	-32.26
204	Passifs de régularisation	162 741.86	212 368.38	-49 626.52	-23.37
206	Engagements financiers à long terme	8 900 000.00	7 450 000.00	1 450 000.00	19.46
29	CAPITAL PROPRE	6 276 244.26	5 817 590.07	458 654.19	7.88
290	Financements spéciaux	266 043.68	278 540.28	-12 496.60	-4.49
291	Fonds, legs et fondations sans personnalité juridique	552 661.05	479 534.37	73 126.68	15.25
293	Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés	2 259 985.55	2 259 985.55		
299	Excédent du bilan	3 197 553.98	2 799 529.87	398 024.11	14.22

BILAN COMPARE AU 31.12.

N°	Libellés	2025	2024	Ecart	
				en CHF	en %
1	ACTIF	16 819 214.95	15 433 686.29	1 385 528.66	8.98
10	PATRIMOINE FINANCIER	13 288 065.38	12 624 307.39	663 757.99	5.26
100*	Disponibilités et placements à court terme	1 329 954.97	1 229 113.68	100 841.29	8.20
1000	Caisse	2 210.00	2 842.80	-632.80	-22.26
1000.00	Caisse Office Population	1 500.00	1 500.00		
1000.01	Caisse Greffe	710.00	1 342.80	-632.80	-47.13
1001	Poste	115 808.43	204 041.36	-88 232.93	-43.24
1001.00	PostFinance, 18-1674-0	115 808.43	204 041.36	-88 232.93	-43.24
1002	Banque	1 210 134.54	1 020 656.52	189 478.02	18.56
1002.00	BCV, Z 0772.05.80, c/c	885 887.53	706 566.61	179 320.92	25.38
1002.01	BCV, U 5474.57.68, c/immeuble	324 247.01	314 089.91	10 157.10	3.23
1004	Cartes de débit et de crédit	1 802.00	1 573.00	229.00	14.56
1004.02	SumUp, c/c	1 802.00	1 573.00	229.00	14.56
101	Créances	2 459 968.11	2 044 380.51	415 587.60	20.33
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations à des tiers	76 772.99	86 269.09	-9 496.10	-11.01
1010.00*	Créances du module débiteurs	75 653.10	84 903.00	-9 249.90	-10.89
1010.06	Swisslife, LPP, c/c	1 153.85	2 675.25	-1 521.40	-56.87
1010.10	La Poste, appareil SAI, c/c	577.94	390.84	187.10	47.87
1010.97*	Créances du module débiteurs (reprise de soldes MCH1)	988.10		988.10	
1010.99	Provision pour pertes sur débiteurs	-1 600.00	-1 700.00	100.00	5.88
1012	Créances fiscales	2 375 510.52	1 951 138.72	424 371.80	21.75
1012.00*	ACI, perceptions impôts communaux	2 245 643.48	1 825 648.45	419 995.03	23.01
1012.01*	ACI, perceptions impôts anticipés	529 867.04	625 490.27	-95 623.23	-15.29
1012.99*	Provision pour pertes sur débiteurs fiscaux	-400 000.00	-500 000.00	100 000.00	20.00
1019	Autres créances	7 684.60	6 972.70	711.90	10.21
1019.00*	AFC, impôt anticipé à récupérer	7 684.60	6 972.70	711.90	10.21
104*	Actifs de régularisation	597 007.45	450 803.30	146 204.15	32.43
1049	Autres actifs de régularisation, compte de résultats	597 007.45	450 803.30	146 204.15	32.43
1049.00	Actifs de régularisation	597 007.45	450 803.30	146 204.15	32.43

*** Commentaires****100 Disponibilités et placements à court terme**

- La variation de la trésorerie est expliquée en détail dans l'Annexe "Tableau de flux de trésorerie"
- Les soldes correspondent aux différents relevés bancaires et aux inventaires physiques des deux caisses effectués le 23 décembre 2025

101 Créances**1010 Créances résultant de livraisons et de prestations à des tiers**

1010.00* Créances du module débiteurs

1010.97* Créances du module débiteurs (reprise de soldes MCH1)

- Les soldes correspondent aux listes des postes ouverts débiteurs au 31 décembre 2025 des modules comptables "Comptabilité des débiteurs" MCH1 et MCH2

1012 Créances fiscales

1012.00 ACI, perceptions impôts communaux

1012.01 ACI, perceptions impôts anticipés

- Les montants correspondent aux arriérés d'impôts à encaisser au 31 décembre 2025

1012.99 Provision pour pertes sur débiteurs fiscaux

- La provision correspond aux débiteurs fiscaux douteux calculée conformément aux informations transmises par l'Administration fiscale du Canton de Vaud. La variation de la provision est imputée au crédit du compte n° 9100.00.3180.00 "Prélèvements sur provision débiteurs douteux"

1019 Autres créances

1019.00 AFC, impôt anticipé à récupérer

- Le solde correspond à l'impôt anticipé de 35 % retenu sur les dividendes perçus durant l'exercice. La demande en remboursement auprès de l'Administration fédérale des contributions a été effectuée le 12 janvier 2026

104 Actifs de régularisation

- Tous les actifs de régularisation 2024 ont été extournés au 1^{er} janvier 2025
- La variation entre 2025 et 2024 s'explique principalement par les soldes en faveur de la Commune pour les décomptes finaux 2025 de l'ASICC (EPS Corsier et Réseau)

BILAN COMPARE AU 31.12.

N°	Libellés	2025	2024	Ecart	
				en CHF	en %
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	3 121.85	1 996.90	1 124.95	56.33
1060	Articles de commerce	3 121.85	1 996.90	1 124.95	56.33
1060.00*	Stock sacs poubelle pour subventions	1 193.10	895.20	297.90	33.28
1060.01*	Stock vin communal pour manifestations	1 928.75	1 101.70	827.05	75.07
107*	Placements financiers	19 770.00	19 770.00		
1070	Actions et parts sociales	19 770.00	19 770.00		
1070.00	Actions et parts sociales	19 770.00	19 770.00		
108*	Immobilisations corporelles et incorporelles	8 878 243.00	8 878 243.00		
1084	Bâtiments	8 878 243.00	8 878 243.00		
1084.02	Immeubles locatifs Le Molard, Les Cerisiers et Les Rosiers (08/2017)	8 878 243.00	8 878 243.00		
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3 531 149.57	2 809 378.90	721 770.67	25.69
140*	Immobilisations corporelles	1 873 312.25	1 899 360.30	-26 048.05	-1.37
1401	Routes et voies de communication	762 600.00	743 700.00	18 900.00	2.54
1401.01	Réalisation de modérateurs de trafic (08/2004)	122 000.00	130 200.00	-8 200.00	-6.30
1401.02	Route des Monts RC 749b, aménagements communaux (21/2016)	40 800.00	44 200.00	-3 400.00	-7.69
1401.03	Union-Châtel-Forge, réfection chaussée RC 744 (06/2022)	493 600.00	511 300.00	-17 700.00	-3.46
1401.05	Mt-Pèlerin-Romain, réfection du tronçon (13/2023)	56 000.00	58 000.00	-2 000.00	-3.45
1401.06	Etoile du Matin, réfection de la couche de roulement (07/2024)	50 200.00		50 200.00	
1403	Autres ouvrages de génie civil	352 800.00	371 600.00	-18 800.00	-5.06
1403.01	En Faug - Au Reposoir, gainage des collecteurs EC-EU (02/2016)	69 500.00	76 000.00	-6 500.00	-8.55
1403.02	Frâne-Praz de Crêt, gainage collecteur EU (03/2018)	45 000.00	47 000.00	-2 000.00	-4.26
1403.03	Nant, redimensionnement collecteur EC-EU (08/2018)	61 500.00	64 200.00	-2 700.00	-4.21
1403.04	Crosettes, gainage du collecteur EC (05/2019)	90 000.00	95 000.00	-5 000.00	-5.26
1403.05	Châtel-St-Denis-Bergère, remplacement collecteur EC (09/2023)	86 800.00	89 400.00	-2 600.00	-2.91
1404	Bâtiments	336 900.00	264 500.00	72 400.00	27.37
1404.00	Entretien et amélioration des bâtiments communaux (06/2016)	13 000.00	26 000.00	-13 000.00	-50.00
1404.01	Locaux UAPE, mise en conformité (02/2017)	54 000.00	72 000.00	-18 000.00	-25.00
1404.02	Ancien et nouveau collèges, remplacement des chaudières (09/2017)	19 000.00	28 500.00	-9 500.00	-33.33
1404.03	Collège 1900, création d'une salle de classe (01/2019)	43 600.00	54 500.00	-10 900.00	-20.00

*** Commentaires****106 Marchandises, fournitures et travaux en cours****1060 Articles de commerce**

1060.00* Stock sacs poubelle pour subventions

1060.01* Stock vin communal pour manifestations

- Les inventaires comptables des sacs poubelle et du vin communal ont été effectués le 23 décembre 2025 et le 7 janvier 2026. Les stocks correspondent à 64 rouleaux de 10 sacs poubelle 35 litres et 137 bouteilles de vin (70 Chasselas, 47 Pinot noir et 20 Gamaret-Garanoir)

107 Placements financiers

- Les placements financiers ainsi que les éventuelles variations (achat/vente) sont expliqués en détail dans l'Annexe "Titres et participations"

108 Immobilisations corporelles et incorporelles

- Aucun investissement en 2025. Se référer aux explications détaillées mentionnées dans l'Annexe "Immobilisation du patrimoine financier"

140 Immobilisations corporelles

- Les variations de ces différents postes au bilan sont expliquées en détail dans l'Annexe "Immobilisation du patrimoine administratif"

BILAN COMPARE AU 31.12.

N°	Libellés	2025	2024	Ecart	
				en CHF	en %
1404.04	Fontaine 3, bureaux PPLS et salle de dégagement (02/2021)	70 500.00	83 500.00	-13 000.00	-15.57
1404.07	Rénovation de l'espace Bergère (06/2024)	83 700.00		83 700.00	
1404.09	Maison de commune, travaux de rénovation dégât d'eau (02/2025)	53 100.00		53 100.00	
1405	Forêts, alpages et vignes	1.00	1.00		
1405.00	Forêts, alpages et vignes	1.00	1.00		
1406	Biens meubles	197 601.00	243 901.00	-46 300.00	-18.98
1406.00	Mobilier machines et véhicules	1.00	1.00		
1406.01	Lindner Unitrac 112L Drive multilift (03/2017)	44 600.00	66 900.00	-22 300.00	-33.33
1406.02	Deutz Fahr 5100 DS TTV (02/2022)	115 500.00	132 000.00	-16 500.00	-12.50
1406.03	Affichage numérique frontal (01/2022)	37 500.00	45 000.00	-7 500.00	-16.67
1407	Installations en construction	223 410.25	275 658.30	-52 248.05	-18.95
1407.00	Sécurisation Bergère, tronçon Châtel-St-Denis-Bergère (06/2023)	125 270.10	189 696.65	-64 426.55	-33.96
1407.03	Modules scolaires pour salles de classes provisoires (12/2024)	98 140.15	57 994.70	40 145.45	69.22
1407.04	Rénovation de l'espace Bergère (06/2024)		27 966.95	-27 966.95	-100.00
142*	Immobilisations incorporelles	1 448 336.32	693 017.60	755 318.72	108.99
1420	Logiciels	45 000.00		45 000.00	
1420.00	Mise en œuvre du MCH2 (11/2023)	45 000.00		45 000.00	
1427	Immobilisations incorporelles en cours	1 287 336.32	629 017.60	658 318.72	104.66
1427.00	Création accueil de jour pré et parascolaire, crédit d'étude (07/2022)	1 128 131.27	571 561.95	556 569.32	97.38
1427.01	Mise en œuvre du MCH2 (11/2023)		31 944.05	-31 944.05	-100.00
1427.02	Tuilière, réfection chaussées et conduites EC-EU, crédit d'étude (12/2023)	42 906.70	25 511.60	17 395.10	68.19
1427.03	Mutualisation des énergies, crédit d'étude (08/2025)	116 298.35		116 298.35	
1429	Autres immobilisations incorporelles	116 000.00	64 000.00	52 000.00	81.25
1429.01	Plan Général d'Affectation (18/2016)	116 000.00	64 000.00	52 000.00	81.25
145*	Participations, capital social	1.00	1.00		
1455	Participations aux entreprises privées	1.00	1.00		
1455.03	Autres participations aux entreprises privées	1.00	1.00		
146*	Subventions d'investissement	209 500.00	217 000.00	-7 500.00	-3.46
1462	Subventions d'investissement aux associations intercommunales	209 500.00	217 000.00	-7 500.00	-3.46
1462.00	Réfection de l'église de Chardonne (08/2022)	112 000.00	116 000.00	-4 000.00	-3.45
1462.01	Assainissement de la chapelle de Pully (14/2022)	97 500.00	101 000.00	-3 500.00	-3.47

*** Commentaires****142 Immobilisations incorporelles**

- Les variations de ces différents postes au bilan sont expliquées en détail dans l'Annexe "Immobilisation du patrimoine administratif"

145 Participations, capital social

- Les placements financiers ainsi que les éventuelles variations (achat/vente) sont expliqués en détail dans l'Annexe "Titres et participations"

146 Subventions d'investissement

- Les variations de ces différents postes au bilan sont expliquées en détail dans l'Annexe "Immobilisation du patrimoine administratif"

BILAN COMPARE AU 31.12.

N°	Libellés	2025	2024	Ecart	
				en CHF	en %
2	PASSIF	16 819 214.95	15 433 686.29	1 385 528.66	8.98
20	CAPITAUX DE TIERS	10 542 970.69	9 616 096.22	926 874.47	9.64
200	Engagements courants	430 228.83	403 727.84	26 500.99	6.56
2000	Engagements courants pour livraisons et prestations de tiers	429 928.83	403 727.84	26 200.99	6.49
2000.00*	Créanciers du module fournisseurs opérationnels	395 179.70	373 523.21	21 656.49	5.80
2000.08*	Régie Glauser, c/c	24 306.98	30 204.63	-5 897.65	-19.53
2000.99*	Créanciers du module fournisseurs investissements	10 442.15		10 442.15	
2006	Dépôts et cautions	300.00		300.00	
2006.00	Cautions pour locations des locaux de la commune	300.00		300.00	
201*	Engagements financiers à court terme	1 050 000.00	1 550 000.00	-500 000.00	-32.26
2014	Part à court terme d'engagements à long terme	1 050 000.00	1 550 000.00	-500 000.00	-32.26
2014.01	Rentes Genevoises, 2.00%, 26.05.2014 - 30.05.2034	50 000.00	50 000.00		
2014.02	Swissquote Bank SA, 0.75%, 20.12.2024 - 22.12.2025		1 500 000.00	-1 500 000.00	-100.00
2014.03	Swissquote Bank SA, 0.35%, 26.06.2025 - 26.06.2026	1 000 000.00		1 000 000.00	
204*	Passifs de régularisation	162 741.86	212 368.38	-49 626.52	-23.37
2049	Autres passifs de régularisation, compte de résultats	162 741.86	212 368.38	-49 626.52	-23.37
2049.00	Passifs de régularisation	162 741.86	212 368.38	-49 626.52	-23.37
206*	Engagements financiers à long terme	8 900 000.00	7 450 000.00	1 450 000.00	19.46
2064	Emprunts, reconnaissances de dettes	8 900 000.00	7 450 000.00	1 450 000.00	19.46
2064.00	BCV, 0.83%, 31.01.2019 - 31.01.2031	4 000 000.00	4 000 000.00		
2064.01	Rentes Genevoises, 2.00%, 26.05.2014 - 30.05.2034	400 000.00	450 000.00	-50 000.00	-11.11
2064.02	Compenswiss, 0.15%, 12.12.2019 - 12.12.2029	2 000 000.00	2 000 000.00		
2064.03	Swissquote Bank SA, 0.95%, 01.10.2024 - 01.10.2027	1 000 000.00	1 000 000.00		
2064.04	Swissquote Bank SA, 0.69%, 22.12.2025 - 22.12.2028	1 500 000.00		1 500 000.00	

*** Commentaires****200 Engagements courants****2000 Engagements courants pour livraisons et prestations de tiers**

2000.00 Créanciers du module fournisseurs opérationnels

2000.99 Créanciers du module fournisseurs investissements

- Le solde correspond à la liste des postes ouverts créanciers au 31 décembre 2025 du module comptable "Comptabilité des créanciers". Le solde est séparé en deux groupes. Si les factures à payer concernent des investissements en lien avec des préavis en cours, le solde se retrouve dans le compte 2000.99 "Créanciers du module fournisseurs investissements"

2000.08 Régie Glauser, c/c

- Le solde correspond aux décomptes de chauffage 2024/2025 en faveur de nos locataires, des acomptes de chauffage encaissés pour le 2e semestre 2025 ainsi que les transitoires qui ressortent des décomptes de gérance arrêtés au 31 décembre 2025 établis par la Régie Glauser SA

201 Engagements financiers à court terme

- Les mouvements des engagements financiers à court terme sont expliqués en détail dans l'Annexe "Prêts et engagements hors bilan". Il s'agit des emprunts dont la Commune doit s'acquitter dans les douze mois qui suivent la date d'établissement du bilan en application des nouvelles recommandations MCH2

204 Passifs de régularisation

- Tous les passifs de régularisation 2024 ont été extournés au 1^{er} janvier 2025

- La variation entre 2025 et 2024 s'explique principalement par des factures transitoires non récurrentes

206* Engagements financiers à long terme

- Les mouvements des engagements financiers à long terme sont expliqués en détail dans l'Annexe "Prêts et engagements hors bilan". Il s'agit des emprunts dont la Commune doit s'acquitter au-delà des douze mois qui suivent la date d'établissement du bilan

BILAN COMPARE AU 31.12.

N°	Libellés	2025	2024	Ecart	
				en CHF	en %
29	CAPITAL PROPRE	6 276 244.26	5 817 590.07	458 654.19	7.88
290*	Financements spéciaux	266 043.68	278 540.28	-12 496.60	-4.49
2900	Financements spéciaux	266 043.68	278 540.28	-12 496.60	-4.49
2900.00	Financement spécial pour les déchets urbains	4 434.34	4 701.63	-267.29	-5.69
2900.01	Financement spécial pour le traitement des eaux usées	219 509.34	273 838.65	-54 329.31	-19.84
2900.02	Financement spécial pour le raccordement des eaux usées	42 100.00		42 100.00	
291*	Fonds, legs et fondations sans personnalité juridique	552 661.05	479 534.37	73 126.68	15.25
2910	Fonds	534 661.05	461 534.37	73 126.68	15.84
2910.01	Fonds pour la durabilité	84 925.53	80 774.00	4 151.53	5.14
2910.02	Fonds pour le renouvellement informatique	23 500.00	11 000.00	12 500.00	113.64
2910.03	Fonds de développement du patrimoine arboré	7 150.00	7 150.00		
2910.04	Fonds de rénovation des bâtiments du patrimoine financier (PF)	388 500.00	319 800.00	68 700.00	21.48
2910.07	Fonds pour les abris de protection civile		4 259.85	-4 259.85	-100.00
2910.09	Fonds pour le développement touristique	2 510.00	2 575.00	-65.00	-2.52
2910.10	Fonds pour les oeuvres sociales	28 075.52	35 975.52	-7 900.00	-21.96
2911	Legs et fondations sans personnalité juridique	18 000.00	18 000.00		
2911.01	Leg Wiesmann	18 000.00	18 000.00		
293*	Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés	2 259 985.55	2 259 985.55		
2930	Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés	2 259 985.55	2 259 985.55		
2930.01	Préfinancement pour la sécurisation de la Bergère	317 000.00	317 000.00		
2930.02	Préfinancement pour la l'accueil de jour pré et parascolaire	1 916 285.55	1 916 285.55		
2930.03	Préfinancement pour la mensuration du territoire	26 700.00	26 700.00		
299	Excédent du bilan	3 197 553.98	2 799 529.87	398 024.11	14.22
2990	Résultat annuel	398 024.11	31 298.45	366 725.66	1 171.71
2990.00	Résultat annuel	398 024.11	31 298.45	366 725.66	1 171.71
2999	Résultats cumulés des années précédentes	2 799 529.87	2 768 231.42	31 298.45	1.13
2999.00	Résultats cumulés des années précédentes	2 799 529.87	2 768 231.42	31 298.45	1.13

*** Commentaires**

290 Financements spéciaux

291 Fonds, legs et fondations sans personnalité juridique

293 Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés

299 Excédent du bilan

- Les attributions et les prélèvements 2025 sont expliqués en détail dans l'Annexe "Etat du capital propre"

- Le résultat 2025 est un excédent de revenus qui s'élève à 398'024.11 (2024 : CHF 31'298.45.75)

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
COMPARE AU 31.12.**

N°	Libellés	2025	2024
ACTIVITE OPERATIONNELLE			
MARGES D'AUTOFINANCEMENT [MA]		586 509.44	327 418.03
900	Résultat total	398 024.11	31 298.45
3180	Réévaluations sur créances	-100 100.00	138 100.00
330	Amortissements planifiés des immobilisation corporelles PA	186 778.40	203 649.83
332	Amortissements planifiés des immobilisation incorporelles PA	33 676.85	16 279.55
344	Réévaluations et amortissements d'immobilisations PF		600.00
366	Amortissements planifiés des subventions d'investissement	7 500.00	8 976.05
35x	Attributions aux fonds et financements spéciaux	173 469.33	88 650.00
45x	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-112 839.25	-160 135.85
VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT NET [BFR]		-485 942.23	-86 840.64
101	Variation des créances	-415 587.60	217 440.10
3180	Réévaluations sur créances	100 100.00	-138 100.00
104	Variation des actifs de régularisation	-146 204.15	223 794.57
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-1 124.95	
200	Variation des engagements courants	26 500.99	-451 983.79
204	Variation des passifs de régularisation	-49 626.52	62 008.48
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE OPERATIONNELLE [FTO]		100 567.21	240 577.39
ACTIVITE D'INVESTISSEMENTS ET DE PLACEMENTS			
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS DANS LE PATRIMOINE ADMINISTRATIF [FTI]		-949 725.92	-729 986.37
50	Dépenses d'investissements dans des immobilisations corporelles	-1 040 320.02	-785 345.90
52	Dépenses d'investissements dans des immobilisations incorporelles	-98 732.80	-33 970.80
63	Recettes d'investissements liées à des subventions d'investissement acquises	189 326.90	89 831.33
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX PLACEMENTS DANS LE PATRIMOINE FINANCIER [FTP]			-600.00
107	Placements financiers		-600.00
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS ET AU PLACEMENTS [FTIP]		-949 725.92	-730 586.37
ACTIVITE DE FINANCEMENT			
FINANCEMENTS NETS [FN]		950 000.00	950 000.00
201	Augmentation des engagements financiers à court terme	1 050 000.00	1 550 000.00
201	Diminution des engagements financiers à court terme	-1 550 000.00	
206	Augmentation des engagements financiers à long terme	1 500 000.00	1 000 000.00
206	Diminution des engagements financiers à long terme	-50 000.00	-1 600 000.00
FLUX DE TRESORERIE LIE AU FINANCEMENT [FTF]		950 000.00	950 000.00
VARIATION DE LA TRESORERIE [VT = FTO + FTIP + FTF]		100 841.29	459 991.02
100	Disponibilités et placements à court terme du bilan au 01.01.	1 229 113.68	769 122.66
100	Disponibilités et placements à court terme du bilan au 31.12.	1 329 954.97	1 229 113.68

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
COMPARE AU 31.12.***** Commentaires**

- Le tableau des flux de trésorerie nous montre d'où vient et où va l'argent liquide (cash) de la commune au cours de l'année
- Contrairement au compte de résultats qui montre la performance économique, le tableau des flux permet de suivre concrètement :
 - Combien la commune a généré ou utilisé de trésorerie par son fonctionnement
 - Combien elle a investi ou désinvesti
 - Comment elle a financé ses investissements (par emprunts ou remboursements)
 - Comment cela a fait évoluer sa trésorerie disponible
- C'est donc une vision mécanique et réaliste des entrées et sorties d'argent, indispensable pour comprendre la capacité de financement réelle de la commune. Pour l'exercice 2025, voici l'analyse synthétique du tableau de flux de trésorerie :

L'activité opérationnelle [FTO] de la commune génère une marge d'autofinancement de CHF 586'509, en progression par rapport à l'exercice précédent (CHF 327'418). Cette évolution traduit une capacité de l'exploitation courante à dégager des ressources pour contribuer au financement des investissements. Le flux de trésorerie issu de l'activité opérationnelle [FTO] s'établit toutefois à CHF 100'567, en diminution par rapport à 2024. Cette baisse s'explique principalement par l'évolution du besoin en fonds de roulement, notamment par une augmentation des créances en fin d'exercice

- Les investissements [FTI] réalisés au cours de 2025 représentent un montant net de CHF 949'726, en hausse par rapport à l'année précédente. Comme ces dépenses dépassent la capacité d'autofinancement de la commune, leur financement a nécessité un recours aux emprunts à hauteur de CHF 950'000

- Au 31 décembre 2025, les disponibilités et placements à court terme s'élèvent à CHF 1'329'955, contre CHF 1'229'114 au début de l'exercice, soit une augmentation de CHF 100'841. La situation de trésorerie demeure ainsi globalement solide, malgré un volume d'investissements soutenu

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
A PLUSIEURS NIVEAUX**

N°	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
REVENUS ET CHARGES D'EXPLOITATION				
3	CHARGES D'EXPLOITATION	-9 803 076.97	-10 326 000.00	-10 534 353.64
30	CHARGES DE PERSONNEL	-1 423 333.02	-1 403 100.00	-1 347 723.72
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-1 209 545.29	-1 432 200.00	-1 582 249.75
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	-220 455.25	-205 400.00	-219 929.38
35	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	-173 469.33	-164 800.00	-88 650.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	-6 776 274.08	-7 120 500.00	-7 295 800.79
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUEES			
4	REVENUS D'EXPLOITATION	9 792 160.19	9 085 500.00	10 205 594.72
40	REVENUS FISCAUX	7 731 133.84	8 007 500.00	7 885 896.32
41	PATENTES ET CONCESSIONS	3 194.50	2 100.00	10 682.15
42	TAXES ET REDEVANCES	715 126.84	599 900.00	675 001.96
43	REVENUS DIVERS			
45	PRELEVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	112 839.25	151 400.00	160 135.85
46	REVENUS DE TRANSFERTS	1 229 865.76	324 600.00	1 473 878.44
47	SUBVENTIONS A REDISTRIBUER			
RESULTAT D'EXPLOITATION [REX]		-10 916.78	-1 240 500.00	-328 758.92
REVENUS ET CHARGES FINANCIERES				
34	CHARGES FINANCIERES	-154 690.68	-155 600.00	-146 222.58
44	REVENUS FINANCIERS	563 631.57	1 159 200.00	506 279.95
RESULTAT FINANCIER [RFI]		408 940.89	1 003 600.00	360 057.37
RESULTAT OPERATIONNEL [ROP = REX + RFI]		398 024.11	-236 900.00	31 298.45
REVENUS ET CHARGES EXTRAORDINAIRES				
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES			
48	REVENUS EXTRAORDINAIRES			
RESULTAT EXTRAORDINAIRE [REO]				
RESULTAT TOTAL [RT = ROP + REO]		398 024.11	-236 900.00	31 298.45

* Commentaires

- Le MCH2 impose la présentation d'un compte d'exploitation à plusieurs niveaux. Il différencie le résultat de l'exploitation pure [REX] du résultat opérationnel [ROP] qui inclut les charges et revenus financiers [RFI]. Il sépare également les éléments extraordinaires comme les attributions aux fonds de réserve, les préfinancements non obligatoires ou l'utilisation de la réserve de politique budgétaire [REO].

- Cette nouvelle présentation échelonnée permet une lecture progressive de la performance, à savoir :

- Est-ce que le fonctionnement de la commune est sain ? (résultat d'exploitation = REX)
- Est-ce que l'endettement est bien géré ? (résultat financier = RFI)
- Est-ce que l'ensemble des activités est équilibré ? (résultat opérationnel = ROP)
- Est-ce qu'il y a eu des événements exceptionnels qui améliorent ou détériorent la situation ? (résultat extraordinaire = REO)

- Comme on peut le constater dans ce tableau, le résultat d'exploitation [REX] est légèrement déficitaire. Cet excédent de charges est atténué principalement par le résultat financier [RFI] qui est composé des loyers du patrimoine immobilier financier.

N°	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
REVENUS ET CHARGES MONETAIRES				
4	REVENUS MONETAIRES	10 242 952.51	10 093 300.00	10 551 738.82
40	REVENUS FISCAUX	7 731 133.84	8 007 500.00	7 885 896.32
41	PATENTES ET CONCESSIONS	3 194.50	2 100.00	10 682.15
42	TAXES ET REDEVANCES	715 126.84	599 900.00	675 001.96
44	REVENUS FINANCIERS	563 631.57	1 159 200.00	506 279.95
46	REVENUS DE TRANSFERTS	1 229 865.76	324 600.00	1 473 878.44
3	CHARGES MONETAIRES	-9 656 443.07	-10 076 100.00	-10 224 320.79
30	CHARGES DE PERSONNEL	-1 423 333.02	-1 403 100.00	-1 347 723.72
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-1 309 645.29	-1 405 200.00	-1 444 149.75
34	CHARGES FINANCIERES	-154 690.68	-155 600.00	-145 622.58
36	CHARGES DE TRANSFERT	-6 768 774.08	-7 112 200.00	-7 286 824.74
RESULTAT MONETAIRE = MARGES D'AUTOFINANCEMENT [MA]		586 509.44	17 200.00	327 418.03
REVENUS ET CHARGES NON MONETAIRES				
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICE	100 100.00	-27 000.00	-138 100.00
3180	REEVALUATIONS SUR CREANCES	100 100.00	-27 000.00	-138 100.00
33	AMORTISSEMENTS	-220 455.25	-205 400.00	-219 929.38
330	AMORTISSEMENTS PLANIFIES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES PA	-186 778.40	-181 900.00	-203 649.83
332	AMORTISSEMENTS PLANIFIES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES PA	-33 676.85	-23 500.00	-16 279.55
34	CHARGES FINANCIERES			-600.00
344	REEVALUATIONS ET AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS PF			-600.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	-7 500.00	-8 300.00	-8 976.05
366	AMORTISSEMENTS PLANIFIES DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-7 500.00	-8 300.00	-8 976.05
35	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	-173 469.33	-164 800.00	-88 650.00
45	PRELEVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	112 839.25	151 400.00	160 135.85
RESULTAT NON MONETAIRE [RNM]		-188 485.33	-254 100.00	-296 119.58
RESULTAT TOTAL [RT = MA - RNM]		398 024.11	-236 900.00	31 298.45

**COMPTE DE RESULTAT COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
RECAPITULATION PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	TOTAUX DE LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE	11 827 566.69	12 225 590.80	12 549 700.00	12 312 800.00	10 804 576.22	10 835 874.67
		398 024.11			236 900.00	31 298.45	
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 692 967.00	557 997.53	1 716 000.00	527 300.00	1 416 297.91	251 024.54
			1 134 969.47		1 188 700.00		1 165 273.37
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	580 878.31	129 226.36	620 600.00	126 200.00	482 742.63	
			451 651.95		494 400.00		482 742.63
2	FORMATION	2 950 488.58	1 578 121.08	3 218 800.00	1 716 400.00	1 965 291.28	671 190.25
			1 372 367.50		1 502 400.00		1 294 101.03
3	CULTURE, SPORTS, LOISIRS, EGLISES	442 693.33	18 494.50	466 300.00	16 800.00	283 835.83	19 631.50
			424 198.83		449 500.00		264 204.33
4	SANTE	3 280.22		9 600.00		1 412.35	
			3 280.22		9 600.00		1 412.35
5	PREVOYANCE SOCIALE	679 332.14	99 234.45	822 900.00		577 090.87	12 200.00
			580 097.69		822 900.00		564 890.87
6	TRAFIC ET TELECOMUNICATIONS	1 111 995.09	475 608.90	1 196 200.00	486 300.00	966 484.89	11 317.78
			636 386.19		709 900.00		955 167.11
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 000 111.51	619 587.95	1 012 000.00	593 100.00	866 549.98	500 456.17
			380 523.56		418 900.00		366 093.81
8	ECONOMIE PUBLIQUE	151 206.45	51 573.55	160 900.00	53 200.00	145 953.98	180 173.20
			99 632.90		107 700.00	34 219.22	
9	FINANCES ET IMPOTS	3 214 614.06	8 695 746.48	3 326 400.00	8 793 500.00	4 098 916.50	9 189 881.23
		5 481 132.42		5 467 100.00		5 090 964.73	

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	CLASSIFICATION FONCTIONNELLE	11 827 566.69	12 225 590.80	12 549 700.00	12 312 800.00	10 804 576.22	10 835 874.67
		398 024.11			236 900.00	31 298.45	
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 692 967.00	557 997.53	1 716 000.00	527 300.00	1 416 297.91	251 024.54
			1 134 969.47		1 188 700.00		1 165 273.37
01	LEGISLATIF ET EXECUTIF	340 140.18	55 274.23	341 900.00	45 800.00	332 707.15	50 167.09
011	Législatif	31 377.43		36 700.00		30 015.90	
0110	Législatif	31 377.43		36 700.00		30 015.90	
0110.00	Conseil communal	31 377.43		36 700.00		30 015.90	
3000.01*	Jetons de présence	16 599.60		18 700.00		16 967.70	
3001.01*	Indemnités et frais forfaitaires	1 700.00		2 300.00		2 401.60	
3050.01	Cotisations patronales AVS/AC/APG	595.80		700.00		841.50	
3053.01	Cotisations patronales LAA	13.20		100.00		13.20	
3054.01	Cotisations patronales AF	235.80		300.00			
3099.01*	Charges de personnel	3 206.15		4 000.00			
3100.01	Matériel de bureau	300.65		400.00		200.00	
3102.01	Imprimés et publications			400.00			
3130.01	Frais d'envois	882.63		1 300.00		822.80	
3130.11*	Réceptions et manifestations	5 770.10		6 000.00		8 769.10	
3170.01	Remboursements de frais	73.50		300.00			
3990.00*	Frais généraux d'administration, imputations internes	2 000.00		2 200.00			

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****0110.00 Conseil communal**

3000.01 Jetons de présence

- Présidence (CHF 3'000)
- Secrétariat (CHF 6'000)
- Huissier (CHF 750)
- Jetons de présences des commissions (3'365)
- Vin pour conseillers communaux (3'484.60)

3001.01 Indemnités et frais forfaitaires

- Indemnités de dépouillement lors des votations (CHF 1'400)
- Indemnités matériel informatique du secrétariat (CHF 300)

3099.01 Charges de personnel

- Repas annuel organisé en faveur du Conseil communal

3130.11 Réceptions et manifestations

- Frais de bouche durant le dépouillement lors des votations (CHF 949) et repas de Noël qui a remplacé la sortie du Conseil communal qui n'a pas pu être organisée en automne (CHF 4'821)

3990.00 Frais généraux d'administration, imputations internes

4990.00 Frais généraux d'administration, imputations internes

- En application des nouvelles recommandations MCH2, il s'agit d'une opération purement comptable, sans impact sur le résultat et qui ne s'accompagne d'aucun mouvement de trésorerie. Les imputations internes ne peuvent être utilisées que pour ventiler des charges et des revenus relatifs à des activités opérationnelles. Elles permettent de faire ressortir plus précisément le coût de chaque fonction. Cela est particulièrement important pour les domaines autofinancés (déchets, eau et épuration) dans lesquels il faut pouvoir s'assurer de la couverture des charges par les revenus
- Pour les comptes 2025 de la Commune de Jongny, les imputations internes des frais généraux d'administration (comptes 3990.00 et 4990.00) regroupent principalement les charges salariales, les frais de locaux, les coûts informatiques et les véhicules pour la partie voirie

COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
012	Exécutif	308 762.75	55 274.23	305 200.00	45 800.00	302 691.25	50 167.09
0120	Exécutif	308 762.75	55 274.23	305 200.00	45 800.00	302 691.25	50 167.09
0120.00	Municipalité	308 762.75	55 274.23	305 200.00	45 800.00	302 691.25	50 167.09
3000.02*	Rétributions fixes	148 636.80		146 100.00		148 060.80	
3000.22*	Rétributions variables	76 475.00		70 000.00		80 991.65	
3001.02*	Indemnités et frais forfaitaires	3 360.00		3 400.00		8 028.75	
3050.02	Cotisations patronales AVS/AC/APG	13 567.85		14 500.00		20 675.75	
3052.02	Cotisations patronales LPP	32 981.50		33 000.00		33 529.95	
3053.02	Cotisations patronales LAA	4 475.90		4 400.00		11 306.35	
3054.02	Cotisations patronales AF	5 458.45		5 700.00			
3055.02	Cotisations patronales IJM	6 616.30		6 700.00			
3090.02	Formation et perfectionnement	670.00		2 000.00		98.00	
3099.02*	Charges de personnel	385.35		1 200.00			
3130.22*	Réceptions et manifestations	1 937.30		6 900.00			
3170.02*	Remboursements de frais	3 898.30					
3990.00	Frais généraux d'administration, imputations internes	10 300.00		11 300.00			
4260.02*	Remboursements des jetons de présence		55 274.23		45 800.00		50 167.09
02	SERVICES GENERAUX	1 352 826.82	502 723.30	1 374 100.00	481 500.00	1 083 590.76	200 857.45
021	Administration des finances et des contributions	230 548.17		237 000.00	300.00	66 186.55	
0210	Administration des finances et des contributions	230 548.17		237 000.00	300.00	66 186.55	
0210.00	Administration des finances et des contributions	230 548.17		237 000.00	300.00	66 186.55	
3130.06*	Commissions pour la perception de l'impôt à la source	11 773.27		10 200.00			
3132.02*	Honoraires de l'organe de révision	5 588.75		5 800.00		5 696.85	
3137.91*	Emoluments pour la perception des impôts	52 486.15		52 100.00		60 489.70	
3181.00	Pertes effectives sur débiteurs douteux			300.00			
3990.00*	Frais généraux d'administration, imputations internes	160 700.00		168 600.00			
4511.00	Prélèvements à la provision pour pertes sur débiteurs				300.00		

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****0120.00 Municipalité**

3000.02 Rétributions fixes

3000.22 Rétributions variables

- Conforme aux rétributions mentionnées dans le préavis 09/2021 du 26 juillet 2021

3001.02 Indemnités et frais forfaitaires

- Conforme aux indemnités téléphoniques mentionnées dans le préavis 09/2021 du 26 juillet 2021

3099.02 Charges de personnel

- Sortie annuelle du personnel communal

3130.22 Réceptions et manifestations

- Avec l'ancien plan comptable, les frais de réceptions et manifestations de la Municipalité étaient imputés dans l'administration générale. Le budget 2025 a été surévalué

3170.02 Remboursements de frais

- Frais de déplacements remboursés aux Municipaux dans le cadre de leurs vacances. Cette charge impacte le compte 3001.02 en 2024

4260.02 Remboursements des jetons de présence

- Jetons de présence : CICG, ASR, VMCV, SIGE, ASICC, Satom SA, UCV et GFV

0210.00 Administration des finances et des contributions

3130.06 Commissions pour la perception de l'impôt à la source

- Commissions en faveur des employeurs pour l'établissement des décomptes mensuels. Ce montant est déduit de la part de l'impôt à la source en faveur de la commune

3132.02 Honoraires de l'organe de révision

- Honoraires de la société BDO SA pour la révision des comptes annuels

3137.91 Emoluments pour la perception des impôts

- Honoraires facturés par l'Administration fiscale pour le travail de taxation, de perception et de recouvrement des impôts cantonaux

3990.00 Frais généraux d'administration, imputations internes

- Frais généraux d'administration de la Bourse

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
022	Service administratif	1 028 538.31	380 087.30	1 046 500.00	368 800.00	931 931.25	58 523.25
0220	Administration générale	905 118.16	352 974.30	914 600.00	339 800.00	918 056.90	29 204.25
0220.00	Personnel administratif	615 251.97	255 914.55	604 800.00	231 500.00	588 163.74	19 560.90
3010.03*	Salaires du personnel	483 697.30		467 700.00		453 498.60	
3049.03*	Indemnités des frais professionnels	916.15		1 000.00			
3050.03	Cotisations patronales AVS/AC/APG	30 761.95		31 500.00		39 992.50	
3052.03	Cotisations patronales LPP	59 921.15		63 200.00		58 791.10	
3053.03	Cotisations patronales LAA	9 283.30		9 400.00		19 991.45	
3054.03	Cotisations patronales AF	12 209.35		12 300.00			
3055.03	Cotisations patronales IJM	11 920.30		12 100.00			
3090.03*	Formation et perfectionnement	3 486.17		3 500.00		13 829.89	
3099.03*	Charges de personnel	1 413.75		1 500.00			
3099.33	Sécurité au travail	824.25		1 900.00		537.45	
3130.05	Cotisations de membres actifs à des associations	260.00		200.00			
3170.03	Remboursements de frais	558.30		500.00		1 522.75	
4260.03*	Remboursements des assurances du personnel		26 514.55				19 560.90
4990.00*	Frais généraux d'administration, imputations internes		229 400.00		231 500.00		
0220.01	Frais généraux d'administration	151 542.01	12 459.75	168 000.00	15 300.00	228 784.35	9 643.35
3100.00	Matériel de bureau	3 800.86		6 000.00		5 024.85	
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1 482.45		1 500.00			
3102.00	Imprimés et publications	2 864.40		2 800.00			
3103.00	Littérature spécialisée, magazines	817.00		1 000.00		2 874.40	
3110.00	Meubles et appareils de bureau			3 000.00		30 356.30	
3130.02	Frais d'envois	4 227.68		5 500.00		3 914.03	
3130.04*	Archivage	4 669.92		6 200.00			
3130.10*	Réceptions et manifestations	9 230.95		7 800.00		16 046.11	
3132.00	Honoraires et frais d'expertises	221.10		3 200.00		15 253.81	
3132.01	Frais de contentieux et de poursuites	1 945.15		2 000.00		2 925.30	
3134.00	Assurances de tiers, choses et RC	13 295.80		13 300.00		11 108.30	
3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	85.45		1 000.00			

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****0220.00 Personnel administratif**

3010.03 Salaires du personnel

- En fin d'année, le personnel administratif est composé de 3.8 EPT (5 collaborateurs) ainsi que d'une apprentie employée de commerce
- Le dépassement budgétaire est expliqué par l'engagement d'un collaborateur durant 5 mois pour combler une incapacité de travail partielle. Le salaire a été couvert par les indemnités reçues de l'assurance. Elles ont été imputées dans le compte 4260.03 "Remboursements des assurances du personnel"

3049.03 Indemnités des frais professionnels

- Indemnité forfaitaire en faveur de l'apprentie conformément à son contrat d'apprentissage

3090.03 Formation et perfectionnement

- Les frais de formation correspondent à 0.7% des salaires bruts (2024 : 3.0%). La valeur cible de ce ratio se situe entre 1% et 5%

3099.03 Charges de personnel

- Sortie annuelle du personnel communal, repas de la ComPers, repas de Noël et café

4260.03 Remboursements des assurances du personnel

- Les remboursements concernent des indemnités versées par l'assurance accident suite à une incapacité de travail partielle

4990.00 Frais généraux d'administration, imputations internes

- Part des salaires de la Bourse et de l'Office de la population

0220.01 Frais généraux d'administration

3130.04 Archivage

- Maintenance courante des archives communales

3130.10 Réceptions et manifestations

- Vin communal offert lors de différentes agapes de sociétés locales ou d'associations intercommunales (CHF 1'908), locations de salles offertes lors desdites agapes (CHF 2'000), divers autres frais de réception (CHF 3'399) et le repas organisé avec les anciens municipaux et collaborateurs (CHF 1'924)

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3632.00	Subventions aux associations intercommunales					9 275.15	
3632.01*	Subventions au SAI de la Riviera	18 729.75		19 600.00		16 974.30	
3632.02*	Subventions à la CIEHL	9 605.00		9 800.00		9 590.00	
3636.00	Subventions et soutiens financiers	4 666.50		6 000.00		5 441.80	
3990.00	Frais généraux d'administration, imputations internes	75 900.00		79 300.00		100 000.00	
4210.03	Frais de rappel et de contentieux		1 515.15		2 600.00		4 031.75
4210.04	Emoluments pour naturalisations		3 550.00		4 000.00		3 700.00
4250.03	Ventes diverses		44.60				
4479.01	Locations de mobilier		1 150.00				1 911.60
4990.00	Frais généraux d'administration, imputations internes		6 200.00		8 700.00		
0220.02	Système d'information	138 324.18	84 600.00	141 800.00	93 000.00	101 108.81	
3100.02	Fournitures informatiques			500.00		562.90	
3100.03	Copieur multifonctions, copies	4 127.49		4 600.00			
3113.02*	Matériel Hardware (HW)	5 597.71		8 000.00		4 861.85	
3118.01*	Matériel Software (SW)	18 964.70		32 500.00			
3130.03	Frais de téléphones, mobiles et Internet	8 212.50		8 200.00		9 340.90	
3133.01	Hébergement Software (SW)	3 306.30		2 400.00			
3153.02	Entretien informatique, matériel Hardware (HW)			2 000.00			
3158.01*	Entretien d'équipement et matériel Software (SW)	68 181.96		49 000.00		57 195.57	
3158.03*	Entretien d'équipement et matériel de Sécurité (SI)	5 092.95		8 000.00		11 568.60	
3162.03	Copieur multifonctions, location	1 993.82		2 200.00		6 578.99	
3320.02*	Amortissements planifiés des licences informatiques	4 951.10		6 500.00			
3511.01*	Attributions au fonds pour le renouvellement informatique	12 500.00		12 500.00		11 000.00	
3611.02	Convention Cybersécurité Canton-Commune	1 195.65		1 200.00			
3990.00	Frais généraux d'administration, imputations internes	4 200.00		4 200.00			
4990.00	Frais généraux d'administration, imputations internes		84 600.00		93 000.00		

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires**

- 3632.01 Subventions au SAI de la Riviera**
- Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines sur lesquels les municipalités lui confient un mandat. Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 9 communes de la Riviera et, plus particulièrement, de la Conférence des syndicats du District (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination
 - La contribution communale s'élève à CHF 9.75 par habitant (2024 : CHF 8.85 par habitant)
- 3632.02 Subventions à la CIEHL**
- La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux
 - La contribution communale s'élève à CHF 5 par habitant (2024 : idem)
- 0220.02 Système d'information**
- 3113.02 Matériel Hardware (HW)**
- En complément des dépenses courantes, ce poste tient compte du remplacement d'un poste informatique (CHF 2'703)
- 3118.01 Matériel Software (SW)**
- Les charges concernent principalement les licences des logiciels informatiques (Abacus, Innosolv, Adobe, serveurs, etc.) ainsi que la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED), pour un montant total de CHF 11'729. L'écart favorable par rapport au budget s'explique par une estimation initiale trop élevée des coûts liés à l'implémentation de la GED pour l'exercice 2025
 - La mise à jour bisannuelle des logiciels "Communal.ch." sera effectuée en avril 2026
- 3158.01 Entretien d'équipement et matériel Software (SW)**
- Coûts de maintenance des logiciels informatiques (Abacus, Innosolv, Meeting, Evolink, iNotis, SharePoint, etc.)
 - Le dépassement budgétaire s'explique par la mise en place de l'application iRiviera (CHF 4'594) et du nouveau site Internet (CHF 10'734), ainsi que par des prestations de services supplémentaires réalisées par OFISA en dehors du paquet de base initialement prévu (CHF 5'800)
- 3158.03 Entretien d'équipement et matériel de Sécurité (SI)**
- Coûts pour la sécurité des équipements informatiques (Firewall, Infomaniak, Veeam, etc.)
- 3320.02 Amortissements planifiés des licences informatiques**
- Amortissements ordinaires de l'investissement suivant :
- Mise en œuvre du MCH2 (11/2023), charge annuelle de CHF 4'951 qui se termine en 2034
- 3511.01 Attributions au fonds pour le renouvellement informatique**
- Lissage des coûts de mise à jour des logiciels "Communal.ch." par une attribution annuelle au Fonds pour le renouvellement informatique (compte 2910.02)

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0221	Contrôle des habitants	123 420.15	27 113.00	131 900.00	29 000.00	13 874.35	29 319.00
0221.00	Contrôle des habitants	123 420.15	27 113.00	131 900.00	29 000.00	13 874.35	29 319.00
3180.00	Réévaluations de la provision pour débiteurs douteux	-30.00					
3181.00	Pertes effectives sur débiteurs douteux	30.00					
3601.00	Emoluments pour cartes d'identités et passeports	1 750.65		1 600.00		1 264.65	
3601.01	Emoluments pour permis de séjour et d'établissement	9 869.50		11 700.00		12 609.70	
3990.00*	Frais généraux d'administration, imputations internes	111 800.00		118 600.00			
4210.00	Emoluments pour cartes d'identités et passeports		3 130.00		2 900.00		2 207.00
4210.01	Emoluments pour permis de séjour et d'établissement		13 673.00		15 500.00		16 567.00
4210.02	Emoluments de chancellerie		10 310.00		10 600.00		10 545.00
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	93 740.34	122 636.00	90 600.00	112 400.00	85 472.96	142 334.20
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	93 740.34	122 636.00	90 600.00	112 400.00	85 472.96	142 334.20
0290.00	Bâtiment voirie, PPLS et carnetzet	18 523.09	39 746.00	21 400.00	39 700.00	22 308.36	36 610.00
3101.01	Achats de produits et fournitures de nettoyage	327.90		700.00		1 127.55	
3111.01	Machines, appareils et outillage	1 786.01		2 200.00			
3120.00	Eau et épuration	278.90		400.00		323.40	
3120.01	Electricité	1 015.10		1 000.00		1 028.60	
3134.01	Assurances bâtiments	1 424.08		1 600.00		1 365.46	
3137.00	Impôts et taxes des bâtiments	87.00		100.00		20.00	
3144.00	Entretien du bâtiment	604.10		2 400.00		5 443.35	
3300.00*	Amortissements planifiés des bâtiments	13 000.00		13 000.00		13 000.00	
4470.01*	Locations à l'ASICC des salles PPLS				12 400.00		
4472.00	Locations pour occupations du Carnotzet		580.00		600.00		400.00
4479.00	Locations offertes pour occupations du Carnotzet		720.00		800.00		520.00
4479.03	Autres revenus du bâtiment voirie, PPLS et carnetzet		136.00		100.00		
4612.01*	Locations à l'ASICC des salles PPLS		12 510.00				11 690.00
4990.00*	Frais généraux d'administration, imputations internes		25 800.00		25 800.00		24 000.00

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****0221.00 Contrôle des habitants**

3990.00 Frais généraux d'administration, imputations internes
- Frais généraux d'administration de l'Office de la population

0290.00 Bâtiment voirie, PPLS et carnotzet

3300.00 Amortissements planifiés des bâtiments
Amortissements ordinaires de l'investissement suivant :
- Fontaine 3, création de bureaux PPLS et d'une salle de dégagement (02/2021), charge annuelle de CHF 13'000 qui se termine en 2031

4470.01 Locations à l'ASICC des salles PPLS

4612.01 Locations à l'ASICC des salles PPLS
- En application de la mise à jour du manuel MCH2, les locations facturées à l'ASICC doivent être imputées dans le même groupe de comptes (natures 36 vs 46) que la participation communale payée à l'ASICC. Le but est de ne pas péjorer le résultat d'exploitation [REX] au profit du résultat financier [RFI] dans la présentation du nouveau compte d'exploitation à plusieurs niveaux

4990.00 Frais généraux d'administration, imputations internes
- Part des locaux mis à disposition des routes et des parcs et promenades

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0290.01	Maison de commune et Salle de la Bergère	75 217.25	82 890.00	69 200.00	72 700.00	63 164.60	105 724.20
3101.01	Achats de produits et fournitures de nettoyage	508.34		500.00		193.41	
3111.01	Machines, appareils et outillage			200.00			
3120.00	Eau et épuration	267.65		300.00		265.40	
3120.01*	Electricité	2 892.95		7 100.00		4 185.20	
3120.02	Gaz	7 355.10		6 700.00		9 530.45	
3134.01	Assurances bâtiments	2 528.89		3 300.00		2 408.78	
3137.00	Impôts et taxes des bâtiments	560.50		100.00		560.50	
3144.00	Entretien du bâtiment	20 106.22		22 200.00		33 020.86	
3300.00*	Amortissements planifiés des bâtiments	35 197.60		22 300.00		13 000.00	
3990.00*	Frais généraux d'administration, imputations internes	5 800.00		6 500.00			
4260.01	Remboursements des assurances						394.20
4470.02	Locations à l'ASICC de la Salle de la Bergère				2 100.00		
4472.02	Locations pour occupations de la Salle de la Bergère		1 000.00		1 100.00		440.00
4479.02	Locations offertes pour occupations de la Bergère		13 000.00		3 000.00		3 080.00
4612.02	Locations à l'ASICC de la Salle de la Bergère		2 090.00				1 810.00
4990.00*	Frais généraux d'administration, imputations internes		66 800.00		66 500.00		100 000.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	580 878.31	129 226.36	620 600.00	126 200.00	482 742.63	
			451 651.95		494 400.00		482 742.63
11	SECURITE PUBLIQUE	453 354.48	124 966.51	483 700.00	126 200.00	478 379.87	
111	Police et sécurité publique	444 920.87	124 966.51	483 700.00	126 200.00	478 379.87	
1110	Police et sécurité publique	444 920.87	124 966.51	483 700.00	126 200.00	478 379.87	
1110.00	Police et sécurité publique	444 920.87	124 966.51	483 700.00	126 200.00	478 379.87	
3130.10	Réceptions et manifestations	439.05		1 300.00		162.45	
3611.00*	Facture policière, socle sécuritaire commun (N)	57 660.00		58 900.00		118 162.00	
3611.01	Facture policière, socle sécuritaire commun (N-1)	-5.00				10.00	
3612.11*	Part aux charges de l'ASR	386 826.82		423 500.00		360 045.42	
4990.11*	Parts aux charges de l'ASR, imputations internes		124 966.51		126 200.00		

* Commentaires

0290.01 Maison de commune et Salle de la Bergère

3120.01 Electricité

- La diminution des frais d'électricité est expliquée d'une part, par la mise à charge du préavis n° 02/2025 des kWh consommés dans le cadre de l'assèchement des bureaux consécutif au dégât d'eau et, d'autre part, par l'inoccupation des bureaux durant les travaux de rénovation

3300.00 Amortissements planifiés des bâtiments

Amortissements ordinaires des investissements suivants :

- Entretien et amélioration des bâtiments communaux (06/2016), charge annuelle de CHF 13'000 qui se termine en 2026
- Rénovation de l'Espace Bergère (06/2024) , charge annuelle de CHF 9'156 qui se termine en 2034
- Maison de commune, travaux de rénovation dégât d'eau (02/2025), charge annuelle de CHF 6'292 qui se termine en 2035
- Etude remplacement de la marquise du bâtiment communal (05/2010), charge annuelle de CHF 6'750. Ce montant correspond aux dépenses 2025 conformément au plan des investissements 2025-2029. L'amortissement était toutefois prévu sur 2026

3990.00 Frais généraux d'administration, imputations internes

- Part des charges salariales pour la conciergerie du bâtiment

4990.00 Frais généraux d'administration, imputations internes

- Part des locaux mis à disposition de la Bourse, du Greffe, de l'Office de la population des routes et des parcs et promenades

1110.00 Police et sécurité publique

3611.00 Facture policière, socle sécuritaire commun (N)

- La facture policière vise à répartir entre les communes les charges liées au financement des missions générales de police (MGP) accomplies par la Police cantonale en leur faveur et/ou à leur place. La facture policière pour l'année 2025 s'élève à CHF 74,3 millions, dont CHF 26,0 millions pour le socle sécuritaire commun (35%). Ce montant est réparti sur l'ensemble des communes, en francs par habitant (CHF 30 en 2025). Le solde de la facture policière est à charge des communes qui ont délégué les MPG à la Police cantonale, ce qui n'est pas le cas de notre commune
- La charge communale reste stable par rapport à 2024 et en dessous du budget 2025

3612.11 Parts aux charges de l'ASR

- Correspond à la participation communale des comptes de fonctionnement 2025 établis par l'Association Sécurité Riviera

4990.11 Parts aux charges de l'ASR, imputations internes

- Répartition de la charge globale dans les différents dicastères concernés, à savoir :
 - o Sécurité routière pour CHF 8'434 (2.2% des comptes 2025). La contrepartie est imputée dans le compte 1120.00.3990.11
 - o SDIS pour CHF 68'252 (17.6% des comptes 2025). La contrepartie est imputée dans le compte 1500.00.3990.11
 - o ORPC pour CHF 47'728 (12.3% des comptes 2025). La contrepartie est imputée dans le compte 1620.00.3990.11
 - o Ambulance Riviera pour CHF 553 (0.1% des comptes 2025). La contrepartie est imputée dans le compte 4220.00.3990.11

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
112	Sécurité routière	8 433.61					
1120	Sécurité routière	8 433.61					
1120.00	Sécurité routière	8 433.61					
3990.11*	Parts aux charges de l'ASR, imputations internes	8 433.61					
15	SERVICE DU FEU	75 176.96		86 400.00		4 021.96	
150	Service du feu	75 176.96		86 400.00		4 021.96	
1500	Service du feu	75 176.96		86 400.00		4 021.96	
1500.00	Service du feu	75 176.96		86 400.00		4 021.96	
3149.15	Frais d'envois	110.25					
3149.15*	Entretien des bornes hydrantes	2 414.25		12 000.00		-763.20	
3300.15*	Amortissements planifiés des bornes hydrantes	4 400.00		4 400.00		4 785.16	
3990.11*	Parts aux charges de l'ASR, imputations internes	68 252.46		70 000.00			
16	DEFENSE	52 346.87	4 259.85	50 500.00		340.80	
162	Défense civile	52 346.87	4 259.85	50 500.00		340.80	
1620	Défense civile	52 346.87	4 259.85	50 500.00		340.80	
1620.00	Abris de protection civile	52 346.87	4 259.85	50 500.00		340.80	
3120.00	Eau et épuration	232.50		200.00		222.50	
3120.01	Electricité	106.80		100.00		98.30	
3137.00	Impôts et taxes des bâtiments	20.00		100.00		20.00	
3144.00	Entretien du bâtiment			200.00			
3611.16*	Fonds cantonal des contributions de remplacement	4 259.85					
3990.11*	Parts aux charges de l'ASR, imputations internes	47 727.72		49 900.00			
4511.16*	Prélèvements au fonds pour les abris de protection civile		4 259.85				

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****1120.00 Sécurité routière**

3990.11 Parts aux charges de l'ASR, imputations internes

- Répartition de la participation aux comptes de fonctionnement 2025 établi par l'ASR pour la Sécurité routière. La contrepartie est imputée dans le compte 1110.00.4990.11

1500.00 Service du feu

3149.15 Entretien des bornes hydrantes

- Nouveau contrat d'entretien annuel pour les années 2023-2027 validé par le comité du BTI et les municipalités du Cercle en mars 2023

3300.15 Amortissements planifiés des bornes hydrantes

Amortissement ordinaire de l'investissement suivant :

- Union-Châtel-Forge, réfection chaussée RC 744 (06/2022), charge annuelle de CHF 4'400 qui se termine en 2053

3990.11 Parts aux charges de l'ASR, imputations internes

- Répartition de la participation aux comptes de fonctionnement 2025 établi par l'ASR pour le SDIS. La contrepartie est imputée dans le compte 1110.00.4990.11

1620.00 Abris de protection civile

3611.16 Fonds cantonal des contributions de remplacement

4511.16 Prélèvements au fonds pour les abris de protection civile

- Les attributions et les prélèvements 2025 sont expliqués en détail dans l'Annexe "Etat du capital propre"

3990.11 Parts aux charges de l'ASR, imputations internes

- Répartition de la participation aux comptes de fonctionnement 2025 établi par l'ASR pour l'ORPC. La contrepartie est imputée dans le compte 1110.00.4990.11

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	FORMATION	2 950 488.58	1 578 121.08	3 218 800.00	1 716 400.00	1 965 291.28	671 190.25
			1 372 367.50		1 502 400.00		1 294 101.03
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE	2 947 238.93	1 578 121.08	3 216 400.00	1 716 400.00	1 963 143.53	671 190.25
214	Écoles de musique	33 532.00		33 600.00		32 792.00	
2140	Écoles de musique	33 532.00		33 600.00		32 792.00	
2140.00	Écoles de musique	33 532.00		33 600.00		32 792.00	
3611.21*	Fondation pour l'Enseignement de la Musique	18 249.50		18 700.00		18 221.00	
3611.22*	Conservatoire de musique et école de Jazz	14 782.50		14 400.00		14 571.00	
3636.00	Subventions et soutiens financiers	500.00		500.00			
217	Bâtiments scolaires	464 139.44	688 188.55	472 500.00	682 400.00	345 985.49	671 190.25
2170	Bâtiments scolaires	464 139.44	688 188.55	472 500.00	682 400.00	345 985.49	671 190.25
2170.00	Bâtiments scolaires	229 191.80	347 589.05	273 600.00	346 600.00	128 661.40	340 149.65
3101.01	Achats de produits et fournitures de nettoyage	5 521.07		5 500.00		6 336.87	
3104.00	Matériel didactique			1 000.00			
3110.22	Meubles et appareils de bureau pour les écoles	1 122.10		3 000.00		1 395.25	
3120.00	Eau et épuration	1 052.95		1 000.00		965.30	
3120.01	Electricité	5 901.65		6 100.00		5 975.70	
3120.02	Gaz	35 766.25		33 300.00		35 734.80	
3134.01	Assurances bâtiments	4 815.39		5 900.00		4 525.63	
3137.00	Impôts et taxes des bâtiments	1 239.10		200.00		1 190.20	
3140.00	Entretien des extérieurs	3 789.05		4 800.00		458.10	
3144.00*	Entretien du bâtiment	42 196.66		49 800.00		44 179.55	
3150.21	Entretien du mobilier scolaire			1 000.00			
3151.01	Entretien de machines et appareils	487.58		2 000.00			
3300.00*	Amortissements planifiés des bâtiments	20 400.00		20 400.00		20 400.00	
3300.21*	Amortissements planifiés du mobilier	7 500.00		7 500.00		7 500.00	
3990.00*	Frais généraux d'administration, imputations internes	99 400.00		132 100.00			

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****2140.00 Écoles de musique**

3611.21 Fondation pour l'Enseignement de la Musique

- En application de la Loi sur les écoles de musique du 3 mai 2011, la contribution communale s'élève à CHF 9.5 par habitant (2024 : idem)

3611.22 Conservatoire de musique et école de Jazz

- En application de la convention conclue entre les communes de la Riviera et le Conservatoire, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, les communes assurent le financement des locaux loués par le Conservatoire et le soutiennent dans sa mission d'enseignement de la musique par une subvention

2170.00 Bâtiments scolaires

3144.00 Entretien du bâtiment

- En complément de l'entretien courant , ce poste tient compte du plan de rénovation 2023-2026 des volets du vieux collège (CHF 27'293) et de la rénovation d'une classe dans l'Ancien collège (CHF 10'010)

3300.00 Amortissements planifiés des bâtiments

Amortissements ordinaires des investissements suivants :

- Ancien et Nouveau collèges, remplacement des chaudières (09/2017), charge annuelle de CHF 9'500 qui se termine en 2027

- Collège 1900, création d'une salle de classe (01/2019), charge annuelle de CHF 10'900 qui se termine en 2029

3300.21 Amortissements planifiés du mobilier

Amortissements ordinaires des investissements suivants :

- Affichage numérique frontal (01/2022), charge annuelle de CHF 7'500 qui se termine en 2030

3990.00 Frais généraux d'administration, imputations internes

- Part des charges salariales pour la conciergerie des bâtiments

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4250.21	Production d'électricité des panneaux photovoltaïques		5 154.65		8 000.00		7 641.00
4260.01	Remboursements des assurances		1 854.40				5 248.65
4470.00	Locations salon lavoir		120.00		100.00		120.00
4470.03*	Locations à l'ASICC des salles de classes				338 500.00		
4612.03*	Locations à l'ASICC des salles de classes		340 460.00				327 140.00
2170.01	Salle Polyvalente	234 947.64	340 599.50	198 900.00	335 800.00	217 324.09	331 040.60
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures		353.82				
3101.01	Achats de produits et fournitures de nettoyage		7 703.10	8 400.00		7 938.52	
3110.21	Meubles et appareils de bureau pour Ondine		150.65	2 500.00			
3111.01*	Machines, appareils et outillage		8 670.00	10 000.00		16 329.60	
3119.02	Achats d'équipement et de matériel spécialisé		3 584.80	3 700.00		3 615.15	
3120.00	Eau et épuration		2 066.15	2 000.00		2 124.70	
3120.01	Electricité		10 555.10	10 400.00		10 884.75	
3120.02	Gaz		29 728.10	28 500.00		26 997.25	
3134.01	Assurances bâtiments		10 967.94	12 900.00		10 551.63	
3137.00	Impôts et taxes des bâtiments		866.80	400.00		837.70	
3140.00	Entretien des extérieurs		764.40	1 000.00			
3144.00*	Entretien du bâtiment		93 671.31	68 800.00		116 825.14	
3151.01	Entretien de machines et appareils		5 865.47	11 500.00		3 219.65	
3300.00*	Amortissements planifiés des bâtiments		18 000.00	18 000.00		18 000.00	
3990.00*	Frais généraux d'administration, imputations internes		42 000.00	20 800.00			
4250.21	Production d'électricité des panneaux photovoltaïques		10 953.25		16 000.00		15 013.60
4260.01	Remboursements des assurances		1 541.25				
4470.04*	Locations à l'ASICC de la Salle Polyvalente				276 300.00		
4470.21*	Locations à l'ASR du local des pompiers				20 400.00		
4472.21	Locations pour occupations de la Salle Polyvalente		2 400.00		2 000.00		3 470.00
4479.21	Locations offertes pour occupations de la Salle Polyvalente		27 860.00		20 100.00		23 700.00
4479.22	Autres revenus de la Salle polyvalente		80.00		1 000.00		52.00
4612.04*	Locations à l'ASICC de la Salle Polyvalente		277 325.00				268 365.00
4612.21*	Locations à l'ASR du local des pompiers		20 440.00				20 440.00

COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12. PAR FONCTION

* Commentaires

- 4470.03 Locations à l'ASICC des salles de classes
- 4612.03 Locations à l'ASICC des salles de classes
- En application de la mise à jour du manuel MCH2, les locations facturées à l'ASICC doivent être imputées dans le même groupe de comptes (natures 36 vs 46) que la participation communale payée à l'ASICC. Le but est de ne pas péjorer le résultat d'exploitation [REX] au profit du résultat financier [RFI] dans la présentation du nouveau compte d'exploitation à plusieurs niveaux
- 2170.01 Salle Polyvalente**
- 3111.01 Machines, appareils et outillage
- Achat d'une autolaveuse suite à l'internalisation de la conciergerie de la Salle Polyvalente dès le 1er juillet 2025. La société de nettoyage anciennement mandatée mettait à disposition cette machine
- 3144.00 Entretien du bâtiment
- En complément de l'entretien courant, ce poste comprend le remplacement de la porte d'entrée principale de la Salle Polyvalente, qui ne garantissait plus une isolation adéquate (CHF 18'279)
- Le dépassement budgétaire s'explique, d'une part, par les travaux de mise aux normes des espaces dédiés à l'UAPE Ondine, nécessaires à l'obtention du renouvellement de l'autorisation d'exploiter de l'accueil collectif de jour parascolaire (CHF 14'909) et, d'autre part, la tentative d'internalisation de la conciergerie engagée au 1er juillet 2025 n'ayant pas donné satisfaction, les prestations ont continué d'être assurées par l'ancienne société de nettoyage durant la période de septembre à décembre 2025 (CHF 10'751). Un second engagement a finalement permis la prise de fonction d'un nouveau concierge le 1^{er} novembre 2025
- 3300.00 Amortissements planifiés des bâtiments
Amortissements ordinaires des investissements suivants :
- Locaux UAPE, mise en conformité (02/2017), charge annuelle de CHF 18'000 qui se termine en 2028
- 3990.00 Frais généraux d'administration, imputations internes
- Part des charges salariales pour la conciergerie des bâtiments. Le budget comprenait uniquement les travaux effectués par les employés de la voirie sans tenir compte de l'internalisation de la conciergerie dès juillet 2025
- 4470.04 Locations à l'ASICC de la Salle Polyvalente
- 4612.04 Locations à l'ASICC de la Salle Polyvalente
- Se référer aux commentaires des locations à l'ASICC des salles de classes ci-dessus
- 4470.21 Locations à l'ASR du local des pompiers
- 4612.21 Locations à l'ASR du local des pompiers
- En application de la mise à jour du manuel MCH2, les locations facturées à l'ASR doivent être imputées dans le même groupe de comptes (natures 36 vs 46) que la participation communale payée à cette association intercommunale. Le but est de ne pas péjorer le résultat d'exploitation [REX] au profit du résultat financier [RFI] dans la présentation du nouveau compte d'exploitation à plusieurs niveaux

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
218	Accueil de jour	290 239.50		285 700.00			
2180	Accueil de jour	290 239.50		285 700.00			
2180.00	Accueil de jour	290 239.50		285 700.00			
3990.21*	Parts aux charges de l'ASICC, imputations internes	290 239.50		285 700.00			
219	École obligatoire, non mentionné ailleurs	2 159 327.99	889 932.53	2 424 600.00	1 034 000.00	1 584 366.04	
2199	École obligatoire, non mentionné ailleurs	2 159 327.99	889 932.53	2 424 600.00	1 034 000.00	1 584 366.04	
2199.00	École obligatoire, non mentionné ailleurs	2 159 327.99	889 932.53	2 424 600.00	1 034 000.00	1 584 366.04	
3130.02	Frais d'envois			200.00			
3130.21	Réceptions et manifestations pour les écoles	2 011.85		500.00		7 103.54	
3130.23	Réceptions et manifestations pour le Pédibus	1 223.46		1 600.00			
3612.21*	Part aux charges du Réseau ASICC	2 152 865.88		2 419 800.00		1 577 262.50	
3632.21	Subventions aux écoles primaires en nature	2 153.95		1 400.00			
3637.21	Subventions aux élèves, étudiants et apprentis	1 072.85		1 100.00			
4990.21*	Parts aux charges de l'ASICC, imputations internes		889 932.53		1 034 000.00		
29	AUTRES SYSTEMES EDUCATIFS	3 249.65		2 400.00		2 147.75	
299	Formation, non mentionné ailleurs	3 249.65		2 400.00		2 147.75	
2990	Formation, non mentionné ailleurs	3 249.65		2 400.00		2 147.75	
2990.00	Formation, non mentionné ailleurs	3 249.65		2 400.00		2 147.75	
3611.29*	Orientation scolaire et professionnelle de l'Est vaudois	2 249.65		2 400.00		2 147.75	
3636.00*	Subventions et soutiens financiers	1 000.00					

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****2180.00 Accueil de jour**

3990.21 Parts aux charges de l'ASICC, imputations internes

- Répartition de la participation aux comptes de fonctionnement 2025 établie par l'ASICC pour le parascolaire UAPE Ondîne. La contrepartie est imputée dans le compte 2199.00.4990.21

2199.00 École obligatoire, non mentionné ailleurs

3612.21 Part aux charges du Réseau ASICC

- Correspond à la participation communale effective aux coûts de fonctionnement 2025 de l'ASICC. Ce montant comprend également la création du nouveau Réseau (-CHF 283'834; -11.6% par rapport au budget 2025)

4990.21 Parts aux charges de l'ASICC, imputations internes

- Répartition de la charge globale dans les différents dicastères concernés, à savoir :

o Parascolaire UAPE pour CHF 290'239 (13.5% des comptes 2025). La contrepartie est imputée dans le compte 2180.00.3990.11

o Préscolaire SAP et AFJ pour CHF 599'693 (27.8% des comptes 2025). La contrepartie est imputée dans le compte 5450.00.3990.21

2990.00 Formation, non mentionné ailleurs

3611.29 Orientation scolaire et professionnelle de l'Est vaudois

- En application de la convention entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 concernant le financement des locaux et de l'équipement mobilier du Centre d'orientation scolaire et professionnelle de la région Est, la contribution communale s'élève à CHF 1.17 par habitant (2024 : 1.12 par habitant)

3636.00 Subventions et soutiens financiers

- Contribution à l'association Promove Riviera-Lavaux pour le programme "AppApp" de soutien aux apprentis de la région

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CULTURE, SPORTS, LOISIRS, EGLISES	442 693.33	18 494.50	466 300.00	16 800.00	283 835.83	19 631.50
			424 198.83		449 500.00		264 204.33
31	HERITAGE CULTUREL	1 750.00		1 800.00			
311	Musées et arts plastiques	1 750.00		1 800.00			
3110	Musées et arts plastiques	1 750.00		1 800.00			
3110.00	Musées et arts plastiques	1 750.00		1 800.00			
3636.00*	Subventions et soutiens financiers	1 750.00		1 800.00			
32	CULTURE, AUTRES	138 310.55		143 000.00		144 041.95	
321	Bibliothèques et littérature	39 381.45		39 000.00		41 356.30	
3210	Bibliothèques et littérature	39 381.45		39 000.00		41 356.30	
3210.00	Bibliothèques et littérature	39 381.45		39 000.00		41 356.30	
3632.32*	Subventions à la bibliothèque Chardonne-Jongny	39 381.45		39 000.00		41 356.30	
322	Musique et théâtre	7 740.00		7 200.00		12 539.65	
3220	Musique et théâtre	7 740.00		7 200.00		12 539.65	
3220.00	Musique et théâtre	7 740.00		7 200.00		12 539.65	
3636.00*	Subventions et soutiens financiers	2 700.00		2 700.00		7 780.00	
3636.01*	Subventions et soutiens en nature	5 040.00		4 500.00		4 759.65	
329	Culture, non mentionné ailleurs	91 189.10		96 800.00		90 146.00	
3290	Culture, non mentionné ailleurs	91 189.10		96 800.00		90 146.00	
3290.00	Culture, non mentionné ailleurs	91 189.10		96 800.00		90 146.00	
3130.10*	Réceptions et manifestations	1 883.10		2 000.00			
3632.33*	Subventions au Fonds Culturel Riviera	88 366.00		92 200.00		90 146.00	
3636.00	Subventions et soutiens financiers	940.00		2 600.00			

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****3110.00 Musées et arts plastiques**

3636.00 Subventions et soutiens financiers

- Divers dons accordés à des organisations privées à but non lucratif

3210.00 Bibliothèques et littérature

3632.32 Subventions à la bibliothèque Chardonne-Jongny

- Ententes intercommunales pour la gestion de la bibliothèque avec Chardonne pour commune boursière

3220.00 Musique et théâtre

3636.00 Subventions et soutiens financiers

- Subventions accordées aux sociétés locales de la Fanfare Chardonne-Jongny et de la Chorale Le Pèlerin Chardonne-Jongny

3636.01 Subventions et soutiens en nature

- Vin communal et location du local dans l'abri PC offerts aux sociétés locales de la Fanfare Chardonne-Jongny et de la Chorale Le Pèlerin Chardonne-Jongny

3290.00 Culture, non mentionné ailleurs

3130.10 Réceptions et manifestations

- Repas organisés les années impaires à l'attention des nouveaux citoyens et des Mérites de Jongny. Pour mémoire, les repas organisés les années paires concernent les Jeunes citoyens et les nouvelles naturalisations

3632.33 Subventions au Fonds Culturel Riviera

- En application de la convention entrée en vigueur le 19 juillet 2003 concernant le financement d'un fonds ayant pour but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera Culturel de la région Est, la contribution communale s'élève à CHF 47 par habitant (2024 : idem)

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
34	SPORTS ET LOISIRS	262 454.23	18 494.50	271 200.00	16 800.00	83 409.73	19 631.50
341	Sports	45 369.70		42 100.00		45 063.40	
3410	Sports	45 369.70		42 100.00		45 063.40	
3410.00	Sports	45 369.70		42 100.00		45 063.40	
3612.34*	Part aux charges pour le sport	19 679.70		20 800.00		23 173.40	
3636.00*	Subventions et soutiens financiers	6 350.00		6 600.00		5 050.00	
3636.01	Subventions et soutiens en nature	19 340.00		14 700.00		16 840.00	
342	Loisirs	217 084.53	18 494.50	229 100.00	16 800.00	38 346.33	19 631.50
3420	Parcs et promenades	215 284.53	18 494.50	226 700.00	16 800.00	36 706.33	19 631.50
3420.00	Parcs et promenades	185 440.28		196 300.00		30 023.27	
3101.34	Approvisionnements des domaines et jardins	7 950.40		10 500.00		10 538.10	
3111.01	Machines, appareils et outillage	6 022.32		5 300.00		3 511.05	
3134.35	Assurances couverts et remises			100.00		148.85	
3140.34*	Entretien des parcs et zones de loisirs	16 599.08		22 000.00		13 364.68	
3151.01	Entretien de machines et appareils	4 018.48		4 000.00		2 460.59	
3161.61	Locations de machines	2 350.00		2 000.00			
3990.00*	Frais généraux d'administration, imputations internes	148 500.00		152 400.00			
3420.01	Refuge de Reule	29 844.25	18 494.50	30 400.00	16 800.00	6 683.06	19 631.50
3101.35	Matériel d'exploitation, fournitures	923.77		1 000.00		887.71	
3111.01	Machines, appareils et outillage					114.95	
3120.00	Eau et épuration	698.35		700.00		680.95	
3120.01	Electricité	1 263.30		1 000.00		930.30	
3134.01	Assurances bâtiments	595.15		800.00		682.25	
3137.00	Impôts et taxes des bâtiments	20.00		100.00		20.00	
3144.00*	Entretien du bâtiment	11 469.38		11 500.00		3 366.90	
3151.01	Entretien de machines et appareils	274.30					
3990.00*	Frais généraux d'administration, imputations internes	14 600.00		15 300.00			
4472.34	Locations pour occupations du Refuge		17 340.00		15 300.00		18 554.00
4479.34	Locations offertes pour occupations du Refuge		990.00		1 300.00		840.00
4479.35	Autres revenus du Refuge		164.50		200.00		237.50

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****3410.00 Sports**

3612.34 Parts aux charges pour le sport

- Les participations concernent quatre fonds de soutien régional, dont notamment les pistes de ski des Pléiades et le Fonds de soutien aux sociétés sportives

3636.00 Subventions et soutiens financiers

- Soutiens alloués aux sociétés locales FSG Chardonne-Jongny, Unihockey Riviera Jongny-Vevey, Jongny'vents

3420.00 Parcs et promenades

3140.34 Entretien des parcs et zones de loisirs

- En complément de l'entretien courant , ce poste tient compte de la rénovation de la pergola Sous-Jongny (CHF 9'456)

3990.00 Frais généraux d'administration, imputations internes

- Part des charges salariales pour l'entretien des parcs et promenades

3420.01 Refuge de Reule

3144.00 Entretien du bâtiment

- En complément de l'entretien courant , ce poste tient compte de la révision du grill (CHF 4'038) et de la modification de la mise à terre du paratonnerre (CHF 4'030)

3990.00 Frais généraux d'administration, imputations internes

- Part des charges salariales pour l'entretien du Refuge

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3429	Loisirs, non mentionné ailleurs	1 800.00		2 400.00		1 640.00	
3429.00	Loisirs, non mentionné ailleurs	1 800.00		2 400.00		1 640.00	
3636.00*	Subventions et soutiens financiers	1 800.00		2 400.00		1 640.00	
35	EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES	40 178.55		50 300.00		56 384.15	
350	Eglises et affaires religieuses	40 178.55		50 300.00		56 384.15	
3500	Églises et affaires religieuses	40 178.55		50 300.00		56 384.15	
3500.00	Églises et affaires religieuses	40 178.55		50 300.00		56 384.15	
3632.35*	Subventions à la paroisse protestante Chardonne-Jongny	9 670.45		18 100.00		24 450.70	
3632.36*	Subventions à la paroisse catholique Chardonne-Jongny	21 491.30		21 600.00		21 613.80	
3632.37*	Subventions à la paroisse réformée de langue allemande	928.15		1 000.00		862.35	
3632.38	Subventions aux paroisses en nature	588.65		1 300.00		481.25	
3660.00*	Amortissements planifiés des subventions d'investissement	7 500.00		8 300.00		8 976.05	
4	SANTE	3 280.22		9 600.00		1 412.35	
			3 280.22		9 600.00		1 412.35
42	SOINS AMBULATOIRES ET SAUVETAGE	1 713.22		7 700.00			
422	Services de sauvetage	1 713.22		7 700.00			
4220	Services de sauvetage	1 713.22		7 700.00			
4220.00	Services de sauvetage	1 713.22		7 700.00			
3632.42*	Subventions au Fonds intercommunal de sauvetage	960.50		1 000.00			
3636.00	Subventions et soutiens financiers	200.00		400.00			
3990.11*	Parts aux charges de l'ASR, imputations internes	552.72		6 300.00			

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****3429.00 Loisirs, non mentionné ailleurs**

3636.00 Subventions et soutiens financiers

- Contribution de la commune au Passeport Vacances de Vevey et Environs en fonction du nombre de participants résidant à Jongny

3500.00 Églises et affaires religieuses

3632.35 Subventions à la paroisse protestante Chardonne-Jongny

- Participation aux frais d'entretien du temple et des chapelles et des frais de culte et du foyer paroissial de la communauté protestante en commun avec la commune de Chardonne. La clé de répartition utilisée est basée sur la population des deux communes au 1^{er} janvier 2025.
- L'écart favorable avec le budget correspond à la correction de charges 2024 relatives à la réfection de la flèche du clocher du temple de Chardonne qui ont été intégrées au préavis 12/2025 en lien avec la demande de crédit validée par le Conseil communal pour la participation financière de la commune à sa rénovation

3632.36 Subventions à la paroisse catholique Chardonne-Jongny

- Participation aux frais d'entretien et de cérémonies de la communauté catholique en commun avec la Commune de Chardonne en application de la convention signée le 10 août 1987. La clé de répartition utilisée est basée sur la population des deux communes au 1^{er} janvier 2025

3632.37 Subventions à la paroisse réformée de langue allemande

- Participation aux charges de la paroisse réformée de langue allemande facturée par la Ville de Vevey

3660.00 Amortissements planifiés des subventions d'investissement

Amortissements ordinaires des investissements suivants :

- Réfection de l'église de Chardonne (08/2022), charge annuelle de CHF 4'000 qui se termine en 2053
- Assainissement de la chapelle de Paully (14/2022), charge annuelle de CHF 3'500 qui se termine en 2053

4220.00 Services de sauvetage

3632.42 Subventions au Fonds intercommunal de sauvetage

- En application de la convention entrée en vigueur le 10 novembre 1997 concernant le financement d'un fonds intercommunal de réserve ayant pour but l'achat et le renouvellement d'unité de sauvetage, la contribution communale s'élève à CHF 0.50 par habitant (2024 : idem)

3990.11 Parts aux charges de l'ASR, imputations internes

- Répartition de la participation aux comptes de fonctionnement 2025 établi par l'ASR pour l'ORPC. La contrepartie est imputée dans le compte 1110.00.4990.11

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
43	PREVENTION	1 567.00		1 900.00		1 412.35	
434	Contrôle des denrées alimentaires	1 567.00		1 900.00		1 412.35	
4340	Contrôle des denrées alimentaires	1 567.00		1 900.00		1 412.35	
4340.00	Contrôle des denrées alimentaires	1 567.00		1 900.00		1 412.35	
3612.43*	Part aux charges du contrôle des viandes (SIGE)	1 567.00		1 900.00		1 412.35	
5	PREVOYANCE SOCIALE	679 332.14	99 234.45	822 900.00		577 090.87	12 200.00
			580 097.69		822 900.00		564 890.87
53	VIEILLESSES ET SURVIVANTS	24 912.85	7 900.00	18 900.00		13 695.60	12 200.00
535	Prestations et contributions seniors	24 912.85	7 900.00	18 900.00		13 695.60	12 200.00
5350	Prestations et contributions seniors	24 912.85	7 900.00	18 900.00		13 695.60	12 200.00
5350.00	Prestations et contributions seniors	24 912.85	7 900.00	18 900.00		13 695.60	12 200.00
3130.02*	Frais d'envois	848.15					
3130.10*	Réceptions et manifestations	1 961.60		4 600.00		13 695.60	
3171.53*	Excursions	7 042.60		8 000.00			
3636.00	Subventions et soutiens financiers	2 660.50		2 500.00			
3636.01*	Subventions et soutiens en nature	12 400.00		3 800.00			
4511.50*	Prélèvements au fonds pour les œuvres sociales		7 900.00				12 200.00
54	FAMILLE ET JEUNESSE	628 652.73	91 334.45	781 500.00		534 817.25	
544	Mesure pour la jeunesse	2 736.00		3 000.00		1 918.00	
5440	Mesure pour la jeunesse	2 736.00		3 000.00		1 918.00	
5440.00	Mesure pour la jeunesse	2 736.00		3 000.00		1 918.00	
3612.54*	Part aux charges de la Commission Prévention Riviera	1 921.00		2 000.00		1 918.00	
3636.00	Subventions et soutiens financiers	815.00		1 000.00			

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****4343.00 Contrôle des denrées alimentaires**

3612.43 Parts aux charges du contrôle des viandes (SIGE)

- Tâche spéciale confiée au SIGE par les communes pour le contrôle des viandes par les vétérinaires cantonaux en application de la convention du 1^{er} septembre 1998

5350.00 Prestations et contributions seniors

3130.02 Frais d'envois

- Envois ciblés de flyers aux seniors pour les informer du plan canicule 2025, de la prévention aux faux policiers et de la sortie des aînés organisée par la commune

3130.10 Réceptions et manifestations

- Cadeaux offerts aux habitants dans la cadre des jubilés de mariage pour les 50 ans et 60 ans ainsi que du 90ème et 100ème anniversaire. Le Noël des aînés n'a pas été effectué par manque de bénévoles motivés a organiser cet évènement pour les seniors

3171.53 Excursions

- Sortie annuelle des aînés

3636.01 Subventions et soutiens en nature

- En complément du vin communal et de la mise à disposition gratuitement des locaux pour divers événements (CHF 200), ce poste tient compte du loyer offert à Jongny Solidaire pour l'occupation annuelle, dès juin 2025, d'un local de 70 m2 sis au rez-de-chaussée Est du bâtiment (CHF 12'200). Cette charge est neutralisée par un produit identique qui impacte le dicastère "Maison de commune et Salle de la Bergère" (compte 0290.01.4479.02)

4511.50 Prélèvements au fonds pour les œuvres sociales

- Les attributions et les prélèvements 2025 sont expliqués en détail dans l'Annexe "Etat du capital propre"

5440.00 Mesure pour la jeunesse

3612.54 Parts aux charges de la Commission Prévention Riviera

- La commission « drogue » Riviera a été institutionnalisée de façon permanente en 1996 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey qui participaient à son financement annuel à hauteur de CHF 1 par habitant (2024 : idem)

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
545	Prestations aux familles	625 916.73	91 334.45	778 500.00		532 899.25	
5450	Prestations aux familles	625 916.73	91 334.45	778 500.00		532 899.25	
5450.00	Prestations aux familles	625 916.73	91 334.45	778 500.00		532 899.25	
3130.10	Réceptions et manifestations			800.00			
3132.54*	Honoraires pour constats de décès	3 231.00		2 500.00		4 474.85	
3611.54*	Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)	9 605.00		9 800.00		9 590.00	
3612.22*	Part aux charges du Réseau LAC	12 987.70		16 900.00		518 834.40	
3636.00	Subventions et soutiens financiers	400.00		200.00			
3990.21*	Parts aux charges de l'ASICC, imputations internes	599 693.03		748 300.00			
4612.22*	Part aux produits du Réseau LAC (N-1)		91 334.45				
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE	23 266.56		21 300.00		22 101.27	
571	Aide sociale et domaine de l'asile	15 165.71		12 400.00		14 158.32	
5710	Aides, non mentionné ailleurs	15 165.71		12 400.00		14 158.32	
5710.00	Aides, non mentionné ailleurs	15 165.71		12 400.00		14 158.32	
3637.57*	Subventions à la taxe déchets selon directives communales	14 192.91		11 400.00		14 158.32	
3637.58*	Subventions aux ménages privés à revenus modestes	972.80		1 000.00			
579	Assistance, non mentionné ailleurs	8 100.85		8 900.00		7 942.95	
5790	Administration des services sociaux	8 100.85		8 900.00		7 942.95	
5790.00	Administration des services sociaux	8 100.85		8 900.00		7 942.95	
3612.57*	Part aux charges de l'ARAS Riviera	8 100.85		8 900.00		7 942.95	

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****5450.00 Prestations aux familles**

3132.54 Honoraires pour constats de décès

- Indemnité due au médecin qui constate le décès et délivre le certificat dont le lieu du décès se trouve sur la commune (yc. les EMS), en application de l'article 4 du Règlement sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres (RDSPF) du 12 septembre 2012

3611.54 Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)

- En application de l'article 46 al.1 de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la contribution des communes s'élève à CHF 5 par habitant (2024 : idem)

3612.22 Part aux charges du Réseau LAC

- Droits acquis inter-réseau et des BCIR 2024 suite aux déménagements dans des autres communes. Les droits acquis inter-réseau devraient disparaître d'ici juin 2027

3990.21 Parts aux charges de l'ASICC, imputations internes

- Répartition de la participation aux comptes de fonctionnement 2025 établi par l'ASICC pour le préscolaire SAP et AFJ. La contrepartie est imputée dans le compte 2199.00.4990.21

4612.22 Part aux produits du Réseau LAC

- Décompte final 2024 des coûts de fonctionnement du Réseau LAC après validation des comptes par le Conseil du Réseau le 28 avril 2025

5710.00 Aides, non mentionné ailleurs

3637.57 Subventions à la taxe déchets selon directives communales

- Conformément à l'Annexe 3 de la Directive communale sur la gestion des déchets, état au 1^{er} janvier 2017, en sus de l'exonération des jeunes jusqu'à 18 ans, et afin de ne pas pénaliser les familles avec des enfants, ces dernières peuvent retirer annuellement des rouleaux de sacs poubelle pour leurs enfants âgés de 2 et 3 ans ainsi que lors d'une naissance.

3637.58 Subventions aux ménages privés à revenus modestes

- Dons versés en fin d'année à des personnes en âge d'AVS au bénéfice de prestations complémentaires entières, vivant seules et domiciliées sur Jongny

5790.00 Administration des services sociaux

3612.57 Parts aux charges de l'ARAS Riviera

- Participation aux charges de fonctionnement du Conseil intercommunal de l'Association Régionale d'Action Sociale de la Riviera (ARAS)

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
59	PREVOYANCE SOCIALE, NON MENTIONNE AILLEURS	2 500.00		1 200.00		6 476.75	
592	Actions d'entraide dans le pays	2 500.00		1 200.00		6 476.75	
5920	Actions d'entraide dans le pays	2 500.00		1 200.00		6 476.75	
5920.00	Actions d'entraide dans le pays	2 500.00		1 200.00		6 476.75	
3636.00*	Subventions et soutiens financiers	2 500.00		1 200.00		6 476.75	
6	TRAFIC ET TELECOMUNICATIONS	1 111 995.09	475 608.90	1 196 200.00	486 300.00	966 484.89	11 317.78
			636 386.19		709 900.00		955 167.11
61	CIRCULATION ROUTIERE	903 248.29	475 139.95	974 300.00	485 900.00	776 654.54	11 069.83
615	Routes communales	902 221.34	475 139.95	972 800.00	485 900.00	776 654.54	11 069.83
6150	Routes communales	902 221.34	475 139.95	972 800.00	485 900.00	776 654.54	11 069.83
6150.00	Personnel d'exploitation	517 408.55	415 325.00	498 900.00	422 800.00	438 358.48	
3010.04*	Salaires du personnel	386 393.05		369 400.00		336 426.30	
3050.04	Cotisations patronales AVS/AC/APG	24 228.00		24 600.00		30 824.45	
3052.04	Cotisations patronales LPP	45 183.15		48 400.00		42 311.85	
3053.04	Cotisations patronales LAA	11 067.05		12 000.00		19 653.00	
3054.04	Cotisations patronales AF	9 589.05		9 600.00			
3055.04	Cotisations patronales IJM	9 399.55		9 500.00			
3090.04*	Formation et perfectionnement	1 210.00		2 900.00		4 769.00	
3099.04*	Charges de personnel	688.05		1 000.00			
3099.05	Frais d'habillement	4 287.95		4 000.00		3 072.30	
3099.44	Sécurité au travail	1 875.80		4 500.00		1 110.58	
3130.03	Frais de téléphones, mobiles et Internet	1 145.90		1 000.00			
3130.05	Cotisations de membres actifs à des associations	150.00		200.00			
3132.00*	Honoraires et frais d'expertises	11 891.00					
3170.04	Remboursements de frais			500.00		191.00	
3990.00*	Frais généraux d'administration, imputations internes	10 300.00		11 300.00			
4260.04*	Remboursements des assurances du personnel		21 925.00				
4990.00*	Frais généraux d'administration, imputations internes		393 400.00		422 800.00		

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****5920.00 Actions d'entraide dans le pays**

3636.00 Subventions et soutiens financiers

- Divers dons accordés à des organisations privées à but non lucratif

6150.00 Personnel d'exploitation

3010.04 Salaires du personnel

- En fin d'année, le personnel d'exploitation est composé de 4.6 EPT (5 collaborateurs)
- Le dépassement budgétaire est expliqué par l'engagement d'un collaborateur durant 4 mois pour combler une incapacité de travail. Le salaire a été couvert par les indemnités reçues de l'assurance. Elles ont été imputées dans le compte 4260.04 "Remboursements des assurances du personnel"

3090.04 Formation et perfectionnement

- Les frais de formation correspondent à 0.3% des salaires bruts (2024 : 0.8%). La valeur cible de ce ratio se situe entre 1% et 5%

3099.04 Charges de personnel

- Sortie annuelle du personnel communal, repas de la ComPers, repas de Noël et café

3132.00 Honoraires et frais d'expertises

- Il s'agit d'honoraires relatifs à un mandat visant à présenter à la Municipalité un état des lieux du fonctionnement du service technique, accompagné de recommandations concrètes destinées à améliorer l'efficacité de son organisation ainsi que la qualité du service aux citoyens. Cette dépense n'avait pas été budgétée

3990.00 Frais généraux d'administration, imputations internes

- Frais généraux d'administration du personnel d'exploitation

4260.04 Remboursements des assurances du personnel

- Les remboursements correspondent aux indemnités versées par l'assurance maladie consécutivement à une incapacité de travail d'abord partielle, puis totale

4990.00 Frais généraux d'administration, imputations internes

- Part des salaires du personnel d'exploitation attribuée à l'entretien des bâtiments (collèges, Salle Polyvalente, Refuge), des routes, des parcs et promenades et à l'élimination et au tri des déchets

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6150.01	Entretien des routes et de l'éclairage public	320 759.24	10 225.85	407 800.00	3 500.00	338 296.06	10 869.83
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1 364.34		2 000.00		1 394.55	
3101.01	Achats de produits et fournitures de nettoyage			800.00			
3101.61	Fournitures pour routes communales	6 581.39		10 500.00		4 423.30	
3101.63	Carburant pour machines	1 865.82		3 000.00		7 529.13	
3101.64	Sel de déneigement	1 204.85		5 000.00		1 412.10	
3111.01	Machines, appareils et outillage	10 723.51		6 100.00		10 839.24	
3120.61	Electricité pour l'éclairage public	13 334.90		14 700.00		11 435.75	
3120.62	Electricité pour la signalisation routière	668.05		500.00		815.95	
3134.61	Assurances véhicules					5 767.80	
3137.61	Impôts, taxes et émoluments des véhicules					2 052.70	
3141.50	Contrats d'exploitation de l'éclairage public	18 314.40		21 000.00		18 314.40	
3141.51*	Plan d'entretien de l'éclairage public	2 926.85		25 000.00			
3141.60*	Plan d'entretien de la signalisation routière	2 369.27		10 000.00		9 291.35	
3141.61	Déneigement des routes	3 941.00		10 000.00			
3141.62	Balayage des routes	4 294.81		12 000.00			
3141.63	Curage des grilles et entretien courant des routes	11 871.25		12 000.00			
3141.64*	Plan d'entretien du réseau routier	49 780.55		70 000.00		116 400.75	
3151.01	Entretien de machines et appareils	7 141.20		11 000.00		19 886.91	
3160.61	Loyer du local voirie	9 974.25		9 600.00		9 796.26	
3161.61	Locations de machines	2 250.00		3 000.00		3 349.85	
3300.61	Amortissements planifiés des véhicules					38 800.00	
3300.62*	Amortissements planifiés des routes et trottoirs	22 952.80		28 600.00		52 786.02	
3990.00*	Frais généraux d'administration, imputations internes	149 200.00		153 000.00		24 000.00	
4210.61	Emoluments pour permis de fouilles		2 058.00		500.00		3 726.25
4240.61	Redevances affichages publics		3 245.00		3 000.00		3 000.00
4250.60*	Vente de machines, appareils et outillage		1 000.00				700.00
4260.61*	Remboursement des déprédations sur les routes		3 922.85				
4611.61	Part cantonale à l'aménagement des routes						3 443.58

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****6150.01 Entretien des routes et de l'éclairage public****3141.51 Plan d'entretien de l'éclairage public**

- La charge correspond au remplacement d'un candélabre à l'Etoile du Matin qui a été couché par un véhicule inconnu, probablement un camion. Ce sinistre a été annoncé au Fonds National Suisse de Garantie
- Le projet de mise sous compteur des armoires électriques de la commune pour une meilleure gestion de l'énergie et une maintenance des installations est reporté à 2027

3141.60 Plan d'entretien de la signalisation routière

- L'enveloppe budgétaire du BTI pour le marquage et la mise en conformité de la signalisation routière n'a pas été consommé dans sa totalité, le volume d'interventions nécessaires durant l'exercice ayant été inférieur aux prévisions

3141.64 Plan d'entretien du réseau routier

- L'enveloppe budgétaire du BTI pour la réparation des regards et l'entretien des routes n'a pas été consommée dans sa totalité, les travaux d'entretien ayant nécessité moins d'interventions que prévu initialement

3300.62 Amortissements planifiés des routes et trottoirs

Amortissements ordinaires des investissements suivants :

- Etoile du Matin, réfection de la couche de roulement (07/2024), charge annuelle de CHF 2'653 qui se termine en 2044
- Réalisation des modérateurs de trafic (08/2004), charge annuelle de CHF 8'200 qui se termine en 2040
- Route des Monts RC 749b, aménagements communaux (21/2016), charge annuelle de CHF 3'400 qui se termine en 2037
- Union-Châtel-Forge, réfection chaussée RC 744 (06/2022), charge annuelle de CHF 6'700 qui se termine en 2053
- Mont-Pèlerin-Romain, réfection du tronçon (13/2023), charge annuelle de CHF 2'000 qui se termine en 2053

3990.00 Frais généraux d'administration, imputations internes

- Part des charges salariales pour l'entretien des routes

4250.60 Vente de machines, appareils et outillage

- Il s'agit de la vente d'une remorque WM-Meyer grise, les plaques VD 420 345 ont été remises au service des automobiles

4260.61 Remboursement des déprédations sur les routes

- Il s'agit de deux sinistres pris en charge par le Fonds National de Garantie, les dommages ayant été causés par des véhicules non identifiés (glissière et candélabre). Une franchise de CHF 1'000 est appliquée pour chaque sinistre, pour autant que ces derniers ne puissent pas être couverts par l'assurance dommages de la Commune

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6150.10	Lindner Unitrac 112 L - VD 3197	35 409.30	25 089.10	34 900.00	31 500.00		200.00
3101.65	Carburant pour véhicules	2 078.25		3 700.00			
3134.61	Assurances véhicules	2 570.20		2 800.00			
3137.61	Impôts, taxes et émoluments des véhicules	1 045.00		1 100.00			
3151.00*	Entretien des véhicules	7 415.85		5 000.00			
3300.61*	Amortissements planifiés des véhicules	22 300.00		22 300.00			
4260.01*	Remboursements des assurances		889.10				200.00
4990.00*	Frais généraux d'administration, imputations internes		24 200.00		31 500.00		
6150.11	Deutz Fahr 5100 TS TTV - VD 503 650	22 895.45	20 500.00	22 800.00	20 500.00		
3101.65	Carburant pour véhicules	2 082.15		2 600.00			
3134.61	Assurances véhicules	1 250.30		1 400.00			
3137.61	Impôts, taxes et émoluments des véhicules	550.00		800.00			
3151.00	Entretien des véhicules	2 513.00		1 500.00			
3300.61*	Amortissements planifiés des véhicules	16 500.00		16 500.00			
4990.00*	Frais généraux d'administration, imputations internes		20 500.00		20 500.00		
6150.12	Toyota Hilux 2.4D Confort 4x4 - VD 566 463	5 748.80	4 000.00	8 400.00	7 600.00		
3101.65	Carburant pour véhicules	1 746.70		1 800.00			
3134.61	Assurances véhicules	1 449.00		1 400.00			
3137.61	Impôts, taxes et émoluments des véhicules	40.00		100.00			
3151.00	Entretien des véhicules	2 513.10		5 100.00			
4990.00*	Frais généraux d'administration, imputations internes		4 000.00		7 600.00		
619	Routes, non mentionné ailleurs	1 026.95		1 500.00			
6190	Routes, non mentionné ailleurs	1 026.95		1 500.00			
6190.00	Routes, non mentionné ailleurs	1 026.95		1 500.00			
3101.62	Fournitures pour l'éclairages public de Noël	1 026.95		1 500.00			

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

* Commentaires

6150.10	Lindner Unitrac 112 L - VD 3197	2025	2024
	1ère mise en circulation : 30 janvier 2018		
	Heures moteur cumulées au 31.12.	2 169	1 990
3151.00	Entretien des véhicules		
4260.01	Remboursements des assurances		
	- En complément de l'entretien courant , le compte est imputé par le remplacement du rétroviseur gauche qui découle d'un petit accident (CHF 1'189). Après déduction de la franchise (CHF 300), l'assurance véhicule a pris en charge ce sinistre		
3300.61	Amortissements planifiés des véhicules		
	Amortissements ordinaires des investissements suivants :		
	- Lindner Unitrac 112L Drive multilift (03/2017), charge annuelle de CHF 22'300 qui se termine en 2027		
4990.00	Frais généraux d'administration, imputations internes		
	- Part des frais de véhicule attribuée aux routes, aux parcs et promenades et à l'élimination et au tri des déchets		
6150.11	Deutz Fahr 5100 TS TTV - VD 503 650	2025	2024
	1ère mise en circulation : 28 avril 2023		
	Heures moteur cumulées au 31.12.	640	411
3300.61	Amortissements planifiés des véhicules		
	Amortissements ordinaires des investissements suivants :		
	- Deutz Fahr 5100 DS TTV (02/2022), charge annuelle de CHF 16'500 qui se termine en 2032		
4990.00	Frais généraux d'administration, imputations internes		
	- Part des frais de véhicule attribuée aux routes, aux parcs et promenades et à l'élimination et au tri des déchets		
6150.12	Toyota Hilux 2.4D Confort 4x4 - VD 566 463	2025	2024
	1ère mise en circulation : 27 juillet 2021		
	Kilomètres cumulés au 31.12.	24 257	18 503
4990.00	Frais généraux d'administration, imputations internes		
	- Part des frais de véhicule attribuée aux routes, aux parcs et promenades et à l'élimination et au tri des déchets		

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
62	TRANSPORTS PUBLICS	207 113.20	468.95	220 100.00	400.00	188 041.35	247.95
621	Infrastructures des transports publics	107.45		200.00			
6210	Infrastructures des transports publics	107.45		200.00			
6210.00	Infrastructures des transports publics	107.45		200.00			
3134.62	Assurances abris arrêts de bus	107.45		200.00			
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	207 005.75	468.95	219 900.00	400.00	188 041.35	247.95
6290	Transports publics régionaux	207 005.75		219 900.00		188 041.35	
6290.00	Transports publics régionaux	207 005.75		219 900.00		188 041.35	
3621.62*	Participation aux lignes du trafic régional et urbain	207 005.75		219 900.00		188 041.35	
6299	Transports publics, non mentionné ailleurs		468.95		400.00		247.95
6299.00	Transports publics, non mentionné ailleurs		468.95		400.00		247.95
4250.00*	Commissions sur les ventes des cartes journalières CFF		468.95		400.00		247.95
63	TRAFIC, AUTRES	1 633.60		1 800.00		1 789.00	
631	Navigation	1 633.60		1 800.00		1 789.00	
6310	Navigation	1 633.60		1 800.00		1 789.00	
6310.00	Navigation	1 633.60		1 800.00		1 789.00	
3612.63*	Part aux charges du nettoyage du lac (SIGE)	1 633.60		1 800.00		1 789.00	

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****6290.00 Transports publics régionaux**

3621.62 Participation aux lignes du trafic régional et urbain

- Il s'agit de la participation versée à la Direction générale de la mobilité et des routes dans le cadre des coûts de transport du Bassin n° 6 Riviera - Pays d'Enhaut

6299.00 Transports publics, non mentionné ailleurs

4250.00 Commissions sur les ventes des cartes journalières CFF

- Commissions de 5% versées par les CFF sur les ventes de cartes journalières

6310.00 Navigation

3612.63 Parts aux charges du nettoyage du lac (SIGE)

- Tâche spéciale confiée au SIGE par les communes pour le nettoyage des rives ainsi que le ramassage du bois flottant sur le lac Léman en application de la convention du 1^{er} septembre 1998

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 000 111.51	619 587.95	1 012 000.00	593 100.00	866 549.98	500 456.17
			380 523.56		418 900.00		366 093.81
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU	20.70		200.00			
710	Approvisionnement en eau	20.70		200.00			
7101	Fontaines publiques	20.70		200.00			
7101.00	Fontaines publiques	20.70		200.00			
3134.71	Assurances couverts	20.70					
3143.71	Entretien des fontaines publiques			200.00			
72	TRAITEMENTS DES EAUX USEES	131 393.41	131 393.41	101 400.00	101 400.00	72 041.50	72 041.50
720	Traitements des eaux usées	131 393.41	131 393.41	101 400.00	101 400.00	72 041.50	72 041.50
7200	Traitements des eaux usées	131 393.41	131 393.41	101 400.00	101 400.00	72 041.50	72 041.50
7200.00	Traitements des eaux usées	131 393.41	131 393.41	101 400.00	101 400.00	72 041.50	72 041.50
3130.02	Frais d'envois	399.36		500.00		595.80	
3143.72*	Entretien des canalisations (EC-EU)	60 894.05		50 000.00		45 668.05	
3300.72*	Amortissements planifiés des canalisations (EC-EU)	26 528.00		28 900.00		25 777.65	
3510.71*	Attributions au fonds pour le raccordement des eaux usées	43 572.00		22 000.00			
4240.71*	Taxes uniques de raccordement des eaux usées		43 572.00		22 000.00		28 262.55
4240.72*	Taxes périodiques d'utilisation des égouts		32 020.10		32 400.00		32 367.10
4510.71*	Prélèvements au fonds pour le raccordement des eaux usées		1 472.00		700.00		
4510.72*	Prélèvements au fonds pour le traitement des eaux usées		54 329.31		46 300.00		11 411.85

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****7200.00 Traitement des eaux usées**

- Les recettes de ce chapitre sont dites affectées, c'est-à-dire qu'elles sont destinées à l'exécution d'une tâche publique particulière. Lorsque les revenus affectés dépassent les charges découlant de la tâche publique, l'excédent doit être porté au crédit du compte 2900.01 "Fonds pour le traitement des eaux usées". Un excédent de revenus affectés ne peut en aucun cas être absorbé par d'autres centres budgétaires

3143.72 Entretien des canalisations (EC-EU)

- La charge correspond aux curages et aux contrôles du réseau avec le passage de caméras. Le budget est dépassé en octobre avec le curage du réseau à l'Etoile du Matin (CHF 9'420)

3300.72 Amortissements planifiés des canalisations (EC-EU)

Amortissements ordinaires des investissements suivants :

- En Faug-Au Reposoir, gainage des collecteurs EC-EU (02/2016), charge annuelle de CHF 6'500 qui se termine en 2036
- Frâne-Praz de Crêt, gainage du collecteur EU (03/2018), charge annuelle de CHF 2'000 qui se termine en 2048
- Nant, redimensionnement collecteur EC-EU (08/2018), charge annuelle de CHF 2'700 qui se termine en 2048
- Crosettes, gainage collecteur EC (05/2019), charge annuelle de CHF 5'000 qui se termine en 2043
- Union-Châtel-Forge, réfection chaussée RC 744 (06/2022), charge annuelle de CHF 6'600 qui se termine en 2053
- Châtel-Bergère, remplacement et gainage collecteur EC (09/2023), charge annuelle de CHF 3'728 qui se termine en 2053

3510.71 Attributions au fonds pour le raccordement des eaux usées ;**4240.71 Taxes uniques de raccordement des eaux usées ;****4510.71 Prélèvements au fonds pour le raccordement des eaux usées.**

- Les taxes uniques de raccordement servent à faire participer leurs payeurs au financement de la mise en place de l'infrastructure. Le montant annuel de cette taxe fait l'objet d'une attribution à un fonds différent de celui utilisé pour le traitement des eaux usées, à savoir le fonds pour le raccordement des eaux usées (compte 2900.02). L'attribution est ensuite dissoute sur 30 ans en lien avec la durée de vie des infrastructures concernées

4240.72 Taxes périodiques d'utilisation des égouts

- Conformément à l'Annexe du règlement communal sur la collecte, l'évacuation et l'épuration des eaux usées et claires approuvée par le Conseil d'Etat le 24 juillet 1991, l'abonnement annuel à l'égout s'élève à CHF 0.30 par mètre cube consommé (m3)

4510.72 Prélèvements au fonds affecté pour l'épuration des eaux

- Le fonds affecté étant suffisant, un prélèvement est effectué pour équilibrer le résultat de ce chapitre

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
73	GESTION DES DECHETS	329 547.83	319 063.33	364 200.00	353 600.00	359 438.74	338 883.19
730	Gestion des déchets	329 547.83	319 063.33	364 200.00	353 600.00	359 438.74	338 883.19
7300	Gestion des déchets urbains	319 063.33	319 063.33	353 600.00	353 600.00	349 039.99	338 883.19
7300.00	Gestion des déchets urbains	319 063.33	319 063.33	353 600.00	353 600.00	349 039.99	338 883.19
3101.73	Matériel d'exploitation, fournitures pour déchets urbains	1 444.73		1 500.00		1 078.50	
3119.73*	Achats de conteneurs et de Moloks	8 039.22		10 500.00		25 205.52	
3130.00*	Prestations de services de tiers	3 828.58		5 700.00		7 609.83	
3130.02	Frais d'envois	1 238.14		1 600.00		1 948.74	
3130.70	Frais d'élimination des ordures ménagères (OM)	49 044.36		48 100.00		55 175.51	
3130.71	Frais d'élimination des déchets compost	71 898.56		76 500.00		81 407.21	
3130.72	Frais d'élimination du papier et du carton	71 646.61		71 000.00		77 360.00	
3130.73	Frais d'élimination du verre	16 847.64		16 700.00		18 263.15	
3132.00	Honoraires et frais d'expertises	4 025.02					
3143.73*	Entretien des containers et des Moloks	8 214.78		8 300.00		8 006.20	
3151.01	Entretien de machines et appareils	822.67		1 800.00		1 266.95	
3180.00	Réévaluations de la provision pour débiteurs douteux	-1 042.65				-864.50	
3181.00	Pertes effectives sur débiteurs douteux	1 042.65		1 400.00		864.50	
3300.73	Amortissements planifiés des conteneurs et des Moloks					9 600.00	
3612.70*	Part aux charges de la déchetterie Praz-Libon	69 413.02		78 200.00		62 118.38	
3990.00*	Frais généraux d'administration, imputations internes	12 600.00		32 300.00			
4240.73	Taxes déchets habitants		157 839.41		150 800.00		189 473.63
4240.74	Taxes déchets entreprises		16 381.03		14 000.00		
4240.75	Taxes déchets résidences secondaires		7 900.00		7 500.00		
4260.71	Rétrocessions textiles		119.89		1 500.00		
4260.72	Rétrocessions élimination des déchets		2 558.82		2 200.00		
4260.73*	Rétrocessions taxes aux sacs		83 339.26		79 900.00		91 043.94
4260.74	Rétrocessions papier		45 485.57		44 500.00		
4260.75	Rétrocessions PET		772.48		1 000.00		4 845.52
4260.76	Rétrocessions verre		4 399.58		5 000.00		53 520.10
4510.73*	Prélèvements au fonds pour les déchets urbains		267.29		45 800.00		
4511.00	Prélèvements à la provision pour pertes sur débiteurs				1 400.00		

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****7300.00 Gestion des déchets urbains**

- Le centre de frais 7300.00 comprend les postes relatifs aux déchets incinérables et aux déchets recyclables ainsi que les coûts de la déchetterie de Praz-Libon
- Les recettes de ce chapitre sont dites affectées, c'est-à-dire qu'elles sont destinées à l'exécution d'une tâche publique particulière. Lorsque les revenus affectés dépassent les charges découlant de la tâche publique, l'excédent doit être porté au crédit du compte 2900.00 "Fonds affecté pour les déchets urbains". Un excédent de revenus affectés ne peut en aucun cas être absorbé par d'autres centres budgétaires

3119.73 Achats de conteneurs et de Moloks

- Achat de sacs de levage pour Moloks (CHF 4'875) et de poubelles publiques (CHF 3'164)

3130.00 Prestations de services de tiers

- Mise sous pli de la taxe déchets (CHF 349), coûts de gestion des cartes déchetterie (CHF 2'394), le calendrier des ramassages (CHF 650) et la contribution à GEDERIVIERA de CHF 0.9 par habitant conformément à la convention intercommunale du 9 mars 2004 (CHF 436)

3143.73 Entretien des containers et des Moloks

- Entretien courant et désinfection des Moloks

3612.70 Parts aux charges de la déchetterie Praz-Libon

- Correspond à la participation communale effective aux coûts de fonctionnement 2025 de la déchetterie Praz-Libon (-CHF 8'788; -11.2% par rapport au budget 2025). Le détail de ce budget se trouve en page 124 de la présente brochure

3990.00 Frais généraux d'administration, imputations internes

- Part des charges salariales et des véhicules pour l'élimination et le tri des déchets urbains. Le solde du fonds affecté pour les déchets urbains étant insuffisant pour absorber l'intégralité des charges effectives, le montant de cette imputation interne a été arrêté à CHF 12'600

4260.73 Rétrocessions taxes aux sacs (soumis TVA)

- En application de la convention intercommunale de la taxe au sac harmonisée signée le 26 novembre 2014, la Commune de Jongny reçoit de GEDERIVIERA les rétrocessions de la taxe déchets calculées par tonne de déchets incinérés, compte tenu du montant total de la vente des sacs taxés dans le périmètre de la Riviera

4510.73 Prélèvements au fonds affecté pour les déchets

- Un prélèvement est effectué pour équilibrer le résultat de ce chapitre qui présente un déficit de CHF 267. En cas de solde du fonds affecté pour les déchets urbains insuffisant, des solutions doivent être trouvées rapidement afin d'assainir ce fonds dans les années à venir conformément aux recommandations du MCH2

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7301	Gestion des déchets non urbains	10 484.50		10 600.00		10 398.75	
7301.00	Gestion des déchets non urbains	10 484.50		10 600.00		10 398.75	
3612.72*	Part aux charges de la collecte des sous-produits (SIGE)	6 955.35		6 600.00		7 197.45	
3612.73*	Part aux charges des déchets spéciaux ménagers (SIGE)	3 154.10		3 000.00		2 823.20	
3612.75	Part aux charges d'élimination des déchets carnés (SIGE)	375.05		1 000.00		378.10	
74	AMENAGEMENTS	16 642.22	12 099.24	12 000.00		38 878.77	
741	Corrections de cours d'eau	16 642.22	12 099.24	12 000.00		38 878.77	
7410	Corrections de cours d'eau	16 642.22	12 099.24	12 000.00		38 878.77	
7410.00	Corrections de cours d'eau	16 642.22	12 099.24	12 000.00		38 878.77	
3143.74*	Entretien des cours d'eau	16 642.22		12 000.00		38 878.77	
4611.74*	Part cantonale aux corrections de cours d'eau		12 099.24				
75	PROTECTION DES ESPACES ET DU PAYSAGE	7 668.00	7 000.00	800.00	800.00	250.00	250.00
750	Protection des espèces et du paysage	7 668.00	7 000.00	800.00	800.00	250.00	250.00
7500	Protection des espèces et du paysage	7 668.00	7 000.00	800.00	800.00	250.00	250.00
7500.00	Protection des espèces et du paysage	7 668.00	7 000.00	800.00	800.00	250.00	250.00
3130.74*	Plan d'action en faveur des nicheurs	6 820.00					
3130.75*	Prestations de lutte contre le frelon asiatique	848.00					
3511.75	Attributions au fonds de développement du patrimoine arboré			800.00		250.00	
4210.75	Emoluments pour remplacements d'arbres				800.00		250.00
4631.75*	Subsides du canton pour la protection des espèces et du paysage		7 000.00				

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****7301.00 Gestion des déchets non urbains**

3612.72 Parts aux charges de la collecte des sous-produits (SIGE)

- Tâche spéciale confiée au SIGE par les communes pour le centre de collecte des sous-produits d'animaux à l'abattoir de Clarens en application de la convention du 1^{er} septembre 1998

3612.73 Parts aux charges des déchets spéciaux ménagers (SIGE)

- Tâche spéciale confiée au SIGE par les communes pour la collecte des déchets spéciaux ménagers en application de la convention du 1^{er} septembre 1998

7410.00 Corrections de cours d'eau

3143.74 Entretien des cours d'eau

4611.74 Part cantonale aux corrections de cours d'eau

- En complément de l'entretien courant des dépotoirs de la Bergère, le dépassement budgétaire est expliqué par les honoraires d'études engagés dans le cadre de la remise en état et la sécurisation du tronçon de la Bergère, secteur "Baumaroche-Crosettes" dont une partie impacte déjà les comptes 2024

- Pour ces études de sécurisation de la Bergère, le Canton a alloué à la Commune une subvention de CHF 12'099, calculée au taux prévu de 60 % sur le total des dépenses réalisées au 7 novembre 2025

7500.00 Protection des espèces et du paysage

3130.74 Plan d'action en faveur des nicheurs

4631.75 Subsidés du canton pour la protection des espèces et du paysage

- Dans le cadre de son Plan d'action Biodiversité 2019-2030, le canton de Vaud soutient les communes qui s'engagent en faveur de la nature, en particulier dans les zones bâties. Pour encourager les communes à agir, le Canton propose une subvention à celles qui souhaitent élaborer et mettre en œuvre un plan d'action en faveur de ces espèces

- En mai 2025, la Municipalité a validé un plan d'action en faveur des hirondelles, martinets et chauves-souris (CHF 6'820). Ce plan a été entièrement couvert par la subvention cantonale (CHF 7'000)

3130.75 Prestations de lutte contre le frelon asiatique

- Prise en charge de la destruction des nids du frelon asiatique sur le territoire communal (domaine public et privé)

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET L'ENVIRONNEMENT	93 331.72	93 331.72	105 300.00	105 300.00	5 049.97	41 003.63
761	Protection de l'air et du climat	93 331.72	93 331.72	105 300.00	105 300.00	5 049.97	41 003.63
7610	Protection de l'air et du climat	93 331.72	93 331.72	105 300.00	105 300.00	5 049.97	41 003.63
7610.00	Protection de l'air et du climat	93 331.72	93 331.72	105 300.00	105 300.00	5 049.97	41 003.63
3102.00*	Imprimés et publications	313.50					
3120.76	Electricité des bornes de recharges	6 641.05		3 400.00		4 305.00	
3130.02*	Frais d'envois	176.00					
3130.10*	Réceptions et manifestations	79.20					
3134.76	Assurances bornes de recharges	237.20		200.00		236.90	
3151.76	Entretien des bornes de recharges	1 685.64					
3511.76*	Attributions au fonds pour la durabilité	40 221.33		52 000.00			
3636.00	Subventions et soutiens financiers	308.00		1 000.00		508.07	
3637.76*	Aides individuelles au développement durable	36 069.80		48 700.00			
3990.00*	Frais généraux d'administration, imputations internes	7 600.00					
4240.00*	Taxes liées à l'usage du sol pour la distribution électrique		33 269.15		38 100.00		31 376.35
4240.01*	Taxes liées à l'usage du sol pour la distribution du gaz		11 242.30		10 600.00		
4240.76*	Ventes d'électricité des bornes de recharges		12 750.47		7 300.00		8 985.33
4511.76*	Prélèvements au fonds pour la durabilité		36 069.80		48 700.00		
4699.00*	Redistributions de la taxe CO2				600.00		641.95
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES	4 015.75	3 000.00	2 500.00	2 000.00		1 250.00
771	Cimetières, crématoires	4 015.75	3 000.00	2 500.00	2 000.00		1 250.00
7710	Cimetières, crématoires	4 015.75	3 000.00	2 500.00	2 000.00		1 250.00
7710.00	Cimetières	4 015.75	3 000.00	2 500.00	2 000.00		1 250.00
3130.77*	Frais d'inhumations	2 724.80		2 500.00			
3134.77	Assurances remises	20.70					
3140.77	Entretien du cimetière	1 270.25					
4120.77	Concessions pour des tombes au cimetière		3 000.00		2 000.00		
4260.77	Remboursements plaquettes Jardin du souvenir						1 250.00

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****7610.00 Protection de l'air et du climat**

3102.00 Imprimés et publications

3130.02 Frais d'envois

3130.10 Réceptions et manifestations

- Frais engagés pour la journée Coup de balai (flyers, frais postaux et agape)

3511.76 Attributions au fonds pour la durabilité

- Attribution au fonds pour la durabilité en lien avec les recettes nettes prévues à l'article 2 du Règlement qui a été adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 septembre 2024

3637.76 Aides individuelles au développement durable

- Aides octroyées aux habitants de Jongny dans le cadre de l'application du nouveau Règlement sur la durabilité

3990.00 Frais généraux d'administration, imputations internes

- Part des charges salariales pour le traitement des aides individuelles au développement durable

4240.00 Taxes liées à l'usage du sol pour la distribution électrique

4240.01 Taxes liées à l'usage du sol pour la distribution du gaz

4240.76 Ventes d'électricité des bornes de recharges

4699.00 Redistributions de la taxe CO2

- Financement du fonds pour la durabilité conformément à l'article 2 du Règlement

4511.76 Prélèvements sur le fonds pour le développement durable

- L'ensemble des aides individuelles allouées aux habitants de Jongny sont financées par un prélèvement sur le Fonds pour la durabilité

7710.00 Cimetières

3130.77 Frais d'inhumations

- Les prestations relatives aux convois funèbres et aux inhumations sont prises en charge par la commune si le décès a eu lieu sur son territoire ou si le corps d'une personne qui y est domiciliée y a été ramené, en application de l'article 48 du Règlement sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres (RDSPF) du 12 septembre 2012

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	417 491.88	53 700.25	425 600.00	30 000.00	390 891.00	47 027.85
790	Aménagement du territoire	417 491.88	53 700.25	425 600.00	30 000.00	390 891.00	47 027.85
7900	Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions	398 089.13	53 700.25	406 100.00	30 000.00	370 344.20	47 027.85
7900.00	Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions	398 089.13	53 700.25	406 100.00	30 000.00	370 344.20	47 027.85
3102.79	Avis d'enquêtes	6 116.30		5 000.00		4 079.15	
3132.00*	Honoraires et frais d'expertises	25 322.83		35 000.00		33 032.55	
3320.01*	Amortissements planifiés des études d'aménagement	28 725.75		17 000.00		16 279.55	
3612.79*	Part aux charges du Bureau Technique Intercommunal (BTI)	336 907.05		348 300.00		316 452.90	
3632.85*	Subventions à la CCL	403.15		600.00		500.05	
3636.00	Subventions et soutiens financiers	614.05		200.00			
4210.79*	Emoluments pour permis de construire		41 723.80		25 000.00		33 219.70
4240.79	Emoluments pour procédés de réclame		500.00				
4260.78*	Remboursements des honoraires et frais d'expertises		4 864.50				
4260.79	Remboursements des avis d'enquêtes		6 611.95		5 000.00		13 808.15
7907	Instances régionales	19 402.75		19 500.00		20 546.80	
7907.00	Instances régionales	19 402.75		19 500.00		20 546.80	
3612.07*	Part aux charges Agglo Rivelac	12 715.00		13 000.00		13 886.00	
3612.78*	Part aux charges de l'inspectorat des eaux (SIGE)	6 687.75		6 500.00		6 660.80	

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****7900.00 Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions**

3132.00 Honoraires et frais d'expertises

- Honoraires d'avocats engagés dans le cadre de litiges et de conseils en lien avec des procédures en cours

3320.01 Amortissements planifiés des études d'aménagement

Amortissements ordinaires de l'investissement suivant :

- Plan Général d'Affectation (18/2016), charge annuelle de CHF 28'725.75 qui se termine en 2029. Dans le cadre de la révision du PACom, les dépenses d'investissements 2025 se sont élevées à CHF 80'725.75. Cette dépense n'était pas prévue au plan des investissements 2025-2029 et explique le dépassement budgétaire de l'amortissement annuel

3612.79 Part aux charges du Bureau Technique Intercommunal (BTI)

- Correspond à la participation communale effective aux coûts de fonctionnement 2025 du BTI (-CHF 11'393; -3.3% par rapport au budget 2025). Le détail de ce poste se trouve en page 122 de la présente brochure

3632.85 Subventions à la CCL

- Le rôle principal de la Commission consultative de Lavaux est, sur requête du Service du développement territorial (SDT), d'émettre un avis au sujet des projets ou modifications de plans d'aménagement du territoire ainsi que sur les projets de constructions ou transformations. Selon l'article 5a alinéa 4 de la LLavaux, les frais de fonctionnement de la commission sont répartis par moitié entre le canton et les communes

4210.79 Emoluments pour permis de construire

- Facturation par la commune des permis de construire et d'habiter

4260.78 Remboursements des honoraires et frais d'expertises

- Le produit correspond à certains honoraires d'avocats payés dans le premier temps par la Commune (compte 3132.00) puis refacturés lors de l'établissement des permis de construire

7907.00 Instances régionales

3612.07 Parts aux charges Agglo Rivelac

- En application de la convention à l'Agglomération Riviera-Veveyse-Haut Lac définissant les modalités de création d'une structure d'agglomération de droit public du 28 septembre 2023, la contribution par habitant s'élève à CHF 6 par habitant (2024 : idem)

3612.78 Parts aux charges de l'inspecteur des eaux (SIGE)

- Tâche spéciale confiée au SIGE par les communes pour l'inspecteur des citernes contenant des liquides pouvant polluer les eaux, la surveillance de la gestion des eaux de chantier ainsi que d'autres contrôles en application de la convention du 1^{er} septembre 1998

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ECONOMIE PUBLIQUE	151 206.45	51 573.55	160 900.00	53 200.00	145 953.98	180 173.20
			99 632.90		107 700.00	34 219.22	
82	SYLVICULTURE	23 635.73	15 261.45	30 400.00	12 500.00	29 801.60	14 424.60
820	Sylviculture	23 635.73	15 261.45	30 400.00	12 500.00	29 801.60	14 424.60
8200	Sylviculture	23 635.73	15 261.45	30 400.00	12 500.00	29 801.60	14 424.60
8200.00	Sylviculture	23 635.73	15 261.45	30 400.00	12 500.00	29 801.60	14 424.60
3130.02	Frais d'envois					147.60	
3130.05	Cotisations de membres actifs à des associations	568.30		200.00		444.00	
3130.10	Réceptions et manifestations			300.00		324.95	
3130.82*	Façonnages, coupes, débardages et soins culturaux	19 468.58		25 900.00		26 778.95	
3132.00	Honoraires et frais d'expertises	2 681.45					
3145.82	Entretien des chemins forestiers			1 000.00		621.60	
3300.82	Amortissements planifiés des forêts					1.00	
3612.82	Part aux charges salariales du garde de triage forestier	917.40		3 000.00		1 483.50	
4250.82*	Ventes de bois		14 981.45		10 500.00		14 424.60
4631.82*	Subsides du canton pour les forêts		280.00		2 000.00		
84	TOURISME	82 701.93	17 017.00	78 800.00	17 000.00	78 534.20	145 024.00
840	Tourisme	82 701.93	17 017.00	78 800.00	17 000.00	78 534.20	145 024.00
8400	Tourisme	82 701.93	17 017.00	78 800.00	17 000.00	78 534.20	145 024.00
8400.00	Tourisme	82 701.93	17 017.00	78 800.00	17 000.00	78 534.20	145 024.00
3130.02	Frais d'envois	294.23					
3130.10*	Réceptions et manifestations	1 818.45		1 500.00		1 689.20	
3150.84	Entretien des panneaux touristiques	729.70					
3199.01*	Cotisations à des institutions de droit privé	5 720.00		5 800.00		6 400.00	
3511.84*	Attributions au fonds pour le développement touristique	8 476.00		8 800.00		8 500.00	
3632.81*	Subventions à MVT	46 577.00		46 600.00		46 577.00	
3632.82*	Subventions à LPM	9 382.00		9 300.00		9 376.00	

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****8200.00 Sylviculture**

3130.82 Façonnages, coupes, débardages et soins culturaux

- Les dépenses réelles sont inférieures aux prévisions en raison du report de certains travaux. La coupe de bois pour la vente communale 2026 a été réalisée en novembre (CHF 4'216)

4250.82 Ventes de bois

- Correspond à la vente de bois de différentes parcelles (Reule, Bois Chexbres et Barussels)

4631.82 Subsidés du canton pour les forêts

- Subsidés alloués par la Direction générale de l'environnement (DGE) en lien avec les travaux de soins aux jeunes peuplements

8400.00 Tourisme

3130.1 Réceptions et manifestations

- Coûts d'organisation du 1^{er} août à Jongny

3199.01 Cotisations à des institutions de droit privé

- Ce poste comprend également une subvention en faveur de la Société de Développement de Jongny (CHF 5'000)

3511.84 Attributions au fonds pour le développement touristique

4240.84 Taxes de séjour et résidences secondaires

4511.84 Prélèvements au fonds pour le développement touristique

- En application du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve du 30 novembre 2022, à l'article 3, lettre d, chiffre 4 de la convention entre les communes partenaires et à l'article 2 de la Directive Municipale du 28 août 2023, le montant correspondant aux parts desdites taxes est systématiquement attribué au fonds affecté à cet effet dès le 1^{er} janvier 2023.

- L'article 3 de la Directive Municipale du 28 août 2023 prévoit un prélèvement annuel de CHF 5'000 en faveur de la Société de Développement de Jongny, le solde peut être alloué à des manifestations, installations et équipements touristiques de portée locale dont l'impact est à l'échelle des communes du Cercle. Dans le présent exercice, les coûts d'organisation du 1^{er} août et de trois soutiens extraordinaires y sont également prélevés

3632.81 Subventions à MVT

- Participation aux coûts de fonctionnement de l'Association Montreux-Vevey Tourisme créée en 2001 des suites de la fusion de l'Office des Congrès et du Tourisme de Montreux et de l'Association des Intérêts de Vevey & Environs. À ce jour, 16 communes participent au financement de cette association

3632.82 Subventions à LPM

- Lavaux Patrimoine mondial est une association d'utilité publique, sans but lucratif. Son travail est soutenu et financé par ses membres mais également grâce à de nombreux et essentiels partenaires dont dix communes

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3632.83*	Subventions à la CIL	2 534.45		2 600.00		1 687.75	
3632.84*	Subventions à la FET	2 500.00		2 500.00		2 500.00	
3636.00*	Subventions et soutiens financiers	1 300.00					
3636.01	Subventions et soutiens en nature	3 370.10		1 700.00		1 804.25	
4240.84*	Taxes de séjour et résidences secondaires		8 476.00		8 800.00		8 500.00
4511.84*	Prélèvements au fonds pour le développement touristique		8 541.00		8 200.00		7 200.00
4511.85	Prélèvements au fonds pour les litiges						129 324.00
85	INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE	44 868.79	19 295.10	51 700.00	23 700.00	37 618.18	20 724.60
850	Industrie, artisanat et commerce	44 868.79	19 295.10	51 700.00	23 700.00	37 618.18	20 724.60
8500	Industrie, artisanat et commerce	12 154.10		17 600.00		5 212.10	
8500.00	Industrie, artisanat et commerce	12 154.10		17 600.00		5 212.10	
3612.85*	Part aux charges de l'Inspectorat des chantiers de la Riviera	4 181.95		9 000.00		5 212.10	
3636.00*	Subventions et soutiens financiers	7 972.15		8 600.00			
8501	Vignes	32 714.69	19 295.10	34 100.00	23 700.00	32 406.08	20 724.60
8501.00	Vignes	32 714.69	19 295.10	34 100.00	23 700.00	32 406.08	20 724.60
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	801.15		700.00		1 037.71	
3120.85	Eau et épuration des vignes	327.55		800.00		914.00	
3130.02	Frais d'envois	146.76		100.00		147.78	
3130.82	Achats de vin communal pour la vente	820.80		700.00			
3130.85*	Prestations de vignolage	22 215.30		22 900.00		21 629.20	
3134.85	Assurances grêle	1 208.30		1 300.00		1 230.20	
3145.85*	Entretien des murets de vignes et des conduites	6 764.98		6 500.00		6 866.04	
3636.00	Subventions et soutiens financiers	429.85		600.00		581.15	
3636.02	Subventions au groupement défense grêle			500.00			
4250.84	Ventes de vin communal		864.00		700.00		
4250.85*	Ventes de raisins		18 431.10		23 000.00		20 724.60

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires**

- 3632.83 Subventions à la CIL
- La Commission Intercommunale de Lavaux a été constituée en qualité d'organe responsable de la mise en œuvre et de l'application opérationnelle du Plan de gestion du site Lavaux-Patrimoine mondial de l'UNESCO
- 3632.84 Subventions à la FET
- La Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera a pour but de participer au maintien, au développement et au perfectionnement de l'équipement touristique des neuf communes de la Riviera
- 3636.00 Subventions et soutiens financiers
4658.00 - Subventions en faveur du festival Offenbach, du Giron des musiques de la Veveyse à Chardonne et diverses autres manifestations touristiques soutenues au cas par cas
- 8500.00 Industrie, artisanat et commerce**
- 3612.85 Parts aux charges de l'Inspectorat des chantiers de la Riviera
- Coûts de fonctionnement du service intercommunal de l'inspectorat chargé de contrôler les chantiers en cours d'exécution dans le district de la Riviera
- 3636.00 Subventions et soutiens financiers
- Subventions en faveur de Promove et de l'Association Innovaud
- 8501.00 Vignes**
- 3130.85 Prestations de vignolage
- Vignolage en faveur de Monsieur Marc Taverney, Domaine Les Allours Jongny
- 3145.85 Entretien des murets de vignes et des conduites
- Conformément au plan d'entretien 2023-2027, la charge 2025 correspond à la rénovation des conduites d'eau
- 4250.85 Ventes de raisins
- Vente du raisin des vignes de la commune à Monsieur Marc Taverney, Domaine Les Allours Jongny. La diminution des revenus se justifie par une baisse du prix

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS	3 214 614.06	8 695 746.48	3 326 400.00	8 793 500.00	4 098 916.50	9 189 881.23
		5 481 132.42		5 467 100.00		5 090 964.73	
91	IMPOTS	-42 374.77	7 731 133.84	85 000.00	8 007 500.00	210 607.72	7 885 896.32
910	Impôts	-42 374.77	7 731 133.84	85 000.00	8 007 500.00	210 607.72	7 885 896.32
9100	Impôts	-42 374.77	7 731 133.84	85 000.00	8 007 500.00	210 607.72	7 885 896.32
9100.00	Impôts	-42 374.77	7 731 133.84	85 000.00	8 007 500.00	210 607.72	7 885 896.32
3180.00*	Réévaluations de la provision pour débiteurs douteux	-100 000.00		27 000.00		138 964.50	
3181.00*	Pertes effectives sur débiteurs douteux	57 625.23		58 000.00		71 643.22	
4000.00*	Impôts sur le revenu des personnes physiques (PP)		5 758 259.22		5 690 000.00		5 711 913.28
4001.00*	Impôts sur la fortune des personnes physiques (PP)		936 908.24		987 000.00		922 094.09
4002.00*	Impôts à la source des personnes physiques (PP)		9 926.03		162 000.00		-26 569.32
4009.00*	Impôts des étrangers sur la dépense (PP)		-22 067.70		70 000.00		97 764.94
4009.01	Impôts récupérés après défalcatons		31 119.35		3 500.00		68 297.03
4010.00*	Impôts sur le bénéfice des personnes morales (PM)		30 337.40		50 000.00		53 885.85
4011.00*	Impôts sur le capital des personnes morales (PM)		13 641.00		10 000.00		10 355.65
4019.00*	Impôts complémentaires sur immeubles (PM)		25 806.55		20 000.00		52 463.55
4021.00*	Impôts fonciers		610 938.25		618 000.00		587 705.45
4023.00*	Droits de mutation		249 047.30		344 000.00		343 831.90
4024.00*	Impôts sur les successions et donations		73 968.20		39 000.00		52 953.90
4033.00	Impôts sur les chiens		13 250.00		14 000.00		11 200.00

COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12. PAR FONCTION

* Commentaires

9100.00 Impôts

3180.00 Réévaluations de la provision pour débiteurs douteux

3181.00 Pertes sur créances effectives

- Le montants des défalcatons, des abandons de soldes et des remises d'impôts impactent le compte 3181. Un prélèvement du même montant est effectué sur la provision pour pertes sur débiteurs fiscaux afin de neutraliser cette charge (compte 1012.99 à 3180.00). Finalement, le montant de la provision pour pertes sur débiteur fiscaux (compte 1012.99), communiqué par l'Administration fiscale, a été ajusté en fin d'année par un prélèvement à la provision (compte 1012.99 à 3180.00)

4000.00 Impôts sur le revenu des personnes physiques (PP)

4001.00 Impôts sur la fortune des personnes physiques (PP)

- Les acomptes d'impôts pour 2025 s'élèvent à CHF 5,127 millions, soit une baisse d'environ 4 % par rapport à 2024 (CHF 5,350 millions).
- La hausse des recettes fiscales, pour les impôts sur le revenu, résulte principalement des taxations définitives des années antérieures, qui passent à CHF 1,552 million en 2025 contre CHF 1,035 million en 2024. Cette augmentation s'explique par le transfert de certains assujettis, passant d'une imposition à la dépense ou à la source à une imposition ordinaire
- Le nombre d'assujettis reste stable, à 1'265 en 2025 contre 1'243 en 2024.

4002.00 Impôts à la source des personnes physiques (PP)

- La baisse des revenus fiscaux s'explique par l'effet de décomptes correctifs des années précédentes en notre défaveur, liés au changement de statut de certains contribuables passant de l'imposition à la source à l'imposition ordinaire. À noter que les personnes assujetties à l'impôt à la source peuvent demander une taxation ordinaire lorsque leur revenu annuel dépasse CHF 120'000. Ce mécanisme est désigné sous le nom de « Taxation Ordinaire Ulérieure » (TOU) d'office

4009.00 Impôts des étrangers sur la dépense (PP)

- Recettes provenant d'assujettis étrangers initialement soumis à l'impôt sur la dépense. La charge nette constatée pour 2025 (montant négatif) résulte du changement de statut de certains de ces contribuables, désormais soumis à l'imposition ordinaire, ce qui impacte directement les comptes 4000.00 et 4001.00 « Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques

4010.00 Impôts sur le bénéfice des personnes morales (PM)

4011.00 Impôts sur le capital des personnes morales (PM)

- Les impôts perçus concernent principalement l'imposition des sociétés qui détiennent des biens immobiliers de rendement sur le territoire de Jongny

4019.00 Impôts complémentaires sur immeubles (PM)

- Les recettes fiscales correspondent à 1 % de l'estimation fiscale des biens immobiliers détenus par des sociétés (personnes morales) au 1^{er} janvier 2025

4021.00 Impôts fonciers

- Le taux de l'impôt foncier 2025 s'élève à 1.2 ‰. Il est calculé sur le montant des estimations fiscales des bâtiments situés sur le territoire communal. Pour rappel, les hausses annuelles (2% à 3%) se justifient par l'adaptation des estimations fiscales des biens immobiliers lors de ventes, de successions et de rénovations importantes

4023.00 Droits de mutation

4024.00 Impôts sur les successions et donations

- La commune doit verser à la péréquation 50% de son impôt sur les droits de mutations, les successions et les donations via la péréquation des ressources, prélèvements conjoncturels

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
93	PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES	3 032 625.50	267 749.00	3 017 100.00	21 800.00	3 673 186.20	584 722.00
930	Péréquation financière et compensation des charges	3 032 625.50	267 749.00	3 017 100.00	21 800.00	3 673 186.20	584 722.00
9300	Péréquation financière et compensation des charges	3 032 625.50	267 749.00	3 017 100.00	21 800.00	3 673 186.20	584 722.00
9300.00	Participation à la péréquation financière	1 166 208.00	267 749.00	1 155 100.00	21 800.00	2 063 174.00	584 722.00
3622.00	Péréquation directe, fonds de péréquation (N)					2 063 233.00	
3622.01	Péréquation directe, fonds de péréquation (N-1)	-173.00				-59.00	
3622.10*	Péréquation des ressources, solidarité principale (N)	302 370.00		264 600.00			
3622.12*	Péréquation des ressources, prélèvements conjoncturels (N)			5 900.00			
3622.30*	Compensation des charges particulières des villes (N)	864 011.00		884 600.00			
4621.20*	Péréquation des besoins structurels (N)		22 959.00		21 800.00		
4622.00	Retour sur péréquation directe (N)						602 017.00
4622.01	Retour sur péréquation directe (N-1)		9 007.00				-17 295.00
4622.12*	Péréquation des ressources, prélèvements conjoncturels (N)		235 783.00				
9300.01	Participation à la cohésion sociale (PCS)	1 866 417.50		1 862 000.00		1 610 012.20	
3621.00*	Participation à la cohésion sociale (N)	1 866 438.00		1 862 000.00		1 610 252.60	
3621.01	Participation à la cohésion sociale (N-1)	-20.50				-240.40	
95	PARTS AUX RECETTES, AUTRES		198 772.57		300 300.00		266 308.06
950	Parts aux recettes, autres		198 772.57		300 300.00		266 308.06
9500	Parts aux recettes, autres		198 772.57		300 300.00		266 308.06
9500.00	Parts aux recettes, autres		198 772.57		300 300.00		266 308.06
4120.00	Patentes boissons et tabac		194.50		100.00		
4120.01	Concessions d'utilisation du gaz						10 682.15
4601.00*	Impôts sur les gains immobiliers		181 952.15		290 000.00		241 966.85
4601.01*	Impôts sur les frontaliers		12 601.15		4 200.00		7 430.95
4601.02*	Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)		4 024.77		6 000.00		6 228.11

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****9300.00 Participation à la péréquation financière**

3622.10 Péréquation des ressources, solidarité principale (N)

3622.12 Péréquation des ressources, prélèvements conjoncturels (N)

4622.12 Péréquation des ressources, prélèvements conjoncturels (N)

3622.30 Compensation des charges particulières des villes (N)

4621.20 Péréquation des besoins structurels (N)

- Par manque de place sur la présente page, les explications de la nouvelle participation à la péréquation financière se trouvent en page 82 de la présente brochure

9300.01 Participation à la cohésion sociale (PCS)

3621.00 Participation à la cohésion sociale (N)

- La PCS vise à faire participer les communes au financement des dépenses en faveur de la cohésion sociale cantonale. Les régimes sociaux concernés sont énumérés dans la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF). Cette participation est déterminée comme suit :

- Jusqu'en 2015 : 50% des dépenses en faveur de la cohésion sociale de l'Etat
- Dès 2016 et jusqu'en 2025 : montant de la PCS 2015 + 33.3% des nouvelles dépenses
- Dès 2026 : montant de la PCS 2025 + 17% des nouvelles dépenses

- En francs par habitant, le montant de la PCS s'élève pour 2025 à CHF 974 pour un total de CHF 841,4 millions (2024 : CHF 942 par habitant pour un total de CHF 806.7 millions)

- La charge communale augmente de CHF 256'185 (+15.9%) par rapport à 2024. Cette hausse était attendue et la participation effective est en ligne avec le budget

9500.00 Parts aux recettes, autres

4601.00 Impôts sur les gains immobiliers

- La commune doit verser à la péréquation 50% de son impôt sur les gains immobiliers via la péréquation des ressources, prélèvements conjoncturels

- Les ventes de biens immobiliers effectués en 2025 sont en dessous de la moyenne des 5 dernières années. Cette baisse explique des recettes moins élevées que prévues

4601.01 Impôts sur les frontaliers

- La commune doit verser à la péréquation 30% de son impôt sur les frontaliers via la péréquation des ressources, prélèvements conjoncturels

4601.02 Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)

- Le produit correspond à 10% des recettes fiscales communales des impôts sur le bénéfice (compte 9100.00.4010.00) et sur le capital (compte 9100.00.4011.00) des personnes morales, supputé d'un ajustement intercommunal

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	224 363.33	498 091.07	224 300.00	463 900.00	215 122.58	452 954.85
961	Intérêts	78 677.26	108 528.78	93 100.00	70 000.00	77 469.94	60 899.69
9610	Intérêts	78 677.26	108 528.78	93 100.00	70 000.00	77 469.94	60 899.69
9610.00	Intérêts	78 677.26	108 528.78	93 100.00	70 000.00	77 469.94	60 899.69
3400.00	Intérêts rémunérateurs et compensatoires des impôts	9 779.90		1 000.00		2 167.31	
3401.00*	Intérêts passifs des engagements financiers	68 897.36		90 600.00		74 545.93	
3420.01	Frais de courtage sur emprunts			1 500.00		756.70	
4401.00*	Intérêts de retard et compensatoires des impôts		86 572.78		50 000.00		40 977.69
4420.00*	Dividendes		21 956.00		20 000.00		19 922.00
963	Immeubles du patrimoine financier	141 760.25	389 525.00	129 100.00	392 700.00	134 664.06	391 705.00
9630	Les Rosiers, Bourgeois 3	29 166.00	84 585.00	24 800.00	86 000.00	23 131.20	88 435.00
9630.00	Les Rosiers, Bourgeois 3	29 166.00	84 585.00	24 800.00	86 000.00	23 131.20	88 435.00
3431.00*	Conciergerie	1 094.60		600.00			
3431.01*	Entretien et réparation	4 589.00		1 500.00		2 713.30	
3431.02*	Contrats d'entretien	1 394.45		500.00			
3431.03	Entretien des extérieurs			1 100.00			
3439.01	Electricité	449.20		500.00		413.35	
3439.03	Assurances choses, RC et ECA	1 550.55		2 000.00		1 361.25	
3439.05*	Honoraires de gérance	4 958.20		5 200.00		5 143.30	
3439.07*	Litiges et contentieux	1 730.00					
3511.96*	Attributions au fonds de rénovation	13 400.00		13 400.00		13 500.00	
4430.00	Loyers des bâtiments		84 585.00		86 000.00		88 435.00

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION***** Commentaires****9610.00 Intérêts**

3401.00 Intérêts passifs des engagements financiers

- Les intérêts passifs des engagements financiers sont expliqués en détail dans l'Annexe "Prêts et engagements hors bilan"

4401.00 Intérêts de retard et compensatoires des impôts

- Part des intérêts de retard facturés par l'administration fiscale sur toutes les contributions impayées (acomptes et décomptes finaux)

4420.00 Dividendes

- Les dividendes reçus sont expliqués en détail dans l'Annexe "Titres et participations"

9630.00 Les Rosiers, Bourgeois 3**9631.00 Les Cerisiers, Molard 7****9632.00 Le Molard, Molard 5**

3431.00 Conciergerie

- Le budget 2025 prévoyait l'internalisation des travaux de conciergerie des immeubles dès le 2e semestre. Il a finalement été décidé de conserver le prestataire actuel

3431.01 Entretien et réparation

- Ce poste présente une hausse par rapport à 2024. Cette augmentation reste toutefois liée à des interventions courantes correspondant à l'usure normale des installations, telles que les travaux de peinture, la maintenance des sanitaires, de la buanderie et du chauffage, et ne traduit pas de dépenses exceptionnelles

3431.02 Contrats d'entretien

- L'exercice 2025 est impacté par le contrat d'entretien des ascenseurs 2024 et 2025. La gérance n'a pas comptabilisé de transitoires dans les décomptes 2024

3439.05 Honoraires de gérance

- Conformément au contrat de gérance signé avec la Régie Glauser SA, les honoraires correspondent à 5.5% des loyers, charges de chauffage et frais accessoires encaissés. À cela s'ajoute la TVA

3439.06 Frais de chauffage des appartements vacants

- Frais de chauffage à charge du propriétaire en lien avec un lot vacant du 16 au 30 juin 2025

3439.07 Litiges et contentieux

- Frais engagés dans le cadre de la mise en demeure d'un locataire pour non paiement du loyer suivi de la résiliation du bail à loyer

3511.96 Attributions au fonds de rénovation

- Les attributions et les prélèvements 2025 sont expliqués en détail dans l'Annexe "Etat du capital propre"

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9631	Les Cerisiers, Molard 7	51 508.95	154 370.00	48 100.00	157 400.00	47 517.35	153 610.00
9631.00	Les Cerisiers, Molard 7	51 508.95	154 370.00	48 100.00	157 400.00	47 517.35	153 610.00
3431.00*	Conciergerie	5 335.80		2 600.00			
3431.01*	Entretien et réparation	3 398.05		2 500.00		11 452.35	
3431.02*	Contrats d'entretien	4 864.10		3 800.00			
3431.03	Entretien des extérieurs	598.15		1 600.00			
3439.01	Electricité	733.85		300.00		-167.55	
3439.03	Assurances choses, RC et ECA	2 414.95		2 600.00		2 162.75	
3439.05*	Honoraires de gérance	8 849.90		9 400.00		8 769.80	
3439.06*	Frais de chauffage des appartements vacants	14.15					
3511.96*	Attributions au fonds de rénovation	25 300.00		25 300.00		25 300.00	
4430.00	Loyers des bâtiments		154 350.00		157 400.00		153 590.00
4439.01	Autres recettes des bâtiments		20.00				20.00
9632	Le Molard, Molard 5	61 085.30	150 160.00	56 200.00	148 900.00	64 015.51	149 250.00
9632.00	Le Molard, Molard 5	61 085.30	150 160.00	56 200.00	148 900.00	64 015.51	149 250.00
3431.00*	Conciergerie	4 651.05		2 000.00			
3431.01*	Entretien et réparation	6 696.75		4 500.00		17 569.06	
3431.02*	Contrats d'entretien	4 604.65		3 600.00			
3431.03	Entretien des extérieurs	598.15		1 600.00			
3439.00	Eau et épuration	2 800.35		2 500.00		2 536.65	
3439.01	Electricité	473.20		200.00		2 954.90	
3439.03	Assurances choses, RC et ECA	2 706.10		2 900.00		2 435.75	
3439.05*	Honoraires de gérance	8 555.05		8 900.00		8 419.15	
3511.96*	Attributions au fonds de rénovation	30 000.00		30 000.00		30 100.00	
4430.00	Loyers des bâtiments		148 920.00		148 000.00		148 210.00
4439.00	Recette buanderie des bâtiments		1 240.00		900.00		1 040.00

*** Commentaires****9631.00 Les Cerisiers, Molard 7****9632.00 Le Molard, Molard 5**

3431.00 Conciergerie

3431.01 Entretien et réparation

3431.02 Contrats d'entretien

3439.05 Honoraires de gérance

3439.06 Frais de chauffage des appartements vacants

3439.07 Litiges et contentieux

3511.96 Attributions au fonds de rénovation

- Les explications se trouvent en page 78 de la présente brochure

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9633	Terrains		410.00		400.00		410.00
9633.00	Terrains		410.00		400.00		410.00
4430.01*	Locations des terrains		410.00		400.00		410.00
969	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	3 925.82	37.29	2 100.00	1 200.00	2 988.58	350.16
9690	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	3 925.82	37.29	2 100.00	1 200.00	2 988.58	350.16
9690.00	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	3 925.82	37.29	2 100.00	1 200.00	2 988.58	350.16
3180.00	Réévaluations de la provision pour débiteurs douteux	972.65					
3420.00	Frais bancaires	1 953.24		2 100.00		2 388.58	
3420.01	Frais de courtage sur emprunts	999.93					
3440.96	Amortissements des actions et parts sociales					600.00	
4499.00	Escomptes sur factures fournisseurs		21.61		1 000.00		350.16
4499.01	Autres revenus financiers		15.68		200.00		

* Commentaires

9633.00 Terrains

- 4430.01 Locations des terrains
- Locations de quatre parcelles du patrimoine financier à trois agriculteurs

9300.00 Participation à la péréquation financière

3622.10 Péréquation des ressources, solidarité principale (N)

3622.12 Péréquation des ressources, prélèvements conjoncturels (N)

4622.12 Péréquation des ressources, prélèvements conjoncturels (N)

- Ce pilier de la nouvelle péréquation vise à atténuer les disparités fiscales entre les communes consécutives à des différences de capacité financière. Cette dernière est surtout mesurée via l'indicateur du revenu fiscal standardisé (RFS). La péréquation des ressources comprend trois instruments : la solidarité principale, la dotation minimale et les prélèvements conjoncturels.

Solidarité principale :

- Le RFS correspond au revenu théorique que chaque commune générerait si elle appliquait le coefficient d'imposition moyen de 67.3, ainsi qu'un taux standard de 1‰ pour l'impôt foncier. Les communes dont le RFS par habitant est supérieur à la moyenne 2025 de CHF 3'463 versent un montant correspondant à 80% de l'écart à la moyenne. En revanche, les communes dont le RFS par habitant est inférieur à la moyenne reçoivent un montant correspondant à 80% de l'écart à la moyenne. Pour Jongny, le montant du RFS par habitant s'élève à CHF 3'660, soit un écart de CHF 158 à 80%, ce qui représente une participation effective de CHF 302'370

Dotation minimale :

- Les communes avec un RFS par habitant inférieur à 90% de la moyenne malgré les effets de la solidarité principale bénéficient d'une contribution leur permettant d'atteindre ce seuil minimal. Pour Jongny, il n'y a aucune contribution en 2025

Prélèvements conjoncturels :

- Toutes les communes versent dans un pot commun 50% des recettes issues des droits de mutation, de l'impôt sur les successions et les donations et de l'impôt sur les gains immobiliers, ainsi que 30% de l'impôt des frontaliers. Après déduction du coût de gestion du système de péréquation, les montants restants sont ensuite répartis en francs par habitant entre les communes. Pour 2025, la Commune de Jongny est bénéficiaire de ce mécanisme à hauteur de CHF 235'783

3622.30 Compensation des charges particulières des villes (N)

- Ce pilier de la péréquation vise la compensation des villes pour leurs charges en lien avec la fourniture de services qui bénéficient à une population plus importante que la leur. Il prévoit une compensation selon la population et une compensation des déficits des lignes de trafic urbain

Compensation selon la population :

- Cet instrument attribue des montants à chaque commune sur la base de paliers de population progressifs. Plus la population d'une commune est élevée, plus elle reçoit de francs par habitant. Cette compensation est financée par les communes avec une répartition en francs par habitant. Pour Jongny, le montant de la compensation 2025 s'élève à CHF 350 par habitant

Compensation des déficits des lignes de trafic urbain :

- Cet instrument compense les communes qui participent au financement des déficits d'exploitation des lignes de trafic urbain, cela à hauteur de 60% desdits déficits d'exploitation. Pour Jongny, le montant de la compensation 2025 s'élève à CHF 101 par habitant

4621.20 Péréquation des besoins structurels (N)

- Ce pilier de la péréquation vise à atténuer les disparités de charges entre les communes dues à des facteurs structurels, c'est-à-dire des facteurs qui échappent au contrôle des communes. Les communes avec des indicateurs structurels qui dépassent la norme cantonale sont compensés avec un montant par unité excédentaire. Les montants versés dans le cadre de ce pilier de la péréquation sont entièrement financés par l'Etat dans le cadre du rééquilibrage financier en faveur des communes pour un total de CHF 29,4 millions en 2025

- Les besoins structurels concernent la "surface productive" des communes supérieure à 120% de la médiane cantonale, la "population en altitude" qui vit à plus de 730 mètres et les "élèves pondérés" dont le domicile est situé à plus de 2,5 km de leur école

- La commune de Jongny perçoit une indemnité de CHF 102 pour 225 habitants dont le lieu de domicile est situé à plus de 730 mètres d'altitude

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR NATURE**

N°	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
	CHARGES	11 827 566.69	12 549 700.00	10 804 576.22
30	CHARGES DE PERSONNEL	1 423 333.02	1 403 100.00	1 347 723.72
3000	Salaires des autorités et commissions	241 711.40	234 800.00	246 020.15
3001	Paiements aux autorités et commissions	5 060.00	5 700.00	10 430.35
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	870 090.35	837 100.00	789 924.90
3049	Autres indemnités forfaitaires	916.15	1 000.00	
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	69 153.60	71 300.00	92 334.20
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	138 085.80	144 600.00	134 632.90
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	24 839.45	25 900.00	50 964.00
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	27 492.65	27 900.00	
3055	Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	27 936.15	28 300.00	
3090	Formation et perfectionnement du personnel	5 366.17	8 400.00	18 696.89
3099	Autres charges de personnel	12 681.30	18 100.00	4 720.33
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 209 545.29	1 432 200.00	1 582 249.75
3100	Matériel de bureau	8 229.00	11 500.00	5 787.75
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	44 967.18	61 200.00	43 897.45
3102	Imprimés, publications	9 294.20	8 200.00	4 079.15
3103	Littérature spécialisée, magazines	817.00	1 000.00	2 874.40
3104	Matériel didactique		1 000.00	
3110	Meubles et appareils de bureau	1 272.75	8 500.00	31 751.55
3111	Machines, appareils et véhicules	27 201.84	23 800.00	30 794.84
3113	Matériel informatique	5 597.71	8 000.00	4 861.85
3118	Immobilisations incorporelles	18 964.70	32 500.00	
3119	Autres immobilisations n'étant pas portées à l'actif	11 624.02	14 200.00	28 820.67
3120	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	120 152.40	118 200.00	117 418.30
3130	Prestations de services de tiers	327 621.38	338 700.00	353 376.45
3132	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	54 906.30	48 500.00	61 383.36
3133	Charges d'utilisation informatiques	3 306.30	2 400.00	
3134	Primes d'assurances choses	40 491.10	45 200.00	38 025.80
3137	Impôts, taxes et émoluments	56 914.55	55 100.00	65 190.80
3140	Entretien des terrains	22 422.78	27 800.00	13 822.78

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR NATURE**

N°	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
3141	Entretien des routes	93 498.13	160 000.00	144 006.50
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	85 751.05	70 500.00	92 553.02
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	168 047.67	154 900.00	202 835.80
3145	Entretien des forêts, alpages et vignes	6 764.98	7 500.00	7 487.64
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	2 414.25	12 000.00	-763.20
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	815.15	2 000.00	
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	32 737.29	41 900.00	26 834.10
3153	Entretien informatique, matériel		2 000.00	
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	73 274.91	57 000.00	68 764.17
3160	Loyers et baux à ferme des biens-fonds	9 974.25	9 600.00	9 796.26
3161	Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	4 600.00	5 000.00	3 349.85
3162	Primes de leasing opérationnel	1 993.82	2 200.00	6 578.99
3170	Remboursements de frais effectifs	4 530.10	1 300.00	1 713.75
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	7 042.60	8 000.00	
3180	Réévaluations sur créances	-100 100.00	27 000.00	138 100.00
3181	Pertes sur créances effectives	58 697.88	59 700.00	72 507.72
3199	Autres charges d'exploitation	5 720.00	5 800.00	6 400.00
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	220 455.25	205 400.00	219 929.38
3300	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	186 778.40	181 900.00	203 649.83
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles PA	33 676.85	23 500.00	16 279.55
34	CHARGES FINANCIERES	154 690.68	155 600.00	146 222.58
3400	Intérêts passifs des engagements courants	9 779.90	1 000.00	2 167.31
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	68 897.36	90 600.00	74 545.93
3420	Acquisition et administration de capital	2 953.17	3 600.00	3 145.28
3431	Entretien courant, biens-fonds PF	37 824.75	25 900.00	31 734.71
3439	Autres charges des biens-fonds PF	35 235.50	34 500.00	34 029.35
3440	Réévaluations (moins-values) et amortissements de placements financiers PF			600.00

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR NATURE**

N°	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
35	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	173 469.33	164 800.00	88 650.00
3510	Attributions aux financements spéciaux	43 572.00	22 000.00	
3511	Attributions aux fonds	129 897.33	142 800.00	88 650.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	6 776 274.08	7 120 500.00	7 295 800.79
3601	Parts de revenus destinées aux cantons et aux concordats	11 620.15	13 300.00	13 874.35
3611	Parts aux cantons et concordats	107 997.15	105 400.00	162 701.75
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	3 026 889.22	3 364 200.00	2 908 590.45
3621	Péréquation financière et compensation des charges aux cantons et concordats	2 073 423.25	2 081 900.00	1 798 053.55
3622	Péréquation financière et compensation des charges aux communes	1 166 208.00	1 155 100.00	2 063 174.00
3632	Subventions accordées aux communes et associations intercommunales	253 271.80	266 600.00	275 390.65
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	77 056.15	63 500.00	50 881.67
3637	Subventions accordées aux ménages privés	52 308.36	62 200.00	14 158.32
3660	Amortissements planifiés des subventions d'investissement	7 500.00	8 300.00	8 976.05
39	IMPUTATIONS INTERNES	1 869 799.04	2 068 100.00	124 000.00
3990	Autres imputations internes	1 869 799.04	2 068 100.00	124 000.00

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR NATURE**

N°	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
	REVENUS	12 225 590.80	12 312 800.00	10 835 874.67
40	REVENUS FISCAUX	7 731 133.84	8 007 500.00	7 885 896.32
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	5 758 259.22	5 690 000.00	5 711 913.28
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	936 908.24	987 000.00	922 094.09
4002	Impôts à la source, personnes physiques	9 926.03	162 000.00	-26 569.32
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	9 051.65	73 500.00	166 061.97
4010	Impôts sur les bénéficiaires, personnes morales	30 337.40	50 000.00	53 885.85
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	13 641.00	10 000.00	10 355.65
4019	Autres impôts directs, personnes morales	25 806.55	20 000.00	52 463.55
4021	Impôts fonciers	610 938.25	618 000.00	587 705.45
4023	Droits de mutation	249 047.30	344 000.00	343 831.90
4024	Impôts sur les successions et donations	73 968.20	39 000.00	52 953.90
4033	Impôts sur les chiens	13 250.00	14 000.00	11 200.00
41	PATENTES ET CONCESSIONS	3 194.50	2 100.00	10 682.15
4120	Concessions	3 194.50	2 100.00	10 682.15
42	TAXES ET REDEVANCES	715 126.84	599 900.00	675 001.96
4210	Emoluments pour actes administratifs	75 959.95	61 900.00	74 246.70
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	327 195.46	294 500.00	301 964.96
4250	Recettes sur ventes	51 898.00	58 600.00	58 751.75
4260	Remboursements de tiers et prestations de services	260 073.43	184 900.00	240 038.55
44	REVENUS FINANCIERS	563 631.57	1 159 200.00	506 279.95
4401	Intérêts des créances et comptes courants	86 572.78	50 000.00	40 977.69
4420	Dividendes	21 956.00	20 000.00	19 922.00
4430	Loyers et fermages, immeubles du PF	388 265.00	391 800.00	390 645.00
4439	Autres produits des immeubles, PF	1 260.00	900.00	1 060.00
4470	Loyers et fermages des biens-fonds PA	120.00	649 800.00	120.00
4472	Paiements pour utilisations des immeubles PA	21 320.00	19 000.00	22 864.00
4479	Autres revenus, biens-fonds PA	44 100.50	26 500.00	30 341.10
4499	Autres revenus financiers	37.29	1 200.00	350.16

**COMPTE DE RESULTATS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR NATURE**

N°	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
45	PRELEVEMENTS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	112 839.25	151 400.00	160 135.85
4510	Prélèvements aux financements spéciaux	56 068.60	92 800.00	11 411.85
4511	Prélèvements aux fonds	56 770.65	58 600.00	148 724.00
46	REVENUS DE TRANSFERTS	1 229 865.76	324 600.00	1 473 878.44
4601	Parts aux revenus des cantons et concordats	198 578.07	300 200.00	255 625.91
4611	Dédommagements des cantons et concordats	12 099.24		3 443.58
4612	Dédommagements des communes et associations intercommunales	744 159.45		629 445.00
4621	Péréquation financière et compensation des charges des cantons et concordats	22 959.00	21 800.00	
4622	Péréquation financière et compensation des charges des communes	244 790.00		584 722.00
4631	Subventions des cantons et concordats	7 280.00	2 000.00	
4699	Redistributions		600.00	641.95
49	IMPUTATIONS INTERNES	1 869 799.04	2 068 100.00	124 000.00
4990	Autres imputations internes	1 869 799.04	2 068 100.00	124 000.00
	RESULTAT TOTAL [RT]	398 024.11	-236 900.00	31 298.45
			634 924.11	

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
RECAPITULATION PAR FONCTION**

N°	Direction	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	TOTAUX DE LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE	1 139 052.82	189 326.90 949 725.92	5 803 000.00	5 803 000.00	819 816.70	89 831.33 729 985.37
0	ADMINISTRATION GENERALE	149 037.70	149 037.70	73 000.00	73 000.00	59 911.00	59 911.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE					569.95	569.95
2	FORMATION	718 513.12	5 500.00 713 013.12	2 850 000.00	2 850 000.00	423 749.70	423 749.70
3	CULTURE, SPORTS, LOISIRS, EGLISES					500.00 21 398.10	21 898.10
4	SANTE						
5	PREVOYANCE SOCIALE						
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	70 247.90	70 247.90	2 150 000.00	2 150 000.00	87 145.20	63 786.03 23 359.17
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	201 254.10	183 826.90 17 427.20	730 000.00	730 000.00	247 940.85	4 147.20 243 793.65
8	ECONOMIE PUBLIQUE						
9	FINANCES ET IMPOTS						

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	CLASSIFICATION FONCTIONNELLE	1 139 052.82	189 326.90	5 803 000.00		819 816.70	89 831.33
			949 725.92		5 803 000.00		729 985.37
0	ADMINISTRATION GENERALE	149 037.70		73 000.00		59 911.00	
			149 037.70		73 000.00		59 911.00
02	SERVICES GENERAUX	149 037.70		73 000.00		59 911.00	
022	Service administratif	18 007.05		30 000.00		31 944.05	
0220	Administration générale	18 007.05		30 000.00		31 944.05	
0220.02	Système d'information	18 007.05		30 000.00		31 944.05	
5200.1123	Mise en oeuvre du MCH2 (11/2023)	18 007.05		30 000.00		31 944.05	
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	131 030.65		43 000.00		27 966.95	
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	131 030.65		43 000.00		27 966.95	
0290.01	Maison de commune et salle de la Bergère	131 030.65		43 000.00		27 966.95	
5040.0225	Maison de commune, travaux de rénovation dégât d'eau (02/2025)	59 391.63					
5040.0510	Etude remplacement de la marquise du BP (05/2010)	6 749.50					
5040.0624	Rénovation de l'espace Bergère (06/2024)	64 889.52				27 966.95	
5040.9025	Bâtiment communal, photovoltaïques sur toiture et face verticale			43 000.00			
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE					569.95	
							569.95
15	SERVICE DU FEU					569.95	
150	Service du feu					569.95	

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1500	Service du feu					569.95	
1500.00	Service du feu					569.95	
5030.0622	Union-Châtel-Forge, réfection de la chaussée RC 744 (06/2022)					569.95	
2	FORMATION	718 513.12	5 500.00	2 850 000.00		423 749.70	
			713 013.12		2 850 000.00		423 749.70
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE	718 513.12	5 500.00	2 850 000.00		423 749.70	
217	Bâtiments scolaires	718 513.12	5 500.00	2 850 000.00		423 749.70	
2170	Bâtiments scolaires	718 513.12	5 500.00	2 850 000.00		423 749.70	
2170.00	Bâtiments scolaires	678 367.67	5 500.00	2 000 000.00		423 749.70	
5040.0722	Création accueil de jour pré et parascolaire, crédit d'étude (07/2022)	557 069.32				365 755.00	
5040.0825	Mutualisation des énergies, crédit d'étude (08/2025)	121 298.35					
5040.1224	Modules scolaires pour salles de classes provisoires (12/2024)					57 994.70	
5040.9125	Création accueil collectif de jour pré et parascolaire, construction			2 000 000.00			
6310.0825	Mutualisation des énergies, crédit d'étude (08/2025)		3 500.00				
6320.0722	Création accueil de jour pré et parascolaire, crédit d'étude (07/2022)		500.00				
6320.0825	Mutualisation des énergies, crédit d'étude (08/2025)		1 500.00				
2170.01	Salle polyvalente			150 000.00			
5040.9325	Salle polyvalente, rénovation énergétique (chaudière, vitrage)			150 000.00			
2170.02	Modules scolaires provisoires	40 145.45		700 000.00			
5040.1224	Modules scolaires pour salles de classes provisoires (12/2024)	40 145.45		700 000.00			

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3	CULTURE, SPORTS, LOISIRS, EGLISES					500.00	21 898.10
						21 398.10	
35	EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES					500.00	21 898.10
350	Eglises et affaires religieuses					500.00	21 898.10
3500	Églises et affaires religieuses					500.00	21 898.10
3500.00	Églises et affaires religieuses					500.00	21 898.10
5620.0822	Réfection de l'église de Chardonne (08/2022)					500.00	
6310.0822	Réfection de l'église de Chardonne (08/2022)						21 898.10
6	TRAFIC ET TELECOMUNICATIONS	70 247.90		2 150 000.00		87 145.20	63 786.03
			70 247.90		2 150 000.00		23 359.17
61	CIRCULATION ROUTIERE	70 247.90		2 150 000.00		87 145.20	63 786.03
615	Routes communales	70 247.90		2 150 000.00		87 145.20	63 786.03
6150	Routes communales	70 247.90		2 150 000.00		87 145.20	63 786.03
6150.01	Entretien des routes et de l'éclairage public	70 247.90		2 150 000.00		87 145.20	
5010.0622	Union-Châtel-Forge, refection chaussée RC 744 (06/2022)					1 154.40	
5010.0724	Etoile du Matin, réfection de la couche de roulement (07/2024)	52 852.80					
5010.0925	Arrêts de bus, réfection et mise en conformité LHand (09.2025)			800 000.00			
5010.1025	Tuilière, réfection chaussée et conduites EC-EU (10/2025)			1 200 000.00			
5010.1223	Tuilière, réfection chaussées et conduites EC-EU, crédit d'étude (12/2023)	17 395.10				25 511.60	
5010.1323	Mt-Pèlerin-Romain, réfection du tronçon (13/2023)					60 479.20	
5010.9725	Châtillon, réfection chaussée et collecteurs EC/EU			150 000.00			
6150.10	Linder Unitrac 112 L - VD 3197						63 786.03
6310.0622	Union-Châtel-Forge, refection chaussée RC 744 (06/2022)						63 786.03

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	201 254.10	183 826.90	730 000.00		247 940.85	4 147.20
			17 427.20		730 000.00		243 793.65
72	TRAITEMENTS DES EAUX USEES	1 128.00		350 000.00		93 394.35	
720	Traitements des eaux usées	1 128.00		350 000.00		93 394.35	
7200	Traitements des eaux usées	1 128.00		350 000.00		93 394.35	
7200.00	Traitements des eaux usées	1 128.00		350 000.00		93 394.35	
5030.0622	Union-Châtel-Forge, réfection de la chaussée RC 744 (06/2022)					873.85	
5030.0923	Châtel-St-Denis-Bergère, remplacement collecteur EC (09/2023)	1 128.00				92 520.50	
5030.9725	Châtillon, réfection chaussée et collecteurs EC/EU			350 000.00			
74	AMENAGEMENTS	119 400.35	183 826.90	330 000.00		152 519.75	
741	Corrections de cours d'eau	119 400.35	183 826.90	330 000.00		152 519.75	
7410	Corrections de cours d'eau	119 400.35	183 826.90	330 000.00		152 519.75	
7410.00	Corrections de cours d'eau	119 400.35	183 826.90	330 000.00		152 519.75	
5020.0623	Sécurisation de la Bergère, tronçon Châtel-St-Denis-Bergère (06/2023)	119 400.35				152 519.75	
5020.8625	Sécurisation de la Bergère, divers et honoraires ensemble du tronçon			50 000.00			
5020.8725	Sécurisation de la Bergère, tronçon Baumaroches-Crosettes			80 000.00			
5020.8825	Sécurisation de la Bergère, tronçon bas du village			200 000.00			
6310.0623	Sécurisation de la Bergère, tronçon Châtel-St-Denis-Bergère (06/2023)		183 826.90				
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	80 725.75		50 000.00		2 026.75	4 147.20
790	Aménagement du territoire	80 725.75		50 000.00		2 026.75	4 147.20
7900	Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions	80 725.75		50 000.00		2 026.75	4 147.20
7900.00	Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions	80 725.75		50 000.00		2 026.75	4 147.20
5290.1816	Plan Général d'Affectation (18/2016)	80 725.75				2 026.75	
5290.8925	Plan Général d'Affectation, crédit d'apurement			50 000.00			
6310.1816	Plan Général d'Affectation (18/2016)						4 147.20

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR FONCTION**

N°	Libellés	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
9	FINANCES ET IMPOTS	189 326.90	1 139 052.82				
		949 725.92					
99	POSTES NON VENTILABLES	189 326.90	1 139 052.82				
999	Clôture	189 326.90	1 139 052.82				
9990	Clôture	189 326.90	1 139 052.82				
9990.00	Clôture	189 326.90	1 139 052.82				
5900.0623	Sécurisation de la Bergère, tronçon Châtel-St-Denis-Bergère (06/2023)	183 826.90					
5900.0722	Création accueil de jour pré et parascolaire, crédit d'étude (07/2022)	500.00					
5900.0825	Mutualisation des énergies, crédit d'étude (08/2025)	5 000.00					
6900.0225	Maison de commune, travaux de rénovation dégât d'eau (02/2025)		59 391.63				
6900.0510	Etude remplacement de la marquise du BP (05/2010)		6 749.50				
6900.0623	Sécurisation de la Bergère, tronçon Châtel-St-Denis-Bergère (06/2023)		119 400.35				
6900.0624	Rénovation de l'espace Bergère (06/2024)		64 889.52				
6900.0722	Création accueil de jour pré et parascolaire, crédit d'étude (07/2022)		557 069.32				
6900.0724	Etoile du Matin, réfection de la couche de roulement (07/2024)		52 852.80				
6900.0825	Mutualisation des énergies, crédit d'étude (08/2025)		121 298.35				
6900.0923	Châtel-St-Denis-Bergère, remplacement du collecteur EC (09/2023)		1 128.00				
6900.1123	Mise en oeuvre du MCH2 (11/2023)		18 007.05				
6900.1223	Tuilière, réfection chaussées et conduites EC-EU, crédit d'étude (12/2023)		17 395.10				
6900.1224	Modules scolaires pour salles de classes provisoires (12/2024)		40 145.45				
6900.1816	Plan Général d'Affectation (18/2016)		80 725.75				

* Commentaires

- Le compte des investissements enregistre les dépenses et recettes liées à la création ou à l'amélioration de biens du patrimoine administratif à utilité pluriannuelle, à l'exclusion des opérations relevant du patrimoine financier, comptabilisées directement au bilan. Les différents investissements sont expliqués en détail dans l'Annexe "Immobilisation du patrimoine administratif"

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR NATURE**

N°	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
	DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	1 139 052.82	5 803 000.00	819 816.70
50	Immobilisations corporelles	1 040 320.02	5 723 000.00	785 345.90
501	Routes / voies de communication	70 247.90	2 150 000.00	87 145.20
5010.0622	Union-Châtel-Forge, refection chaussée RC 744 (06/2022)			1 154.40
5010.0724	Etoile du Matin, réfection de la couche de roulement (07/2024)	52 852.80		
5010.0925	Arrêts de bus, réfection et mise en conformité LHand (09.2025)		800 000.00	
5010.1025	Tuilière, réfection chaussée et conduites EC-EU (10/2025)		1 200 000.00	
5010.1223	Tuilière, crédit d'étude réfection chaussées et conduites EC-EU (12/2023)	17 395.10		25 511.60
5010.1323	Mt-Pèlerin-Romain, réfection du tronçon (13/2023)			60 479.20
5010.9725	Châtillon, réfection chaussée et collecteurs EC/EU		150 000.00	
502	Ports et aménagements des cours d'eau	119 400.35	330 000.00	152 519.75
5020.0623	Sécurisation de la Bergère, tronçon Châtel-St-Denis-Bergère (06/2023)	119 400.35		152 519.75
5020.8625	Sécurisation de la Bergère, divers et honoraires ensemble du tronçon		50 000.00	
5020.8725	Sécurisation de la Bergère, tronçon Baumaroché-Crosettes		80 000.00	
5020.8825	Sécurisation de la Bergère, tronçon bas du village		200 000.00	
503	Autres travaux de génie civil	1 128.00	350 000.00	93 964.30
5030.0622	Union-Châtel-Forge, réfection de la chaussée RC 744 (06/2022)			1 443.80
5030.0923	Châtel-St-Denis-Bergère, remplacement collecteur EC (09/2023)	1 128.00		92 520.50
5030.9725	Châtillon, réfection chaussée et collecteurs EC/EU		350 000.00	
504	Bâtiments	849 543.77	2 893 000.00	451 716.65
5040.0225	Maison de commune, travaux de rénovation dégât d'eau (02/2025)	59 391.63		
5040.0510	Etude remplacement de la marquise du BP (05/2010)	6 749.50		
5040.0624	Rénovation de l'espace Bergère (06/2024)	64 889.52		27 966.95
5040.0722	Création accueil de jour pré et parascolaire, crédit d'étude (07/2022)	557 069.32		365 755.00
5040.0825	Mutualisation des énergies, crédit d'étude (08/2025)	121 298.35		
5040.1224	Modules scolaires pour salles de classes provisoires (12/2024)	40 145.45	700 000.00	57 994.70
5040.9025	Bâtiment communal, photovoltaïques sur toiture et face verticale		43 000.00	
5040.9125	Création accueil collectif de jour pré et parascolaire, construction		2 000 000.00	
5040.9325	Salle polyvalente, rénovation énergétique (chaudière, vitrage)		150 000.00	

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS COMPARE DU 01.01. AU 31.12.
PAR NATURE**

N°	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
52	Immobilisations incorporelles	98 732.80	80 000.00	33 970.80
520	Logiciels	18 007.05	30 000.00	31 944.05
5200.1123	Mise en oeuvre du MCH2 (11/2023)	18 007.05	30 000.00	31 944.05
529	Autres immobilisations incorporelles	80 725.75	50 000.00	2 026.75
5290.1816	Plan Général d'Affectation (18/2016)	80 725.75		2 026.75
5290.8925	Plan Général d'Affectation, crédit d'apurement		50 000.00	
56	Subventions d'investissement			500.00
562	Subventions d'investissement aux communes et associations intercommunales			500.00
5620.0822	Réfection de l'église de Chardonne (08/2022)			500.00
59	Report au bilan	189 326.90		89 831.33
590	Report de recettes d'investissements au bilan	189 326.90		89 831.33
5900.0000	Report de recettes d'investissements au bilan	189 326.90		89 831.33
	RECETTES D'INVESTISSEMENTS	189 326.90		89 831.33
63	Subventions d'investissement acquises	189 326.90		89 831.33
631	Subventions d'investissement acquises de cantons et concordats	187 326.90		89 831.33
6310.0622	Union-Châtel-Forge, refection chaussée RC 744 (06/2022)			63 786.03
6310.0623	Sécurisation de la Bergère, tronçon Châtel-St-Denis-Bergère (06/2023)	183 826.90		
6310.0822	Réfection de l'église de Chardonne (08/2022)			21 898.10
6310.0825	Mutualisation des énergies, crédit d'étude (08/2025)	3 500.00		
6310.1816	Plan Général d'Affectation (18/2016)			4 147.20
632	Subventions d'investissement acquises de communes et associations intercommunales	2 000.00		
6320.0722	Création accueil de jour pré et parascolaire, crédit d'étude (07/2022)	500.00		
6320.0825	Mutualisation des énergies, crédit d'étude (08/2025)	1 500.00		
69	Report au bilan	1 139 052.82	5 803 000.00	819 816.70
690	Report des dépenses d'investissements au bilan	1 139 052.82	5 803 000.00	819 816.70
6900.0000	Report des dépenses d'investissements au bilan	1 139 052.82	5 803 000.00	819 816.70



COMMUNE DE JONGNY



Annexe aux comptes 2025

Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Bases légales appliquées

- Les comptes sont présentés conformément à la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC) et au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (RCom), ainsi qu'aux dispositions du manuel de base MCH2 pour les communes vaudoises, manuel élaboré à partir des recommandations du manuel MCH2 publié par la Conférence des directrices et des directeurs des finances (CDF)

Principes comptables généraux

- Les comptes sont établis de manière à donner une image de la situation financière qui soit la plus conforme possible à l'état réel des finances du patrimoine administratif. Ils respectent également les principes comptables suivants définis dans la recommandation n° 2 MCH2 : produit brut, comptabilité d'exercice, continuité, importance, clarté, fiabilité, comparabilité et permanence des méthodes

Régularisation des recettes fiscales

- Les recettes fiscales sont régularisées selon les principes de l'échéance. À la fin de l'année, toutes les créances fiscales relatives à l'année sont comptabilisées, même si elles ne sont pas encore payées. La différence entre l'impôt facturé et l'impôt définitivement dû ne fait l'objet d'aucune estimation

Périmètre de présentation des comptes annuels

- Ces comptes comprennent uniquement les comptes de la commune. Il n'y a pas de consolidation des comptes des associations de communes ou des autres organisations ou sociétés auxquelles elle est liée. L'annexe donne les informations nécessaires à apprécier les relations financières qui encourent entre la commune et lesdites associations de communes, organisations et sociétés

Structure des comptes

- Les comptes de la commune se composent d'un compte de résultat à deux niveaux, du compte des investissements, du bilan, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe aux comptes annuels

Compte de résultats

- A l'instar du budget, les natures du compte de résultats sont présentées principalement selon **la classification fonctionnelle** pour répondre aux exigences de la statistique financière
- En dérogation à la recommandation n° 8 MCH2, les excédents de charges ou de revenus des financements spéciaux, des fonds, des legs et des fondations constatés pour l'exercice font l'objet d'un prélèvement (groupe de comptes 45) ou d'une attribution (groupe compte 35) au capital propre (comptes 290 et 291)

Compte des investissements

- Le compte des investissements repose essentiellement sur le plan comptable MCH2 de la CDF

Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Bilan

- La structure du bilan prévoit les dérogations suivantes au plan comptable MCH2 de la CDF :

- 1) Les engagements envers les fonds, les financements spéciaux, les legs et les fondations sans personnalité juridique sous capitaux de tiers n'ont pas de comptes spécifiques. Ceux-ci sont inscrits dans les groupes de comptes relatifs à ces mêmes éléments du capital propre (comptes 290 et 291)
- 2) Les provisions sont inscrites au bilan en utilisant les écritures comptables relatives aux passifs de régularisation. Des sous-comptes séparés sont présentés au bilan pour chaque provision
- 3) Conformément à la pratique de l'Etat de Vaud, il n'y a pas de compte prévu pour l'enregistrement des excédents provenant des enveloppes budgétaires. Ces excédents influencent donc le résultat
- 4) Les amortissements supplémentaires sont autorisés, mais traités comme des préfinancements. Il n'y a donc pas de compte prévu pour l'enregistrement des amortissements supplémentaires cumulés

Annexe aux comptes

- L'annexe présente les principes régissant l'établissement des comptes annuels, l'état du capital propre, le tableau des associations de communes, le tableau des titres et des participations, le tableau des prêts et des engagements hors bilan, le tableau des immobilisations du patrimoine administratif, le tableau des immobilisations du patrimoine financier, le tableau des indicateurs financiers. Les informations suivantes sont également fournies pour permettre d'apprécier la situation financière de la commune : le tableau de suivi du plafond d'endettement et les informations complémentaires aux comptes annuels

Patrimoine administratif

- Les actifs du patrimoine administratif n'ont pas été retraités lors du passage à MCH2

- L'inscription à l'actif du patrimoine administratif des dépenses d'investissement doit passer par le compte des investissements, soit les groupes de comptes 5 et 6. Les dépenses inférieures à CHF 50'000.00 par objet sont portées au compte de résultats à travers le groupe de comptes 311

- Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan, nettes des subventions d'investissement acquises et sont obligatoirement amorties de manière linéaire, dès l'année successive à la première utilisation de l'actif concerné (N+1)

- La durée d'amortissement dépend de la catégorie d'immobilisation concernée, selon le tableau des durées d'amortissement présent dans l'annexe du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). Si les circonstances l'exigent, un amortissement non planifié peut être comptabilisé

- Les crédits d'études en vue de l'acquisition, la réalisation ou la rénovation d'un actif appartenant au patrimoine administratif sont amortis, à condition d'être inscrits au bilan, en même temps, et sur les mêmes durées, que le nouvel actif concerné par le crédit d'étude. Les frais de planification et de projection avant crédit sont régularisés lors de l'obtention du crédit d'investissement

- Si le projet d'investissement concerné par le crédit d'étude est abandonné, la valeur résiduelle du crédit d'étude est amortie dans son intégralité l'année durant laquelle l'abandon du projet a été décidé

- Le seuil d'importance pour déterminer l'activation des prestations propres en lien avec des investissements du patrimoine administratif est fixé à CHF 5'000.00

Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Patrimoine financier

- Les communes vaudoises ne sont pas autorisées à procéder à un retraitement du patrimoine financier au sens défini par le MCH2. En effet, les actifs du patrimoine financier ne peuvent pas être évalués au-dessus de leur prix de revient. Par conséquent, le principe de l'image fidèle n'est ici pas respecté
- Les actifs du patrimoine financier ne font pas l'objet d'un amortissement planifié. Si la valeur vénale d'un actif du patrimoine financier se trouve de manière durable en dessous de sa valeur au bilan, une correction est effectuée via le compte 344. Aucune correction à la hausse n'est en revanche autorisée si, par la suite, l'actif devait récupérer une partie ou la totalité de sa valeur d'avant la correction

Financements spéciaux, fonds, legs et fondations sans personnalité juridique

- Les financements spéciaux et les fonds sont des capitaux destinés à un but spécifique (affectés). Les financements spéciaux, à la différence des fonds, sont liés à des domaines qui doivent être obligatoirement autofinancés. Les deux doivent reposer sur une base légale. Les financements spéciaux sont équilibrés par le biais de prélèvements (4510) et attributions (3510) inscrits dans le compte de résultats. Ils ne font donc pas l'objet d'écritures de clôture séparées comme préconisé par le plan comptable MCH2 de la CDF
- Au 31 décembre 2025, le Fonds pour les œuvres sociales (compte 2910.10) n'a pas de base légale et sera dissout au plus tard en 2027
- De leur côté, les legs et les fondations sans personnalité juridique correspondent à des capitaux cédés à la commune par des tiers avec obligation de les affecter aux buts voulus par ces mêmes tiers

Préfinancements et amortissements supplémentaires

- Un préfinancement est une constitution de réserve pour une immobilisation du patrimoine administratif pas encore concrétisée. Le préfinancement de charges courantes n'est pas autorisé. En revanche, un amortissement supplémentaire est une constitution de réserve visant une couverture anticipée des charges d'amortissement planifiées d'une immobilisation dont l'amortissement est déjà en cours
- La constitution de ces réserves peut être prévue au moment du bouclage, uniquement s'il existe un excédent de revenus. Son montant ne peut pas dépasser l'excédent constaté. Elle nécessite une validation du Conseil communal, validation qui peut avoir lieu dans le cadre de l'adoption des comptes annuels. Comptablement, la constitution de ces réserves passe par l'inscription d'une charge extraordinaire en faveur du capital propre (compte 2930). La dissolution se fait en même temps que les amortissements planifiés (qui ne sont pas modifiés), par l'inscription de revenus extraordinaires

Réserve de politique budgétaire

- Les attributions à la réserve de politique budgétaire et les prélèvements sur celle-ci doivent être comptabilisés soit comme des charges extraordinaires soit comme des revenus extraordinaires. Au bilan, la réserve de politique budgétaire est inscrite au capital propre de la commune (compte 2940).
- Les attributions à la réserve de politique budgétaire ne peuvent jamais dépasser l'excédent de revenus de l'exercice après la prise en compte des autres écritures extraordinaires. En revanche, un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire doit obligatoirement être effectué lorsque l'exercice prévoit un excédent de charges, si possible de manière à le neutraliser. Dès que le résultat annuel est à l'équilibre, cette réserve peut financer des préfinancements ou des amortissements extraordinaires
- Au 31 décembre 2025, la commune ne possède pas de réserve de politique budgétaire

Autres remarques

- Les comptes 2025 sont présentés avec en regard le budget 2025 et les comptes 2024. Afin de permettre les comparaisons, les comptes 2024 ont été convertis en format MCH2. Il n'est cependant pas possible de convertir toutes les sous-rubriques de l'un à l'autre, ce qui conduit parfois à certaines différences qui sont dues à cette transition

N°	Libellés	Soldes au 01.01.2025	Attributions		Prélèvements		Soldes au 31.12.2025
			Nature	Montant	Nature	Montant	
	VARIATION NETTE DU CAPITAL PROPRE			458 654.19			
29	CAPITAL PROPRE	5 817 590.07		602 791.89		144 137.70	6 276 244.26
290	Financements spéciaux	278 540.28		43 572.00		56 068.60	266 043.68
2900	Financements spéciaux	278 540.28		43 572.00		56 068.60	266 043.68
2900.00*	Financement spécial pour les déchets urbains	4 701.63	3510		4510	267.29	4 434.34
2900.01*	Financement spécial pour le traitement des eaux usées	273 838.65	3510		4510	54 329.31	219 509.34
2900.02*	Financement spécial pour le raccordement des eaux usées		3510	43 572.00	4510	1 472.00	42 100.00
291	Fonds, legs et fondations sans personnalité juridique	479 534.37		129 897.33		56 770.65	552 661.05
2910	Fonds	461 534.37		129 897.33		56 770.65	534 661.05
2910.01*	Fonds pour la durabilité	80 774.00	3511	40 221.33	4511	36 069.80	84 925.53
2910.02*	Fonds pour le renouvellement informatique	11 000.00	3511	12 500.00	4511		23 500.00
2910.03*	Fonds de développement du patrimoine arboré	7 150.00	3511		4511		7 150.00
2910.04*	Fonds de rénovation des bâtiments du patrimoine financier (PF)	319 800.00	3511	68 700.00	4511		388 500.00
2910.07*	Fonds pour les abris de protection civile	4 259.85	3511		4511	4 259.85	
2910.09*	Fonds pour le développement touristique	2 575.00	3511	8 476.00	4511	8 541.00	2 510.00
2910.10*	Fonds pour les oeuvres sociales	35 975.52	3511		4511	7 900.00	28 075.52
2911	Legs et fondations sans personnalité juridique	18 000.00		0.00		0.00	18 000.00
2911.01*	Legs Wiesmann	18 000.00	3512		4512		18 000.00
293	Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés	2 259 985.55		0.00		0.00	2 259 985.55
2930	Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés	2 259 985.55		0.00		0.00	2 259 985.55
2930.01*	Préfinancement pour la sécurisation de la Bergère	317 000.00	3893		4893		317 000.00
2930.02*	Préfinancement pour l'accueil de jour pré et parascolaire	1 916 285.55	3893		4893		1 916 285.55
2930.03*	Préfinancement pour la mensuration du territoire	26 700.00	3893		4893		26 700.00
299	Excédent du bilan	2 799 529.87		429 322.56		31 298.45	3 197 553.98
2990	Résultat annuel	31 298.45		398 024.11		31 298.45	398 024.11
2990.00*	Résultat annuel	31 298.45	2999	398 024.11	2999	31 298.45	398 024.11
2999	Résultats cumulés des années précédentes	2 768 231.42		31 298.45		0.00	2 799 529.87
2999.00*	Résultats cumulés des années précédentes	2 768 231.42	2990	31 298.45	2990		2 799 529.87

*** Commentaires****290 Financements spéciaux****2900 Financements spéciaux****2900.00** Financement spécial pour les déchets urbains

- Ce financement spécial a été créé en application du règlement communal relatif à la gestion des déchets adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 2 octobre 2013

2900.01 Financement spécial pour le traitement des eaux usées

- Ce financement spécial a été créé en application du règlement communal relatif à la collecte, l'évacuation et l'épuration des eaux usées et claires adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 20 juin 1991. Une modification partielle de l'Annexe du règlement a été adoptée par le Conseil communal le 25 juin 1992 qui modifie la taxe annuelle d'utilisation à CHF 0.30 par m3 d'eau facturé par le SIGE, mais de CHF 20.00 au minimum

2900.02 Financement spécial pour le raccordement des eaux usées

- Ce financement spécial est également administré en application du règlement communal relatif à la collecte, l'évacuation et l'épuration des eaux usées et claires adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 20 juin 1991

- Les taxes uniques de raccordement servent à faire participer leurs payeurs au financement de la mise en place de l'infrastructure et ne constituent pas, à la différence des taxes annuelles et sur la consommation, une source de financement durable. Les taxes uniques de raccordement étant assimilables à des contributions d'investissement, il faut procéder à sa dissolution de manière linéaire sur 30 ans

291 Fonds, legs et fondations sans personnalité juridique**2910 Fonds****2910.01** Fonds pour la durabilité

- Ce fonds a été créé en application du règlement communal pour la durabilité adopté par le Conseil communal le 11 septembre 2024. Il est destiné à financer des projets publics ou privés en faveur du développement durable sur le territoire communal

2910.02 Fonds pour le renouvellement informatique

- Ce fonds est administré par le règlement communal pour le renouvellement des logiciels informatiques adopté par le Conseil communal le 26 février 2025. Il est destiné à limiter l'impact des dépenses relatives à la mise à jour des logiciels informatiques sur la régularité du résultat annuel

2910.03 Fonds de développement du patrimoine arboré

- Ce fonds est administré en application du règlement communal sur la protection du patrimoine arboré adopté par le Conseil communal le 8 octobre 2025 après avoir été amendé. Il est destiné à protéger et assurer le renouvellement du patrimoine arboré. Toutefois, l'amendement a été rejeté par la Canton. Le Règlement modifié sera soumis en votation le 16 juin 2026

2910.04 Fonds de rénovation des bâtiments du patrimoine financier (PF)

- Ce fonds est administré en application du règlement communal visant le maintien de la valeur des immeubles communaux du patrimoine financier adopté par le Conseil communal le 9 octobre 2024. Il est destiné à limiter l'impact des fluctuations des dépenses de rénovation

2910.07 Fonds pour les abris de protection civile

- Ce fonds servait à couvrir les dépenses en lien avec l'entretien des abris PC communaux jusqu'à fin février 2025. Après cette date, le montant non utilisé a été restitué au Service de la sécurité civile et militaire du Canton et le fonds a été dissous. Pour l'exercice sous revue, il n'y a eu aucune dépense.

* Commentaires

- 2910.09 Fonds pour le développement touristique**
 - Le fonds a été créé en application du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve du 30 novembre 2022, à l'article 3, lettre d, chiffre 4 de la convention entre les communes partenaires et à l'article 2 de la Directive Municipale du 28 août 2023, le montant correspondant aux parts desdites taxes. Il est systématiquement attribué au fonds affecté à cet effet dès le 1er janvier 2023.
 - L'attribution 2025 via le compte 8400.00.3511.84 "Attributions au fonds pour le développement touristique" correspond aux parts de taxes de séjour et de résidences secondaires 2024 versées par la Commission intercommunale de la taxe de séjour (voir compte de produit 8400.00.4240.84)
 - Dans les comptes 2025, les prélèvements correspondent à divers soutiens extraordinaires de manifestations régionales (CHF 1'730), aux coûts d'organisation du 1^{er} août à Jongny (CHF 1'811) et à l'allocation annuelle versée à la Société de Développement de Jongny (CHF 5'000) via le compte 8400.00.4511.84 "Prélèvements au fonds pour le développement touristique" (voir comptes de charges 8400.00.3130.10, 3150.84 et 3199.01)
- 2910.10* Fonds pour les oeuvres sociales**
 - Fonds libres antérieurs à 2012. Ils doivent faire l'objet d'une décision municipale pour être utilisés. Le solde de ce fonds sera dissout à fin 2027 si aucun règlement n'est soumis au Conseil communal
 - Pour l'exercice 2025, un prélèvement de CHF 7'900 via le compte 5350.00.4511.50 "Prélèvements au fonds pour les œuvres sociales" a été effectué afin de financer les manifestations organisées en faveur des aînés (CHF 7'050) et des frais d'envoi pour des flyers de prévention (CHF 850) qui impactent les comptes de charges 5350.00.3130.02 et 5350.00.3171.53
- 2911 Legs et fondations sans personnalité juridique**
2911.01 Legs Wiesmann
 - Legs initial de CHF 20'000 aux services sociaux de la Commune de Jongny par Feu Heinrich WIESMANN, conformément au courrier reçu de la Justice de Paix le 5 juin 2013. Le fonds doit faire l'objet d'une décision municipale pour être utilisé. Aucun règlement communal n'est nécessaire
- 293 Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés**
2930 Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés
2930.01 Préfinancement pour la sécurisation de la Bergère
 - Ce préfinancement est réservé par le préavis n° 06/2023 relatif à la sécurisation de la Bergère, tronçon Châtel-Saint-Denis-Bergère
- 2930.02 Préfinancement pour l'accueil de jour pré et parascolaire**
 - Ce préfinancement a été attribué à la construction d'un accueil de jour pré et parascolaire est réservé par les préavis n° 07/2022 et 13/2025 relatif à une demande de crédit pour la construction d'un bâtiment pré et parascolaire (yc. le crédit d'étude)
- 2930.03 Préfinancement pour la mensuration du territoire**
 - Ce préfinancement est réservé par le préavis n° 11/2015 relatif à la mensuration numérique du territoire de la Commune
- 299 Excédent du bilan**
2990 Résultat annuel
2990.00 Résultat annuel
2999 Résultats cumulés des années précédentes
2999.00 Résultats cumulés des années précédentes
 - La variation correspond à la proposition d'attribution du bénéfice 2024 de CHF 31'298.45

Associations de communes, ententes intercommunales et autres regroupements de droit public	Quotes-parts communales des associations de communes ¹⁾	Quote-part de la dette nette des associations de communes ¹⁾	Contributions des comptes 2025
Associations de communes			
Association Régionale d'Action Sociale de la Riviera (ARAS)	2.1%	0.00	8 100.85
Réseau ASICC	20.0%	0.00	2 152 865.88
Association Sécurité Riviera (ASR)	1.4%	32 270.00	386 826.82
Service Intercommunal de Gestion (SIGE)	Autofinancé	0.00	0.00
Ententes intercommunales			
Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS)	Autofinancé		0.00
Commission Intercommunale de Lavaux (CIL)			2 534.45
Communauté Intercommunale d'Equipement du Haut-Léman (CIEHL)			9 605.00
Fonds Culturel de la Riviera (FCR)			88 366.00
Conventions municipales			
Bureau Technique Intercommunal (BTI)			336 907.05
Déchèterie intercommunale de Praz-Libon (DIPL)			69 413.02
Associations de droits privés (Liste non exhaustive)			
Association régionale de la Riviera pour la préparation à la retraite (ARPR)			960.50
Montreux-Vevey Tourisme (MVT)			46 577.00
Groupement forestier de la Veveyse (GFV)			917.40
Promove			7 684.00

¹⁾ Données effectives au 31 décembre 2024 communiquées par le canton

N°	Libellés	N° IDE	Années d'acquisitions	Natures	Nombres au 31.12.2025	Valeurs nominales	Valeurs comptables au 01.01.2025	Valeurs de marché au 31.12.2025	Valeurs comptables au 31.12.2025	Rendements bruts 2025
107	Placements financiers					19 770.00	19 770.00	561 215.00	19 770.00	21 896.00
1070	Actions et parts sociales					19 770.00	19 770.00	561 215.00	19 770.00	21 896.00
1070.00	Holdinova SA	CHE-112.201.385	1963	actions	1 027	10 270.00	10 270.00	148 915.00	10 270.00	8 216.00
1070.00	Romande Energie Holding SA	CHE-100.913.036	1961	actions	9 500	9 500.00	9 500.00	412 300.00	9 500.00	13 680.00
145	Participations, capital social					103 325.00	1.00	250.00	1.00	60.00
1455	Participations aux entreprises privées					103 325.00	1.00	250.00	1.00	60.00
1455.03	Transports Montreux-Vevey-Riviera SA	CHE-105.735.581	1971	actions	1 000	10 000.00	1.00	250.00	1.00	
1455.03	CRIDEC, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA	CHE-103.602.667	1986	actions	2	2 000.00	-	-	-	60.00
1455.03	Satom SA	CHE-101.539.325	2024	actions	61	6 100.00	-	-	-	
1455.03	VMCV SA	CHE-114.410.356	1977	actions	796	79 600.00	-	-	-	
1455.03	CGN SA	CHE-402.922.875	1963	actions	23	575.00	-	-	-	
1455.03	Coopérative des Pléiades	CHE-110.269.610	2004	parts sociales	10	3 000.00	-	-	-	
1455.03	Logacop Société Coopérative Immobilière	CHE-107.039.469	1978	parts sociales	13	1 300.00	-	-	-	
1455.03	La Forestière, société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers	CHE-107.034.041	1998	parts sociales	3	750.00	-	-	-	

N°	Libellés	Rapport juridique	Emprunts au 01.01.2025	Emprunts	Remboursements	Emprunts au 31.12.2025	Intérêts 2025	Taux d'intérêts	Dates de conclusions	Dates d'échéances
201*	Engagements financiers à court terme		1 550 000.00	1 050 000.00	1 550 000.00	1 050 000.00	14 045.45	1.34%		
2010	Engagements envers des intermédiaires financiers		1 550 000.00	1 050 000.00	1 550 000.00	1 050 000.00	14 045.45	1.34%		
2010.01	Rentes Genevoises	Convention écrite	50 000.00	50 000.00	50 000.00	50 000.00	1 000.00	2.00%	26.05.2014	30.05.2025
2010.02	Swissquote Bank SA	Convention écrite	1 500 000.00		1 500 000.00		11 242.70	0.75%	20.12.2024	22.12.2025
2010.03	Swissquote Bank SA	Convention écrite		1 000 000.00		1 000 000.00	1 802.75	0.35%	26.06.2025	26.06.2026
206*	Engagements financiers à long terme		7 450 000.00	1 500 000.00	50 000.00	8 900 000.00	54 851.91	0.62%		
2064	Emprunts, reconnaissances de dettes		7 450 000.00	1 500 000.00	50 000.00	8 900 000.00	54 851.91	0.62%		
2064.00	BCV	Convention écrite	4 000 000.00			4 000 000.00	33 661.11	0.83%	31.01.2019	31.01.2031
2064.01	Rentes Genevoises	Convention écrite	450 000.00		50 000.00	400 000.00	8 427.40	2.00%	26.05.2014	30.05.2034
2064.02	Compenswiss	Convention écrite	2 000 000.00			2 000 000.00	3 008.20	0.15%	12.12.2019	12.12.2029
2064.03	Swissquote Bank SA	Convention écrite	1 000 000.00			1 000 000.00	9 500.00	0.95%	01.10.2024	01.10.2027
2064.04	Swissquote Bank SA	Convention écrite		1 500 000.00		1 500 000.00	255.20	0.69%	22.12.2025	22.12.2028

N°	Dénomination	Rapport juridique	Préavis	Engagement au 31.12.2025	Appréciation du risque	Dates de conclusions	Dates d'échéances
	Engagements hors bilan			115 782.00			
	Cautionnements			115 782.00			
1*	Musée Chaplin	Cautionnement solidaire	01/2013	106 782.00	10%	28.02.2013	30.06.2039
2*	Groupement forestier de la Veveyse	Cautionnement solidaire	04/2016	9 000.00	0%	23.03.2016	31.12.2035

* Commentaires

201 Engagements financiers à court terme**206 Engagements financiers à long terme**

- En application de l'article 4, chiffre 7 de la LC, Le Conseil communal laisse dans les attributions de la Municipalité le choix du moment, ainsi que la détermination des modalités des emprunts conformément au préavis n° 16/2021 relatif à la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement pour la législature 2021 -2026 adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 8 décembre 2021

Engagements hors bilan**Cautionnements**

1 Musée Chaplin

- En date du 28 février 2013, le Conseil communal a accepté que la Commune de Jongny se porte caution solidaire du prêt LADE octroyé à Domaine du Manoir de Ban SA (DdMB SA) aux côtés de huit autres communes de la Riviera conformément au préavis n° 01/2013. Le montant de cautionnement initial pris en charge par la Commune s'élevait à CHF 156'000. En regard des amortissements effectués et de la créance postposée par le canton, le montant de notre caution communale solidaire s'élève à CHF 106'782 au 31.12.2025. Après près de dix ans d'existence, le musée Chaplin's World est en cours de vente à fin 2025

2 Groupement forestier de la Veveyse

- En date du 23 mars 2016, le Conseil communal a accepté que la Commune de Jongny se porte caution solidaire du prêt octroyé au Groupement forestier de la Veveyse (GFV) aux côtés de six autres communes de la Riviera conformément au préavis n° 04/2016. Le montant de cautionnement initial pris en charge par la Commune s'élève à CHF 9'000

N° Bilan	N° Nature	Libellés	Préavis	Etats	Crédits accordés	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2025	Dépenses nettes en 2025	Reports des en cours ou aliénations en 2025	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2025	Début amo	Fin amo	Amo cumulés au 01.01.2025	Amortissements 2025 Planifiés	Amortissements 2025 Non planifiés	Valeurs comptables nettes au 31.12.2025	N° parcelles RF	Surfaces en m2	Estimations fiscales	N° polices ECA	Valeurs ECA indice 140	Préfinancements au 31.12.2025
140		Immobilisations corporelles			17 111 937.00	2 992 530.77	153 980.85	0.00	3 146 511.62			1 093 172.47	180 028.90	0.00	1 873 312.25		200 010	682 900.00		22 406 890.41	2 233 285.55
1401		Routes et voies de communication			1 321 900.00	1 123 179.27	52 852.80	0.00	1 176 032.07			379 479.27	33 952.80	0.00	762 600.00		0	0.00		0.00	0.00
1401.01	6150.01	5010 0804 Réalisation de modérateurs de trafic	08/2004	Bouclé	495 000.00	461 980.04			461 980.04	2015	2040	331 780.04	8 200.00		122 000.00						
1401.02	6150.01	5010 2116 Route des Monts RC 749b, aménagements communaux	21/2016	Bouclé	95 000.00	71 470.90			71 470.90	2018	2037	27 270.90	3 400.00		40 800.00						
1401.03	1500.00	5030 0622 Union-Châtel-Forge, refexion chaussée RC 744	06/2022	Ouvvert	129 200.00	130 085.16			130 085.16	2024	2053	4 785.16	4 400.00		120 900.00						
1401.03	6150.01	5010 0622 Union-Châtel-Forge, refexion chaussée RC 744	06/2022	Ouvvert	261 700.00	199 706.82			199 706.82	2024	2053	6 706.82	6 700.00		186 300.00						
1401.03	7200.00	5030 0622 Union-Châtel-Forge, refexion chaussée RC 744	06/2022	Ouvvert	198 000.00	199 457.15			199 457.15	2024	2053	6 457.15	6 600.00		186 400.00						
1401.05	6150.01	5010 1223 Mt-Pélerin-Romain, refexion du tronçon	13/2023	Bouclé	74 000.00	60 479.20			60 479.20	2024	2053	2 479.20	2 000.00		56 000.00						
1401.06	6150.01	5010 0724 Etoile du Matin, réfection de la couche de roulement	07/2024	Ouvvert	69 000.00		52 852.80		52 852.80	2025	2044		2 652.80		50 200.00						
1403		Autres ouvrages de génie civil			626 412.00	487 530.50	1 128.00	0.00	488 668.50			115 930.50	19 928.00	0.00	352 800.00		0	0.00		0.00	0.00
1403.01	7200.00	5030 0216 En Faug - Au Reposoir, gainage des collecteurs EC-EU	02/2016	Bouclé	170 000.00	132 135.70			132 135.70	2017	2036	56 135.70	6 500.00		69 500.00						
1403.02	7200.00	5030 0318 Frâne-Praz de Crêt, gainage collecteur EU	03/2018	Bouclé	90 000.00	62 271.70			62 271.70	2019	2048	15 271.70	2 000.00		45 000.00						
1403.03	7200.00	5030 0818 Nant, redimensionnement collecteur EC-EU	08/2018	Bouclé	80 412.00	80 412.00			80 412.00	2019	2048	16 212.00	2 700.00		61 500.00						
1403.04	7200.00	5030 0519 Crossettes, gainage du collecteur EC	05/2019	Bouclé	150 000.00	120 190.60			120 190.60	2020	2049	25 190.60	5 000.00		90 000.00						
1403.05	7200.00	5030 0923 Châtel-St-Denis-Bergère, remplacement collecteur EC	09/2023	Ouvvert	136 000.00	92 520.50	1 128.00		93 648.50	2024	2053	3 120.50	3 728.00		86 800.00						
1404		Bâtiments			847 870.80	684 068.50	124 281.15	0.00	808 349.65			391 601.55	79 848.10	0.00	336 900.00		9 939	505 000.00		19 988 660.80	0.00
1404.00	0290.01	5040 0616 Entretien et amélioration des bâtiments communaux	06/2016	Bouclé	130 000.00	127 423.65			127 423.65	2017	2026	101 423.65	13 000.00		13 000.00						
1404.01	2170.01	5040 0217 Locaux UAPE, mise en conformité	02/2017	Bouclé	212 500.00	201 150.25			201 150.25	2018	2027	129 150.25	18 000.00		54 000.00						
1404.02	2170.00	5040 0917 Ancien et nouveau collèges, remplacement des chaudières	09/2017	Bouclé	95 870.80	95 870.55			95 870.55	2018	2027	67 370.55	9 500.00		19 000.00						
1404.03	2170.00	5040 0119 Collège 1900, création d'une salle de classe	01/2019	Bouclé	120 500.00	109 096.55			109 096.55	2020	2029	54 596.55	10 900.00		43 600.00						
1404.04	0290.00	5040 0221 Fontaine 3, bureaux PPLS et salle de dégagement	02/2021	Bouclé	130 000.00	122 560.55			122 560.55	2022	2031	39 060.55	13 000.00		70 500.00						
1404.07	0290.01	5040 0624 Rénovation de l'espace Bergère	06/2024	Ouvvert	93 000.00	27 966.95	64 889.52		92 856.47	2025	2034		9 156.47		83 700.00						
1404.09	0290.01	5040 0225 Maison de commune, travaux de rénovation dégât d'eau	02/2025	Ouvvert	66 000.00		59 391.63		59 391.63	2025	2034		6 291.63		53 100.00						
1404.xx		Poste 2 Lavoir														4			16	42 683.20	
1404.xx		Poste 2 Nouveau collège														4			475	3 072 177.52	
1404.xx		Poste 4 Habitation														4			43	475 736.77	
1404.xx		Poste 7 Salle polyvalente														4	7 273		568	9 095 140.83	
1404.xx		Fontaine 1 Ancien collège														4			15	3 229 542.40	
1404.xx		Fontaine 3 Local voirie, PPLS et Carnotzet														4			13	1 336 823.70	
1404.xx		La Combettaz Bâtiment (CFA)														483	513	5 000.00			
1404.xx		Carrefour Chaudette Abri pour voyageurs																	588	17 111.11	
1404.xx		Sous-Jongny Abri pour voyageurs																	586	14 000.00	
1404.xx		Bourgeois Couvert à fontaine																	33	19 743.60	
1404.xx		Châtel-St-Denis 38 Bâtiment administratif et Salle de la Bergère														676	2 153	500 000.00	717	2 618 326.67	
1404.xx		Châtel-St-Denis Abri pour voyageurs																	587	46 666.67	
1404.xx		Châtel-St-Denis Abri pour voyageurs																	260	14 000.00	
1404.xx		Châtel-St-Denis Abri pour voyageurs																	569	6 708.33	
1405		Forêts, alpages et vignes			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	0.00	0.00	1.00		190 071	177 900.00		513 638.61	0.00
1405.00		En Faug / En Sery Pré-champ														103			5 585		
1405.00		Le Suchet Cimetière														116			2 979		
1405.00		En Crotabert / Le Laviau Parking et rampe de skate														118			2 460		
1405.00		En Bergère / En Praz Maigroz Place de jeux													1.00	137	1 486	75 000.00			
1405.00		En Sery Forêt (ancien réservoir)														176	3 166	2 000.00			
1405.00		En Rauloz Forêt														231	6 382	4 000.00			
1405.00		En Rauloz Forêt (SIGE / DDP => 03.03.2077)														233	2 554	2 000.00			
1405.00		En Rauloz Forêt (SIGE / DDP => 03.03.2077)														234	5 858	5 000.00			
1405.00		En Rauloz Refuge forestier														235	43 624		834	488 510.40	
1405.00		En Rauloz Forêt														291	8 262	7 500.00			
1405.00		En Praz-Corbon Forêt														309	7 822	6 000.00			
1405.00		Aux Creux-de-Terre Forêt														310	21 904	7 200.00			
1405.00		Bois-à-Chexbres Forêt														311	12 792	10 000.00			
1405.00		Au Dévin Forêt														322	6 567	5 000.00			
1405.00		En Crotabert Forêt														355	1 502	200.00			
1405.00		En la Léchaire Pré-champ														372	946				
1405.00		Les Allours Vignes														401	3 880	33 000.00			
1405.00		Les Allours Vignes														411	1 058	8 000.00			
1405.00		Chardonne, Aux Barussels Champs, pré, pâturage, forêt														2 947	14 112	4 400.00			
1405.00		Chardonne, Bois du Dévin Forêt, route, chemin														2 949	24 666	6 100.00			
1405.00		Chardonne, En Praz-Bouritaz Forêt														2 971	5 801	1 200.00			
1405.00		Chardonne, En Praz-Bouritaz Forêt														2 972	2 417	500.00			
1405.00		Chardonne, Es Côtes-de-Joux Forêt														2 987	1 473	300.00			
1405.00		Chardonne, Es Côtes-de-Joux Forêt														3 001	2 775	500.00			

N° Bilan	N° Nature	Libellés	Préavis	Etats	Crédits accordés	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2025	Dépenses nettes en 2025	Reports des en cours ou aliénations en 2025	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2025	Début amo	Fin amo	Amo cumulés au 01.01.2025	Amortissements 2025		Valeurs comptables nettes au 31.12.2025	N° parcelles RF	Surfaces en m2	Estimations fiscales	N° polices ECA	Valeurs ECA indice 140	Préfinancements au 31.12.2025
													Planifiés	Non planifiés							
1406		Biens meubles			498 754.20	450 061.15	0.00	0.00	450 061.15			206 161.15	46 300.00	0.00	197 601.00		0	0.00	0.00	1 904 591.00	0.00
1406.00		Mobilier machines et véhicules													1.00					1 904 591.00	
1406.01	6150.10	5060 0317 Lindner Unitrac 112L Drive multilift	03/2017	Bouclé	250 000.00	224 577.40			224 577.40	2018	2027	157 677.40	22 300.00		44 600.00						
1406.02	6150.11	5060 0222 Deutz Fahr S100 DS TTV	02/2022	Bouclé	176 754.20	165 354.20			165 354.20	2023	2032	33 354.20	16 500.00		115 500.00						
1406.03	2170.00	5060 0122 Affichage numérique frontal	01/2022	Bouclé	72 000.00	60 129.55			60 129.55	2023	2030	15 129.55	7 500.00		37 500.00						
1407		Installations en construction			13 817 000.00	247 691.35	-24 281.10	0.00	223 410.25			0.00	0.00	0.00	223 410.25		0	0.00		0.00	2 233 285.55
1407.00	7410.00	5020 0623 Sécurisation de la Bergère, tronçon Châtel-Saint-Denis-Bergère	06/2023	Ouvert	317 000.00	189 696.65	-64 426.55		125 270.10	2026	2026				125 270.10						317 000.00
1407.01	2170.03	5040 1325 Accueil de jour pré et parascolaire, construction	13/2025	Ouvert	12 500 000.00					2029	2058										1 916 285.55
1407.03	2170.02	5040 1224 Modules scolaires pour salles de classes provisoires	12/2024	Ouvert	1 000 000.00	57 994.70	40 145.45		98 140.15	2026	2035				98 140.15						
142		Immobilisations incorporelles			1 823 000.00	916 872.45	795 745.07	0.00	1 712 617.52			223 854.85	40 426.35	0.00	1 448 336.32		0	0.00		0.00	26 700.00
1420		Logiciels PA			65 000.00	31 944.05	18 007.05	0.00	49 951.10			0.00	4 951.10	0.00	45 000.00		0	0.00		0.00	0.00
1420.00	0220.02	5200 1123 Mise en oeuvre du MCH2	11/2023	Ouvert	65 000.00	31 944.05	18 007.05		49 951.10	2025	2034			4 951.10	45 000.00						
1427		Immobilisations incorporelles en cours			1 378 000.00	597 073.55	690 262.77	0.00	1 287 336.32			0.00	0.00	0.00	1 287 336.32		0	0.00		0.00	0.00
1427.00	2170.00	5040 0722 Création accueil de jour pré et parascolaire, crédit d'étude	07/2022	Ouvert	1 100 000.00	571 561.95	556 569.32		1 128 131.27	2029	2058				1 128 131.27						
1427.02	6150.01	5010 1223 Tuilière, crédit d'étude réfection chaussées et conduites EC-EU	12/2023	Ouvert	68 000.00	25 511.60	17 395.10		42 906.70	2026	2055				42 906.70						
1427.03	2170.03	5040 0825 Mutualisation des énergies, crédit d'étude	08/2025	Ouvert	210 000.00		116 298.35		116 298.35	2029	2058				116 298.35						
1429		Autres immobilisations incorporelles			380 000.00	287 854.85	87 475.25	0.00	375 330.10			223 854.85	35 475.25	0.00	116 000.00		0	0.00		0.00	26 700.00
1429.00	7900.00	5290 1115 Mensuration numérique du territoire	09/2001	Ouvert	150 000.00	123 369.00			123 369.00	2015	2017	123 369.00									26 700.00
1429.01	7900.00	5290 1816 Plan Général d'Affectation	18/2016	Ouvert	170 000.00	148 268.70	80 725.75		228 994.45	2018	2026	84 268.70	28 725.75		116 000.00						
1429.02	0290.01	5040 510 Etude remplacement de la marquise du BP	05/2010	Ouvert	60 000.00	16 217.15	6 749.50		22 966.65	2017	2023	16 217.15	6 749.50								
146		Subventions d'investissement			264 963.80	225 976.05	0.00	0.00	225 976.05			8 976.05	7 500.00	0.00	209 500.00		0	0.00		0.00	0.00
1462		Subventions d'investissement aux associations intercommunales			264 963.80	225 976.05	0.00	0.00	225 976.05			8 976.05	7 500.00	0.00	209 500.00		0	0.00		0.00	0.00
1462.00	3500.00	5620 0822 Réfection de l'église de Chardonne	08/2022	Bouclé	157 063.00	121 418.95			121 418.95	2024	2053	5 418.95	4 000.00		112 000.00						
1462.01	3500.00	5620 1422 Assainissement de la chapelle de Paully	14/2022	Bouclé	107 900.80	104 557.10			104 557.10	2024	2053	3 557.10	3 500.00		97 500.00						

N° Bilan	Libellés	Préavis	Etats	Crédits accordés	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2025	Dépenses nettes en 2025	Reportes des en cours ou aliénations en 2025	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2025	Début amo	Fin amo	Amo cumulés au 01.01.2025	Amortissements 2025 Planifiés	Amortissements 2025 Non planifiés	Valeurs comptables nettes au 31.12.2025	N° parcelles RF	Surfaces en m2	Estimations fiscales	N° polices ECA	Valeurs ECA indice 140	Revenus 2025
108	Immobilisations corporelles et incorporelles			9 687 000.00	8 878 243.00	0.00	0.00	8 878 243.00			0.00	0.00	0.00	8 878 243.00		3 086	7 310 000.00		6 891 001.60	
1084	Bâtiments			9 687 000.00	8 878 243.00	0.00	0.00	8 878 243.00			0.00	0.00	0.00	8 878 243.00		3 086	7 310 000.00		6 891 001.60	
1084.02	Molard 5 Habitation " Le Molard "	08/2017	Bouclé	3 572 661.00	3 274 383.45			3 274 383.45						3 274 383.45	19	1 085	2 696 000.00	983	3 009 664.00	150 160.00
1084.02	Molard 7 Habitation " Les Cerisiers "	08/2017	Bouclé	3 546 157.60	3 250 092.80			3 250 092.80						3 250 092.80	20	963	2 676 000.00	984	2 532 096.00	154 370.00
1084.02	Bourgeois 3 Habitation " Les Rosiers "	08/2017	Bouclé	2 568 181.40	2 353 766.75			2 353 766.75						2 353 766.75	21	1 038	1 938 000.00	985	1 349 241.60	84 585.00

La Régie Eric Glauser SA a procédé le 27 août 2025 à l'estimation immobilière des trois bâtiments susmentionnés. En tenant compte de la situation des objets, de son emplacement et du marché économique régional, ainsi que de son état locatif actuel et de la projection de l'état locatif majoré, la valeur vénale de ces bien-fonds a été admise à **CHF 10'825'000**, soit une **réserve latente d'environ CHF 2 millions**. Le montant reste indicatif selon l'état du marché local actuel, une marge de +/- 5% (Le Molard : CHF 4'245'000; Les Cerisiers : CHF 4'025'000; Les Rosiers : CHF 2'555'000)

Indicateurs financiers

INTRODUCTION

But

- Le but de ces indicateurs financiers est de pouvoir évaluer de manière objective l'évolution des finances communales. Cet annexe vise avant tout à soutenir les responsables locaux dans la gestion de leur Commune. Toutefois, il s'adresse aussi à tous les milieux intéressés à évaluer et à comparer les finances communales. Enfin, l'établissement d'indicateurs vise également à faciliter l'exercice de la surveillance de l'Etat

Indicateurs financiers retenus

- Cette annexe présente les huit indicateurs financiers préconisés par la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances. S'y ajoute l'indicateur supplémentaire du degré de couverture des charges, ce dernier étant fréquemment utilisé dans le cadre des mécanismes de maîtrise des finances communales des autres cantons

Remarques générales pour l'interprétation des indicateurs

- En interprétant les indicateurs, il convient d'observer ce qui suit :

- o Il n'est pas possible d'évaluer la situation d'une Commune sur la base d'un seul indicateur. Il est nécessaire de comparer l'ensemble des indicateurs sur plusieurs années pour pouvoir tirer des conclusions correctes sur la situation d'une Commune
- o Les indicateurs peuvent être imprécis pour certaines Communes en raison de spécificités ne pouvant pas être prises en considération lors de l'analyse de 300 Communes
- o Les indicateurs sont basés sur les comptes des Communes. Ils ne tiennent donc pas compte d'éléments plus qualitatifs, comme l'état des infrastructures communales
- o Le tableau de bord tient compte de toutes les fusions achevées à ce jour. Les indicateurs financiers pour la période avant fusion des Communes issues de fusions ont été recalculés en agrégeant les données de base

Indicateurs	2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025	Commentaires
1. Taux d'endettement net [DN / RF]	-38.0% Bon	-51.0% Bon	-58.2% Bon	-71.9% Bon	-63.6% Bon	-56.1% Bon	Le ratio est négatif car le patrimoine financier est supérieur au capitaux de tiers. On parle d'actif net
2. Degré d'autofinancement [MA / DNI]	61.8% Insuffisant	44.8% Problématique	33.1% Problématique	251.9% Optimal	709.5% Optimal	94.1% Acceptable à bon	L'intégralité des dépenses nettes d'investissements des 5 dernières années a pu être financée
3. Degré de couverture des charges [RC / CHC]	104.7% Optimal	100.9% Optimal	101.4% Optimal	104.2% Optimal	109.1% Optimal	102.3% Optimal	Les revenus des loyers du patrimoine financier permettent de maintenir un ratio optimal. Sans ces revenus, il serait insuffisant
4. Taux d'autofinancement [MA / RC]	5.7% Insuffisant	3.1% Insuffisant	3.7% Insuffisant	7.0% Suffisant	10.2% Bon	5.9% Insuffisant	Les possibilités de financer de nouveaux investissements par la marge d'autofinancement sont insuffisantes
5. Proportion des investissements [DI / DT]	10.6% Importante	7.4% Modérée	10.5% Importante	3.0% Peu importante	1.6% Peu importante	6.8% Modérée	Les dépenses moyennes de la Commune sont plutôt modérées
6. Dette brute par rapport aux revenus [DB / RC]	101.7% Acceptable	86.3% Bon	79.7% Bon	89.6% Bon	88.4% Bon	89.1% Bon	Avec un taux d'endettement net négatif, la dette brute par rapport aux revenus est très bonne
7. Part des charges d'intérêts [IN / RC]	-0.1% Bonne	0.1% Bonne	-0.2% Bonne	-0.3% Bonne	-0.2% Bonne	-0.1% Bonne	Les intérêts générés par le patrimoine financier sont supérieurs aux intérêts payés sur les dettes de la Commune
8. Part des charges d'intérêts [IN / RC]	2.1% Acceptable	2.3% Acceptable	2.2% Acceptable	2.7% Acceptable	1.6% Faible	2.2% Acceptable	La Commune a les capacités pour supporter une augmentation éventuelle des taux d'intérêts sur les emprunts
9. Endettement net par habitant [DN / HAB]	-1 432 Faible	-1 793 Faible	-2 001 Faible	-2 500 Faible	-2 314 Faible	-2 000 Faible	Ce ratio étant négatif, il correspond à de la fortune nette par habitant

Indicateurs financiers

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

Quelle part des revenus fiscaux annuels est nécessaire pour amortir la dette nette de la Commune ?

- La différence entre les engagements bruts et le patrimoine financier représente la dette nette ou, si négative, la fortune nette. Afin de déterminer si la dette nette d'une Commune est supportable, celle-ci est rapportée à ses revenus fiscaux corrigés pour tenir compte, en particulier, des répartitions fiscales avec l'Etat et des effets redistributifs de la péréquation intercommunale. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux corrigés annuels nécessaire pour amortir la dette nette de la Commune. Le taux d'endettement net est considéré comme bon quand il est inférieur à 100%, acceptable quand il se situe entre 100% et 150%, mauvais entre 150% et 200%, ainsi que problématique dès qu'il dépasse 200%. Dans le calcul de cet indicateur, il est tenu compte de la dette nette des associations de Communes

Formule de calcul	Dette nette [DN]		Revenus fiscaux corrigés [RF]		Natures
$\frac{\text{Dette nette}}{\text{Revenus fiscaux corrigés}}$	+ Capitaux de tiers		+ Impôts		20
	- Patrimoine financier		+ Parts à des recettes cantonales		10
	- Prêts PA		+ Effets redistributifs de la péréquation selon décompte		144
					X

Ratio	2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
Dette nette, y compris dette associations	-2 745 095	-3 444 356	-3 837 996	-4 604 705	-4 176 339	-3 761 698
Revenus fiscaux	7 215 991	6 754 710	6 598 253	6 405 355	6 561 608	6 707 183
Taux d'endettement net [DN / RF]	-38.0%	-51.0%	-58.2%	-71.9%	-63.6%	-56.1%

Valeurs appréciatives

<100%	■ Bon
100-150%	■ Acceptable
150-200%	■ Mauvais
>200%	■ Problématique

Commentaires :

- Le ratio est négatif car le patrimoine financier est supérieur au capitaux de tiers. On parle d'actif net
- Cet indicateur ne tient pas compte des réserves latentes de la Commune en lien avec le fait que le MCH2 vaudois ne prévoit pas l'inscription des actifs financiers à leur valeur vénale. La prise en compte de ces réserves latentes estimées à CHF 1,9 millions sur les immeubles du patrimoine financier améliorerait le taux d'endettement de la Commune

Indicateurs financiers

2. DEGRE D'AUTOFINANCEMENT

Quelle part des investissements nets de la Commune est financée par la marge d'autofinancement ?

- Le degré d'autofinancement renseigne sur la part des investissements nets de la Commune financée directement par la marge d'autofinancement provenant de son exploitation annuelle. Il correspond donc à la marge d'autofinancement en pour cent des investissements nets
- La Commune devrait, à terme, viser un degré d'autofinancement de 100%. Si cet indicateur est inférieur à 100%, l'autofinancement de la Commune ne suffit pas à financer ses investissements. Le recours à l'emprunt devient donc une nécessité. Un degré d'autofinancement entre 80 et 100% indique néanmoins une augmentation acceptable de l'endettement
- Un degré inférieur à 80% pendant plusieurs exercices devrait être évité car il conduit à une augmentation trop rapide de la dette communale. La situation de la Commune mérite d'être surveillée, mais il peut encore s'agir d'une phase temporaire liée à une concentration des investissements sur une courte période. Un degré d'autofinancement inférieur à 0% indique que la Commune doit emprunter pour financer son ménage courant. Une telle situation devrait être évitée

Formule de calcul	Marge d'autofinancement [MA]	Natures	
$\frac{\text{Marge d'autofinancement}}{\text{Dépenses nettes d'investissement}}$	+ Solde du compte de résultats	4 - 3	
	+ Réévaluations sur créances	3 180	
	+ Amortissements du PA	33	
	+ Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	
	- Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	
	+ Amortissements des subventions d'investissement	366	
	+ Attributions au capital propre	389	
	- Prélèvements sur le capital propre	489	
	Dépenses nettes d'investissement [DNI]		Natures
	+ Dépenses brutes d'investissement	50 à 56	
- Recettes brutes d'investissement	60 à 66		

Ratio	2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
Marge d'autofinancement	586 609	327 418	379 861	711 890	1 064 393	614 034
Dépenses nettes d'investissement	949 726	730 586	1 148 465	282 645	150 021	652 289
Degré d'autofinancement [MA / DNI]	61.8%	44.8%	33.1%	251.9%	709.5%	94.1%

Valeurs appréciatives

≥100%	Optimal
80-100%	Acceptable à bon
50-80%	Insuffisant
<50%	Problématique

Commentaires :

- Le volume d'investissement d'une Commune peut varier fortement d'un exercice à l'autre. Afin de lisser la volatilité qui en découle, cet indicateur doit être calculé en moyenne mobile sur 5 ans
- On constate que les dépenses nettes d'investissements des cinq dernières années ont pu être financées presque en totalité par la marge d'autofinancement, ce qui a permis de stabiliser l'augmentation de la dette communale

Indicateurs financiers

3. DEGRE DE COUVERTURE DES CHARGES

Quelle part des charges courantes de la Commune est couverte par ses revenus courants ?

- Le degré de couverture des charges est le rapport entre revenus et charges courantes. Ces deux agrégats correspondent respectivement au total des revenus et au total des charges du compte de résultats épurés des mouvements sur les réserves et des imputations internes. Selon la « règle d'or » de la gestion financière, revenus et charges courantes devraient s'équilibrer à moyen terme
- Un degré de couverture des charges de 100% garantit que les investissements du patrimoine administratif soient amortis sur leur durée de vie sans détériorer la situation financière de la Commune. Avec une couverture des charges structurellement supérieure à 100% la Commune peut prévoir une amélioration de ses services et/ou une diminution de ses impôts sans mettre en péril son équilibre financier
- En revanche, un degré de couverture des charges inférieur à 100% signifie que les revenus de la Commune ne permettent pas de couvrir les charges d'amortissement liés à ses investissements. Un degré de couverture des charges durablement inférieur à 100% est le signe d'une incapacité de la Commune à éviter une détérioration de sa situation financière. Des comptes équilibrés sont cruciaux si la Commune a déjà un mauvais taux d'endettement et/ou avec un découvert au bilan

Formule de calcul	Revenus courants [RC]	
		Natures
Revenus courants	+ Revenus du compte de résultats	4
Charges courantes	- Prélèvements sur le capital propre	489
	- Imputations internes	49
	Charges courantes [CHC]	
	+ Charges du compte de résultats	3
	- Attributions au capital propre	389
	- Imputations internes	39

Ratio	2025	2024	2023	2022	2021	2023 - 2025
Revenus courants	10 242 953	10 551 739	10 188 277	10 242 216	10 438 674	10 327 656
Charges courantes	9 784 298	10 453 225	10 050 180	9 832 969	9 570 515	10 095 901
Degré de couverture des charges [RC / CHC]	104.7%	100.9%	101.4%	104.2%	109.1%	102.3%

Valeurs appréciatives

≥100%	Optimal
99-99,9%	Acceptable
95-98,9%	Insuffisant
<95%	Problématique

Commentaires :

- Des éléments extraordinaires peuvent ponctuellement influencer la couverture des charges annuelles de la Commune sans avoir de conséquences sur les équilibres financiers de la Commune à moyen terme. Par conséquent, cet indicateur doit être calculé en moyenne mobile sur 3 ans
- La moyenne mobile sur 3 ans fait ressortir que les investissements du patrimoine administratif seront amortis sur la durée de vie sans détériorer la situation financière de la Commune
- Il faut toutefois relever que les charges courantes sont couvertes en grande partie par les revenus financiers (nature 44), dont font partie principalement les revenus des loyers du patrimoine financier de la Commune. Sans ces revenus, la valeur appréciative de ce ratio serait insuffisante

Indicateurs financiers

4. TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Quelle proportion des revenus courants est disponible pour financer de nouveaux investissements ?

- Le taux d'autofinancement est une mesure de la marge financière dont la Commune dispose pour financer ses investissements nets et/ou réduire sa dette. Elle consiste à exprimer la marge d'autofinancement en pour cent du revenu courant de la Commune

- Un autofinancement négatif signifie que la Commune ne parvient pas à financer ses dépenses courantes au moyen de ses propres ressources et doit donc avoir recours à l'emprunt. Une telle situation devrait être évitée, car problématique. Un taux inférieur à 3% est mauvais. Le taux d'autofinancement devrait atteindre au moins 6% pour être considéré comme suffisant. En général, plus le taux d'autofinancement de la Commune est élevé, meilleures sont ses possibilités de financer de nouveaux investissements

Formule de calcul	Marge d'autofinancement [MA]	Natures	
Marge d'autofinancement ----- Revenus courants	+ Solde du compte de résultats	4 - 3	
	+ Réévaluations sur créances	3 180	
	+ Amortissements du PA	33	
	+ Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	
	- Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	
	+ Amortissements des subventions d'investissement	366	
	+ Attributions au capital propre	389	
	- Prélèvements sur le capital propre	489	
	Revenus courants [RC]		
			Natures
+ Revenus du compte de résultats	4		
- Prélèvements sur le capital propre	489		
- Imputations internes	49		

Ratio	2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
Marge d'autofinancement	586 609	327 418	379 861	711 890	1 064 393	614 034
Revenus courants	10 242 953	10 551 739	10 188 277	10 242 216	10 438 674	10 332 772
Taux d'autofinancement [MA / RC]	5.7%	3.1%	3.7%	7.0%	10.2%	5.9%

Valeurs appréciatives

>10%	■ Bon
6-10%	■ Suffisant
3-6%	■ Insuffisant
<3%	■ Mauvais

Commentaires :

- La marge d'autofinancement et les revenus courants de la Commune peuvent varier fortement d'un exercice à l'autre. Afin de lisser la volatilité qui en découle, cet indicateur doit être calculé en moyenne mobile sur 5 ans

- Dans l'interprétation, il faut tenir compte de l'état des équipements communaux. Si la Commune accumule du retard dans la réalisation ou dans le renouvellement de ses infrastructures, elle devrait avoir une capacité d'autofinancement supérieure à celle d'une collectivité ayant fourni un effort normal

Indicateurs financiers

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Quelle est la part des investissements par rapport à l'ensemble des dépenses de la Commune ?

- La proportion des investissements exprime les dépenses d'investissement de la Commune en pour cent de ses dépenses totales (dépenses courantes + investissements), cela afin de renseigner sur leur importance par rapport à ces dernières. Il s'agit d'un indicateur de l'intensité relative de l'activité d'investissement de la Commune. L'intensité optimale des activités d'investissement dépend du retard ou de l'avance accumulés dans la réalisation ou le renouvellement des infrastructures communales

- Il importe d'apprécier la proportion des investissements en tenant compte simultanément des indicateurs relatifs à l'autofinancement. D'intenses activités d'investissement peuvent être plus ou moins supportables selon la marge d'autofinancement dont dispose la Commune

Formule de calcul	Dépenses brutes d'investissements [DI]	Natures
$\frac{\text{Dépenses brutes d'investissements}}{\text{Dépenses totales}}$	+ Dépenses brutes d'investissement	50 à 56
	Dépenses totales [DT]	
	+ Charges du compte de résultats	3
	- Réévaluations sur créances	13 180
	- Amortissements du PA	33
	- Réévaluations, immobilisations PF	344
	- Attributions aux fonds et financements spéciaux	35
	- Amortissements des subventions d'investissement	366
	- Attributions au capital propre	389
	- Imputations internes	39
	+ Dépenses d'investissement	50 à 56

Ratio	2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
Dépenses brutes d'investissements	1 139 053	820 418	1 148 765	294 045	150 021	710 460
Dépenses totales	10 795 396	11 044 738	10 957 181	9 824 371	9 524 303	10 429 198
Proportion des investissements [DI / DT]	10.6%	7.4%	10.5%	3.0%	1.6%	6.8%

Valeurs appréciatives

>20%	<input type="checkbox"/>	Très importante
10-20%	<input type="checkbox"/>	Importante
5-10%	<input type="checkbox"/>	D'importance modérée
<5%	<input type="checkbox"/>	Peu importante

Commentaires :

- Le volume d'investissement de la Commune peut varier fortement d'un exercice à l'autre. Afin de lisser la volatilité qui en découle, cet indicateur doit être calculé en moyenne mobile sur 5 ans
- On constate que les dépenses moyennes de la Commune sont plutôt modérées

Indicateurs financiers

7. PART DES CHARGES D'INTERETS

Quelle part des revenus courants doit être consacrée au paiement des intérêts nets de la dette ?

- La part des charges d'intérêts mesure la part des revenus courants qui doit être consacrée au paiement des intérêts de la dette, déduction faite des intérêts générés par le patrimoine financier. Plus cette part est élevée, plus les charges d'intérêts générées par la dette de la Commune pèsent sur sa marge de manœuvre financière. A noter que la part des charges d'intérêts ne dépend pas uniquement de l'évolution de la dette communale, mais aussi des taux d'intérêt des emprunts contractés

- Cet indicateur peut prendre une valeur inférieure à 0 si les intérêts générés par le patrimoine financier sont supérieurs aux intérêts payés sur les dettes de la Commune. En période de taux élevés, la charge des intérêts est mauvaise à partir de 8%. Toutefois, en période de taux bas, une part inférieure peut déjà représenter un danger en cas d'augmentation des taux

- La Commune avec une mauvaise part des charges d'intérêts devrait faire le nécessaire pour réduire sa dette, dans la mesure où celle-ci n'est pas le fait d'un événement unique qui sera réabsorbé sur plusieurs exercices. En effet, plus la part des charges d'intérêts est élevée, plus la part des revenus de la Commune qui ne peut plus être consacrée aux prestations publiques est significative

Formule de calcul	Charges d'intérêts nets [IN]		Revenus courants [RC]	
		Natures		Natures
Charges d'intérêts nets	+ Charges d'intérêts	340	+ Revenus du compte de résultats	4
	- Revenus des intérêts	440	- Prélèvements sur le capital propre	489
Revenus courants			- Imputations internes	49

Ratio	2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
Charges d'intérêts nets	-7 896	15 814	-15 672	-30 508	-25 482	-12 749
Revenus courants	10 242 953	10 551 739	10 188 277	10 242 216	10 438 674	10 332 772
Part des charges d'intérêts [IN / RC]	-0.1%	0.1%	-0.2%	-0.3%	-0.2%	-0.1%

Valeurs appréciatives

<2%	■ Bonne
2-5%	■ Acceptable
5-8%	■ Forte
>8%	■ Mauvaise

Commentaires :

- Le choix de se focaliser sur les intérêts nets plutôt que sur les intérêts bruts se justifie par le fait que l'endettement communal sert aussi à financer des placements dans le patrimoine financier. Or, ces derniers génèrent des recettes qui peuvent couvrir, en totalité ou en partie, les intérêts passifs. Ne s'appuyer que sur les intérêts bruts donnerait donc une vision de la situation trop pessimiste

- L'indicateur ne tient pas compte des charges et revenus des immeubles du patrimoine financier

Indicateurs financiers

8. PART DU SERVICE DE LA DETTE

Quelle part des revenus courants doit être consacrée au paiement des intérêts nets et des amortissements obligatoires ?

- Cet indicateur révèle la part des revenus courants absorbée par les intérêts nets et par les amortissements obligatoires. Il s'agit d'une mesure de la contrainte exercée par les politiques de financement et d'investissement de la Commune sur sa marge de manœuvre financière

- La part du service de la dette est exprimée en pour cent des revenus courants. Une part supérieure à 10% est l'indice d'un besoin élevé au niveau des amortissements obligatoires et/ou de la charge des intérêts. On peut estimer que le service de la dette devient excessif au-delà d'une part de 15%

- Il s'agit d'un indicateur complémentaire à la part des charges d'intérêts, car il additionne au poids de celui-ci le poids des amortissements obligatoires. Il est donc important de tenir compte du niveau des taux d'intérêts des emprunts lors de l'interprétation de cet indicateur

Formule de calcul	Service de la dette [CF]	Natures
Service de la dette	+ Charges d'intérêts	340
	- Revenus des intérêts	440
	+ Amortissements du patrimoine administratif	33
	+ Amortissements des subventions d'investissement	366
Revenus courants	Revenus courants [RC]	Natures
	+ Revenus du compte de résultats	4
	- Prélèvements sur le capital propre	489
	- Imputations internes	49

Ratio	2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
Service de la dette	220 060	244 718	226 091	272 135	170 751	226 751
Revenus courants	10 242 953	10 551 739	10 188 277	10 242 216	10 438 674	10 332 772
Part des charges d'intérêts [IN / RC]	2.1%	2.3%	2.2%	2.7%	1.6%	2.2%

Valeurs appréciatives

<2%	■ Bonne
2-5%	■ Acceptable
5-8%	■ Forte
>8%	■ Mauvaise

Commentaires :

- Avec une part des charges d'intérêts négative (revenus des intérêts supérieurs aux charges d'intérêts) et des amortissements obligatoires peu élevés, la part du service de la dette est très faible. Actuellement, la Commune a les capacités pour supporter une augmentation éventuelle des taux d'intérêts sur les emprunts

Indicateurs financiers

9. ENDETTEMENT NET PAR HABITANT

Quelle est le montant de la dette nette par habitant ?

- Ce ratio correspond aux engagements diminués du patrimoine financier de la Commune en francs par habitant
- Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre

Formule de calcul	Dette nette [DN]	Natures
	+ Capitaux de tiers	20
	- Patrimoine financier	10
	- Prêts PA	144
Dette nette		
Population résidente permanente		

Population résidente permanente [HAB]	Natures
+ Population résidente permanente	X

Ratio	2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
Dette nette, y compris dette associations	-2 745 095	-3 444 356	-3 837 996	-4 604 705	-4 176 339	-3 761 698
Population résidente permanente	1 917.00	1 921	1 918	1 842	1 805	1 881
Endettement net par habitant [DN / HAB]	-1 432	-1 793	-2 001	-2 500	-2 314	-2 000

Valeurs appréciatives

<1'000	■ Faible
1'000 - 3'000	■ Moyen
3'000 - 5'000	■ Haut
> 5'000	■ Très haut

Commentaires :

- La dette nette par habitant étant inférieure à zéro il s'agit d'un avoir net par habitant
- Cet indicateur ne tient pas compte des réserves latentes de la Commune en lien avec le fait que le MCH2 vaudois ne prévoit pas l'inscription des actifs financiers à leur valeur vénale. La prise en compte de ces réserves latentes estimées à CHF 1,9 millions sur les immeubles du patrimoine financier améliorerait encore plus le montant de l'avoir par habitant

N°	Libellés	2025	2024
	PLAFOND D'ENDETTEMENT NET DU PREAVIS N° 19/2025 [PEN]	18 000 000.00	18 000 000.00
	DETTE BRUTE	-9 950 000.00	-9 000 000.00
201	Engagements financiers à court terme	-1 050 000.00	-1 550 000.00
206	Engagements financiers à long terme	-8 900 000.00	-7 450 000.00
	ACTIFS CIRCULANTS	10 227 967.97	10 127 126.68
100	Disponibilités et placements à court terme	1 329 954.97	1 229 113.68
107	Placements financiers	19 770.00	19 770.00
108	Immobilisations corporelles et incorporelles	8 878 243.00	8 878 243.00
	DETTE NETTE [DN = négatif] / AVOIR NET [AN = positif]	277 967.97	1 127 126.68
	QUOTE-PART COMMUNALE AUX DETTES DES ASSOCIATIONS [QDA]	-32 270.00	
	CAUTIONNEMENTS [C]	-10 678.20	-10 678.20
	CREDITS LIES AUX PREAVIS ENGAGES	-16 592 900.00	-3 816 900.00
	DEPENSES EFFECTIVES LIEES AUX PREAVIS ENGAGES	2 764 026.30	1 814 300.38
	SOLDES DES PREAVIS A FINANCER [SPF]	-13 828 873.70	-2 002 599.62
	ENDETTEMENT PREVU [EP = DN ou AN + SPF]	-13 593 853.93	-886 151.14
	PLAFOND D'ENDETTEMENT NET DISPONIBLE [PEND = PEN + EP]	4 406 146.07	17 113 848.86

Commentaires

Préambule

- La fixation du plafond initial de début de législature est du ressort exclusif de la Commune, sans autorisation préalable du Canton
- Conformément à l'article 143 al. 2 de la loi sur les communes, la commune qui souhaite augmenter le montant de son plafond d'endettement en cours de législature doit adresser une demande d'autorisation au Département en précisant le motif de la demande et joindra la décision de son Conseil si ce dernier accepte l'augmentation du plafond d'endettement. L'autorisation sera accordée in fine par le Conseil d'Etat
- Une décision d'interdiction d'augmenter le plafond d'endettement peut être prise par le Conseil d'Etat dans le cas où la nouvelle limite de plafond met en péril l'équilibre financier de la commune
- Le plafond d'endettement est un instrument de pilotage et de discipline financière. Il fixe une limite à l'encours de la dette autorisée, mais il n'a pas valeur d'interdiction immédiate sur chaque crédit voté. Il s'agit d'une limite globale

Décisions

- Le 8 décembre 2021, le Conseil communal a validé le préavis n° 16/2021. Il a fixé le nouveau plafond d'endettement " brut " à CHF 18 millions pour la durée de la législature 2021-2026
- Le 19 novembre 2025, le Conseil communal a validé le préavis n° 19/2025. Il a fixé le nouveau plafond d'endettement " net " à CHF 18 millions jusqu'à la fin de la législature en cours.
- Le Conseil d'Etat s'est prononcé sur les montants maximaux recommandés pour ce nouveau plafond brut ou net, sur la base de la situation financière de Jongny au 31 décembre 2024. Ces montants maximaux sont de CHF 26 millions pour la dette brute et de CHF 20 millions pour la dette nette. Le 19 janvier 2026, le Conseil d'Etat a validé le préavis n° 19/2025 et autorise la Commune de disposer d'un plafond d'endettement net de CHF 18 millions en lieu et place d'un plafond brut d'un même montant

Conclusion

- Le choix d'un plafond d'endettement " net " constitue une protection accrue du patrimoine communal. Dans une situation d'endettement proche du plafond brut, il pourrait être tentant de liquider le patrimoine financier plutôt que de recourir à l'emprunt. Le plafond d'endettement " net " empêche cette dérive, car la vente d'actifs (immeubles locatifs) réduirait d'autant la capacité d'endettement calculée. Ainsi, le plafond d'endettement net reflète mieux la situation réelle de la Commune entre dettes et actifs et contribue à préserver durablement les finances communales

Informations complémentaires**Révision des déclarations de salaires AVS et LAA**

- La SUVA a procédé au contrôle des salaires déclarés de 2019 à 2023 le 10 septembre 2024. Ce contrôle n'a révélé aucune erreur ni omission

Administration fédérale des contributions

- Dès le 1er janvier 2025, la TVA relative à la fonction 7300.00 « Gestion des déchets urbains » est passée de la méthode du taux forfaitaire à la méthode effective. Ce changement permet désormais de récupérer l'impôt préalable grevant les dépenses liées au matériel ainsi qu'aux prestations de services

Evénements importants survenus après la date du bilan

- Après la date d'établissement du bilan et jusqu'à la révision des comptes le 7 avril 2026, aucun événement important, qui aurait pu altérer la validité des comptes annuels 2025 ou qui aurait dû être publié à ce point, ne s'est produit



CERCLE DE CORSIER

BUREAU TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

COMPTES 2025

Version 1.1 - 25.02.2025

Commentaires des Comptes 2025

PERSONNEL

3011.00 Salaires	10.2 EPT + 1 apprenti / 1 poste vacant de juin à août 2025
3030.00 Charges sociales	
3060.00 Indemnités de déplacement	
3080.00 Personnel intérimaire	
3090.00 Recrutement du personnel	
3091.00 Formation du personnel	
4361.00 Remboursement de traitements	Remboursements indemnités accident et maladie

FRAIS d'EXPLOITATION

3101.00 Fournitures de bureau	
3102.00 Abonnements et cotisations	Abonnement à Teksi non-souscrit en 2025
3109.00 Photocopieuse	
3112.00 Informatique (achat matériel)	
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier	
3135.00 Achats directs par BTI	
3141.00 Entretien divers	
3150.00 Informatique (maintenance)	
3150.01 Cartoriviera (maintenance)	
3161.00 Location bureaux (y c. chauffage et éclairage)	
3181.00 Taxes postales	
3182.00 Communications (tél.)	
3182.01 Communications (natel)	
3184.00 Sécurité au travail	Pas de formations réalisées 2025
3185.00 Frais d'administration	
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)	
3189.01 Màj des données cadastrales	
3189.02 Conciergerie	Selon décompte horaire effectif
3199.00 Frais divers	

	COMPTES 2025	BUDGET 2025	COMPTES 2024
PERSONNEL			
3011.00 Salaires	1 099 420.05	1 113 300.00	1 106 108.35
3030.00 Charges sociales	302 594.00	317 600.00	302 012.50
3060.00 Indemnités de déplacement	17 887.70	19 200.00	19 813.50
3080.00 Personnel intérimaire	-	-	-
3090.00 Recrutement du personnel	1 346.70	-	-
3091.00 Formation du personnel	12 393.40	13 000.00	12 861.55
4361.00 Remboursement de traitements	-3 419.85	-	-19 786.25
TOTAL "PERSONNEL"	1 430 222.00	1 463 100.00	1 421 009.65
FRAIS d'EXPLOITATION			
3101.00 Fournitures de bureau	3 244.65	5 000.00	3 213.45
3102.00 Abonnements et cotisations	2 278.00	4 600.00	1 828.00
3109.00 Photocopieuse	6 824.00	6 600.00	6 690.80
3112.00 Informatique (achat matériel)	6 854.15	8 000.00	5 836.60
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier	4 092.30	4 000.00	3 913.70
3135.00 Achats directs par BTI	9 624.90	9 600.00	47 394.55
3141.00 Entretien divers	72.00	1 500.00	-
3150.00 Informatique (maintenance)	15 061.95	17 000.00	14 140.10
3150.01 Cartoriviera (maintenance)	13 234.00	13 400.00	13 009.00
3161.00 Location bureaux (y c. chauffage et éclairage)	88 544.00	88 600.00	88 544.00
3181.00 Taxes postales	387.10	1 500.00	835.60
3182.00 Communications (tél.)	8 896.00	8 700.00	9 036.50
3182.01 Communications (natel)	1 948.45	2 600.00	2 166.75
3184.00 Sécurité au travail	1 097.65	5 000.00	1 097.65
3185.00 Frais d'administration	9 776.20	10 000.00	11 052.40
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)	6 937.30	7 000.00	5 192.55
3189.01 Mâj des données cadastrales	432.40	1 300.00	-
3189.02 Conciergerie	11 566.60	12 000.00	11 463.90
3199.00 Frais divers	4 554.50	5 500.00	5 391.85
TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"	195 426.15	211 900.00	230 807.40
COÛT de FONCTIONNEMENT du BTI	1 625 648.15	1 675 000.00	1 651 817.05
REPARTITION INTERCOMMUNALE			
Corsier ⇨	27.58% 448 296.65	26.75% 448 060.00	27.22% 449 561.00
Corseaux ⇨	20.50% 333 324.25	22.63% 379 100.00	23.30% 384 881.25
Chardonne ⇨	31.19% 507 120.20	29.82% 499 530.00	30.33% 500 921.90
Jongny ⇨	20.72% 336 907.05	20.79% 348 310.00	19.16% 316 452.90
TOTAL REPARTITION	100.00% 1 625 648.15	100.00% 1 675 000.00	100.00% 1 651 817.05
Total de ctrl	-0.00	0.00	-0.00

Répartition des charges entre les communes

PERSONNEL

		Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny
3011.00 Salaires	H. eff.	304 222.53	223 855.84	344 472.05	226 869.62
3030.00 Charges sociales	H. eff.	30 026.32	22 094.24	33 998.89	22 391.70
3040.00 Cotisations Caisse de pension	H. eff.	48 663.32	35 807.89	55 101.61	36 289.98
3050.00 Cotisations autres assurances de personnes	H. eff.	5 041.70	3 709.83	5 708.74	3 759.78
3060.00 Indemnités de déplacement	H. eff.	4 949.74	3 642.16	5 604.60	3 691.20
3080.00 Personnel intérimaire	H. eff.	-	-	-	-
3090.00 Recrutement du personnel	4/4	336.68	336.68	336.68	336.68
3091.00 Formation du personnel	4/4	3 098.35	3 098.35	3 098.35	3 098.35
4361.00 Remboursement de traitements	H. eff.	-946.31	-696.32	-1 071.51	-705.70

TOTAL "PERSONNEL"

395 392.32	291 848.68	447 249.40	295 731.60
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

FRAIS d'EXPLOITATION

3101.00 Fournitures de bureau	% moy.	869.67	684.92	1 012.09	677.97
3102.00 Abonnements et cotisations	% moy.	610.58	480.87	710.57	475.99
3109.00 Photocopieuse	% moy.	1 829.05	1 440.49	2 128.58	1 425.88
3112.00 Informatique (achat matériel)	4/4	1 713.54	1 713.54	1 713.54	1 713.54
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier	4/4	1 023.08	1 023.08	1 023.08	1 023.08
3135.00 Achats directs par BTI	Déc. ind.	2 942.45	1 367.35	3 353.95	1 528.75
Achats directs par BTI	4/4	108.10	108.10	108.10	108.10
3141.00 Entretien divers	% moy.	19.30	15.20	22.46	15.04
3150.00 Informatique (maintenance)	4/4	3 765.49	3 765.49	3 765.49	3 765.49
3150.01 Informatique (maintenance - Cartoriviera)	Déc. ind.	4 252.00	2 247.00	4 749.00	2 080.00
Informatique (maintenance - Cartoriviera)	4/4	-29.99	-15.85	-33.49	-14.67
3161.00 Location bureaux (y c. chauffage & éclairage)	% moy.	23 732.57	18 690.96	27 619.16	18 501.31
3181.00 Taxes postales	% moy.	103.75	81.71	120.75	80.88
3182.00 Communications (tél.)	% moy.	2 384.41	1 877.88	2 774.89	1 858.82
3182.01 Communications (natel)	% moy.	522.25	411.30	607.77	407.13
3184.00 Sécurité au travail	4/4	274.41	274.41	274.41	274.41
3185.00 Frais d'administration	% moy.	2 620.33	2 063.68	3 049.45	2 042.74
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)	4/4	1 734.33	1 734.33	1 734.33	1 734.33
3189.02 Conciergerie	% moy.	3 100.21	2 441.62	3 607.92	2 416.85
3199.00 Frais divers	% moy.	1 220.75	961.42	1 420.67	951.67

TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"

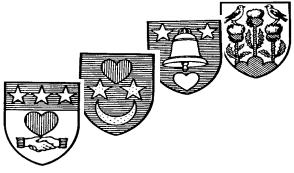
52 904.35	41 475.60	59 870.80	41 175.41
------------------	------------------	------------------	------------------

COÛT de FONCTIONNEMENT du BTI

448 296.65	333 324.25	507 120.20	336 907.00
27.576%	20.504%	31.195%	20.724%

H. eff. = selon ventilation des heures individuelles effectives
 % moy. = selon répartition globale (moyenne) des heures payées
 4/4 = divisé par 4
 Déc. ind. = selon détail par commune

1 625 648.10
100.00%

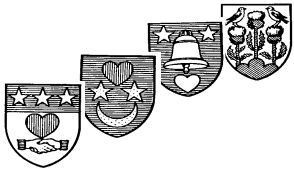


CORSIER-SUR-VEVEY

Déchèterie de Praz-Libon

COMPTES 2025

Version 1.1 - 09.03.2026



Commentaires des Comptes 2025

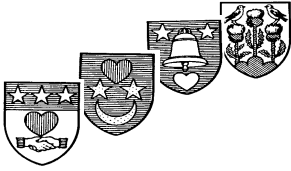
REVENUS

4354.06 Rétrocession verre et divers
4354.01 Rétrocession PET
4354.02 Rétrocession équip. électroniques
4354.03 Rétrocession papiers
4354.04 Rétrocession alu / ferraille légère
4354.05 Rétrocession cuivre / cannettes / ferraille mélangée
4354.09 Rétrocession autres et divers
4359.03 Encaissements cartes "entreprise"

TOTAL "REVENUS"

FRAIS d'EXPLOITATION

3900.08 Ressources en personnel fournies par la voirie	Passage à 2 collaborateurs sur le site en permanence en 2025
3091.00 Frais de formation	Formations réalisées à faible coût
3120.00 Eau, énergie, combustible,...	
3113.00 Achat matériel/équipement	Achats inférieurs aux prévisions
3141.00 Entretien/travaux divers	
3161.00 Location du sol	950 m2 à CHF 7.00/an
3182.00 Frais de téléphone et internet	
3185.00 Frais d'administration	Frais comptables de Corsier + frais marché public en 2024
3186.00 Assurances et frais divers	
3188.00 Transport et élimination	Selon volumes et coûts 2025



Comptes 2025

	COMPTES 2025	BUDGET 2025	COMPTES 2024
REVENUS			
4354.06 Rétrocession verre et divers	-	3 200.00	3 782.10
4354.01 Rétrocession PET	194.90	500.00	420.35
4354.02 Rétrocession équip. électroniques	7 048.72	7 000.00	7 877.20
4354.03 Rétrocession papiers	3 537.20	-	-
4354.04 Rétrocession alu / ferraille légère	11 088.50	6 000.00	2 815.20
4354.05 Rétrocession cuivre / cannettes / ferraille mélangée	-	500.00	-
4354.09 Rétrocession autres et divers	97.00	500.00	171.00
4359.03 Encaissements cartes "entreprise"	2 856.30	2 300.00	3 885.40
TOTAL "REVENUS"	24 822.62	20 000.00	18 951.25
FRAIS d'EXPLOITATION			
3900.08 Ressources en personnel fournies par la voirie	190 000.00	190 000.00	136 500.00
3091.00 Frais de formation	156.40	2 500.00	5 850.00
3120.00 Eau, énergie, combustible,...	3 517.30	2 650.00	2 137.00
3113.00 Achat matériel/équipement	8 360.20	20 000.00	2 573.10
3141.00 Entretien/travaux divers	5 345.05	15 000.00	11 553.90
3161.00 Location du sol	6 650.00	6 650.00	6 650.00
3182.00 Frais de téléphone et internet	1 425.94	1 500.00	1 484.00
3185.00 Frais d'administration	9 756.80	16 000.00	17 744.25
3186.00 Assurances et frais divers	987.00	1 000.00	987.00
3188.00 Transport et élimination	191 174.10	210 000.00	180 820.45
TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"	417 372.79	465 300.00	366 299.70
COÛT de FONCTIONNEMENT de la déchèterie	392 550.17	445 300.00	347 348.45
REPARTITION INTERCOMMUNALE			
Corsier ⇒	3 389 30.89%	121 249.78 31.38%	139 713.95 31.38%
Corseaux ⇒	2 322 21.16%	83 075.22 21.40%	95 302.10 21.40%
Chardonne ⇒	3 340 30.44%	119 496.71 29.67%	132 135.40 29.67%
Jongny ⇒	1 921 17.51%	68 728.46 17.55%	78 148.55 17.55%
TOTAL REPARTITION	35.78 100.00%	392 550.17 100.00%	445 300.00 100.00%
	<i>par habitant</i>		
Total de ctrl	0.00	0.00	0.00

AC	Assurance chômage
ACI	Administration Cantonale des Impôts
AF	Allocations familiales
AFC	Administration fédérales des contributions
AFJ	Accueil familial de jour
AGGLO	Agglomération Rivelac
APG	Allocation pour perte de gain
ARAS	Association régionale d'action sociale
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est-Vaudois
ASICC	Association intercommunale du Cercle de Corsier Enfance et Jeunesse
ASR	Association Sécurité Riviera
BCIR	Bureau de Coordination Inter-Réseaux
BTI	Bureau Technique Intercommunal
CCL	Commission Consultative du Lavaux
CCU	Commission Consultative de l'Urbanisme
CDF	Conférence des directrices et des directeurs des finances
CEF	Commission d'Estimation Fiscale
CFF	Chemins de fer fédéraux Suisse
CGN	Compagnie Générale de Navigation
CI	Conseil Intercommunal
CICG	Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA
CIEHL	Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman
CIL	Commission Intercommunale de Lavaux
CITS	Commission Intercommunale de la Taxe de Séjour
CORAT	Commission consultative Régionale pour l'Aménagement du Territoire
CRIDEC	Centre de ramassage et d'identification de déchets
CRPS	Conseil Régional de Prévention et de Sécurité
CRTPR	Conférence Régionale des Transports Publics Riviera
CSD	Conférence des Syndics du District
DGAIC	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes
DGE	Direction générale de l'environnement
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
EC	Eau claire
ECA	Etablissement Cantonal d'Assurance du canton de Vaud
EPT	Equivalent plein temps
EU	Eau usée
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
FCR	Fonds Culturel Riviera
FEM	Fondation pour l'Enseignement de la Musique
FET	Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera
FSG	Fédération Suisse de Gymnastique
GED	Gestion électronique des documents
GEDERIVIERA	Gestion des Déchets de la Riviera
GFV	Groupement forestier de la Veveyse
HW	Hardware
ICR	Inspectorat des chantiers de la Riviera
IJM	Indemnité journalière maladie
LAA	Loi sur l'assurance accidents obligatoire
LAC	Réseau transitoire LAC pour l'accueil de jour des enfants
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LC	Loi sur les communes
LIFT	Projet de prévention des risques de non insertion professionnelle des jeunes

LPM	Lavaux Patrimoine Mondial
LPP	Loi sur la prévoyance professionnelle
MCH2	Modèle comptable harmonisé de deuxième génération pour le secteur public
MOB	Montreux Oberland Bernois
MPG	Missions générales de police
MVT	Montreux-Vevey-Tourisme
N	Année en cours
N-1	Année antérieure
NPIV	Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise
OIBT	Ordonnance sur les installations électriques à basse tension
OM	Ordures Ménagères
ORPC	Organisation Régionale de Protection Civile
OSP EST	Orientation Scolaire et Professionnelle de l'EST vaudois
PA	Patrimoine Administratif
PAS	Projet d'agglomération de 5ème génération
PACom	Plan d'affectation communal
PC	Protection civile
PCS	Participation à la cohésion sociale
PCV	Plan comptable vaudois
PDI	Plan directeur intercommunal
PF	Patrimoine Financier
PM	Personne Morale
PP	Personne Physique
PPLS	Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire
RC	Responsabilité civile
RC	Route cantonale
RCCOM	Règlement sur la comptabilité des communes
RFFA	Réforme Fiscale et Financement de l'AVS
RFS	Revenu fiscal standardisé
RSHL	Réseau Santé Haut-Léman
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SAP	Structure d'accueil préscolaire
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SDJ	Société de Développement de Jongny
SIGE	Service Intercommunal de Gestion
SW	Software
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
UCV	Union des Communes Vaudoises
UHC	Unihockey Club
VMCV	Société anonyme de transports publics Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve
VPIC	Valeur du point d'impôt communal